Fortis Banque SA

Rapport Annuel 2011

Introduction

Le Rapport Annuel 2011 de Fortis Banque contient les états financiers audités consolidés et non consolidés, précédés par le Rapport du Conseil d'Administration, la Déclaration du Conseil d'Administration et une section sur la Gouvernance d'entreprise, y compris la composition du Conseil d'Administration. Les États financiers consolidés 2011 de Fortis Banque audités, ainsi que les chiffres comparatifs de 2010, préparés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, sont suivis par les États financiers non consolidés 2011 de Fortis Banque SA audités, établis sur la base des règles fixées dans l'Arrêté Royal Belge du 23 septembre 1992 sur les comptes annuels des établissements de crédit.

Sauf mention contraire, tous les montants figurant dans les tableaux des états financiers consolidés sont libellés en millions d'euros. Sauf mention contraire, tous les montants figurant dans les tableaux des états financiers non consolidés sont libellés en milliers d'euros. De légères différences dues aux arrondis peuvent apparaître par rapport aux chiffres publiés antérieurement. Certains reclassements ont été effectués au regard des comptes annuels de l'an dernier afin de faciliter la comparaison par rapport au dernier exercice clôturé.

Fortis Banque SA est la dénomination sociale de l'entreprise et les activités commerciales sont exercées sous la marque BNP Paribas Fortis.

Sauf mention contraire, dans les états financiers consolidés, Fortis Banque fait référence à la situation sur base consolidée de Fortis Banque SA, et dans les états financiers non consolidés, à la situation sur base non consolidée de Fortis Banque SA.

Suite à la restructuration du groupe Fortis, 'Fortis SA/NV' et 'Fortis N.V.' sont actuellement renommés 'Ageas SA/NV' et 'Ageas N.V.' se référant tous les deux à Ageas.

L'information incluse dans le Rapport annuel 2011 de Fortis Banque est relative aux états financiers consolidés et non consolidés de Fortis Banque et ne couvre pas la contribution de Fortis Banque aux résultats de BNP Paribas, qui est disponible sur le site internet de BNP Paribas: www.bnpparibas.com.

Le Rapport annuel 2011 de Fortis Banque est également disponible sur le site internet www.bnpparibasfortis.com.

Table des matières

Introduction 3

Rapport annuel consolidé de Fortis Banque 2011 9

Rapport du Conseil d'Administration 10

- Message du Président et du CEO 10
- Solides performances dans un marché de plus en plus difficile 11
- Les activités clés de Fortis Banque 14
- Notations de crédit de Fortis Banque SA au 29/02/2012 20
- Déclarations prospectives 20
- Commentaires sur l'évolution des résultats 20
- Commentaires sur l'évolution du bilan 23
- Liquidité et solvabilité 26
- Principaux risques et incertitudes 26

Déclaration du Conseil d'Administration 27

Gouvernance d'entreprise 28

États financiers consolidés 2011 de Fortis Banque 47

- Compte de résultat de l'exercice 2011 48
- État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres 48
- Bilan au 31 décembre 2011 49
- Tableaux de passage des capitaux propres, part du groupe, du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011 50
- Intérêts minoritaires du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011 50
- Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2011 51

Notes annexes aux états financiers consolidés 53

1 Résumé des principes comptables appliqués par Fortis Banque 54

1.a Normes comptables applicables 54
1.b Information sectorielle 54
1.c Principes de consolidation 55
1.d Actifs et passifs financiers 59
1.e Normes comptables propres aux activités d'assurance 67
1.f Immobilisations 69
1.g Contrats de location 70
1.h Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées 70
1.i Avantages bénéficiant au personnel 71
1.j Paiement à base d'actions 72
1.k Provisions de passif 73
1.l Impôt courant et différé 73
1.m Tableau des flux de trésorerie 74
1.n Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers 74

2 Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2011 75

2.a Marge d'intérêts 75
2.b Produits et charges de commissions 76
2.c Gains (pertes) nets sur instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat 76
2.d Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués à la juste valeur 77
2.e Produits et charges des autres activités 77
2.f Coût du risque 78
2.g Impôts sur les bénéfices 79

3 Information sectorielle 80

3.a Secteurs d'activité 81
3.b Informations par secteur d'activité 82

4 Gestion des risques et adéquation des fonds propres 83

- Introduction 83
4.a Organisation de la gestion des risques 83
4.b Mesure des risques et leurs catégories 85
4.c Adéquation des fonds propres 86
4.d Risque de crédit et de contrepartie 88
4.e Risque de marché 100
4.f Risque opérationnel 111
4.g Risque de non-conformité et de réputation 113
4.h Risque de liquidité et de refinancement 114

5 Notes relatives au bilan au 31 décembre 2011 116

5.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés à la juste valeur par résultat 116
5.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture 121
5.c Actifs financiers disponibles à la vente 122
5.d Mesure de la juste valeur des instruments financiers 123
5.e Instruments financiers reclassés en prêts et créances 127
5.f Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit 128
5.g Prêts, créances et dettes sur la clientèle 129
5.h Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées 132
5.i Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance 133
5.j Impôts courants et différés 134
5.k Comptes de régularisation, actifs et passifs divers 135
5.l Participations dans les sociétés mises en équivalence 136
5.m Immeubles de placement, immobilisations corporelles et incorporelles 138
5.n Goodwill 139
5.o Provisions pour risques et charges 140

6 Engagements de financement et de garantie 141

6.a Engagements de financement donnés ou reçus 141
6.b Engagements de garantie donnés par signature 141
6.c Autres engagements de garantie 142

7 Rémunération et avantages consentis au personnel 143

7.a Frais de personnel 143
7.b Engagements sociaux 143

8 Informations complémentaires 149

8.a Périmètre de consolidation 149
8.b Regroupement d'entreprises 161
8.c Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées 164
8.d Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux de Fortis Banque 175
8.e Relations avec les parties liées 182
8.f Échéancier par maturité 185
8.g Instruments de crédit structurés 186
8.h Exposition aux risques des dettes souveraines 188
8.i Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti 193
8.j Actifs et passifs éventuels 194
8.k Honoraires des Commissaires-reviseurs 195
8.l Événements survenus après la période sous revue 196
8.m Informations supplémentaires relatives aux opérations de titrisation Bass et Esmée 197

Rapport du collège des Commissaires-reviseurs agréés 201

Rapport annuel 2011 de Fortis Banque (non consolidé) 205

Rapport du Conseil d'Administration 206

- Commentaires sur l'évolution du bilan 206
- Commentaires sur l'évolution du compte de résultat 208

Proposition d'affectation du résultat de la période 210

Information relative à l'article 523 du Code des sociétés 212

- Indemnisation des administrateurs - Conflit d'intérêts 212

États financiers 2011 de Fortis Banque (non consolidés) 215

- Bilan après répartition 216
- Hors bilan 218
- Compte de résultat 219
- Annexes 221

Synthèse des principes comptables applicables aux états financiers non consolidés 262

- Principes généraux 262
- Actif 262
- Passif 264
- Compte de résultat 264

Rapport du collège des commissaires-reviseurs agréés 267

Autres informations 271

- Cours mensuels extrêmes de l'action Fortis Banque en ventes publiques hebdomadaires en 2011 272
- Fonctions extérieures exercées par les administrateurs et dirigeants effectifs, dont la publicité est prescrite en vertu de la loi 272
- Abréviations 277
- Glossaire 278

Rapport annuel consolidé de Fortis Banque 2011

Rapport du Conseil d'Administration

Message du Président et du CEO

Face aux défis économiques et à un environnement réglementaire en perpétuel changement, l'évolution des activités clés de Fortis Banque est restée très favorable en 2011. De solides performances commerciales et opérationnelles nous ont permis de maintenir notre position dominante sur nos marchés domestiques, la Belgique et le Grand-Duché du Luxembourg. Les activités de Retail Banking ont réalisé une bonne performance, tandis que les activités Corporate & Investment Banking ont su résister à un contexte de marché extrêmement défavorable.

Nos clients demeurent notre unique priorité et notre ambition est de rester leur partenaire favori pour atteindre leurs objectifs. En 2011, nous avons amélioré notre offre de services et élargi nos canaux de distribution. Et malgré un environnement difficile, nous pouvons être fiers d'avoir été présents auprès de nos clients et auprès de communautés dans lesquelles nous opérons, à travers notamment l'octroi de crédits et la collecte de dépôts. A cet égard, nous souhaiterions remercier notre clientèle pour la confiance et la loyauté qu'elle nous témoigne.

En 2011, le résultat net a été significativement impacté par la détérioration des marchés financiers, plus particulièrement par la crise profonde des dettes souveraines dans la zone euro, qui se manifeste par une réduction de valeur significative sur notre exposition aux obligations souveraines grecques.

Le nombre d'opérations affectant notre périmètre a été moins important en 2011, la plupart des opérations visant à diminuer notre risque au bilan ayant été réalisées en 2010. Les deux plus importantes furent la fusion de Fortis Banque Turquie et Türk Ekonomi Bankasi (TEB) ainsi que l'acquisition de Fortis Commercial Finance (FCF).

2011 a également été une année clé pour l'intégration au sein du groupe BNP Paribas. Plusieurs systèmes sont maintenant complètement intégrés et les chiffres des synergies montrent que nous avons aisément surpassé nos objectifs initiaux. Par ailleurs, Fortis Banque a réussi cette intégration avec succès, comme en témoignent les 2.700 nouveaux collaborateurs que nous avons accueillis durant ces deux dernières années.

Le rythme soutenu des évolutions réglementaires n'a montré aucun signe de ralentissement en 2011. Il est maintenant évident que ces nouvelles exigences auront un impact important sur la rentabilité du secteur et sa capacité à financer l'économie à travers leur rôle dans la transformation des liquidités. Fortis Banque prend des mesures proactives pour se conformer à ces évolutions et poursuit une gestion responsable de sa liquidité et de sa solvabilité pour faire face à toute nouvelle exigence en termes de régulation. Fortis Banque a terminé 2011 avec un ratio favorable de capital Tier 1 de 16,5% et un ratio crédits/dépôts favorable de 101,4%.

Les efforts extraordinaires de nos collaborateurs ont permis à la Banque de traverser la tempête économique et d'en ressortir renforcée. Nous voudrions ici exprimer nos vifs remerciements aux 34.000 collaborateurs pour leur engagement continu pour le développement de la Banque.

Bien que les perspectives pour l'année 2012 restent incertaines, nous avons pris les mesures nécessaires pour répondre à un environnement opérationnel plus complexe. Ceci devrait mettre Fortis Banque en position de force pour continuer à assumer son rôle clé dans la société : aider ses clients à réaliser leurs aspirations et leurs projets. En outre, la Banque continuera à s'engager dans la vie publique par le biais de BNP Paribas Fortis Foundation et de diverses initiatives relatives à la Corporate Social Responsibility, ainsi que grâce à ses partenariats tels que le projet microStart qui finance et accompagne les personnes qui veulent être des travailleurs indépendants mais qui n'ont pas accès aux services bancaires traditionnels.

Maxime Jadot
Chief Executive Officer (CEO)

Herman Daems
Président du Conseil d'Administration

Solides performances dans un marché de plus en plus difficile

Contexte

D'un point de vue macroéconomique, l'année 2011 fut une année contrastée. Les six premiers mois se sont inscrits dans la tendance d'une reprise de plus en plus marquée, qui avait suivi la profonde dépression de 2008. L'économie belge, qui avait affiché une croissance de 2,3% en 2010, a crû de 2,5% (données annualisées) durant la première moitié de 2011, soit la meilleure performance depuis de nombreuses années. Cependant, l'économie s'est fortement ralentie au cours du second semestre et la confiance des entrepreneurs, des consommateurs et des investisseurs s'est effritée sous l'impact d'une nouvelle crise financière de plus en plus marquée dans la zone euro, et d'une crise politique aux États-Unis. La croissance du PIB belge est devenue négative au cours du troisième trimestre, ce qui fut le point de départ d'une nouvelle récession, même si cette dernière ne s'annonce pas aussi sévère qu'en 2008-2009. Entretemps, l'inflation a continué à augmenter dans la zone euro, dépassant l'objectif fixé par la Banque Centrale Européenne (BCE). En Belgique, le taux d'inflation a avoisiné les 3,5% en moyenne, un taux supérieur à la moyenne européenne de 2,7% pour la seconde année consécutive.

En 2011, les marchés financiers ont été marqués par la crise qui s'est étendue dans une partie de la zone euro. Après les plans de sauvetage de la Grèce et de l'Irlande, le Portugal est devenu le troisième pays à faire appel au soutien du Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF) et du Fonds Monétaire International (FMI). Dans le même temps, c'est l'adéquation même de la puissance de feu de ce fonds d'urgence européen qui était remise en question, avec des taux d'obligations souveraines italiennes et espagnoles proches de 7%. La longue crise politique liée à la formation d'un nouveau gouvernement et les inquiétudes que cette crise a provoquées sur la stabilité financière du pays n'ont pas permis à la Belgique d'échapper à ces turbulences, et l'agence de notation Standard & Poor's a décidé de dégrader sa note de AA+ à AA. Les tensions autour des taux d'intérêt de la Belgique se sont quelque peu calmées après le vote très attendu du budget pour 2012, mais à la fin de 2011, la différence de taux avec l'Allemagne et les autres pays européens restait plus importante qu'au début de l'année. Le différentiel entre les taux à 10 ans des obligations émises par la Belgique et l'Allemagne, qui était d'environ 100 points de base au début de l'année, a explosé pour atteindre un sommet de 230 points de base fin décembre 2011.

La Banque Centrale Européenne a joué un rôle clé dans la gestion de la crise. Pour garder l'inflation sous contrôle, la BCE a, en deux étapes, fait passer son taux principal de 1,0% à 1,5% en avril 2011. Cependant, suite à la détérioration de l'économie et des marchés financiers dans la seconde moitié de l'année, la BCE a été forcée de revoir ses choix, et vers la fin de l'année, les taux étaient revenus au niveau de 1%. La BCE a également acheté des obligations souveraines et aidé les banques sur le plan des liquidités, ce qui a quelque peu réduit le stress sur les marchés. La première opération de liquidité à trois ans jamais lancée par la BCE (opération de refinancement à long terme ou LTRO/Long Term Refinancing Operation) fut un énorme succès. Les banques ont souscrit pour près d'EUR 500 milliards, faisant de cet emprunt la plus grande opération de refinancement dans l'histoire de la BCE. Cependant, la santé du secteur financier européen en général, et les flux de crédit en particulier, dépendent en grande partie de l'issue de la crise de gouvernance financière en Europe. Aussi longtemps que les marchés financiers auront des doutes sur la solvabilité de certains pays et sur la qualité de leurs émissions de dettes, les perspectives du secteur financier resteront déprimées.

La morosité de la conjoncture en 2011 fut défavorable au secteur financier. La chute de la valeur des bons d'États européens a conduit à des réductions de valeur importantes, tandis que les exigences des autorités en matière de capitaux devenaient plus strictes. En juin, l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) a mené une série de tests de résistance, suivis quelques mois plus tard par d'autres tests encore plus stricts, aboutissant à la conclusion de la nécessité de renforcer les fonds propres du secteur bancaire européen à raison d'environ EUR 115 milliards. Vu le contexte difficile des marchés financiers, qui exclut de facto de lever ces capitaux auprès du secteur privé, les banques sont actuellement en train de céder leurs activités périphériques, souvent en dehors de leurs marchés domestiques, ce qui met de la pression sur les systèmes financiers de ces marchés. De plus, les gouvernements essaient d'obtenir de plus importantes contributions fiscales de la part des banques pour réduire leurs déficits budgétaires. Tous ces éléments pèsent sur la rentabilité des banques.

Malgré les défis auxquels sont confrontées les banques belges, les prêts accordés au secteur privé n'ont pas souffert. Les prêts aux ménages, qui avaient augmenté de 3,2% en 2010, ont connu une nouvelle hausse de 6,9% en 2011, tandis que la croissance des crédits aux entreprises passait de 1,6% en 2010 à 4,2% en 2011. Le fait que la Belgique ait l'un des ratios prêts-dépôts parmi les plus bas dans la zone euro réduit le risque d'un assèchement des crédits comparé à d'autres pays européens.

Fortis Banque

La volatilité des marchés financiers, la crise de la dette souveraine et l'impact des changements du cadre réglementaire ont créé un environnement économique particulièrement difficile en 2011. Malgré ce contexte, Fortis Banque a réalisé de bonnes performances opérationnelles, avec toutefois un second semestre beaucoup plus difficile suite à la détérioration rapide des conditions de marché et une hausse de l'aversion au risque dans le chef des clients. Les résultats de l'exercice ainsi que l'évolution du bilan sont discutés dans leurs sections respectives plus loin dans ce rapport.

La solvabilité et la position de liquidité sont restées satisfaisantes tout au long de l'année 2011. La solvabilité de Fortis Banque, basée sur les simulations et validée par les autorités compétentes, est en bonne voie pour répondre aux nouvelles normes Bâle III.

Dans un effort pour améliorer l'efficacité, 2011 a vu l'émergence de diverses initiatives destinées à maintenir sous contrôle les coûts opérationnels et les frais salariaux. Ce plan d'action (baptisé 'Initiative 2014') a pour objectif de réaliser des réductions de coûts structurelles à hauteur d'EUR 200 millions par an avant 2014. Les mesures seront décidées et mises en œuvre en concertation avec toutes les parties prenantes. De même, un accord a été signé avec les partenaires sociaux, qui porte sur un nouveau modèle salarial ('new reward model') dont la contrepartie est une garantie d'emploi jusqu'en 2016 et un engagement de l'entreprise à renoncer au recours à l'externalisation à grande échelle. Dans le cadre du nouveau modèle salarial, la politique de rémunération tiendra compte de critères de développement durable comme par exemple une plus grande diversité au sein du personnel et la réduction de l'empreinte écologique de la banque. Des mesures d'efficacité au niveau des fonctions de support et des entités opérationnelles seront introduites au cours des prochaines années.

L'intégration au sein de BNP Paribas se poursuit conformément aux prévisions

L'intégration au sein de BNP Paribas se poursuit conformément au plan et génère plus de synergies que prévu lors de la révision du plan en février 2011. A la fin de l'année, les gains en synergies cumulées s'établissaient à EUR 1.127 millions (dont EUR 529 millions réalisés en 2011), soit près du double des EUR 600 millions prévus en 2009 dans le plan initial, et un an en avance par rapport au plan révisé. Les objectifs en termes de synergies ont donc été revus à la hausse pour EUR 300 millions à EUR 1,5 milliard fin 2012.

En outre, plus de 1.200 emplois avaient été créés fin 2011 au sein des Centres de Compétences et de Services européens mis en place en Belgique dans le cadre du plan d'intégration.

Parmi les projets réalisés l'an dernier dans le cadre du plan de rapprochement, on peut citer :

- le développement de quatre Centres de compétences. Corporate & Transaction Banking Europe, Global Trade Services, Global Cash Management et Factoring sont désormais bien établis, basés à Bruxelles, et sont des éléments clés de la structure du groupe
- la poursuite du développement du concept 'multi canal' dans les services bancaires, comme par exemple la banque mobile et l'amélioration de la disponibilité des services de conseil par téléphone dans le réseau de banque de détail en Belgique
- la finalisation de la transformation du réseau d'agences en Belgique (rebranding des agences) et la création des centres de Banque Privée dans l'ensemble du pays
- la nouvelle offre de services d'affacturage sur le marché belge, avec le rachat de Fortis Commercial Finance
- la mise en place de l'activité Cash Management en Belgique et le renforcement de liens avec CIB (par exemple, la plate-forme de Fixed Income à Bruxelles)
- l'intégration totale de la succursale belge de BNP Paribas au sein de BNP Paribas Fortis
- le lancement d'un projet de banque 'multi canal' au sein de BNP Paribas Bank Polska SA en Pologne et le renforcement de la coopération entre les activités de banque de détail et CIB
- l'intégration et la rationalisation du réseau d'agences en Turquie suite à la fusion de Fortis Banque Turquie avec TEB
- le déploiement de 673 projets liés à la mise en place de nouveaux systèmes de technologie de l'information ou à leur remise à niveau
- la mise en œuvre, la migration et l'intégration de bases de données opérationnelles et de clients
- la connexion aux systèmes du groupe de fonctions telles que la consolidation financière et la comptabilité, l'accès au réseau SWIFT et à l'intranet du groupe
- la mise en place, par les Centres de compétences et Centres de services, de solutions au niveau groupe, comme par exemple la plate-forme de banque en ligne de BNP Paribas en France et un centre de gestion de la sécurité.

Priorité donnée à la satisfaction des clients

Chaque année, BNP Paribas Fortis établit quelque 270 millions de contacts avec les clients, au travers des différents canaux bancaires. En juin 2011, BNP Paribas Fortis a signé, en Belgique, la 'Charte du client'. En adhérant à cette charte, BNP Paribas Fortis confirme son intention de placer la satisfaction du client, la gestion efficace des plaintes, ainsi que la disponibilité et l'accessibilité de ses services bancaires, au cœur de ses préoccupations, et ce, par le biais de ses différents canaux.

BNP Paribas Fortis a lancé plusieurs initiatives visant à augmenter le niveau de satisfaction des clients par rapport au service qui leur est fourni en général. La banque a formulé 5 promesses à ses clients : 'Être une banque qui écoute, qui est accessible, qui fournit une information claire, qui partage les idées de ses clients et qui se préoccupe de ses clients'. Ces promesses, qui transparaissent à travers toute l'organisation et à tous ses niveaux, sont beaucoup appréciées de nos clients. Durant toute l'année 2011, les scores de satisfaction n'ont cessé d'augmenter tant pour les clients de notre segment retail que pour les clients du segment conseil.

En reconnaissance de ces efforts, BNP Paribas Fortis a reçu en 2011 le prix de 'Banque de l'année' par le magazine The Banker ainsi que le prix de 'Meilleure Banque' par le magazine Euromoney.

Engaged Bank Platform

En 2011, BNP Paribas Fortis a clairement formulé son ambition, en tant que banque responsable et engagée, à contribuer à la poursuite du développement durable de notre société et de notre économie.

De nombreuses initiatives ont été prises au sein de l'entreprise :

- application de principes de gouvernance éthique, entre autres par la diffusion des codes de conduite aux employés
- gestion des ressources humaines durable avec une attention particulière pour l'égalité et la diversité ainsi que la rétention des collaborateurs
- offres de produits et de services durables par le biais par exemple de l'introduction de politiques sectorielles pour les transactions ayant un impact possible sur l'environnement et de la signature par Retail Banking de la 'Charte du client'
- gestion environnementale responsable, en réduisant ses émissions de CO_2 et sa consommation de papier et en promouvant la gestion plus sélective des déchets.

En outre, BNP Paribas Fortis a également une longue tradition en matière de soutien aux projets culturels et sociaux entre autres par le biais de sa Fondation. Il convient de mentionner également la création en 2011 de micro*Start*, une coentreprise entre BNP Paribas Fortis, le Fonds Européen d'Investissement et l'ADIE. L'objectif est d'accorder des microcrédits aux moins privilégiés qui rêvent d'établir une petite entreprise mais sans être en mesure de faire appel à des formules de financement classiques offertes par les banques. En 2011, deux agences de microStart ont été ouvertes dans la Région de Bruxelles. Au total 100 crédits ont été attribués pour un montant total d'EUR 500.000.

Changements dans le périmètre de consolidation de Fortis Banque SA

Les modifications intervenues dans le périmètre de consolidation de Fortis Banque SA sont, entre autres, la fusion de Fortis Banque Turquie avec TEB conclue début 2011. Dans la nouvelle structure, Fortis Banque SA détient, via son entité à finalité spécifique (SPV), BNP Paribas Fortis Yatirimlar Holding A.Ş., une participation directe de 17,08% dans le capital de TEB, et 50% du capital de TEB Mali Yatirimlar A.Ş., une coentreprise détenue conjointement avec le groupe Colakoglu, qui détient 55% du capital de TEB. La nouvelle entité fusionnée occupe la 9e place dans le paysage bancaire turc sur base du total des actifs, et sert, par le biais de 602 agences et 9.300 employés, 3 millions de clients particuliers et 500.000 entreprises de toutes tailles.

En 2011, BNP Paribas Fortis a acquis auprès d'ABN AMRO la totalité du réseau international de Fortis Commercial Finance (FCF), à l'exception des activités néerlandaises. FCF est un leader de l'affacturage qui bénéficie d'un réseau commercial étendu dans 12 pays en Europe et en Asie : la Belgique, le Grand-Duché du Luxembourg, la France, l'Allemagne, la Suisse, le Danemark, le Royaume Uni, l'Espagne, l'Italie, la Pologne, la Turquie et Hong Kong. La partie du réseau de FCF acquise en Belgique et dans les autres pays sera adossée au réseau de BNP Paribas Factoring qui, à l'issue de cette transaction, servira les clients de BNP Paribas dans 14 pays. Les 500 employés de FCF renforceront le réseau d'affacturage du groupe, et aideront à développer et à améliorer la qualité des services d'affacturage offerts en Belgique, ainsi que dans les autres pays où BNP Paribas Fortis est déjà présente, plus six nouveaux territoires : le Royaume-Uni, la Pologne, l'Allemagne, le Danemark, le Grand-duché du Luxembourg et Hong Kong.

De plus amples informations concernant les changements de périmètre sont disponibles dans la note 8.a 'Périmètre de consolidation' et la note 8.b 'Regroupement d'entreprises'.

Dividende

Le Conseil d'Administration de Fortis Banque SA proposera à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires, qui se tiendra en avril 2012, le paiement d'un dividende brut d'EUR 0,43 par action pour l'année 2011.

La section suivante 'Les activités clés de Fortis Banque' contient une description des activités de chaque entité opérationnelle de BNP Paribas Fortis. Les chapitres qui suivent complètent ces informations et décrivent les résultats financiers consolidés de l'exercice 2011.

Les activités clés de Fortis Banque

BNP Paribas Fortis

En Belgique, Fortis Banque gère ses activités sous l'enseigne BNP Paribas Fortis. Elles couvrent à la fois les activités de Retail Banking et d'Investment Banking du groupe BNP Paribas en Belgique. La banque emploie un total de 16.990 salariés en Belgique.

Retail Belgium

Les activités de banque de détail de BNP Paribas Fortis comprennent des services bancaires pour les particuliers, les PME, les grandes sociétés, les institutions locales ainsi que les organisations à but non lucratif. Retail Belgique est organisé via deux canaux suivant une approche segmentée des activités: Retail & Private Banking Belgique et Corporate Banking Belgique.

Retail & Private Banking Belgium

Avec plus de 9.000 employés au service de 3,7 millions de clients (soit un tiers de la population belge), et une position de choix dans l'ensemble des produits bancaires, BNP Paribas Fortis est le leader incontesté de la banque de détail en Belgique. Une stratégie de distribution via différents canaux (appelée 'multi canal') permet de répondre aux besoins des clients particuliers. Le réseau de ventes compte 983 agences auxquelles s'ajoutent 308 franchisés sous le label Fintro et 681 points de vente de la coentreprise Banque de la Poste, détenue en partenariat à 50/50. Le réseau est équipé de 3.952 automates (ATM), de machines permettant d'effectuer des transactions ('non-cash'), d'imprimantes d'extraits de compte, d'une banque en ligne (1,2 million d'utilisateurs), de services de Mobile banking et de Phone banking. Le partenariat à long terme conclu avec AG Insurance jusqu'en 2020 bénéficie de la puissance de distribution du réseau Retail, tout en s'appuyant sur l'expérience acquise au fil des années dans le secteur de la bancassurance.

La plate-forme de gestion de relation-client (CRM) permet de partager, en temps réel, les informations utiles sur les 'moments clés de la vie d'un client' et ce, via les différents canaux internes de la banque.

S'appuyant sur son réseau de 38 centres de Private Banking, BNP Paribas Fortis est un acteur important du marché belge de la banque privée. Les particuliers disposant d'avoirs supérieurs à EUR 250.000 peuvent bénéficier de services de banque privée, ce qui représente une large base d'investisseurs potentiels. Des services de Wealth Management sont offerts aux clients disposant d'actifs potentiels de plus d'EUR 4 millions. Chaque client bénéficie d'un service dédié et est principalement pris en charge par deux centres de Wealth Management situés à Anvers et à Bruxelles.

Retail & Private Banking a, en 2011, poursuivi son soutien à l'économie belge, grâce à une politique de crédits particulièrement bien accueillie par la clientèle. Les crédits accordés, tant aux indépendants, professions libérales et entreprises qu'aux particuliers, ont connu une hausse significative. Les prêts 'verts' ont bénéficié d'un intérêt manifeste de la part des particuliers dans le cadre de leurs projets de construction et de rénovation. La Banque a également constaté une augmentation importante dans le segment du crédit à la consommation, grâce au lancement d'une politique centrée sur les besoins du client et axée sur le principe du 'crédit responsable'.

La volatilité extrême des marchés financiers durant la seconde moitié de l'année a eu un impact significatif sur le comportement des clients, qui ont clairement manifesté leur préférence pour la sécurité de leurs placements. La Banque a répondu à cette attente en développant une gamme de produits d'épargne et d'investissement diversifiée, répondant aux différents besoins exprimés, et en mettant l'accent sur l'analyse de la situation personnelle de chaque client, sous la bannière Épargner et placer sur mesure'.

Les efforts permanents consentis pour assurer la satisfaction des clients ont été récompensés : les taux de satisfaction recueillis en 2011 sont en hausse continue. Des campagnes de sensibilisation déployées auprès du personnel des agences et des activités de support ont contribué à l'amélioration de ce score.

De plus, le lancement de la nouvelle campagne 'Moments clés dans la vie du client' a créé l'occasion d'apporter des solutions qui répondent parfaitement aux attentes des clients, et participent à améliorer leur satisfaction.

La banque a pris de nouvelles mesures pour renforcer son approche multi canal. L'accessibilité des services via le téléphone a été améliorée, grâce à l'attribution de lignes directes aux conseillers du Central Customer Department (Département central clientèle) et aux autres collaborateurs, ce qui, combiné à l'extension des heures d'ouverture et à la garantie d'un taux de réponse supérieur à 90%, a contribué à renforcer la qualité du service aux clients. Le nombre d'ATM disponibles est également en hausse et une grande partie du parc est désormais équipée pour répondre aux besoins spécifiques de nos clients aveugles et mal voyants.

Parmi l'ensemble des services en ligne, PC Banking est devenu un canal bancaire à part entière, qui met l'ensemble des services à la disposition du client et répond à tous ses besoins. L'offre PC Banking ne se limite plus aux transactions routinières et aux recherches d'informations : les clients peuvent désormais y obtenir du conseil et souscrire à des produits bancaires. Cette évolution du PC Banking en a fait un outil unanimement plébiscité par les clients. Le nouveau site présente notamment des visuels sur les moments clés de la vie des clients, ainsi que sur les nouveaux produits et services, et ce dans un style indéniablement créatif et dynamique. Le nombre d'usagers de Mobile Banking est également en hausse.

De plus, le développement de la nouvelle infrastructure de CRM s'est poursuivi, permettant à tous les canaux bancaires de mettre à la disposition de chaque client, en temps réel, l'ensemble des informations sur sa situation financière et de répondre à chacun de ses besoins. Dans le courant de l'année, la mise en place d'un nouveau logiciel a démarré dans les agences, ses objectifs prioritaires étant de faciliter la prise de rendez-vous pour les clients quel que soit le canal choisi, et d'offrir un support de haute qualité dans la gestion des contacts entre la banque et les clients.

Dans le même temps, le déploiement du modèle de Private Banking avance à grands pas. La nouvelle gamme de produits – qui offre un nouveau concept de 'convention patrimoniale' – a été bien accueillie par les clients. Les investissements continus dans la formation des équipes de Private Banking se sont poursuivis, et offrent notamment un programme de formation intensif menant à la qualification de 'Banquier privé certifié'.

Corporate & Public Banking, Belgium

Corporate & Public Banking Belgium (CPBB) offre aux entreprises, organismes publics et autorités locales belges une gamme complète de services financiers, tant au niveau local qu'international. Avec plus de 650 clients corporate et 14.200 clients midcap, CPBB est le leader de ces marchés, mais aussi un acteur de poids du public banking (850 clients). L'offre de services comprend des produits bancaires de base, des produits financiers spécialisés, ainsi que des services sur titres, des services d'assurance, immobiliers, commerciaux, de cash management, d'affacturage et de leasing, ainsi que des activités de fusions-acquisitions et sur les marchés des capitaux. Une équipe centrale de plus de 70 corporate bankers, de 217 chargés de relations dans 22 centres d'affaires, ainsi que de nombreux spécialistes, assurent à BNP Paribas Fortis une proximité avec ses marchés. Sa collaboration étroite avec le réseau européen de centres d'affaires, géré au sein de CIB permet à CPBB d'offrir à ses clients belges une gestion commerciale unifiée, tant au niveau local qu'international.

CPBB s'est donné pour objectif de construire des relations durables avec ses clients, dans lesquelles il aspire à comprendre les priorités stratégiques ainsi que les objectifs sur le long terme des clients.

Les chargés de relations de CPBB mènent avec eux une réflexion destinée à anticiper les moments clés de la vie de l'entreprise, à apporter des solutions de manière proactive, et à résoudre rapidement des problèmes d'ordre bancaire tout en apportant des nouvelles idées et des suggestions d'amélioration des activités quotidiennes des clients.

De nombreux clients de Corporate & Public Bank Belgium ont profité en 2011 des taux d'intérêt relativement bas pour refinancer leurs dettes existantes à des conditions plus avantageuses. Cette tendance a surtout été observée au cours de la première moitié de l'année.

Certains clients ont répondu positivement à la suggestion de leurs chargés de relations de CPBB de se protéger contre les risques de différentiel de taux d'intérêt, en se tournant vers l'achat de dérivés de taux.

Dans le segment des grandes entreprises, l'année 2011 a été marquée par une tendance nette vers un recours plus important à la désintermédiation, certaines entreprises décidant d'émettre des obligations et de se tourner vers des placements privés. BNP Paribas Fortis a joué un rôle clé dans la mise en place de ces programmes de financement. De nombreuses entreprises ont également accentué leurs efforts pour optimiser leurs fonds de roulement, en faisant appel aux services professionnels de cash management que BNP Paribas Fortis offre tant en Belgique qu'à l'étranger.

Sur le plan international, le renforcement des liens entre Corporate & Public Bank Belgium, les trois autres marchés domestiques du groupe (France, Italie et Grand-Duché de Luxembourg), et l'ensemble du réseau, a permis à CPBB d'attirer un nombre considérable de nouveaux clients.

Corporate & Investment Banking

Le département Corporate & Investment Banking (CIB) de BNP Paribas Fortis offre à ses clients, en Belgique et en Europe, un accès à l'ensemble des produits de BNP Paribas CIB.

BNP Paribas Fortis CIB se compose de six entités opérationnelles : Capital Markets, Structured Finance, Corporate & Transaction Banking Europe, Corporate Finance & Equity Capital Markets, Institutional Banking, et Private Equity.

Basée à Bruxelles, la plate-forme Capital Markets propose la gamme complète de produits BNP Paribas. La division Fixed Income de Capital Markets sert essentiellement des clients belges, mais aussi des entreprises européennes. La division Equity Derivatives sert en priorité les clients belges.

Structured Finance regroupe les activités de Corporate Acquisition Finance, Leveraged Finance, Export Finance, Project Finance et Loan Syndication. Une plate-forme régionale a été mise en place à Bruxelles pour servir les clients établis dans le Benelux, en Europe du nord, en Europe centrale et en Turquie.

Corporate & Transaction Banking Europe (CTBE) est un réseau bancaire intégré se concentrant sur le service aux filiales de clients de BNP Paribas dans 16 pays d'Europe. CTBE propose des produits et services bancaires courants (prêts classiques, cash management, trade services, produits de couverture de flux et, si disponibles, des services de leasing, d'affacturage et des solutions de financement) à des grandes entreprises et des institutions financières dans 16 pays d'Europe, par le biais d'un réseau de plus de 30 centres d'affaires assurant la proximité avec les clients. CTBE travaille en collaboration étroite avec deux centres de compétences basés en Belgique et opérant pour l'ensemble du groupe BNP Paribas, à savoir, Cash Management et Global Trade Solutions. Cash Management propose des services de gestion de liquidités aux entreprises, répondant à leur besoin croissant de solutions globales et homogènes au niveau européen (par exemple, solutions SEPA, centralisation de trésorerie, centrales de paiement). Dans le même temps, ces entreprises continuent à faire appel à des solutions locales complètes. Global Trade Solutions soutient les entreprises dans leurs activités internationales de trading, en proposant, par exemple, des garanties internationales pour les contrats commerciaux entre parties situées dans différents pays.

Corporate Finance est chargé du conseil en fusions et acquisitions, et des activités d'Equity Capital Markets. Corporate Finance sert essentiellement des clients belges et luxembourgeois.

Institutional Banking est chargé de gérer les relations avec d'autres institutions financières. L'entité propose des produits de gestion de flux et des produits de financement classiques.

Private Equity continue de soutenir l'économie belge en investissant dans les fonds de capitaux et mezzanine, ce qui permet à BNP Paribas Fortis d'accompagner ses clients dans leur croissance externe.

Principales transactions conclues en 2011

- placement privé d'EUR 145 millions et financement supplémentaire d'EUR 75 millions pour Aquafin. Ce placement est intervenu par le biais d'une série d'investissements privés basés sur un contrat de prêt non bancaire, ainsi que par le biais de financement classique d'OLO
- BNP Paribas Fortis a joué le rôle de coordinateur et de teneur de livre associé (joint bookrunner) dans une émission d'EUR 500 millions à 7 ans destinée aux investisseurs institutionnels, pour le compte de Belgacom. La banque a également joué le rôle de conseiller en structuration et de gestionnaire de transaction (deal manager) pour une offre en numéraire portant sur le rachat d'obligations pour un montant d'EUR 398,9 millions
- BNP Paribas Fortis est intervenu en qualité de coordinateur global (global coordinator) et chef de file (mandated lead arranger) pour une facilité de crédit renouvelable d'EUR 325 millions pour Carmeuse, le fabricant belge de produits à base de chaux. La banque est également intervenue en tant que teneur de livre associé (joint bookrunner) pour une nouvelle émission obligataire à haut rendement (6,875%) portant sur USD 450 millions
- Une facilité de crédit syndiqué d'EUR 600 millions a été mise en place et signée pour le compte de l'entreprise de distribution Groupe Delhaize, un des leaders belges du secteur de la grande distribution. BNP Paribas Fortis est intervenu en tant que seul teneur de livre (sole active bookrunner), seul coordinateur, agent de documentation et agent de facilitation pour le crédit. Le succès de cette opération résulte de la relation privilégiée et de longue date entre BNP Paribas Fortis et Delhaize, et de la place de leader occupée par la banque sur le marché des crédits syndiqués en euros.
- BNP Paribas Fortis a joué le rôle de seul coordinateur global et seul teneur de livres (sole bookrunner) pour l'émission d'une obligation convertible d'EUR 84 millions à 5 ans pour le compte d'Econocom, le leader européen business-to-business en gestion d'infrastructures informatiques et en télécommunications

- BNP Paribas Fortis a joué le rôle de preneur ferme (underwriter), de teneur de livres (bookrunner) et de chef de file (mandated lead arranger) pour une transaction d'EUR 1,3 milliard portant sur l'acquisition et le refinancement d'installations industrielles par le groupe Etex, une entreprise industrielle spécialisée dans l'élaboration et la commercialisation de systèmes et de matériaux de construction de haute performance. L'acquisition de la division européenne d'activités plâtres de Lafarge a fait d'Etex un des acteurs majeurs européens de l'industrie du plâtre
- BNP Paribas Fortis a été désigné en qualité de seul chef de file (sole mandated lead arranger), de teneur de livres (bookrunner), d'agent de documentation et d'agent de crédit (facility agent) pour la mise en place d'un crédit syndiqué d'EUR 210 millions pour Magotteaux, un des leaders mondiaux dans la réduction de la granulométrie de matériaux (concassage, broyage et déchiquetage). Les clients de l'entreprise sont actifs dans le secteur minier, du dragage, du recyclage et de la production d'électricité
- La banque a agi comme teneur de livre associé (joint bookrunner) pour une émission d'obligations de référence d'EUR 500 millions à 6 ans pour la Fédération Wallonie-Bruxelles
- BNP Paribas Fortis a été désigné comme chef de file (lead arranger) et banque coordinatrice pour la mise en place d'une facilité de crédit d'EUR 450 millions pour le financement de la construction de la plus grand usine intégrée de Russie dans le secteur du PVC (coentreprise entre Solvay et Sibur)
- La banque a agi comme teneur de livre (bookrunner) et chef de file (mandated lead arranger), pour la modification, la mise à jour et l'extension d'une convention de crédit existante d'EUR 1 milliard pour UCB, entreprise internationale active dans le secteur biopharmaceutique. La banque a également été désignée comme teneur de livre associé (joint bookrunner) pour une émission obligataire d'EUR 300 millions.

NYSE Euronext a désigné BNP Paribas Fortis 'N°1 Bond Finance House 2011', reconnaissant par là son rôle majeur dans l'émission d'obligations d'entreprises pour le compte de clients belges et luxembourgeois. Au cours de 2011, BNP Paribas Fortis a confirmé sa position de leader dans son marché domestique, agissant comme chef de file (lead manager) de toutes les émissions obligataires de 2011 - à une exception près - dans les secteurs public et des entreprises, à l'intention des investisseurs privés en Belgique et au Grand-Duché du Luxembourg.

BGL BNP Paribas

L'année 2011 a été marquée par la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du Plan industriel. Cette étape majeure du rapprochement entre BGL BNP Paribas et BNP Paribas Luxembourg a renforcé les atouts de BGL BNP Paribas sur la place luxembourgeoise. BGL BNP Paribas a obtenu le label d'Entreprise socialement responsable décerné par l'INDR (Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises) et a été reconnue 'Banque de l'année' (Bank of the Year) par le magazine international The Banker.

Au Grand-Duché du Luxembourg, BGL BNP Paribas se classe :

- N° 1 du Corporate Banking
- N° 2 du Retail Banking
- N° 1 des employeurs du secteur financier
- N° 1 de l'activité bancaire de la 'Grande Région', un concept qui facilite la coopération transfrontalières.

Les trois pôles d'activités du groupe BNP Paribas – Retail Banking, Investment Solutions et Corporate and Investment Banking – sont représentés au sein de BGL BNP Paribas. La banque emploie 2.540 personnes.

Retail Banking

Retail Banking Luxembourg propose à ses clients particuliers, indépendants et entreprises, une large gamme de produits et services financiers à travers son réseau de 38 agences. BGL BNP Paribas est la deuxième banque du Grand-Duché de Luxembourg pour les clients résidents avec 223.000 clients, ce qui représente une part de marché de 16%. Elle est la première banque des entreprises, avec 36.000 clients, soit une part de marché de 38%.

L'exercice 2011 fut une année de croissance pour la banque 'multi canal', grâce à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de gestion de la relation avec les clients (CRM), et la mise en place d'outils appropriés. L'ouverture de la nouvelle agence 'Europe', développée selon un concept innovant, à la pointe de la nouvelle technologie et qui mise sur une proximité accrue avec le client, rassemble toutes les valeurs du multi canal.

Le retour de la confiance des clients s'est confirmé en 2011 par la stabilisation des parts de marché. L'approfondissement de la collaboration transfrontière entre les différentes entités du groupe a mené à la simplification des procédures d'ouverture de comptes et à une campagne de prospection réalisée conjointement.

Investment Solutions

BGL BNP Paribas Wealth Management s'adresse à la clientèle luxembourgeoise et internationale. Grâce à une organisation des équipes multilingues par marché, les clients bénéficient de nombreux produits adaptés à leurs besoins spécifiques et sont accompagnés dans la gestion de leur patrimoine.

La mise en place d'une nouvelle approche de banque privée adossée au réseau des agences a conduit à la création de six nouveaux centres Private banking au Grand-Duché du Luxembourg. La clientèle résidente fortunée bénéficie des conseils d'un interlocuteur unique, qui prend en charge l'intégralité de ses besoins à travers une offre patrimoniale globale couvrant tant la banque au quotidien que le financement des projets, la structuration des actifs et les placements financiers.

Par ailleurs, la banque privée a poursuivi son développement vers sa clientèle internationale grâce à une offre de services et de produits sophistiquée et innovante s'appuyant sur des synergies et des coopérations avec l'ensemble des métiers du Groupe.

BNP Paribas Personal Investors est un service de BGL BNP Paribas qui s'est spécialisé dans l'offre de conseils et la gestion de fortune des investisseurs actifs, tout en conservant une approche de diversification des canaux de communication : consultations par téléphone ou internet, mais aussi en face-à-face. Le service Personal Investors est le numéro un de l'épargne en ligne et du courtage en Europe continentale.

Corporate and Investment Banking

La branche luxembourgeoise de BNP Paribas Corporate and Investment Banking propose des services liés aux marchés des actions et aux marchés monétaires, de courtage, de banque d'investissement, de financement structuré, des opérations de couverture pour les entreprises ainsi que des services de gestion de portefeuille active ou passive. Les clients de CIB sont pour la plupart des institutions financières domiciliées au Grand-Duché.

BNP Paribas Bank Polska SA

Fortis Bank Polska SA a été rebaptisée et opère sous la marque BNP Paribas depuis le 29 avril 2011. L'adoption de la nouvelle marque n'a eu aucune conséquence sur la structure capitalistique de la banque, ni modifié ses relations avec ses clients.

BNP Paribas Bank Polska SA englobe toutes les activités de banque de détail du Groupe. La banque est organisée en trois segments principaux : Retail Banking (dont font partie Wealth Management et les services aux PME), Personal Finance, et Corporate & Transaction Banking.

BNP Paribas Bank Polska SA se déploie au travers d'un réseau de 227 agences, et les 2.700 employés de la banque servent près de 400.000 clients, pour la plupart dans le segment Retail Banking.

Dans un marché caractérisé par une très forte concurrence, BNP Paribas Bank Polska SA a poursuivi ses efforts de transformation de son modèle opérationnel qui se concentre sur l'amélioration de son profil de risque et le développement de sa clientèle sur base de segments bien définis. Ces efforts se sont traduits par une baisse du coût du risque au cours de l'exercice 2011, et une hausse du nombre de clients.

L'offre de produits destinée aux clients Retail a été développée en tenant compte des besoins spécifiques de trois segments visés par la banque : Aspiring, Mass Affluent et Affluent (jeunes ménages, clients aisés et clients fortunés). La banque est à la disposition de ses clients par l'intermédiaire du réseau d'agences, d'internet, d'un centre d'appel et de réseaux externes tels que les concessionnaires automobiles, les sociétés d'assurance et les courtiers. Des produits et services de Wealth Management viennent compléter cette offre, en proposant aux particuliers fortunés des services intégrés de gestion d'actifs et des approches globales. Les clients de Private Banking peuvent également bénéficier des produits et services proposés par le réseau international de BNP Paribas.

S'alignant sur les nouvelles tendances du marché, BNP Paribas Bank Polska SA a créé un nouveau concept d'agence bancaire – NBC ou New Branch Concept – plus attractif pour le client et plus ergonomique pour les employés. Ce concept propose des nouvelles fonctionnalités et des solutions de pointe, développées en tenant compte des intérêts et du bien-être des clients et du personnel de la banque. Depuis le mois de juillet, la banque a ouvert 12 agences 'NBC' dans les principales villes de Pologne et poursuivra sur sa lancée au cours des prochaines années. Les agences existantes seront également progressivement mises aux normes du concept 'NBC'.

BNP Paribas Bank Polska SA s'est vu décerner le prix de la banque la plus universelle de Pologne par Comperia.pl. Elle a également obtenu la première place pour la quatrième année consécutive, grâce à ses offres concurrentielles dans le segment des prêts personnels et du financement de voitures.

Le réseau Retail Banking ne s'adresse pas uniquement aux clients particuliers, mais aussi à l'ensemble du segment des PME (c'est-à-dire des entreprises dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas PLN 30 millions). L'offre de services comprend un éventail complet de solutions financières et bancaires proposé par des équipes dédiées présentes au sein des principales agences.

L'attractivité des services proposés par BNP Paribas Bank Polska SA à ses clients PME lui a valu la reconnaissance par Forbes de 'meilleure banque des entreprises en Pologne' à l'occasion de ses 'Awards' annuels. L'éventail de services offerts aux entreprises comprend également des services de financement structuré et de financement de projets immobiliers. Des Centres de compétences ont été ouverts pour servir les clients faisant partie du secteur des administrations et des institutions publiques.

Les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à PLN 30 millions sont prises en charge par l'entité Corporate & Transaction Banking (CTB) qui met ses huit Centres d'affaires à la disposition des clients. Ces derniers sont aussi bien des entreprises locales que des filiales de groupes internationaux clients de BNP Paribas, actifs en Europe ou dans le monde.

CTB a connu une hausse soutenue de ses revenus, la croissance la plus dynamique se situant dans le segment du cash management. De plus, le déploiement de la stratégie 'One bank for corporates in Europe' a permis à la banque d'attirer de nombreux nouveaux clients internationaux servis par les entités du groupe BNP Paribas dans d'autres pays.

Les activités de Corporate Banking sont articulées autour d'une collaboration étroite avec la succursale polonaise de BNP Paribas SA. La banque se concentre en priorité sur les services relatifs aux transactions bancaires classiques des entreprises, dont le cash management, les crédits, le financement d'activités commerciales internationales, et les produits liés aux marchés financiers. La priorité est de servir les plus grandes entreprises et les clients institutionnels du groupe BNP Paribas en leur proposant des produits d'investissement novateurs.

BNP Paribas Bank Polska SA détient 100% des actions de deux filiales, l'une, 'Towarzystwo Funduszy Inwestycyjnych BNP Paribas Polska SA', spécialisée en gestion d'actifs et 'Fortis Lease Polska Sp. z o.o.' spécialisée en leasing. Cette dernière offre, en collaboration avec la banque, des services de leasing d'actifs immobilisés dont des biens immobiliers, des moyens de transport, des engins de construction et de l'équipement spécialisé destiné à l'industrie. D'autres produits tels que les services liés aux valeurs mobilières, l'assurance, le leasing et la gestion de flottes sont également disponibles par le biais de filiales spécialisées du groupe BNP Paribas.

TEB

BNP Paribas Fortis est présente en Turquie par le biais de TEB, dont la banque détient 44,58%. Cette participation est le résultat de la fusion de Fortis Banque Turquie avec TEB A.Ş., intervenue le 14 février 2011. Après la fusion légale, la fusion opérationnelle a suivi immédiatement pour se clôturer en juillet, soit trois mois avant l'échéance que le groupe s'était fixée. La banque fusionnée occupe le 9e rang dans le secteur bancaire turc, sur base de sa part de marché en crédits et en dépôts et comprend toute la gamme des activités retail de BNP Paribas dans ce pays. La banque y emploie 9.300 collaborateurs.

La banque Retail propose des cartes de débit et de crédit, des prêts hypothécaires, des prêts personnels et des produits d'investissement et d'assurance. Ceux-ci sont distribués par le biais d'un réseau de 602 agences bancaires, par internet, et via Phone et Mobile banking.

S'appuyant sur ses entités commerciales et entités bancaires dédiées aux petites entreprises, la banque met également à la disposition des PME un éventail complet de services bancaires.

Les services de Corporate Banking comptent entre autres le financement d'activités commerciales internationales, la gestion d'actifs, la gestion de liquidités (cash management), des services de crédit, des couvertures de risque de change, de risque de taux d'intérêt et de cours de matières premières, ainsi que des services de leasing et d'affacturage.

La banque fusionnée TEB ne manque pas d'ambition et continue à accroître ses parts de marché. Après la finalisation de la fusion au premier trimestre 2011, TEB a poursuivi sa croissance, dépassant les moyennes affichées par le secteur, tant en dépôts qu'en crédits. Ces marges ont souffert de pressions à la baisse résultant notamment du contexte des marchés et de nouvelles règlementations.

En dépit du caractère défavorable de nombreux facteurs externes (autres que la croissance du PIB) pour le secteur bancaire turc, TEB a réalisé des performances très encourageantes en termes d'amélioration de ses processus et de son bilan.

Le niveau des revenus s'est avéré satisfaisant tout au long de l'exercice 2011. Les nouvelles règlementations en matière de provisions générales, de coûts de restructuration et de coûts associés à la hausse des ratios de provisions ont cependant eu un impact négatif sur les revenus commerciaux.

L'amélioration de l'efficacité et de la rentabilité sont les principales priorités de TEB. Plusieurs projets dont le but est d'aider la banque à atteindre ses objectifs stratégiques à court et à moyen termes, portent sur l'amélioration de l'efficacité des ventes et de la performance des employés, et sur la réduction des coûts structurels, et ce, en maintenant le niveau d'excellence du service aux clients.

Notations de crédit de Fortis Banque SA au 29/02/2012

	Long-terme	Perspective	Court-terme
Standard & Poor's	AA-	Négative	A-1+
Moody's	A1	Revu à la baisse	P-1
Fitch Ratings	A	Stable	F1

Le tableau ci-dessus montre les principales notations de crédit ainsi que la perspective pour Fortis Banque au 29 février 2012. Chacune de ces notes reflète l'opinion de l'agence de notation uniquement à sa date d'émission. Toute explication de la signification de ces notes doit être obtenue auprès de l'agence de notation appropriée.

Ajustements de la notation à long terme durant l'année 2011 :

- Standard & Poor's a dégradé la note à long terme de Fortis Banque de 'AA' à 'AA-' le 14 octobre 2011.
- Fitch a dégradé la note à long terme de Fortis Banque de 'A+' à 'A' le 15 décembre 2011.

Déclarations prospectives

Il convient de préciser que toute déclaration sur des attentes futures ou autres éléments prospectifs se base sur la perception actuelle de la société et sur des hypothèses incluant un certain degré de risques et d'incertitudes, particulièrement dans le contexte économique et financier actuel.

Commentaires sur l'évolution des résultats

Fortis Banque a réalisé une excellente performance commerciale et opérationnelle durant l'année 2011, malgré un environnement financier et macro-économique toujours difficile.

Le revenu net avant activités abandonnées d'EUR 585 millions a été fortement influencé par les réductions de valeur sur la dette souveraine grecque. Il est en baisse de 50% comparé à EUR 1.180 millions de revenu net avant activités abandonnées en 2010. Sans tenir compte des réductions de valeur d'EUR (866) millions sur la dette souveraine grecque, le coût du risque associé à l'année 2011 (EUR (286) millions) peut être considéré comme faible, mais reste néanmoins supérieur au coût quasi nul associé à l'exercice 2010.

La bonne performance commerciale se traduit par l'augmentation des revenus d'EUR 354 millions ou 6%, à EUR 5.733 millions. Les charges d'exploitation et d'amortissement ont baissé d'EUR 270 millions ou 7%, à EUR (3.856) millions.

D'un point de vue géographique, 66% des revenus sont générés en Belgique, 15% au Grand-Duché du Luxembourg et 19% proviennent des autres pays où Fortis Banque est active. Cette répartition est comparable à celle de 2010.

Fortis Banque a généré un bénéfice net attribuable aux actionnaires d'EUR 104 millions en 2011, comparé à EUR 1.907 millions de bénéfice net en 2010. Outre l'impact négatif des réductions de valeur sur la dette souveraine grecque en 2011, le facteur principal expliquant cette évolution est l'impact du résultat net des activités abandonnées, négatif (EUR (314) millions) en 2011, dû en grande partie à la réorganisation des activités du Groupe en Turquie.

Les résultats consolidés de Fortis Banque en 2011 ont continué à être très largement impactés par les conséquences de l'intégration de la banque au sein du groupe BNP Paribas, comme ce fut le cas en 2009 et en 2010.

Durant la première moitié de 2011, les opérations du groupe BNP Paribas en Turquie ont été réorganisées, conduisant à la fusion entre Türk Ekonomi Bankasi (TEB) et Fortis Banque Turquie. Fortis Banque a par ailleurs vendu les activités de ses succursales à Shanghai, Guangzhou, et sa filiale Fortis Wealth Management Hong Kong à des entités du groupe BNP Paribas en Chine au cours du deuxième trimestre 2011. En décembre 2011, Fortis Banque a vendu sa filiale Fortis Banque Réassurance à une entité de BNP Paribas au Grand-Duché du Luxembourg et une fusion a eu lieu entre Fortis Luxembourg Vie et Cardif Luxembourg International, aboutissant à l'entreprise fusionnée Cardif Luxembourg Vie au sein de laquelle BGL BNP Paribas est actionnaire à hauteur de 33%.

Les impacts provenant principalement de la réorganisation des activités du groupe BNP Paribas en Turquie ainsi que de l'acquisition de Fortis Commercial Finance par Fortis Banque sont expliqués en détail dans les paragraphes infra.

Les produits d'intérêt nets ont atteint EUR 4.162 millions en 2011 soit une hausse d'EUR 501 millions ou 14% comparée à 2010. Cette augmentation est soutenue par une bonne performance commerciale avec une forte croissance du volume des prêts et des dépôts ainsi qu'une amélioration des marges commerciales sur les dépôts au sein de l'activité retail en Belgique. En outre, BGL BNP Paribas a bénéficié de marges plus élevées sur les dépôts ainsi que de coûts de financements plus réduits sur les participations. Ces évolutions positives sont en partie neutralisées par une baisse des revenus des produits d'intérêt liés aux activités de marché chez Corporate & Investment Banking (CIB) Belgium comparé à 2010 qui a bénéficié d'un environnement à taux d'intérêt très bas. Par ailleurs, cette évolution inclut le changement de périmètre lié à la réorganisation des activités de BNP Paribas en Turquie (EUR 318 millions), l'acquisition de FCF (EUR 6 millions) ainsi qu'un ajustement positif exceptionnel d'EUR 101 millions sur des obligations indexées à l'inflation.

Les produits de commission nets ont atteint EUR 1.240 millions en 2011, soit une augmentation d'EUR 85 millions ou 7% comparé à 2010. Les produits de commission nets ont subi la pression de la baisse des commissions sur ventes des produits hors bilan en Belgique ainsi que de commissions moins élevées au Grand-Duché du Luxembourg en raison des fluctuations sur les marchés financiers. Cette tendance a été compensée par une augmentation de l'activité de CIB Capital Markets principalement grâce aux rétrocessions des résultats générés par la réorganisation de l'activité des marchés de capitaux au sein du groupe BNP Paribas ainsi que par le changement de périmètre induit par la restructuration des activités de BNP Paribas en Turquie (EUR 85 millions) et l'acquisition de FCF (EUR 7 millions).

Le résultat net sur les instruments financiers détenus à la juste valeur par le compte de résultat s'élève à EUR 309 millions in 2011, soit une baisse d'EUR (11) millions comparée à 2010. Ce résultat a bénéficié d'une réévaluation positive de la dette propre détenue à la juste valeur – soutenue par une augmentation des spreads de crédit – mais a été neutralisé par une réévaluation négative des prêts aux institutions publiques. L'activité des marchés a aussi reflété une légère baisse due à leur plus grande volatilité et à une détérioration générale des marchés. Par ailleurs, le changement de périmètre relatif à la réorganisation des activités de BNP Paribas en Turquie y a contribué à concurrence d'EUR (25) millions.

Le résultat net sur les actifs financiers disponibles à la vente s'élève à EUR (36) millions en 2011, suite à la vente d'obligations du portefeuille bancaire, reflétant la réduction de l'exposition au risque de crédit sur la dette souveraine et quelques dépréciations sur le portefeuille de capital-investissement, partiellement compensées par des bénéfices sur les investissements en crédits structurés. Le changement de périmètre lié à la réorganisation des activités du groupe BNP Paribas en Turquie y a contribué à hauteur d'EUR 22 millions. En 2010, la vente d'obligations détenues dans le portefeuille d'investissement avait généré des bénéfices d'EUR 72 millions.

Les produits nets d'autres activités ont atteint EUR 58 millions en 2011, soit une baisse d'EUR (113) millions comparé à 2010. Cette évolution est principalement due au retrait partiel de la banque du marché du leasing des conteneurs en 2010. Depuis 2011, les résultats des activités maintenues dans ce secteur sont repris sous la rubrique relative à la Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence. Le résultat net d'EUR 58 millions provient principalement des revenus locatifs récurrents sur des investissements immobiliers, des frais refacturées aux clients et des reprises de provisions pour litiges et risques opérationnels.

Les charges d'exploitation ont atteint EUR (3.629) millions en 2011, soit une baisse d'EUR 194 millions ou 5% comparé à l'exercice précédent. L'évolution sur l'année 2011 a été impactée par des éléments qui se sont substantiellement compensés entre eux. En Belgique, une contribution accrue d'EUR (16) millions au plan de garantie des dépôts totalisant EUR (107) millions, une augmentation des frais de personnel due à des effectifs moyens plus élevés ainsi qu'une indexation des salaires induite par une inflation plus élevée ont augmenté la base des coûts. Par ailleurs, le changement de périmètre dû à la réorganisation des activités de BNP Paribas en Turquie et l'acquisition de FCF a augmenté les charges d'exploitation respectivement d'EUR (278) millions et d'EUR (7) millions. Ces augmentations de coûts ont été largement compensées par une baisse des coûts de restructuration d'EUR (176) millions et une reprise de provision d'EUR (327) millions portant essentiellement sur les impôts.

Les charges d'amortissement ont atteint EUR (227) millions en 2011, soit une diminution d'EUR (76) millions comparé à l'année précédente, liées à des coûts de restructuration en diminution. L'année précédente avait connu un amortissement accéléré et plus important dans le cadre d'une refonte du réseau retail en Belgique.

Le coût du risque s'élève à EUR (1.152) millions en 2011, y inclus la provision pour la restructuration de la dette grecque d'EUR (866) millions. L'impact et l'exposition au risque de la dette souveraine sont détaillées plus bas dans la note 8.h 'Exposition à la dette souveraine' du Rapport Annuel 2011. En dehors de cette provision, le coût du risque est resté faible comparé au niveau des provisions pour l'ensemble de l'exercice, bien que le dernier trimestre ait montré quelques signes de détérioration. Le niveau de coût du risque en 2010 était un solde positif d'EUR 3 millions, traduisant l'amélioration des conditions économiques et les reprises de provisions collectives et sectorielles sur les créances et instruments de crédit structurés, l'ensemble compensant ainsi une provision élevée pour des pertes sur créances.

La quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence s'élève à EUR (111) millions en 2011, reflétant une forte baisse d'EUR (236) millions en comparaison avec 2010. Cette évolution est due à la contribution négative d'AG Insurance pour EUR (140) millions en 2011– principalement due à la dépréciation de sa position par rapport la dette souveraine grecque (EUR (185) millions) – ainsi qu'a la réduction de valeur de l'investissement de Fortis Banque dans AG Insurance d'EUR (167) millions. Ceci est en partie compensé par les contributions positives des nouvelles entités principalement issues de la fusion entre les anciennes entités de Fortis Banque et celles de BNP Paribas telles que BNP Paribas Investment Partners avec une contribution d'EUR 66 millions et BNP Paribas Lease Group avec une contribution d'EUR 84 millions. Les activités de leasing de conteneurs aux États-Unis, restructurées autour de TGC Fund et Cronos Holding Company ont contribué à hauteur d'EUR 28 millions en 2011. Postbank Ireland affichait une contribution négative d'EUR (31) millions en 2010 suite à la décision de cesser ses activités. Il n'y a toutefois plus d'impact en 2011.

Le résultat net sur autres actifs immobilisés a atteint EUR 51 millions en 2011 principalement lié à la vente de Textainer Marine Containers LTD et de Fortis Banque Reinsurance. Le résultat d'EUR 8 millions en 2010 provenait de la déconsolidation de certaines participations mineures et de la vente de propriétés immobilières.

Les charges d'impôts sur le résultat se sont établies à EUR (80) millions en 2011. Le taux d'imposition effectif est de 12%, grâce à la prise en compte des actifs d'impôts différés suite à la liquidation de Fortis Proprietary Investment (Irlande). Exclusion faite de celle-ci et de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, le taux d'imposition effectif s'établit en réalité à 36%. Les charges d'impôts se montaient à EUR (199) millions en 2010 avec un taux d'imposition effectif de 14% grâce à l'imputation d'actifs d'impôts différés additionnels d'EUR 158 millions et une quote-part élevée des revenus des sociétés mises en équivalence.

Le résultat net sur activités abandonnées a atteint EUR (314) millions en 2011. Ce résultat contient les gains et pertes réalisées (EUR (311) millions) sur les filiales et succursales vendues durant la période ainsi que des résultats nets opérationnels de ces entités vendues (EUR (3) millions). 2011 inclut aussi le résultat comptable négatif qui provient de la perte réalisée sur la conversion de devises (EUR (233) millions) suite à la cession du contrôle de Fortis Banque Turquie en plus de la juste valeur négative de l'option put dévolue aux associés de la coentreprise TEB Holding à hauteur d'EUR (75) millions. Le résultat sur activités abandonnées en 2010 d'EUR 970 millions se composait des gains et pertes réalisés sur les filiales et succursales vendues durant l'exercice (EUR 1.003 millions) ainsi que du résultat net d'exploitation d'EUR (33) millions des filiales et succursales vendues ainsi que les entités qui n'étaient pas encore vendues mais qui néanmoins étaient déjà classifiées en tant qu'activités abandonnées.

Commentaires sur l'évolution du bilan

Le total bilantaire de Fortis Banque s'élevait à EUR 346 milliards à la fin 2011, en ligne avec son niveau d'EUR 348 milliards fin 2010. Le bilan commercial affiche une évolution commerciale stable où la croissance des dépôts et créances provenant de la clientèle retail belge et des établissements de crédits a été atténuée par la baisse des volumes dans les autres pays d'une part et dans le segment client Corporate d'autre part. Les actifs et passifs financiers détenus à la juste valeur par le compte de résultat ont affiché une forte hausse portée principalement par les instruments dérivés de taux d'intérêt et par l'évolution générale des taux directeurs en 2011. Par ailleurs, les actifs et passifs des activités abandonnées ont baissé de façon significative en comparaison avec 2010 suite à la vente des succursales aux États-Unis et en Asie à BNP Paribas ainsi que suite à l'achèvement de la restructuration des activités et des entités du groupe BNP Paribas en Turquie.

Au niveau géographique, 82% des actifs sont localisés en Belgique, 9% au Grand-Duché du Luxembourg et 9% dans le reste du monde.

Actifs

Le poste Caisse et créances à recevoir des banques centrales et CCP s'élevait à EUR 8,3 milliards fin décembre 2011, soit une augmentation d'EUR 5,3 milliards comparé à 2010. Cette évolution est principalement due à une hausse des réserves monétaires détenues auprès de la Banque Nationale en Belgique (EUR 2,8 milliards) et au Luxembourg (EUR 0,4 milliard). En outre, les réserves auprès des autres banques centrales ont augmenté d'EUR 1,7 milliard, alors que les changements de périmètre en Turquie y ont contribué pour EUR 0,5 milliard.

Les actifs financiers détenus à la juste valeur par le compte de résultat affichent une augmentation substantielle d'EUR 13 milliards, ou 17% comparé à 2010, atteignant ainsi à 91,2 milliards. Cette évolution se justifie par une augmentation de la juste valeur des swaps sur taux d'intérêt (EUR 13,4 milliards) et des options sur taux d'intérêt (EUR 3,1 milliards) portée par la baisse des taux d'intérêt à long terme. Par ailleurs, les activités sur les prises en pension ont diminué d'EUR 3,3 milliards suite à l'allègement du bilan de la banque.

Les actifs financiers disponibles à la vente ont diminué d'EUR (10,5) milliards, ou 20%, à EUR 42,7 milliards fin 2011. Cette baisse est principalement due à la réduction des portefeuilles d'obligations souveraines (EUR (8,2) milliards) et d'obligations d'entreprises (EUR (2,9) milliards) suite à leur vente ou leur remboursement ainsi qu'au reclassement des obligations souveraines grecques, irlandaises et portugaises en 'Prêts et créances sur la clientèle' (EUR (1,9) milliard). Cette baisse est partiellement compensée par la hausse des actions (EUR 0,6 milliard) résultant de la déconsolidation d'entités n'atteignant pas les seuils de matérialité pour être incluses dans le périmètre de consolidation.

Les prêts et créances sur établissements de crédit s'élèvent à EUR 35,8 milliards fin 2011, soit une hausse d'EUR 7,4 milliards ou 26% comparé à 2010. Cette augmentation est principalement portée par les prêts interbancaires (EUR 4,0 milliards), les dépôts à vue (EUR 1,4 milliard) et les prises en pension (EUR 2,0 milliards) liés aux activités de financement de la banque.

Les prêts et créances sur la clientèle s'affichent à EUR 145,8 milliards, soit une diminution d'EUR (6,3) milliards ou 4% par rapport à l'exercice précédent. La croissance du volume de l'activité de détail en Belgique, principalement soutenue par une croissance des emprunts hypothécaires, a été plus que compensée par des baisses chez Corporate & Investment Banking (CIB) en Belgique et dans le reste du monde. Cette baisse s'explique par les remboursements qui se sont produits dans les activités de prise en pension (EUR (8,5) milliards), les ventes et remboursements sur le portefeuille de crédits structurés (EUR (2,4) milliards) et des prêts aux entreprises en baisse (EUR (3,2) milliards). En outre, la baisse générale est compensée par les changements de périmètre dû à la réorganisation des activités du groupe BNP Paribas en Turquie (EUR 3,3 milliards) et par l'acquisition de Fortis Commercial Finance (EUR 1,7 milliard) sans oublier le reclassement en 'Actifs détenus en vue de la vente' du portefeuille d'obligations grecques, irlandaises et portugaises pour un montant d' EUR 1,9 milliard.

Les placements détenus jusqu'à échéance on baissé d'EUR (0,9) milliard ou 29%, à EUR 2,2 milliards à la fin 2011, en raison principalement de la vente et du remboursement d'obligations souveraines chez BGL ainsi que des dépréciations de la dette souveraine grecque. La cession des titres italiens et espagnols a été provoquée par l'aggravation de la situation économique de l'émetteur, telle que manifestée par la détérioration de leurs notations par différentes agences en septembre et octobre 2011 et par la baisse de la valeur de marché de ses titres.

Les comptes de régularisation et actifs divers ont augmenté d'EUR 0,2 milliard ou 2,5% à EUR 8,3 milliards fin 2011, principalement lié à l'augmentation des créances sur autres clients (EUR 1,5 milliard, principalement sur les comptes de marges) partiellement compensée par une baisse des soldes des comptes de règlement (EUR (1,3 milliard).

Les participations dans les entreprises mises en équivalence s'élèvent à EUR 4,1 milliards fin 2011, soit une légère diminution d'EUR (0,4) milliard ou 7% comparé à 2010. Ce solde d'EUR 4,1 milliards est principalement composé de BNP Paribas Investment Partners (EUR 1,9 milliard), AG Insurance (EUR 1,1 milliard) et BNP Paribas Lease Group (EUR 0,8 milliard). La baisse d'EUR (0,4) milliard en 2011 s'explique principalement par la dépréciation de la dette souveraine grecque d'AG Insurance (EUR (185) millions) et par la dépréciation par Fortis Banque de sa participation dans AG Insurance (EUR (240) millions) dont EUR (167) millions sont comptabilisés par le compte de résultat et EUR (73) millions par les fonds propres.

Les immobilisations corporelles restent stables à EUR 1,5 milliard en 2011.

Le goodwill s'élève à EUR 0,2 milliard, soit une augmentation d'EUR 0,17 milliard liée au goodwill comptabilisé à l'acquisition de TEB Banque dans le cadre de la restructuration des entités en Turquie.

Les actifs détenus en vue de la vente se montaient à EUR 0,1 milliard fin 2011, soit une baisse significative d'EUR (10,9) milliards comparé à 2010. Ceci est le résultat de la poursuite de l'implémentation de l'intégration entre Fortis Banque et BNP Paribas. Au 31 décembre 2011, ce poste se composait des actifs de la succursale du Royaume-Uni encore à transférer à BNP Paribas. Fin 2010, les actifs détenus en vue de la vente incluaient les activités de Fortis Banque Turquie (EUR 5,7 milliards), les activités en Asie (EUR 0,8 milliard), aux États-Unis (EUR 3,7 milliards) et au Royaume-Uni (EUR 0,2 milliard) ainsi que la Gestion d'Actifs (EUR 0,3 milliard).

Dettes et capitaux propres

Les dettes financières à la juste valeur par le compte résultat ont augmenté d'EUR 10,1 milliards ou 11%, atteignant EUR 99,4 milliards fin 2011. Comme dans le cas des actifs correspondants au même type de poste, cette augmentation du passif s'explique par la hausse de la valeur des swaps de taux d'intérêt (EUR 13,5 milliards) et des options sur taux d'intérêt (EUR 3 milliards) due à l'évolution des taux directeurs. En outre, les activités de trading sur les mises en pension ont diminué d'EUR (5,8) milliards suite à l'allégement du bilan de la banque.

Les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à EUR 38,9 milliards fin 2011, soit une hausse d'EUR 6,8 milliards ou 21% comparé à 2010. Cette évolution est principalement due à la hausse des prêts interbancaires (EUR 4,8 milliards), des mises en pension (EUR 1 milliard) et des comptes à vue (EUR 1 milliard).

Les dettes envers la clientèle indiquent une hausse d'EUR 1,7 milliard ou 1,1% à EUR 154,5 milliards fin 2011. En Belgique, la hausse des dépôts des clients retail est en partie atténuée par la baisse des comptes de marges (cash collateral) ainsi que par la baisse des dépôts des clients professionnels. Dans les autres pays, les dépôts sont en baisse, principalement au Royaume-Uni et au Grand-Duché du Luxembourg. Cette hausse est essentiellement portée par les changements de périmètre liés à la restructuration des activités du groupe BNP Paribas en Turquie et l'acquisition de Fortis Commercial Finance (EUR 3,2 milliards) et par les activités de mises en pension (EUR 2,3 milliards). La baisse des dépôts (EUR (3,8) milliards) s'explique principalement par les diminutions sur les comptes à terme et les dépôts à vue (EUR (4,6) milliards), partiellement compensées par l'augmentation des livrets d'épargne (EUR 0,8 milliard).

Les titres de créances s'affichent à EUR 14,6 milliards en 2011, soit une baisse d'EUR (12,7) milliards ou 47% comparé à 2010. Cette baisse s'explique principalement par le non-renouvellement des certificats de dépôts (EUR (12,5) milliards).

Les comptes de régularisation et passifs divers ont augmenté d'EUR 2,5 milliards, en raison de soldes supérieurs sur les différences entre dates de négociation et de règlement des transactions (EUR 0,2 milliard) et des soldes plus élevés dans les comptes d'attente (EUR 2,7 milliards).

Les dettes subordonnées ont baissé d'EUR (1,1) milliard ou 11%, à EUR 9,5 milliards dû principalement au remboursement des dettes subordonnées à long terme.

Les passifs détenus en vue de la vente ont atteint EUR 0,1 milliard fin 2011, comparé à EUR 9,3 milliards en 2010. Cette baisse substantielle d'EUR (9,1) milliards ou 98% s'explique par la poursuite des projets d'intégration entre Fortis Banque et BNP Paribas. Au 31 décembre 2011, ces passifs proviennent le la succursale du Royaume-Uni encore à transférer à BNP Paribas. En 2010, ces passifs se composaient des activités de Fortis Banque Turquie (EUR 3,6 milliards), des activités en Asie (EUR 0,5 milliard), aux États-Unis (EUR 4,3 milliards) et au Royaume-Uni (EUR 0,4 milliard) ainsi qu'en Gestion d'Actifs (EUR 0,3 milliard).

Les capitaux propres ont atteint EUR 16,3 milliards fin 2011, compare à 16.6 milliards fin 2010. Cette légère baisse d'EUR (0,3) milliard est principalement due au paiement de dividendes en 2011 par Fortis Banque (EUR (387) millions) compensé par l'impact positif du résultat net d'EUR 104 millions de l'année 2011.

Les intérêts minoritaires sont restés stables à EUR 3,0 milliards en 2011. Le résultat positif dû aux intérêts minoritaires (EUR 167 millions) est totalement compensé par le dividende versé en 2011 par BGL BNP Paribas à ses actionnaires minoritaires (EUR (167) millions).

Liquidité et solvabilité

La liquidité de Fortis Banque reste solide comme l'indique le ratio des crédits sur les dépôts bien que le marché des dépôts d'une manière générale ait été tendu à la fin de l'année.

Le ratio des crédits sur les dépôts (excluant les opérations de prise et de mise en pension) a augmenté légèrement à 101,4% à la fin de 2011 comparé à 99,5% au 31 décembre 2010.

La solvabilité de Fortis Banque est restée élevée. Au 31 décembre 2011, tout comme au 31 décembre 2010, le coefficient de solvabilité Tier 1 de Fortis Banque s'élevait à 16,5%. Le coefficient de solvabilité total s'élevait à 21,6% fin décembre 2011, soit un pourcentage nettement supérieur au minimum réglementaire de 8%.

L'évolution du coefficient de solvabilité Tier 1 peut s'expliquer par la réduction des actifs pondérés par les risques (RWA) (EUR (1,4) milliard ou 1%), et le capital Tier 1 diminue légèrement de EUR (0,2) milliard à EUR 19,5 milliards.

Principaux risques et incertitudes

Les activités de Fortis Banque sont exposées à un certain nombre de risques dont le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque opérationnel. Pour s'assurer que ces risques sont bien identifiés, contrôlés et gérés de manière adéquate, la banque applique un certain nombre de procédures de contrôle interne et utilise une vaste palette d'indicateurs de risque décrits plus en détail dans la note 4 'Gestion des risques et adéquation des fonds propres' des États financiers consolidés de Fortis Banque 2011.

Fortis Banque est impliquée, comme partie défenderesse, dans divers litiges, réclamations et procédures judiciaires, en Belgique et dans certains pays à l'étranger, qui relèvent de l'exercice ordinaire de son activité bancaire ou découlent de la restructuration de Fortis Banque et du groupe Fortis fin septembre et début octobre 2008, comme expliqué plus en détail dans la note 8.j 'Actifs et passifs éventuels' des États financiers consolidés 2011 de Fortis Banque.

Les événements survenus après la clôture de l'exercice font l'objet d'une description plus détaillée dans la note 8.l 'Événements survenus après la période sous revue' dans le Rapport Annuel Consolidé 2011 de Fortis Banque.

Déclaration du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement des États financiers consolidés de Fortis Banque au 31 décembre 2011 conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, ainsi que des États financiers non consolidés de Fortis Banque au 31 décembre 2011, conformément à la réglementation énoncée à l'Arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit.

Le Conseil d'Administration a revu les États financiers consolidés et non consolidés de Fortis Banque le 15 mars 2012 et a autorisé leur publication.

Le Conseil d'Administration de Fortis Banque déclare qu'à sa connaissance, les États financiers consolidés de Fortis Banque et les États financiers de Fortis Banque donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Fortis Banque ainsi que des activités incluses dans la consolidation, et que les informations qu'ils contiennent ne comportent aucune omission de nature à altérer significativement la portée d'une quelconque déclaration.

Le Conseil d'Administration de Fortis Banque déclare également qu'à sa connaissance, le Rapport du Conseil d'Administration comporte un exposé fidèle de l'évolution, des résultats et de la situation de Fortis Banque ainsi que des activités incluses dans la consolidation et des principaux risques et incertitudes auxquels celles-ci sont confrontées.

Les États financiers consolidés de Fortis Banque ainsi que les États financiers de Fortis Banque arrêtés au 31 décembre 2011 seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 19 avril 2012.

Bruxelles, le 15 mars 2012
Le Conseil d'Administration de Fortis Banque SA

Gouvernance d'entreprise

Fortis Banque a émis des obligations qui sont cotées sur le marché réglementé au sens de l'article 2, 3°, de la Loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et des services financiers. En outre, mais sans engagement de Fortis Banque, ses actions sont admises à la négociation de manière occasionnelle sur un marché d'instruments financiers multilatéraux au sens de l'article 2, 4°, de la Loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et des services financiers.

Compte tenu de ce qui précède et conformément à l'article 96, paragraphe 2, du Code des sociétés et de l'article premier de l'Arrêté royal du 6 juin 2010, Fortis Banque applique le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 (appelé ci-après le 'Code').

Le Code peut être consulté sur http://www.corporategovernancecommittee.be

Le rapport sur les rémunérations visé à la disposition 7.2 du Code a été repris dans la note 8.d 'Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux'.

1. Conformité au Code

Fortis Banque répond à la grande majorité des exigences du Code. Les différences qui subsistent ont trait principalement au Principe 8, 'Dialogue avec les actionnaires'. Le fait que la société ne soit pas capable de se conformer à toutes les dispositions du Principe 8 du Code est dû à la structure de l'actionnariat de Fortis Banque. D'une part, la partie détenue par des tiers est limitée à 0,07% des actions émises. D'autre part, la société s'est intégrée au plan commercial et opérationnel de son actionnaire principal, BNP Paribas SA, qui détient 74,93% des actions émises. Fortis Banque est en contact permanent avec ces parties prenantes concernées via son site internet et les différents médias.

Fortis Banque a déposé le projet de l'Internal Governance Memorandum auprès des autorités de contrôle et publiera son Corporate Governance Charter dès que les autorisations requises auront été obtenues.

BNP Paribas SA est elle-même une société cotée à Euronext, ce qui oblige Fortis Banque, ses administrateurs et son personnel à prendre en compte certaines dispositions légales concernant la communication d'informations sensibles au marché. Cependant, le Conseil d'Administration est déterminé à protéger en tout temps les intérêts de tous les actionnaires de Fortis Banque et communiquera à ceux-ci les informations et les modalités nécessaires pour exercer leurs droits, en conformité avec le Code des sociétés.

La Banque prend note de la loi du 28 juillet 2011 (la 'loi-quota'), relative à la diversité dans les conseils d'administration des sociétés cotées. La politique de diversité de la Banque est alignée sur l'objectif de compter au moins un tiers de femmes au conseil d'administration au plus tard en janvier 2017. Lors de l'assemblée générale des actionnaires du 19 avril 2012, conformément à cet objectif, le Conseil d'Administration proposera la nomination de Madame A. d'Aspremont Lynden comme Administratrice indépendante, en remplacement de Monsieur J.P. Pruvot. Le Conseil d'Administration compterait alors deux administratrices. Madame S. Dutordoir a en effet été nommée Administratrice fin 2010.

Fortis Banque n'a pas reçu de déclarations de transparence au sens de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité d'actionnariats importants.

Bien que les administrateurs non exécutifs ne se soient pas réunis en 2011 en l'absence du CEO et des autres administrateurs exécutifs (disposition 4.12 du Code), un débat permanent existe au sein et hors du Conseil d'Administration et de ses comités afin d'évaluer son interaction avec le management exécutif.

2. Organes de gouvernance

Conseil d'Administration

Rôle et responsabilités

Conformément à la législation et aux réglementations relatives aux établissements de crédit en vigueur en Belgique, le Conseil d'Administration est responsable de la définition de la politique générale de la Banque (' fonction de politique générale'), de la supervision des activités du Comité de Direction ('Executive Board'), de la nomination et de la révocation des membres du Comité de Direction et de la supervision des fonctions de contrôle interne ('fonction de contrôle'). Le Conseil d'Administration décide des valeurs et de la stratégie de la société, du niveau de risques qu'elle accepte de prendre et de ses principales politiques.

Conformément à l'article 26 de la Loi sur les banques [1] et à l'article 22 des statuts de Fortis Banque (les 'Statuts'), les membres du Conseil d'Administration ont élu en leur sein un Comité de Direction, dont les membres ont la qualité d'administrateurs exécutifs'. Le Comité de Direction a reçu une délégation générale de pouvoirs pour exécuter toute action nécessaire ou utile à la gestion des activités bancaires dans le cadre de la politique générale définie par le Conseil d'Administration ('fonction de gestion').

Taille du Conseil et critères d'obtention du statut de membre

Le Conseil d'Administration est composé au minimum de cinq et au maximum de 35 administrateurs. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être actionnaires ou non et sont nommés pour une durée maximum de quatre ans.

Les membres du Conseil d'Administration ont les qualités nécessaires pour s'acquitter de leur mission de manière objective et indépendante afin de préserver les intérêts de Fortis Banque en tout temps.

Conformément à la politique générale de Fortis Banque, la composition du Conseil d'Administration correspond à une combinaison équilibrée et appropriée d'administrateurs exécutifs et non exécutifs, indépendants ou non.

Les administrateurs exécutifs ne peuvent pas constituer la majorité du Conseil d'Administration. En outre, Fortis Banque s'efforcera de préserver un équilibre approprié d'aptitudes et de compétences au sein du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de la Loi sur les banques.

La mise en place, la composition, les responsabilités et le fonctionnement du Conseil d'Administration et du Comité de Direction sont conformes au Code.

[1] *Loi du 22 mars 1993 relative au statut et à la surveillance des établissements de crédit.*

Composition

La composition du Conseil d'Administration au 15 mars 2012 est la suivante:

DAEMS Herman
Président du Conseil d'Administration. Administrateur non exécutif. Membre du Conseil d'Administration depuis le 14 mai 2009.
Le mandat d'administrateur expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2012.

CHODRON de COURCEL Georges
Vice-président du Conseil d'Administration. Administrateur non exécutif. Membre du Conseil d'Administration depuis le 14 mai 2009.
Le mandat d'administrateur expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2012.

JADOT Maxime
Administrateur exécutif. Président du Comité de Direction depuis le 1er mars 2011. Membre du Comité de Direction par cooptation depuis le 13 janvier 2011.
Le mandat d'Administrateur exécutif a été confirmé et renouvelé le 21 avril 2011 et expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2015.

DIERCKX Filip
Administrateur exécutif. Vice-président du Comité de Direction.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 28 octobre 1998.
Le mandat d'administrateur expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2013.

FOHL Camille
Administrateur exécutif. Membre du Conseil d'Administration et du Comité de Direction depuis le 1er janvier 2008.
Le mandat d'administrateur expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2015.

MENNICKEN Thomas
Administrateur exécutif. Membre du Conseil d'Administration et du Comité de Direction depuis le 14 mai 2009.
Le mandat d'administrateur expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2012.

FILLION Jean-Yves
Administrateur exécutif. Membre du Conseil d'Administration et du Comité de Direction depuis le 21 avril 2011.
Le mandat d'administrateur expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2015.

VANDEKERCKHOVE Peter
Administrateur exécutif. Membre du Conseil d'Administration et du Comité de Direction depuis le 21 avril 2011.
Le mandat d'administrateur expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2015.

BONNAFÉ Jean-Laurent
Administrateur non exécutif depuis sa démission de la fonction de CEO et de Président du Comité de Direction le 28 février 2011. Membre du Conseil d'Administration depuis le 14 mai 2009.
Le mandat d'administrateur expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2012.

BOOGMANS Dirk
Administrateur non exécutif. Membre du Conseil d'Administration depuis le 1er octobre 2009.
Le mandat d'administrateur expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2012.

GEENS Koen
Administrateur non exécutif, proposé par la SFPI*/FPIM. Membre du Conseil d'Administration désigné par cooptation depuis le 26 mai 2011 à la suite de la démission de M. Wim COUMANS le 2 mai 2011.
Le mandat d'administrateur expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2012.

DUTORDOIR Sophie
Administratrice non exécutive indépendante. Membre du Conseil d'Administration désignée par cooptation depuis le 30 novembre 2010.
Le mandat d'Administratrice non exécutive a été confirmé et renouvelé au 21 avril 2011 et expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2015.

LAVENIR Frédéric
Administrateur non exécutif. Membre du Conseil d'Administration du 14 mai 2009 au 1er octobre 2009 et à nouveau depuis le 10 décembre 2009.
Le mandat d'administrateur expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2012.

PAPIASSE Alain
Administrateur non exécutif. Membre du Conseil d'Administration depuis le 14 mai 2009.
Le mandat d'administrateur expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2012.

PRUVOT Jean-Paul
Administrateur non exécutif. Membre du Conseil d'Administration depuis le 27 janvier 2009.
Le mandat d'administrateur expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2012.

STÉPHENNE Jean
Administrateur non exécutif indépendant. Membre du Conseil d'Administration depuis le 26 avril 2001.
Le mandat d'administrateur expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2013.

VARÈNE Thierry
Administrateur non exécutif. Membre du Conseil d'Administration depuis le 14 mai 2009.
Le mandat d'administrateur expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2012.

(*) Société Fédérale de Participations et d'Investissement

M. Luc VANSTEENKISTE est un invité permanent du Conseil d'Administration et de tous les comités du Conseil.

Le mandat des membres du Conseil d'Administration nommés par cooptation (M. Koen GEENS dans ce cas) devra être confirmé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 avril 2012. Fortis Banque organise généralement une réunion d'information pour ses administrateurs lors de leur nomination comme membres du Conseil d'Administration ou d'un des comités du Conseil.

Le Conseil d'Administration de Fortis Banque, responsable de la définition de la politique générale et de la supervision des activités du Comité de Direction, se compose actuellement de 17 administrateurs, dont 11 administrateurs non exécutifs (trois d'entre eux ayant été nommés administrateurs indépendants, conformément aux critères de l'article 526 ter du Code des sociétés) et six administrateurs exécutifs.

Entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2011, le Conseil d'Administration se compose comme suit :

DAEMS Herman
Président du Conseil d'Administration

CHODRON de COURCEL Georges
Vice-président du Conseil d'Administration

BONNAFÉ Jean-Laurent
Président du Comité de Direction et Administrateur exécutif (jusqu'au 28 février 2011). Administrateur non exécutif (depuis le 1er mars 2011)

JADOT Maxime
Président du Comité de Direction (depuis le 1er mars 2011). Administrateur exécutif, membre du Comité de Direction (depuis le 13 janvier 2011)

DIERCKX Filip
Administrateur exécutif, Vice-président du Comité de Direction

FOHL Camille
Administrateur exécutif, membre du Comité de Direction

MENNICKEN Thomas
Administrateur exécutif, membre du Comité de Direction

RAYNAUD Éric
Administrateur exécutif, membre du Comité de Direction (jusqu'au 13 janvier 2011)

FILLION Jean-Yves
Administrateur exécutif, membre du Comité de Direction (depuis le 21 avril 2011)

VANDEKERCKHOVE Peter
Administrateur exécutif, membre du Comité de Direction (depuis le 21 avril 2011)

BOOGMANS Dirk
Administrateur non exécutif indépendant

DUTORDOIR Sophie
Administratrice non exécutive indépendant

STÉPHENNE Jean
Administrateur non exécutif indépendant

COUMANS Wim
Administrateur non exécutif (jusqu'au 2 mai 2011)

WIBAUT Serge
Administrateur non exécutif

LAVENIR Frédéric
Administrateur non exécutif

PAPIASSE Alain
Administrateur non exécutif

VARÈNE Thierry
Administrateur non exécutif

PRUVOT Jean-Paul
Administrateur non exécutif

GEENS Koen
Administrateur non exécutif
(depuis le 26 mai 2011).

Présence aux réunions:

Le Conseil d'Administration s'est réuni 13 fois en 2011. Le tableau suivant indique la présence aux réunions:

Directeurs	Présence aux séances
DAEMS, Herman	13
CHODRON de COURCEL, Georges	10
BONNAFÉ, Jean-Laurent	11
JADOT, Maxime (depuis le 13 janvier 2011)*	12*
BOOGMANS, Dirk	12
COUMANS, Wim (jusqu'au 2 mai 2011)*	3*
DIERCKX, Filip	13
FOHL, Camille	9
LAVENIR, Frédéric	10
MENNICKEN, Thomas	12
PAPIASSE, Alain	3
PRUVOT, Jean-Paul	13
RAYNAUD, Éric (jusqu'au 13 janvier 2011)*	1*
STÉPHENNE, Jean	12
VARÈNE, Thierry	9
WIBAUT, Serge	12
DUTORDOIR, Sophie	12
GEENS, Koen (depuis le 26 mai 2011)*	7*
FILLION, Jean-Yves (depuis le 21 avril 2011)*	8*
VANDEKERCKHOVE, Peter (depuis le 21 avril 2011)*	8*
VANSTEENKISTE, Luc**	13**

** moins de présence pour les membres ayant rejoint ou quitté le Conseil d'Administration durant l'année 2011*

*** présent à titre d'invité permanent*

Évaluation du Conseil d'Administration

Durant 2011, le Président du Conseil d'Administration a tenu des interviews avec ses collègues administrateurs non-exécutifs afin d'évaluer la taille, la composition et la performance du Conseil d'Administration et de ses Comités, ainsi que ses relations avec le Comité Exécutif.

Ces interviews répondent à quatre objectifs:

- évaluer le mode de fonctionnement du Conseil ou de l'un de ses comités
- vérifier que les dossiers importants sont correctement préparés et discutés
- évaluer la contribution effective du travail de chaque administrateur, la présence de l'administrateur aux réunions du Conseil et à celles des comités du Conseil, et sa participation constructive aux discussions et aux prises de décisions et
- examiner la composition actuelle du Conseil ou des comités du Conseil par rapport à la composition souhaitée.

Rémunération

Les informations concernant la rémunération totale pour l'exercice 2011, y compris les avantages en nature et plans de pension des membres exécutifs et non exécutifs du Conseil d'Administration, payée et due par Fortis Banque, sont disponibles dans la note 8.d 'Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux' des États financiers consolidés de Fortis Banque. Ce rapport doit être considéré comme le rapport sur les rémunérations visé à la disposition 7.2 du Code.

Comités du Conseil d'Administration

Afin de s'acquitter efficacement de son rôle et de ses responsabilités, le Conseil d'Administration a instauré un Comité d'audit, des risques et de conformité *('Audit, Risk and Compliance Committee'* – ARCC) et un Comité de gouvernance, de nomination et de rémunération (*'Governance, Nomination and Remuneration Committee'* – GNRC). L'existence de ces comités ne remet nullement en cause la capacité du Conseil d'Administration à créer d'autres comités spécifiques pour traiter de questions particulières en cas de besoin. Chaque comité du Conseil d'Administration exerce une fonction de conseil à l'égard du Conseil d'Administration. La nomination des membres des comités est fondée, d'une part, sur leurs compétences et leur expérience propres, en sus des compétences générales requises pour tout membre du Conseil d'Administration et, d'autre part, sur l'exigence selon laquelle tout comité, en tant que groupe, doit posséder les compétences et l'expérience nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions. L'évaluation des comités du Conseil est pilotée par le président de chacun des comités, sur le modèle de l'évaluation du Conseil d'Administration.

La mise en place, la composition, les responsabilités et le fonctionnement des comités du Conseil d'Administration susmentionnés sont en conformité avec le Code.

Comité d'audit, des risques et de conformité ('ARCC')

Le rôle de l'ARCC consiste à aider le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités en matière de supervision et de suivi dans le domaine du contrôle interne au sein de Fortis Banque, au sens le plus large, y compris du contrôle interne portant sur l'information financière et le risque.

Rôle et responsabilités

L'ARCC est chargé de contrôler, d'examiner et de soumettre des recommandations au Conseil d'Administration concernant:

Audit

- l'exécution de la procédure d'audit externe: l'ARCC surveille les travaux réalisés par les commissaires externes, examine leur plan d'audit, évalue formellement leur prestation au moins une fois tous les trois ans en regard de critères prédéfinis et présente des recommandations au Conseil d'Administration en ce qui concerne leur désignation ou reconduction, le renouvellement de leur mandat et leur rémunération. L'ARCC assure le suivi des questions ou recommandations des commissaires externes. L'ARCC contrôle également l'indépendance des cabinets de commissaires externes et, notamment, examine et approuve les prestations non liées aux services d'audit fournies à Fortis Banque
- l'exécution de la procédure d'audit interne: l'ARCC surveille les travaux réalisés par le département d'audit interne et approuve son plan d'audit annuel, y compris les missions relatives à des points d'attention spécifiques, l'étendue de l'audit et son budget. Il contrôle la suite donnée par la direction aux recommandations du département d'audit interne, participe à l'évaluation externe de la qualité dudit département organisée au moins tous les cinq ans et donne son accord pour la désignation ou la révocation de l'auditeur général.

Risque

- les principales expositions aux risques de Fortis Banque et le fonctionnement des systèmes internes de gestion et de contrôle des risques, y compris la surveillance du respect des législations et réglementations en vigueur. Pour ce faire, l'ARCC recense et décrit les principaux domaines de risque tels que notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité.

Conformité et Risque opérationnel

la cohérence et l'efficacité du système de contrôle interne. Cette responsabilité comprend la surveillance et l'examen de la cohérence et de l'efficacité du système de contrôle interne de Fortis Banque à l'aide de missions de surveillance et de contrôle, plus particulièrement en ce qui concerne son contrôle permanent, la conformité de ses activités avec les législations et les réglementations internes et externes, et la protection de sa réputation. Cette tâche inclut la supervision de la gestion du risque opérationnel. L'ARCC donne son accord pour la désignation ou la révocation du Responsable Conformité et Risque opérationnel.

Information financière

- l'intégrité des états financiers et de tout rapport relatif à la prestation financière de Fortis Banque. Cette responsabilité englobe l'application méthodique des principes comptables (et les changements à y apporter) et la qualité du contrôle interne du rapport financier
- le périmètre de consolidation et les principes comptables et
- le Rapport Annuel et les notes que le Conseil d'Administration doit y inclure, ainsi que toute communication externe ou officielle portant sur les états financiers ou sur la performance financière de Fortis Banque.

Composition

L'ARCC se compose d'au moins trois administrateurs non exécutifs. Il doit être constitué au moins pour moitié d'administrateurs indépendants. En cas d'égalité des voix, le président de l'ARCC a une voix prépondérante.

Les membres de l'ARCC doivent avoir les aptitudes et les compétences requises en matière de comptabilité, d'audit et d'activités financières. La réalité des aptitudes et des compétences requises se juge non seulement au plan individuel, mais aussi au niveau de l'ARCC dans son ensemble.

Conformément à l'article 526 bis, paragraphe 2, du Code des sociétés, au moins un membre de l'ARCC est administrateur indépendant et possède en même temps les aptitudes et les capacités requises en matière de comptabilité, d'audit et d'activités financières. Les deux administrateurs indépendants qui siègent à l'ARCC de Fortis Banque répondent à ces exigences.

Composition:

- Dirk Boogmans (administrateur indépendant), Président
- Wim Coumans (jusqu'au 2 mai 2011)
- Serge Wibaut (depuis le 26 mai 2011)
- Herman Daems
- Jean Stéphenne (administrateur indépendant)

Présence aux réunions:

L'ARCC s'est réuni huit fois en 2011.

Membres du Comité	Présence aux séances
BOOGMANS, Dirk	8
DAEMS, Herman	7
COUMANS, Wim (jusqu'au 2 mai 2011)*	1*
STÉPHENNE, Jean	7
WIBAUT, Serge (depuis le 26 mai 2011)*	5*
VANSTEENKISTE, Luc**	7**

** moins de présence pour les membres ayant rejoint ou quitté l'ARCC durant l'année 2011*

*** présent à titre d'invité permanent*

Rémunération

Les informations concernant la rémunération pour l'exercice 2011, y compris celle des membres du Comité d'audit, des risques et de conformité (ARCC), payée et due par Fortis Banque sont disponibles dans la note 8.d des États financiers consolidés de Fortis Banque intitulée 'Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux'. Ce rapport doit être considéré comme le rapport sur les rémunérations visé à la disposition 7.2 du Code.

Comité de gouvernance, de nomination et de rémunération ('GNRC')

Le GNRC remplit le rôle de Comité de Rémunération dans le sens de l'article 20, §2ter de la Loi Bancaire, et de l'article 5.4 du Code.

La mission du GNRC consiste à:

1) aider le Conseil d'Administration dans les domaines relatifs:

- à la nomination des membres du Conseil et des membres du Comité de Direction (les 'administrateurs exécutifs')
- aux politiques suivies en matière de rémunération en général, notamment les règles applicables aux administrateurs, aux administrateurs exécutifs et au personnel de la haute direction
- à la gouvernance de Fortis Banque dès lors que le Conseil d'Administration ou le président du Conseil souhaite avoir l'avis du Comité à ce sujet.

2) examiner et approuver les indemnités attribuées individuellement aux administrateurs exécutifs et au personnel de la haute direction.

Rôle et responsabilités

Le GNRC est chargé de contrôler, d'examiner et de soumettre des recommandations au Conseil d'Administration dans les domaines suivants:

Gouvernance

- la pertinence des pratiques et des règles de gouvernance d'entreprise de Fortis Banque et l'évaluation du respect de ces règles
- les nouveaux thèmes liés à la gouvernance d'entreprise ou les évolutions importantes dans la législation applicable et/ou dans les pratiques de gouvernance d'entreprise
- toute question liée à la gouvernance d'entreprise et toute mesure corrective à prendre ; cette tâche comprenant la formulation de conseils relatifs à l'organisation du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil, à leurs membres et à leurs fonctions, devoirs et responsabilités

- tout délit d'initié, transaction avec partie liée et/ou conflit d'intérêts impliquant des administrateurs exécutifs ou non exécutifs
- la nomination ou la reconduction du mandat du responsable Conformité sur proposition du président du Comité de Direction
- les informations publiées dans le Rapport Annuel sur la rémunération des administrateurs exécutifs et non exécutifs, sur les procédures qui régissent leur nomination et leur rémunération, et sur les activités du GNRC.

Nominations

- les politiques et les critères (en termes d'indépendance, de compétences et de qualifications) qui régissent la sélection et la nomination des membres du Conseil d'Administration, des membres des Comités du Conseil et du Comité de Direction, cette tâche impliquant de recommander des changements au Conseil d'Administration s'il y a lieu
- la procédure de nomination et de réélection, le GNRC veillant à ce qu'elle se déroule de manière objective et professionnelle
- les recommandations soumises au Conseil d'Administration concernant la taille du Conseil, la nomination ou la reconduction des mandats des membres dudit Conseil et concernant également la nomination ou la révocation des administrateurs exécutifs:
  - la procédure de nomination ou de réélection des membres du conseil non exécutif est engagée et conduite par le président du Conseil, en coopération étroite avec le président du GNRC, qui propose un ou plusieurs candidats au GNRC. Le GNRC étudie cette proposition et soumet une recommandation au Conseil d'Administration, qui prend alors une décision quant aux propositions de nomination ou de réélection qu'il soumet à l'Assemblée Générale des actionnaires qui doit se prononcer
  - la procédure de réélection et de succession du président du Conseil est conduite par le GNRC
  - toutes les questions ayant trait au plan de succession des administrateurs exécutifs et des membres de l'Executive Committee sont contrôlées par le GNRC, en coopération étroite avec le président du Conseil ; les propositions à ce sujet doivent être faites par le président du Comité de Direction, puis contrôlées et approuvées par le GNRC et/ou le Conseil d'Administration
  - la recommandation du GNRC concernant la fin du mandat du président du Comité de Direction et la succession dudit président repose sur une proposition soumise par le président du Conseil en coopération étroite avec le président du GNRC, tandis que les recommandations visant à la nomination ou à la révocation de membres du Comité de Direction sont fondées sur une proposition soumise par le président du Comité de Direction, en consultation avec le GNRC[2]

- les rapports du président du Comité de Direction sur le développement des compétences managériales et le plan de succession au sein du Comité de Direction

- la nomination ou la reconduction du mandat de l'auditeur général sur proposition du président du Comité de Direction.

[2] *Conformément à l'article 22 des Statuts.*

Rémunération

- les politiques de rémunération de Fortis Banque
- la rémunération des administrateurs exécutifs et des membres du personnel conformément aux politiques de rémunération de Fortis Banque
- les objectifs fixés pour le président du Comité de Direction et les objectifs fixés, sur proposition du président du Comité de Direction, pour les autres administrateurs exécutifs. Pour le personnel de direction, le GNRC examine les grands principes appliqués, qui serviront ensuite de références pour évaluer leurs résultats
- la prestation des administrateurs:
  - dans le contexte de leur réélection, le GNRC évalue les réalisations des administrateurs non exécutifs
  - dans le contexte de la fixation de leur rémunération, le GNRC évalue les réalisations des administrateurs exécutifs. Pour les administrateurs exécutifs, le GNRC reçoit une proposition émanant conjointement du président du Conseil d'Administration et du président du Comité de Direction.

Composition

Le GNRC se compose d'au moins trois administrateurs non exécutifs. Il est composé au moins pour moitié d'administrateurs indépendants.

Composition:

- Herman Daems (Président)
- Dirk Boogmans (administrateur indépendant)
- Sophie Dutordoir (administratrice indépendante)
- Jean Stéphenne (administrateur indépendant)
- Serge Wibaut (jusqu'au 25 mai 2011)
- Koen Geens (depuis le 26 mai 2011).

Présence aux réunions:

Le GNRC s'est réuni sept fois en 2011.

Membres du Comité	Présence aux séances
DAEMS, Herman	7
WIBAUT, Serge (jusqu'au 25 mai 2011)*	5*
STÉPHENNE, Jean	6
DUTORDOIR, Sophie	6
BOOGMANS, Dirk	7
GEENS, Koen (depuis le 26 mai 2011)*	3*
VANSTEENKISTE, Luc**	7**

** moins de présence pour les membres ayant rejoint ou quitté le GNRC durant l'année 2011*

** * Présent à titre d'invité permanent.*

Rémunération

Les informations relatives à la rémunération pour 2011, y compris la rémunération des membres du Comité de gouvernance, de nomination et de rémunération (GNRC), payée et due par Fortis Banque, sont disponibles dans la note 8.d intitulée 'Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux' des États financiers consolidés de Fortis Banque. Ce rapport doit être considéré comme le rapport sur les rémunérations visé à la disposition 7.2 du Code.

Comité exécutif

Le Comité exécutif (Executive Committee) est un organe non réglementaire qui exerce un rôle consultatif auprès du Comité de Direction tout en facilitant l'exécution de la stratégie et des activités opérationnelles de la Banque.

Le Comité exécutif compte actuellement 13 membres. Il se compose des 6 administrateurs exécutifs (qui constituent conjointement le Comité de Direction) et des 7 principaux responsables des fonctions d'activités et de support:

Maxime JADOT
Administrateur exécutif, Président du Comité de Direction / Comité exécutif et Chief Executive Officer

Filip DIERCKX
Administrateur exécutif, Vice-président du Comité de Direction / Comité exécutif, et Chief Operating Officer (Group Functions)

Thomas MENNICKEN
Administrateur exécutif, membre du Comité de Direction / Comité exécutif et Chief Risk Officer

Camille FOHL
Administrateur exécutif, membre du Comité de Direction / Comité exécutif et responsable Europe et Méditerranée

Peter VANDEKERCKHOVE
Administrateur exécutif, membre du Comité de Direction / Comité exécutif et responsable de Retail & Private Banking

Jean-Yves FILLION
Administrateur exécutif, membre du Comité de Direction / Comité exécutif et responsable de Corporate & Investment Banking (CIB)

Luc HAEGEMANS
Membre du Comité exécutif, Secrétaire général

Bert VAN ROMPAEY
Membre du Comité exécutif, responsable des Ressources Humaines

Emmanuel BUTTIN
Membre du Comité exécutif, Chief Financial Officer (à partir du 1er mars 2012, en remplacement de Lars Machenil)

Jacques GODET
Membre du Comité exécutif, responsable de Technology, Operation & Property Services

Frédéric VAN GHELUWE
Membre du Comité exécutif, responsable de Capital Markets

Olivier DE BROQUEVILLE
Membre du Comité exécutif, responsable d'Investment Solutions

Yvan DE COCK
Membre du Comité exécutif, responsable de Corporate & Public Banking

3. Procédures de contrôle interne

Le présent chapitre expose les procédures de contrôle interne, conformément à la disposition 1.3 du Code.

Des informations plus détaillées concernant tous les types de risques applicables à Fortis Banque sont disponibles dans la note 4 'Gestion des risques et adéquation des fonds propres'.

Fortis Banque a mis en place un système de contrôle interne basé sur le modèle des trois niveaux de contrôle spécifiques ('3 lines of defence model'). Comme le décrit la charte de contrôle interne de la banque, le contrôle des risques et la réalisation des objectifs stratégiques est avant tout la responsabilité des équipes opérationnelles et de leur management, ceux-ci constituent le premier niveau de contrôle. De manière indépendante et permanente, le deuxième niveau de contrôle surveille, évalue et émet des propositions quant au fonctionnement, à la pertinence et au caractère complet du contrôle permanent. Le troisième niveau de contrôle, l'audit interne, procède à des vérifications régulières du fonctionnement des deux premiers niveaux de contrôle.

La banque a mis en place une solide structure de gouvernance des contrôles internes. De manière périodique, les comités de contrôle interne de chaque entité identifient les risques les plus importants ainsi que les faiblesses en matière de contrôle, de manière à ce que les remèdes soient définis et mis en place. Les points d'attention les plus importants sont soumis à l'examen de l'Internal Control Committee, au niveau du Comité exécutif.

Le système de contrôle interne se base sur le principe d'une stricte séparation des responsabilités, et se veut transparent et exhaustif. Ce système consiste en une analyse systématique et formalisée des domaines couvrant l'identification des risques, leur évaluation et quantification, la gestion des procédures, les mécanismes essentiels de contrôle, le reporting et le suivi des risques.

Par le *Management Control Statement*, le management exécutif rend compte annuellement au Conseil d'Administration, aux autorités de contrôle et au collège des Commissaires-reviseurs quant à l'adéquation et au fonctionnement du système de contrôle interne. Ce document souligne également les problèmes qui requièrent une attention particulière et les mesures mises en place pour les résoudre. Il comprend aussi une description du système de contrôle interne.

Rôles et responsabilités en matière d'élaboration et de traitement de l'information relative aux comptes financiers et à la comptabilité de gestion

L'élaboration du reporting financier de Fortis Banque dans le cadre du rapport annuel 2011 est assurée au moyen de normes comptables et de restitutions formalisées se basant sur un plan de comptes avec des instructions détaillées. La soumission de l'information financière de chaque entité vers le département central Finance est sujette à des contrôles détaillés et à des certifications.

Agissant sous l'autorité du Chief Operating Officer (COO) et du Chief Financial Officer (CFO), le département Finance est responsable de l'élaboration et du traitement de l'information touchant à la comptabilité financière et à la comptabilité de gestion. Ses activités et ses responsabilités sont notamment les suivantes:

- produire et communiquer des états financiers de qualité
- produire une comptabilité de gestion de qualité et fournir toutes les données quantitatives financières prévisionnelles nécessaires à la gestion de Fortis Banque
- superviser la gestion de projets dans une perspective financière
- optimiser la position financière de Fortis Banque et veiller à ce qu'elle soit bien présentée aux marchés financiers
- coordonner la stratégie commerciale, financière et de développement de Fortis Banque et gérer sa croissance externe en tant que composante du groupe BNP Paribas
- émettre à temps des alertes à l'adresse de l'Executive Committee.

Les responsabilités du département Finance s'exercent à divers niveaux de Fortis Banque: au sein de chaque entité, elles incombent au département Finance local, au niveau de chaque métier et de chaque ligne d'activité et, au plan central, elles reviennent au département Finance de Fortis Banque. En outre, des contrôles supplémentaires sont également effectués au niveau de BNP Paribas par le département Finance de chacune des lignes d'activité et par le département Groupe Finance Développement.

La production des données comptables et financières, ainsi que les contrôles destinés à en assurer la fiabilité, sont la responsabilité première du département financier de chaque entité locale qui transmet ces informations au niveau central et certifie qu'elles sont fiables, en s'appuyant sur la procédure de certification interne décrite ci-dessous.

Les métiers et entités opérationnelles de BNP Paribas procèdent ensuite à d'autres contrôles à leur propre niveau des états financiers élaborés par les départements comptables de chaque entité. Pour améliorer la qualité du reporting, elles effectuent des rapprochements appropriés entre les données de la comptabilité financière et de gestion et transmettent les informations au département Finance de Fortis Banque (à l'aide des outils de BNP Paribas gérés par Groupe Finance Développement de BNP Paribas).

Le département Finance de Fortis Banque rassemble, contrôle et valide toutes les informations relatives à la comptabilité financière et de gestion émanant du département comptable local conformément aux procédures de reporting établies. Il consolide ensuite ces données afin qu'elles soient utilisées par l'Executive Committee, les commissaires-reviseurs, le groupe BNP Paribas et communiquées à des tiers.

Production d'informations comptables et financières

Principes et règles en matière de reporting

Les états financiers locaux de chaque entité sont préparés conformément aux principes comptables locaux, tandis que les États financiers consolidés de Fortis Banque sont établis selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards – *Normes Internationales d'Information Financière*) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Au sein du département *Finance*, l'équipe *Reporting Policies* définit, en se fondant sur les IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne, les principes comptables à appliquer à l'ensemble des entités de Fortis Banque. Ces principes reposent sur les politiques comptables du groupe BNP Paribas. L'équipe Reporting Policies suit l'évolution de la réglementation et élabore de nouveaux principes comptables internes en fonction du degré d'interprétation nécessaire pour qu'ils soient adaptés aux opérations effectuées par Fortis Banque. Elle dispose du manuel de comptabilité du groupe BNP Paribas, ainsi que de documents et d'instructions supplémentaires se rapportant aux produits et aux domaines de compétence spécifiques du groupe BNP Paribas. Ce manuel comptable IFRS est distribué à toutes les équipes chargées de la comptabilité et du reporting. Il est régulièrement mis à jour pour s'aligner sur les changements réglementaires. L'équipe Reporting Policies traite également les demandes d'analyses comptables spécifiques formulées par les entités ainsi que par les métiers et les lignes d'activité.

Le département de contrôle de gestion fixe les règles régissant le rapport de gestion qui s'appliquent à toutes les entités de Fortis Banque. Les principes de comptabilité et de contrôle de gestion de Fortis Banque sont disponibles sur l'outil de communication électronique interne (intranet).

Les systèmes utilisés

Les systèmes de comptabilité utilisés sont les mêmes que ceux du groupe BNP Paribas. Au sein du département Groupe Finance Développement de BNP Paribas, des équipes dédiées définissent l'architecture souhaitée des systèmes d'information que les départements financiers de l'ensemble du groupe devront utiliser (systèmes comptables, systèmes de calcul des coûts, systèmes de rapports comptable et réglementaire consolidés et systèmes de rapport de gestion consolidé). Elles facilitent le partage de l'information et la mise en œuvre de projets transfonctionnels dans un contexte de convergence croissante des différentes plateformes comptables disponibles tant au niveau du groupe BNP Paribas qu'à celui de Fortis Banque.

Les informations utilisées pour préparer les États financiers consolidés de Fortis Banque proviennent des divers systèmes de traitement des transactions de la société. Tous les systèmes ont été conçus et adaptés afin de répondre de manière adéquate aux besoins spécifiques de Fortis Banque. Les contrôles de l'acheminement assurent à chaque niveau de la chaîne de transmission des données une alimentation appropriée de ces systèmes. Fortis Banque met aussi régulièrement à niveau ses systèmes afin de les adapter à la croissance de son activité dont la complexité ne cesse d'augmenter.

Des équipes dédiées sont chargées de fixer les procédures de comptabilité et de contrôle dans le back-office et les systèmes comptables.

Procédure de collecte des informations requises pour établir les comptes financiers et de gestion consolidés

La procédure de collecte des informations relatives aux comptes financiers de gestion repose sur les systèmes comptables en place au sein du groupe BNP Paribas. Elle s'articule autour de deux canaux d'information séparés, l'un consacré aux données de la comptabilité financière, l'autre aux données de comptabilité de gestion, qui utilisent le même logiciel de collecte et de consolidation intégré, connu sous le nom de MATISSE ('Management & Accounting Information System'). Au niveau local, les équipes de comptabilité introduisent les données validées des comptes financiers et de gestion dans le système, conformément aux principes comptables de Fortis Banque.

Cette procédure de reporting s'applique aux canaux dédiés à la fois aux données de la comptabilité financière et à celles de la comptabilité de gestion.

- Données de comptabilité financière: les procédures appliquées pour préparer les états financiers de Fortis Banque figurent dans les instructions diffusées auprès de toutes les entités consolidées. Ces documents facilitent la standardisation des données de comptabilité financière et la conformité avec les normes comptables de Fortis Banque. Chaque entité établit des comptes trimestriels et prépare un ensemble de rapports destinés à la consolidation dans des délais préfixés pour la communication financière. Les procédures de validation qui accompagnent chaque phase du processus de reporting ont pour but de vérifier que:
  - les normes comptables ont été correctement appliquées
  - les transactions inter sociétés ont été correctement identifiées et éliminées aux fins de consolidation
  - les données de consolidation ont été correctement saisies.

Les départements financiers des différentes lignes d'activités de BNP Paribas contrôlent les documents destinés à la consolidation qui émanent des différentes entités comptables de leur domaine d'activité avant de les communiquer au département Finance de Fortis Banque (via le département Groupe Finance Développement de BNP Paribas), chargé d'établir les États financiers consolidés de Fortis Banque.

- Données de comptabilité de gestion: les informations concernant la comptabilité de gestion sont communiquées mensuellement par chaque entité et chaque unité opérationnelle au pôle correspondant et à la ligne d'activité qui, après consolidation à son niveau, communique à son tour les données de reporting concernant la gestion à l'unité de Contrôle de Gestion Stratégique (BCGS) de Groupe Finance Développement.

Tous les trois mois, chaque entité et chaque ligne d'activité fait l'objet d'une réconciliation entre les principaux postes de revenus et de dépenses, basé sur les données de la comptabilité de gestion et sur les soldes intermédiaires des comptes de résultat (comptabilité financière). En outre, cette opération est complétée par une réconciliation globale effectuée par Groupe Finance Développement en vue d'assurer la cohérence entre les données des comptes financiers consolidés et les données de la comptabilité de gestion. Ces deux étapes de réconciliation contribuent à la validation de fiabilité tant des informations (comptables) financières que des informations (comptables) de gestion.

Procédure de contrôle des informations relatives à la comptabilité financière et de gestion

Contrôle interne des comptes au sein du département Finance

Le contrôle opérationnel permanent au sein du département Finance est assuré par des équipes dédiées de Comptabilité, de Contrôle et de Consolidation et est soutenu par une fonction centrale dont la mission est de surveiller l'ensemble des contrôles internes.

La mission de ce département dédié consiste à assurer, d'une manière continue, la fiabilité des procédures appliquées pour produire et valider les chiffres financiers de Fortis Banque, et à contrôler la conformité aux dispositions légales et réglementaires. Le département est également chargé de maintenir les relations avec les auditeurs externes, de veiller à ce que leurs recommandations soient mises en œuvre par l'ensemble de Fortis Banque, d'assurer le suivi des certifications émises par Fortis Banque, et de contrôler la valorisation des transactions effectuées sur le marché.

Processus de certification interne

Comme mentionné ci-avant, les procédures de Fortis Banque en matière de contrôle comptable comprennent un processus de certification qui vise à confirmer que les informations introduites dans le système de reporting MATISSE ont été contrôlées en bonne et due forme. Les résultats du processus de certification sont présentés chaque trimestre au Comité d'audit, des risques et de conformité (ARCC) de Fortis Banque et font partie intégrante de la procédure comptable.

En règle générale, telle que définie par le groupe BNP Paribas, chaque entité soumettant un reporting MATISSE doit certifier l'adéquation de ce reporting chaque trimestre à l'aide de l'outil FACT ('Finance Accounting Control Tool '), une application utilisant internet et l'intranet, dédiée au processus de certification au sein du groupe BNP Paribas. Les certificats comportent des questions normalisées dont beaucoup se rapportent à l'application des procédures et des principes comptables à respecter.

La fonction essentielle de Permanent Control au sein du département Finance est d'apporter une certaine assurance au CFO, au Comité d'audit, des risques et de conformité (ARCC) de Fortis Banque, aux auditeurs externes ainsi qu'à la Banque Nationale de Belgique que les mesures de contrôle interne sont bien appliquées aux entités faisant partie du périmètre de Fortis Banque.

Le processus de certification s'articule autour:

- d'une certification concernant la fiabilité des données comptables communiquées et leur conformité avec les principes comptables de Fortis Banque
- d'une certification portant sur le bon fonctionnement du système de contrôle interne de la comptabilité conçu pour assurer la qualité des données comptables.

Ce processus de certification interne fait partie du système général de suivi du contrôle interne de la comptabilité et permet au département Finance de Fortis Banque, qui a la responsabilité générale d'élaborer les États financiers consolidés de Fortis Banque et d'en garantir la qualité, d'être informé de tout problème lié à l'établissement des états financiers ainsi que de superviser la mise en œuvre par les entités comptables des mesures correctives appropriées et, au besoin, d'enregistrer des provisions appropriées. Pour ce qui est de Fortis Banque en Belgique, le processus de certification est sous-tendu par de nombreux sous-certificats qui couvrent toutes les activités du rapport financier de la société dans une perspective 'de bout en bout'.

Mesure des instruments financiers et détermination des résultats des transactions sur le marché

Le département Finance délègue la détermination et le contrôle des valeurs ou modèles de marché des instruments financiers aux différents départements participant à la mesure des instruments financiers dans le processus global de suivi du risque de marché et des données de gestion. Le contrôle général de l'exactitude de ces opérations demeure de la responsabilité du département *Finance*.

Les objectifs de ces procédures de contrôle effectuées au sein de Finance sont les suivants:

- s'assurer que les transactions impliquant des instruments financiers soient correctement consignées dans la comptabilité de Fortis Banque en vue de produire des données financières et de gestion
- garantir la qualité de la mesure des instruments financiers et du reporting utilisé à la fois dans l'établissement des comptes financiers et de gestion et dans la gestion et le suivi des risques de marché et de liquidité
- veiller à ce que les résultats des transactions de marché soient déterminés avec exactitude et correctement analysés.

L'équipe d'inspection générale

L'équipe d'inspection générale est chargée des contrôles périodiques au sein de Fortis Banque. Elle comprend une équipe d'auditeurs et d'inspecteurs spécialisés en audit financier. Cette procédure de contrôle est révélatrice de la stratégie de renforcement de la capacité d'audit interne de Fortis Banque tant en ce qui concerne le potentiel technique que les domaines de risque comptable que la Banque aborde en engageant des missions d'audit.

L'inspection générale peut intervenir de façon indépendante dans toutes les entités et dans tous les domaines d'activité de Fortis Banque. L'équipe peut inspecter n'importe quel sujet si elle l'estime nécessaire et a un accès illimité à tous les documents, à toutes les personnes et à tous les biens de l'entité auditée. La mission générale de l'équipe d'inspection générale pourrait se résumer dans les termes suivants:

- améliorer les opérations de Fortis Banque et leur apporter une valeur ajoutée grâce à une activité indépendante et objective d'assurance et de conseil
- aider Fortis Banque à atteindre ses objectifs en appliquant une approche systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance
- procéder à des contrôles réguliers de la conformité des opérations au niveau du risque réellement encouru, de la conformité avec les procédures en place ainsi que de l'efficacité et de la pertinence du système de contrôle permanent.

Dans l'exécution de sa mission, l'inspection générale est tenue de respecter un certain nombre de principes, notamment:

- les auditeurs doivent rester indépendants, objectifs et impartiaux dans leurs investigations et dans la communication des résultats de leur travail à la direction générale et aux entités auditées
- les auditeurs ne peuvent pas participer directement à des actes de gestion opérationnelle.

Enfin, l'inspection générale a un devoir de vigilance et d'alerte à tous les niveaux. Elle informe la direction générale de tous les dysfonctionnements majeurs du contrôle interne dès qu'ils sont détectés.

Relations avec les commissaires-reviseurs

En 2011, le collège des commissaires-reviseurs agréés se composait de:

- PwC Reviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par M. Roland JEANQUART
- Deloitte Reviseurs d'Entreprises SC sfd SCRL, représentée par MM. Philip MAEYAERT et Frank VERHAEGEN.

Les commissaires-reviseurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires sur conseil du Comité d'audit, des risques et de conformité (ARCC) et sur proposition du Conseil d'Administration et du Conseil d'Entreprise.

Les commissaires-reviseurs doivent remettre un rapport à la fin de chaque exercice, dans lequel ils donnent leur opinion sur la régularité des états financiers consolidés de Fortis Banque et de ses filiales.

Les commissaires-reviseurs procèdent également à des contrôles limités des comptes trimestriels. Dans le cadre de leur mission légale d'audit:

- ils examinent tout changement important apporté aux normes comptables et présentent au Comité d'audit, des risques et de conformité (ARCC) leurs recommandations concernant les choix ayant une incidence notable
- ils présentent à l'entité concernée et au département Finance les résultats de leurs investigations, leurs observations et leurs recommandations en vue d'améliorer des aspects du système de contrôle interne permettant de préparer les informations comptables et financières qu'ils ont contrôlées au cours de leur audit.

Le Comité d'audit, des risques et de conformité (ARCC) du Conseil d'Administration est informé des choix comptables qui ont une incidence notable sur les états financiers et peut donc soumettre ensuite ces choix au Conseil d'Administration qui prendra la décision finale.

4. Conflits d'intérêts

Outre les dispositions légales du Code des sociétés relatives aux conflits d'intérêts, Fortis Banque doit également se conformer à un certain nombre de circulaires émanant de la BNB et visant à éviter les conflits d'intérêts entre Fortis Banque et ses administrateurs ou son Executive Committee, et qui ont trait notamment aux fonctions externes et aux crédits.

Par ailleurs, Fortis Banque a adopté une politique générale en matière de conflits d'intérêts et un code de conduite selon lequel la réalisation des objectifs commerciaux, financiers, professionnels ou personnels ne doit en aucun cas faire obstacle au respect des dix principes suivants:

1. agir équitablement, honnêtement et dans la transparence
2. respecter autrui
3. respecter la loi, les réglementations et les normes professionnelles
4. respecter les instructions
5. travailler dans le meilleur intérêt des clients
6. veiller au respect de l'intégrité du marché
7. gérer les conflits d'intérêts
8. se comporter en professionnel
9. protéger les intérêts de Fortis Banque et
10. faire part de toute irrégularité constatée.

Enfin, conformément à la Loi sur les banques, les administrateurs et les membres de *l'Executive Committee* de Fortis Banque font l'objet d'une enquête menée par la BNB avant leur nomination officielle. Avant d'émettre un avis favorable ou '*nihil obstat*', la BNB vérifie également l'absence de certains types de conflits d'intérêts.

États financiers consolidés 2011 de Fortis Banque

Établis selon les normes comptables International Financial Reporting Standards (IFRS) adoptées par l'Union Européenne

Compte de résultat de l'exercice 2011

En millions d'euros	Note	Exercice 2011	Exercice 2010
Intérêts et produits assimilés	2.a	8.866	8.234
Intérêts et charges assimilées	2.a	(4.704)	(4.573)
Commissions (produits)	2.b	1.750	1.625
Commissions (charges)	2.b	(510)	(470)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.c	309	320
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non mesurés à la juste valeur	2.d	(36)	72
Produits des autres activités	2.e	99	211
Charges des autres activités	2.e	(41)	(40)
PRODUIT NET BANCAIRE		5.733	5.379
Charges générales d'exploitation		(3.629)	(3.823)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	5.m	(227)	(303)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1.877	1.253
Coût du risque	2.f	(1.152)	3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		725	1.256
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		(111)	125
Gains nets sur autres actifs immobilisés		51	8
Goodwill	5.n		(10)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		665	1.379
Impôt sur les bénéfices	2.g	(80)	(199)
RÉSULTAT NET AVANT ACTIVITÉS ABANDONNÉES		585	1.180
Résultat net des activités abandonnées	8.c	(314)	970
RÉSULTAT NET		271	2.150
Intérêts minoritaires		167	243
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE		104	1.907

État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultat net de la période	**271**	**2.150**
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	**(174)**	**(347)**
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	50	110
Variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(482)	(434)
Variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente, rapportées au résultat de la période	201	22
Variations de la juste valeur différées des instruments dérivés de couverture	54	67
Variations de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période		
Éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	3	(112)
TOTAL	97	1.803
Part du groupe	21	1.548
Part des minoritaires	76	255

Bilan au 31 décembre 2011

En millions d'euros	Note	31 décembre 2011	31 décembre 2010
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP		8.287	2.989
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	5.a	91.241	78.239
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	935	503
Actifs financiers disponibles à la vente	5.c	42.688	53.138
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.f	35.786	28.358
Prêts et créances sur la clientèle	5.g	145.757	152.107
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		674	537
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.i	2.187	3.073
Actifs d'impôts courants et différés	5.j	4.198	3.898
Comptes de régularisation et actifs divers	5.k	8.281	8.076
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.l	4.141	4.454
Immeubles de placement	5.m	58	68
Immobilisations corporelles	5.m	1.509	1.442
Immobilisations incorporelles	5.m	127	86
Goodwill	5.n	192	24
Actifs détenus en vue de la vente	8.c	118	10.975
TOTAL ACTIF		346.179	347.967
DETTES			
Banques centrales, CCP		41	25
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	5.a	99.359	89.308
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	2.282	1.321
Dettes envers les établissements de crédit	5.f	38.918	32.134
Dettes envers la clientèle	5.g	154.514	152.821
Dettes représentées par un titre	5.h	14.560	27.325
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		472	359
Passifs d'impôts courants et différés	5.j	258	290
Comptes de régularisation et passifs divers	5.k	3.482	1.022
Provisions techniques des sociétés d'assurance			48
Provisions pour risques et charges	5.o	3.384	3.821
Dettes subordonnées	5.h	9.491	10.626
Passifs détenus en vue de la vente	8.c	137	9.265
TOTAL DETTES		326.898	328.365
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves liées		*9.605*	*9.605*
Réserves consolidées		*8.679*	*7.092*
Résultat de l'exercice, part du groupe		*104*	*1.907*
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du groupe		18.388	18.604
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(2.096)	(2.012)
Total part du groupe		16.292	16.592
Réserves et résultat des minoritaires		3.124	3.054
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(135)	(44)
Total intérêts minoritaires		**2.989**	**3.010**
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		19.281	19.602
TOTAL PASSIF		346.179	347.967

Tableaux de passage des capitaux propres, part du groupe, du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011

En millions d'euros	Capital et réserves			Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			Total capitaux propres
	Actions ordinaires	Réserves non distribuées	Total capital et réserves	Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	
Capital et réserves au 31 décembre 2009	**29.651**	**(12.539)**	**17.112**	**(460)**	**(1.184)**	**(9)**	**15.459**
Autres variations	(20.046)	19.631	(415)				**(415)**
Dividendes							
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				124	(551)	68	**(359)**
Résultat net de l'exercice 2010		1.907	1.907				**1.907**
Capital et réserves au 31 décembre 2010	**9.605**	**8.999**	**18.604**	**(336)**	**(1.735)**	**59**	**16.592**
Autres variations		67	67				**67**
Dividendes		(387)	(387)				**(387)**
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				79	(216)	54	**(83)**
Résultat net de l'exercice 2011		104	104				**104**
Capital et réserves au 31 décembre 2011	**9.605**	**8.783**	**18.388**	**(257)**	**(1.951)**	**113**	**16.293**

Intérêts minoritaires du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011

En millions d'euros	Capital et réserves	Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Total intérêts minoritaires
Capital et réserves au 31 décembre 2009	**3.050**	**(56)**	**2.994**
Autres variations	(63)		(63)
Dividendes	(176)		(176)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		12	12
Résultat net de l'exercice 2010	243		243
Capital et réserves au 31 décembre 2010	**3.054**	**(44)**	**3.010**
Autres variations	72		72
Dividendes	(169)		(169)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(91)	(91)
Résultat net de l'exercice 2011	167		167
Capital et réserves au 31 décembre 2011	**3.124**	**(135)**	**2.989**

Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2011

En millions d'euros	Note	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultat avant impôts des activités opérationnelles		665	1.379
Résultat avant impôts des activités abandonnées		(311)	930
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et			
autres ajustements hors résultat des activités opérationnelles		**21**	**11.145**
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		231	314
Dépréciation du goodwill et des autres immobilisations		167	70
Dotations nettes aux provisions		323	30
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		111	(125)
Produits nets des activités d'investissement		(196)	2.675
Produits nets des activités de financement			
Autres mouvements		(615)	8.181
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs			
provenant des activités opérationnelles		**10.755**	**(13.104)**
Augmentation nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		1.674	(666)
Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle		(55)	(33.224)
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		9.136	20.349
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers			437
Impôts versés		(119)	(98)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		11.322	(678)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR LES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	8.c	(403)	4.920
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs financiers et aux participations	8.b	755	1.663
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(271)	(297)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS		484	1.366
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS			
DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	8.c	(10)	(1.503)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(438)	
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		(5.532)	(7.223)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(5.970)	(7.223)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	8.c	1	(5.498)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		(147)	23
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES		1	9
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période des activités opérationnelles		**(4.022)**	**2.490**
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		2.989	3.982
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(25)	(93)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	607	3.634
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(7.593)	(5.033)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période des activités opérationnelles		**1.667**	**(4.022)**
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		8.287	2.989
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(41)	(25)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	1.969	607
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(8.548)	(7.593)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NET(TE) DES SOLDES DES COMPTES			
DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		5.689	(6.512)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période des activités abandonnées		**415**	**2.487**
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période des activités abandonnées		**4**	**415**
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES		(411)	(2.072)

Notes annexes aux états financiers consolidés

Établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1 Résumé des principes comptables appliqués par Fortis Banque

1.a Normes comptables applicables

Les comptes consolidés de Fortis Banque sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne[1]. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2011 n'a pas eu d'effet sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Fortis Banque n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2011 n'est l'objet que d'une option.

[1] *Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http ://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm*

1.b Information sectorielle

L'organisation, le modèle opérationnel et la structure de gouvernance de Fortis Banque ont été considérablement modifiés depuis l'acquisition, par BNP Paribas, d'une participation de 75% dans celle-ci et le démarrage du projet d'intégration, concrétisé par le plan industriel. Ces modifications ont aussi eu un impact majeur sur la manière d'évaluer la performance des secteurs d'activité et d'y allouer les ressources, de même que sur le format et le contenu de l'information sectorielle fournie par Fortis Banque.

Il est considéré que, dans le cadre du champ d'activité légal et réglementaire de Fortis Banque (périmètre de contrôle), la nature et les effets financiers des activités auxquelles celle-ci se livre, de même que les environnements économiques dans lesquels elle exerce ces activités, sont le mieux traduits dans des secteurs opérationnels basés sur des composantes géographiques, à savoir :

- Fortis Banque en Belgique
- Fortis Banque au Grand-Duché du Luxembourg
- autres pays.

Les secteurs opérationnels sont des composantes de Fortis Banque :

- qui se livrent à des activités dans les métiers dont elle peut tirer des produits et pour lesquels elle peut engager des charges
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par son Conseil d'Administration en vue de décider des ressources à affecter à chaque secteur et d'en évaluer les performances
- pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles.

Le Conseil d'Administration de Fortis Banque, supervisant solidairement les activités, la performance et les ressources à affecter, est considéré, au sens de l'IFRS 8 Secteurs opérationnels, comme le 'principal décideur opérationnel'.

Fortis Banque, comme beaucoup d'autres entreprises qui effectuent des opérations très variées, organise et présente l'information financière au 'principal décideur opérationnel' de plusieurs façons.

Le groupe Fortis Banque et les entités légales le constituant exercent le contrôle de gestion sur l'entièreté du champ d'activité légal et réglementaire, le dénommé 'périmètre de contrôle', en ce inclus l'établissement de structures de gouvernance et de processus de contrôle appropriés.

Au sein de cette structure organisationnelle, étant donné la présence d'actionnaires minoritaires significatifs, et dans le cadre du champ d'activité ('périmètre de contrôle') réglementaire de Fortis Banque, des secteurs opérationnels basés sur les zones géographiques et les environnements réglementaires correspondent le mieux avec le principe fondamental et les critères requis pour déterminer les secteurs opérationnels tels que définis par l'IFRS 8 Secteurs opérationnels.

Les transactions ou transferts entre les secteurs opérationnels s'effectuent aux conditions normales de marché qui sont aussi valables pour des parties non liées.

1.c Principes de consolidation

1.c.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de Fortis Banque regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés de Fortis Banque. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable et n'est pas consolidée dès lors que sa contribution reste en deçà des trois seuils suivants [2]: EUR 15 millions de produit net bancaire, EUR 10 millions de résultat net avant impôts et EUR 500 millions de total du bilan. Les entreprises qui sont en deçà des seuils ci-dessus mais dont le résultat net avant impôts se situe entre EUR 1 million et EUR 10 millions sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Les entreprises dans lesquelles Fortis Banque a une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence si la valeur liquidative de l'entreprise associée se situe au-delà d'EUR 500 millions, ou si le résultat net excède EUR 1 million. Si ce n'est pas le cas, elles sont comptabilisées comme participations.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle Fortis Banque obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, Fortis Banque consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités 'ad hoc'), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- Les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif de Fortis Banque, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages
- Fortis Banque dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification
- Fortis Banque a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation
- Fortis Banque conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si Fortis Banque reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

1.c.2 Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles Fortis Banque exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Fortis Banque possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Fortis Banque détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque Fortis Banque dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Fortis Banque possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

[2] *Ces seuils ont été mis à jour le 1er janvier 2011. Avant cette date, les seuils étaient d'EUR 8 millions de produit net bancaire, EUR 1 million du résultat net avant impôts et EUR 40 millions de total du bilan.*

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si Fortis Banque détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si Fortis Banque y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles Fortis Banque participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique 'Participations dans les sociétés mises en équivalence' et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. Le goodwill sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique 'Participations dans les sociétés mises en équivalence'.

Si la quote-part de Fortis Banque dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, Fortis Banque cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque Fortis Banque a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors de Fortis Banque.

Les transactions aboutissant à une perte de contrôle intervenues antérieurement au 1er janvier 2010 conduisent à la constatation d'un résultat de cession correspondant à la différence entre le prix de cession et la quote-part de capitaux propres cédée. L'application de la norme IAS 27 révisée modifie le traitement des pertes de contrôle intervenant postérieurement au 1er janvier 2010 et conduit à réévaluer la quote-part résiduelle éventuellement conservée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique 'Gains nets sur autres actifs immobilisés'.

1.c.3 Règles de consolidation

Les États Financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées de Fortis Banque ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur de Fortis Banque sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau de Fortis Banque.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de Fortis Banque sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales de Fortis Banque situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Fortis Banque dans ses capitaux propres sous la rubrique 'Écarts de conversion' et pour la part des tiers sous la rubrique 'Intérêts minoritaires'. Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, Fortis Banque a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part de Fortis Banque et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, d'influence notable ou de contrôle conjoint), l'écart de conversion cumulé existant au sein des capitaux propres à la date de liquidation ou de cession est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise associée ou d'une coentreprise, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.c.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des goodwill

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Fortis Banque dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Le goodwill, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur juste valeur, une fraction du goodwill leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), le goodwill est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1er janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

Évaluation du goodwill

Fortis Banque procède régulièrement à des tests de dépréciation du goodwill.

Ensemble homogène de métiers

Fortis Banque a réparti l'ensemble de ses activités en 'ensembles homogènes de métiers' [3]. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers de Fortis Banque, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

[3] *Comme défini par IAS 36.*

Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible du goodwill égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la Direction Générale, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

Transactions sous contrôle commun

Les transferts d'actifs ou échanges d'actions entre entités sous contrôle commun ne rentrent pas dans le champ d'application de l'IFRS 3 Regroupements d'entreprises, ou d'autres Normes. En conséquence, se fondant sur l'IAS 8 qui requiert de la direction de faire usage de son jugement pour développer et appliquer une méthode comptable permettant d'obtenir des informations pertinentes et des états financiers fiables, Fortis Banque a décidé d'adopter la méthode de la valeur comptable antérieure (predecessor value method or predecessor basis of accounting). Selon cette méthode, Fortis Banque, en tant qu'acquéreur, comptabilise les actifs et passifs à la valeur comptable qui figure dans les livres du cédant à la date du transfert. Ainsi, aucun nouveau goodwill n'est comptabilisé (en dehors d'un goodwill existant dans l'une ou l'autre entité faisant l'objet du regroupement). Toute différence entre la contrepartie payée/transférée et la partie des fonds propres acquis est présentée en ajustement des fonds propres. Cette méthode de la valeur comptable antérieure, pour les regroupements d'entreprises sous contrôle commun, est appliquée prospectivement à partir de la date d'acquisition.

1.d Actifs et passifs financiers

1.d.1 Crédits

La catégorie 'Prêts et créances' inclut les crédits consentis par Fortis Banque, les participations de Fortis Banque dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie 'Actifs financiers disponibles à la vente' et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.d.2 Titres

Catégories de titres

Les titres détenus par Fortis Banque peuvent être classés en quatre catégories.

Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des 'Actifs financiers à la valeur de marché par résultat' comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction)
- les actifs financiers que Fortis Banque a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.d.9 'Détermination de la valeur de marché'.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique 'Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat' du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique 'Intérêts et produits assimilés' du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en 'Prêts et créances' quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.d.1 'Crédits'.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des 'Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance' comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que Fortis Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique 'Intérêts et produits assimilés' du compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des 'Actifs financiers disponibles à la vente' comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique 'Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente'. Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat 'Intérêts et produits assimilés' du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat 'Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente' lorsque le droit de Fortis Banque à les recevoir est établi.

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan de Fortis Banque dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de 'Dettes' appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce de Fortis Banque, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en 'Passifs financiers à la valeur de marché par résultat'.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan de Fortis Banque. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique 'Prêts et Créances', à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce de Fortis Banque, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en 'Actifs financiers à la valeur de marché par résultat'.

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par Fortis Banque. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique 'Passifs financiers à la valeur de marché par résultat'.

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits de Fortis Banque à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que Fortis Banque ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.d.3 Opérations en devises

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par Fortis Banque dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

Actifs et passifs monétaires[4] libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée de Fortis Banque au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique 'Actifs financiers à la valeur de marché par résultat' et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique 'Actifs financiers disponibles à la vente', à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

[4] *Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.*

1.d.4 Dépréciation des actifs financiers

Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par Fortis Banque suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins (6 mois pour les crédits immobiliers et les crédits aux collectivités locales)
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique 'Coût du risque'. Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique 'Coût du risque'. À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique 'Intérêts et produits assimilés' du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne de Fortis Banque fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique 'Coût du risque'.

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire Fortis Banque à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les 'actifs financiers disponibles à la vente', essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une provision, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, Fortis Banque a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives, et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30% à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de deux ans est considérée par Fortis Banque comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique 'Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente' et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique 'Coût du risque' et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

1.d.5 Reclassements d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie 'actifs financiers à la valeur de marché par résultat', pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
  - vers la catégorie 'prêts et créances' dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que Fortis Banque a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance
  - vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.

- de la catégorie 'actifs financiers disponibles à la vente' :
  - vers la catégorie 'prêts et créances' selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les 'actifs financiers à la valeur du marché par résultat'
  - vers la catégorie 'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance', pour les actifs présentant une échéance ou la catégorie 'actifs financiers au coût' pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie 'actifs financiers disponibles à la vente' vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.d.6 Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par Fortis Banque sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société de Fortis Banque émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où Fortis Banque peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.d.7 Actions propres et dérivés sur actions propres

Le terme 'actions propres' désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par Fortis Banque sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales de Fortis Banque contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque Fortis Banque rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier ; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, la valeur présente de la dette est comptabilisée par la contrepartie des capitaux propres.

1.d.8 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste 'Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat'. Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en 'Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat'.

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, Fortis Banque établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, Fortis Banque évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 % et 125 %. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- Le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue
- Les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts
- Les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples
- L'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste 'Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat', symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste 'Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux' dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres 'Gains et pertes latents ou différés'. Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique 'Produits et charges d'intérêts' au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en 'Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat'.

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèle et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste 'Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat' et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.d.9 Détermination de la valeur de marché

Les actifs et passifs financiers de la catégorie 'valeur de marché par résultat' et les actifs de la catégorie 'Actifs financiers disponibles à la vente' sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
  - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues, et
  - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif.

La détermination du caractère actif ou non d'un marché, s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions pour un instrument identique ou similaire, la raréfaction des valeurs restituées par les sociétés de service, la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

Utilisation de prix cotés sur un marché actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Il s'agit de prix directement cotés pour des instruments identiques.

Utilisation de modèles pour la valorisation des instruments financiers non cotés

La majorité des dérivés de gré à gré est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit. Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est intégré à la valorisation issue des modèles.

La marge dégagée lors de la négociation des instruments financiers valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables est immédiatement comptabilisée en résultat.

D'autres instruments financiers qui sont complexes et peu liquides sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour tout ou partie non observables sur les marchés actifs.

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité, de crédit et de modèle.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, ('day one profit'), est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Enfin, dans le cas particulier des actions non cotées, leur valeur de marché est déterminée par comparaison avec la ou les transactions les plus récentes observées sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence de telles références, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Fortis Banque calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

1.d.10 Actifs et passifs financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option

L'amendement à la norme IAS 39 relatif à la comptabilisation des actifs et passifs financiers dans la catégorie 'portefeuille évalué en valeur de marché sur option' a été adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005, avec application à compter du 1er janvier 2005.

Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes
- lorsque le groupe d'actifs et/ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

1.d.11 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en 'Actifs financiers disponibles à la vente' sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Fortis Banque enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en 'Produits et charges d'intérêt et assimilés'. Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique 'Commissions', ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.d.12 Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.d.13 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Fortis Banque décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque Fortis Banque a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, Fortis Banque maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Fortis Banque décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.d.14 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si Fortis Banque a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.e Normes comptables propres aux activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés de Fortis Banque.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs de Fortis Banque et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.e.1 Actifs

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en 'Actifs financiers à la juste valeur par résultat' et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.e.2 Passifs

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste 'Provisions techniques des sociétés d'assurance', et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste 'Dettes envers la clientèle'.

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les provisions techniques des filiales d'assurance-vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés de Fortis Banque, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la 'comptabilité reflet' : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scenarii étudiés.

En cas d'existence d'une moins value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la 'comptabilité reflet', il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins-value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste 'comptes de régularisation et actifs divers'.

1.e.3 Compte de résultat

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par Fortis Banque sont présentés au compte de résultat sous les rubriques 'Produits des autres activités' et 'Charges des autres activités'.

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.f Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de Fortis Banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique 'Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles' du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique 'Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles' du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique 'Gains nets sur autres actifs immobilisés'.

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique 'Produits des autres activités' ou 'Charges des autres activités'.

1.g Contrats de location

Les différentes sociétés de Fortis Banque peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.g.1 Fortis Banque est le bailleur du contrat de location

Les contrats de location consentis par Fortis Banque sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique 'Intérêts et produits assimilés'. Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes 'Produits des autres activités' et 'Charges des autres activités'.

1.g.2 Fortis Banque est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par Fortis Banque sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.h Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsque Fortis Banque décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste 'Actifs non courants destinés à être cédés'. Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste 'Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés'.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne 'Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession', qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

1.i Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel de Fortis Banque sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire
- les indemnités de fin de contrat de travail
- les avantages postérieurs à l'emploi.

1.i.1 Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

1.i.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

1.i.3 Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par Fortis Banque du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

1.i.4 Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, Fortis Banque distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de 'régimes à cotisations définies' ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de 'régimes à prestations définies' sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si Fortis Banque est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour Fortis Banque prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Fortis Banque applique la méthodologie dite 'du corridor' pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

En date de première application, Fortis Banque a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1er janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

1.j Paiement à base d'actions

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par BNP Paribas qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Fortis Banque a opté pour l'application de la règle IFRS 2 à toutes les options sur actions et actions restreintes depuis le 1er Janvier 2004 et à toutes les options émises après le 1er Janvier 2004.

Fortis Banque accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

1.j.1 Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options) et d'actions gratuites

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

1.j.2 Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.k Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan de Fortis Banque, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.l Impôt courant et différé

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés de Fortis Banque sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où Fortis Banque est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique 'Impôt sur les bénéfices' du compte de résultat.

1.m Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités de Fortis Banque, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.n Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des États Financiers de Fortis Banque exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des États Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les États Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en 'Actifs disponibles à la vente' ou en 'Instruments financiers en valeur de marché par résultat' à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux États Financiers
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie 'disponibles à la vente'
- des tests de dépréciation effectués sur le goodwill et les actifs incorporels
- des tests de dépréciations sur des entreprises associées
- de la comptabilisation des impôts d'actifs différés
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

2 Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2011

2.a Marge d'intérêts

Fortis Banque présente sous les rubriques 'Intérêts et produits assimilés' et 'Intérêts et charges assimilées' la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers à la juste valeur qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers à la juste valeur par résultat est comptabilisée sous la rubrique 'Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat'.

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées à la juste valeur par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

	Exercice 2011			Exercice 2010		
En millions d'euros	**Produits**	**Charges**	**Net**	**Produits**	**Charges**	**Net**
Opérations avec la clientèle	**5.516**	**(2.326)**	**3.190**	**4.492**	**(1.879)**	**2.613**
Comptes et prêts / emprunts	5.465	(2.259)	3.206	4.379	(1.772)	2.607
Opérations de mise en pension de titres	38	(67)	(29)	113	(107)	6
Opérations de location-financement	13		13			
Opérations interbancaires	**559**	**(416)**	**143**	**1.215**	**(1.252)**	**(37)**
Comptes et prêts / emprunts	546	(341)	205	1.150	(1.155)	(5)
Opérations de mise en pension de titres	13	(75)	(62)	65	(97)	(32)
Emprunts émis par le groupe		**(867)**	**(867)**		**(1.130)**	**(1.130)**
Instruments de couverture de flux de trésorerie	**206**	**(149)**	**57**	**1**		**1**
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	**449**	**(452)**	**(3)**	**113**	**(6)**	**107**
Portefeuille de transaction	**420**	**(494)**	**(74)**	**276**	**(306)**	**(30)**
Titres à revenu fixe	107		107	97		97
Opérations de mise en pension de titres	233	(217)	16	57	(77)	(20)
Prêts / emprunts	80	(247)	(167)	122	(205)	(83)
Dettes représentées par un titre		(30)	(30)		(24)	(24)
Actifs disponibles à la vente	**1.501**		**1.501**	**2.021**		**2.021**
Actifs détenus jusqu'à échéance	**215**		**215**	**116**		**116**
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS	**8.866**	**(4.704)**	**4.162**	**8.234**	**(4.573)**	**3.661**

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à EUR 35 millions pour l'exercice 2011 contre EUR 37 millions pour l'exercice 2010.

2.b Produits et charges de commissions

Le total net des produits et charges de commissions pour l'exercice 2011 est présenté dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Garanties, engagements et opérations de crédit	206	159
Services de paiement	255	219
Actions et produits dérivés	190	245
Gestion d'actifs	411	429
Assurance	275	277
Intermédiaires	(159)	(170)
Autres	62	(4)
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	1.240	1.155

2.c Gains (pertes) nets sur instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat

Les gains nets sur instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que Fortis Banque a désignés comme évaluables à la juste valeur par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la note 2.a 'Marge d'intérêts'.

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Portefeuille de transactions	**(573)**	**(132)**
Titres de créances	(155)	(103)
Actions	(413)	(42)
Autres produits dérivés	(3)	5
Opérations de mise en pension	(2)	8
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	**786**	**294**
Impact de la comptabilité de couverture	**(49)**	**38**
Instruments de couverture	(750)	(243)
Éléments couverts par des couvertures de juste valeur	701	281
Réévaluation des positions de change	**145**	**120**
TOTAL	309	320

2.d Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués à la juste valeur

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Prêts et créances, titres à revenu fixe [1]	**(47)**	**40**
Actions et autres titres à revenu variable	**11**	**32**
Produits de dividendes	11	28
Charges de dépréciation	(26)	(19)
Plus values nettes de cession	26	23
TOTAL	(36)	72

[1] *Les produits d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la 'marge d'intérêts' (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du 'coût du risque' (note 2.f).*

Les résultats latents, précédemment comptabilisés en 'Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement dans la part du groupe' et inscrits en résultat représentent un produit d'EUR 81 millions au cours de l'exercice 2011, comparé à un produit d'EUR 187 millions au cours de l'exercice 2010.

2.e Produits et charges des autres activités

	Exercice 2011			Exercice 2010		
En millions d'euros	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance		(14)	(14)			
Produits nets des immeubles de placement	16	(4)	12	15	(2)	13
Produits nets des immobilisations en location simple	1		1	145	(28)	117
Autres produits et charges	82	(23)	59	51	(10)	41
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	99	(41)	58	211	(40)	171

2.f Coût du risque

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

Coût du risque de la période

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Dotations nettes aux dépréciations	(1.046)	(30)
Récupérations sur créances amorties	19	34
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(125)	(1)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(1.152)	3
dont pertes sur les titres souverains grecs [1]	*(866)*	

Coût du risque de la période par nature d'actifs

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Prêts et créances sur les établissements de crédit	7	9
Prêts et créances sur la clientèle [1]	(877)	(54)
Actifs financiers disponibles à la vente [1]	(146)	69
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance [1]	(116)	
Instruments financiers des activités de marché	(57)	
Autres actifs	2	24
Engagements par signature et divers	35	(45)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(1.152)	3

[1] *La charge relative au provisionnement de la dette souveraine grecque résulte de la reprise en résultat de la variation de valeur des titres détenus enregistrée en capitaux propres à la date de reclassification de ces titres en prêts et créances (voir la note 8.h 'Exposition aux risques des dettes souveraines'), soit EUR (144) millions, et de compléments de provisions constitués à hauteur de 75%.*

Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

Variation au cours de la période des dépréciations constituées:

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	4.700	5.455
Activités abandonnées		1.057
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES POUR ACTIVITÉS POUSUIVIES EN DÉBUT DE PÉRIODE	4.700	4.398
Dotations nettes aux dépréciations	1.046	30
Utilisation de dépréciations	(305)	(192)
Variation des parités monétaires et divers	(1.100)	464
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES POUR ACTIVITÉS POUSUIVIES EN FIN DE PÉRIODE	4.341	4.700

Dépréciations constituées par nature d'actifs :

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dépréciations des actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)	266	339
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g)	3.642	3.462
Instruments financiers des activités de marché	57	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (note 5.c)	37	429
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.i)	116	
Autres actifs	11	116
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS AU TITRE D'ACTIFS FINANCIERS	4.129	4.346
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagements par signature		
- sur les établissements de crédit		
- sur la clientèle	199	307
Autres éléments ayant fait l'objet de provisions	13	47
TOTAL DES PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	212	354
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES	4.341	4.700

2.g Impôts sur les bénéfices

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux de droit commun sur les sociétés en Belgique	Exercice 2011 En millions d'euros	Exercice 2011 En %	Exercice 2010 En millions d'euros	Exercice 2010 En %
Charge d'impôt sur les bénéfices au taux de droit commun en Belgique	**(264)**	**33,99%**	**(430)**	**33,99%**
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	26	(3,3%)	90	(7,0%)
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions	14	(1,8%)	14	(1,1%)
Effet d'impôt lié à l'activation des pertes reportables et des différences temporelles antérieures	183	(23,6%)	158	(12,3%)
Effet d'impôt lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	11	(1,4%)	10	(0,8%)
Autres effets	(50)	6,4%	(41)	3,2%
Charge d'impôt sur les bénéfices	**(80)**	**10,3%**	**(199)**	**16,0%**
dont				
Charge d'impôt courant de l'exercice	*(127)*		*(90)*	
Charge d'impôt différé de l'exercice (note 5.j)	*47*		*(109)*	

3 Information sectorielle

L'organisation, le modèle opérationnel et la structure de gouvernance de Fortis Banque ont changé sensiblement après l'acquisition d'une participation de 75% dans Fortis Banque par BNP Paribas et le lancement du projet d'intégration, concrétisé dans le Plan industriel. Ces changements ont également un impact important sur la manière d'évaluer la performance et d'affecter les ressources des secteurs, ainsi que sur la présentation et le contenu de l'information sectorielle rapportée par Fortis Banque.

On considère que dans le cadre juridique et réglementaire de Fortis Banque ('périmètre contrôlé'), la nature et les effets financiers des activités auxquelles elle se livre et des environnements économiques dans lesquels elle opère, sont mieux reflétés par le biais de secteurs opérationnels basés sur des composantes géographiques, ceux-ci étant :

- Fortis Banque en Belgique
- Fortis Banque au Grand-Duché du Luxembourg
- autres pays.

Un secteur opérationnel est une composante d'une entité qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits et d'encourir des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par le Principal Décideur Opérationnel (PDO) de l'entité en vue de prendre des décisions en matière d'affectation de ressources au secteur et d'évaluation de sa performance, et pour laquelle des informations financières spécifiques sont disponibles.

Le Conseil d'Administration de Fortis Banque est, dans le contexte de la norme IFRS 8, Secteurs Opérationnels, considéré comme étant le Principal Décideur Opérationnel, supervisant conjointement les activités, la performance et les ressources de Fortis Banque.

Fortis Banque, comme beaucoup d'autres entreprises exerçant diverses activités, organise et rapporte ses informations financières au PDO de plusieurs manières.

Les activités combinées de Fortis Banque en Belgique, au Luxembourg et dans d'autres pays sont en cours d'intégration au sein du modèle opérationnel global de BNP Paribas. Cette intégration des activités de Fortis Banque dans la structure organisationnelle des activités et des fonctions de support de BNP Paribas garantit l'existence de leviers appropriés pour implémenter efficacement la stratégie du groupe BNP Paribas au sein de toutes les entités faisant partie de Fortis Banque.

Cependant, Fortis Banque et les entités juridiques faisant partie de ce groupe doivent continuer à exercer un contrôle sur l'ensemble du périmètre juridique et réglementaire, appelé le 'périmètre contrôlé', ce qui inclut l'établissement des structures de gouvernance et des procédures de contrôle adéquats.

Au sein de cette structure organisationnelle, avec la présence d'actionnaires minoritaires importants, et dans le contexte du périmètre réglementaire ('périmètre contrôlé') de Fortis Banque, des secteurs d'activité basés sur des régions géographiques et des environnements réglementaires sont les plus conformes au principe fondamental et aux critères de détermination des secteurs opérationnels d'activité (ou secteurs opérationnels) tels que définis dans la norme IFRS 8, Secteurs Opérationnels.

La base de segmentation a changé depuis la publication des États financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Ce changement est imputable au déploiement du processus d'intégration au sein du groupe BNP Paribas et au Plan industriel y afférent, et ce dans le respect des exigences résultant du 'périmètre contrôlé', y inclus l'établissement de structures de gouvernance et de processus de contrôle et de reporting adaptés.

Les transactions entre les secteurs sont comptabilisées en vertu des termes et conditions normaux du marché, comme cela serait le cas pour des parties non liées.

Le compte de résultat sectoriel, les actifs sectoriels et les passifs sectoriels sont établis conformément aux principes comptables adoptés pour la préparation et la présentation des États financiers consolidés de Fortis Banque, étant donné qu'il s'agit de la norme utilisée dans les reportings au Principal Décideur Opérationnel.

3.a Secteurs d'activité

Fortis Banque en Belgique

Sous l'enseigne BNP Paribas Fortis, Fortis Banque S.A. commercialise un éventail complet de services financiers auprès des particuliers, indépendants, titulaires de professions libérales et petites et moyennes entreprises. La Banque propose également aux particuliers fortunés, aux grandes entreprises et aux institutions publiques et financières, des solutions sur mesure pour lesquelles elle peut compter sur le savoir-faire et le réseau international de sa société mère, BNP Paribas.

En Retail & Private Banking (RPB), Fortis Banque a une solide base. Elle présente ses services à 3,7 millions de particuliers, d'indépendants, de titulaires de professions libérales, de petites et moyennes entreprises et de clients private banking. Elle a une très forte présence sur le marché local, grâce à un vaste réseau de plus de 1.000 agences, ainsi que par le biais d'autres canaux tels que les ATM, la banque par internet et par téléphone. Pour ses activités de retail banking, Fortis Banque opère sous trois marques commerciales complémentaires : la marque principale BNP Paribas Fortis, Fintro et la Banque de La Poste (Bank van De Post).

En Corporate & Public Bank Belgium (CPBB), une gamme complète de services financiers locaux et internationaux est offerte aux entreprises belges, aux entités publiques et aux autorités locales. Cette offre inclut les produits bancaires domestiques, des compétences financières spécialisées, ainsi que les titres, l'assurance et les services immobiliers. Font partie de ces compétences : Specialist Trade Services, Cash Management, Factoring et Leasing, de même que Mergers & Acquisitions et Capital Markets. Une équipe centralisée de corporate bankers, relationship managers et skills officers garantit que Fortis Banque reste proche du marché. Cette équipe, combinée avec le réseau européen de Business Centers gérés au sein de Corporate & Investment Banking, permet à la Banque d'offrir une gestion commerciale unifiée à ses clients belges locaux et à l'étranger.

Corporate & Investment Banking (CIB) offre à ses clients (en Belgique et à travers l'Europe) un accès complet au portefeuille de produits de BNP Paribas CIB. Il se compose de six secteurs d'activité : Capital Markets, Structured Finance, Corporate Finance, Private Equity, Institutional Banking Group Europe et Corporate & Transaction Banking Europe.

Dans le secteur de l'assurance, Fortis Banque travaille en étroite collaboration avec le leader de marché belge, AG Insurance.

Fortis Banque au Grand-Duché du Luxembourg

Fortis Banque Luxembourg se réfère à toutes les filiales de Fortis Banque qui sont situées au Grand-Duché du Luxembourg (entre autres BGL BNP Paribas et BNP Paribas Fortis Funding).

BGL BNP Paribas se classe parmi les banques leaders sur la place boursière luxembourgeoise. Elle a contribué considérablement à l'émergence du pays en tant que centre financier international important et est profondément ancrée dans la vie économique, culturelle, sportive et sociale luxembourgeoise.

En tant que partenaire engagée de longue date dans l'économie nationale, BGL BNP Paribas offre une gamme de produits particulièrement large sur le marché, non seulement pour les particuliers, mais également pour les clients indépendants, titulaires de professions libérales et institutionnels. La banque est, au Grand-Duché du Luxembourg, le plus grand fournisseur de services bancaires aux indépendants et titulaires de professions libérales, ainsi qu'aux moyennes et petites entreprises. Elle est en deuxième position en ce qui concerne les services aux particuliers. Elle est aussi le leader en bancassurance, fournissant des offres combinées de services bancaires et d'assurance.

Autres pays

Le secteur 'Autres pays' comprend toutes les activités exercées par Fortis Banque à l'extérieur de ses marches domestiques que sont la Belgique et le Luxembourg.

En Pologne, BNP Paribas Bank Polska SA sert près de 400.000 clients, principalement dans le segment de la banque de détail, en s'appuyant sur ses 2.700 employés et son réseau de 227 agences. BNP Paribas Bank Polska SA détient 100% du capital de deux filiales, 'Towarzystwo Funduszy Inwestycyjnych BNP Paribas Polska SA', spécialisée en gestion d'actifs et 'Fortis Lease Polska Sp. z o.o' spécialisée en leasing. Cette dernière offre, en collaboration avec la banque, des services de leasing d'actifs immobilisés dont des biens immobiliers, des moyens de transport, des engins de construction et de l'équipement spécialisé destiné à l'industrie. D'autres produits tels que les services liés aux valeurs mobilières, l'assurance, le leasing et la gestion de flottes sont également disponibles par le biais de filiales spécialisées du groupe BNP Paribas.

BNP Paribas Fortis opère en Turquie via TEB, dont elle détient 44,58%. Cette participation est le résultat de la fusion entre Fortis Banque Turquie et TEB A.Ş, réalisée le 14 février 2011. La nouvelle banque fusionnée occupe le 9ème rang du secteur bancaire turc en termes de parts de marché en crédits et dépôts de la clientèle. L'offre de la banque de détail se compose de cartes de débit et de crédit, de prêts hypothécaires, de prêts personnels, et de produits d'investissement et d'assurance qui sont distribués par le biais de quelque 602 agences, via internet, phone banking et mobile banking. Les services aux entreprises comprennent le financement des exportations, la gestion d'actifs et le cash management, le crédit, la couverture du risque de change, le risque d'écart de change et de prix des produits de base, l'affacturage et le leasing. La banque propose également une gamme complète de services financiers aux PME au travers de ses segments de banque commerciale et de services bancaires aux petites entreprises.

Les filiales de Fortis Banque SA situées en dehors de la Belgique sont également reprises sous le secteur 'Autres pays'.

3.b Informations par secteur d'activité

Résultats par secteur d'activité

	Exercice 2011				Exercice 2010			
En millions d'euros	Fortis Banque en Belgique	Fortis Banque au Luxembourg	Autres pays	Total	Fortis Banque en Belgique	Fortis Banque au Luxembourg	Autres pays	Total
Produits	3.773	878	1.082	5.733	3.634	839	906	5.379
Charges d'exploitation	(2.782)	(415)	(659)	(3.856)	(3.229)	(432)	(465)	(4.126)
Coût du risque	(929)	(157)	(66)	(1.152)	53	(22)	(28)	3
Résultat d'exploitation	62	306	357	725	458	385	413	1.256
Éléments hors exploitation	(243)	32	151	(60)	87	34	2	123
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	(181)	338	508	665	545	419	415	1.379

Actifs et passifs par secteur d'activité

	31 décembre 2011				31 décembre 2010			
En millions d'euros	Fortis Banque en Belgique	Fortis Banque au Luxembourg	Autres pays	Total	Fortis Banque en Belgique	Fortis Banque au Luxembourg	Autres pays	Total
Actif	284.966	29.496	31.717	346.179	270.591	35.376	42.000	347.967
- dont goodwill lié aux opérations de la période	*2*		*167*	*169*				
- dont titres mis en équivalence et coentreprises	*2.655*	*453*	*1.033*	*4.141*	*3.196*	*509*	*749*	*4.454*
Passif	274.264	24.894	27.740	326.898	260.617	30.530	37.218	328.365

4 Gestion des risques et adéquation des fonds propres

Introduction

Le présent chapitre énumère les risques supportés par Fortis Banque. Il fournit une description complète de l'organisation de la gestion des risques, et propose une vue d'ensemble, quantitative et qualitative, de l'exposition au risque à fin 2011.

Les indicateurs de risque de Fortis Banque sont présentés conformément aux principes du troisième pilier de Bâle II. Ces risques sont calculés selon des méthodes approuvées par l'autorité de surveillance bancaire belge, la Banque Nationale de Belgique (BNB) et jusqu'en mars 2011 la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA) et sont mesurés et gérés de manière aussi cohérente que possible avec les méthodologies de gestion des risques du groupe BNP Paribas.

Des informations complémentaires sur l'approche du groupe BNP Paribas concernant la mesure et la gestion des risques liés aux activités bancaires sont fournies dans le Document de référence et Rapport financier annuel 2011 de BNP Paribas.

4.a Organisation de la gestion des risques

4.a.1 Mission et organisation

La gestion des risques est un élément essentiel du métier de la banque. Au sein de BNP Paribas, les méthodes et procédures opérationnelles à l'échelle de l'organisation ont été conçues pour assurer efficacement cette mission. C'est principalement le département Group Risk Management (GRM) qui est chargé de superviser l'ensemble du processus, en mesurant et contrôlant les risques à l'échelle du groupe. Le département GRM n'a pas de lien de dépendance avec les pôles, métiers et territoires, et il est rattaché directement à la direction du groupe. Dans le cadre de sa mission de contrôle permanent, le département Group Compliance (GC) surveille les risques opérationnels et de réputation.

Les principes d'orientation de la mission et l'organisation du département Risque de Fortis Banque sont alignés avec :

- la mission du département *Group Risk Management* (GRM) de BNP Paribas :
  - conseiller la direction de la banque sur l'appétence au risque et la politique de risque
  - contribuer en tant que 'second niveau de contrôle' afin que les risques pris par la banque soient conformes à ses politiques et compatibles avec ses objectifs de rentabilité et de solvabilité
  - rendre compte et alerter la direction de la banque, les directeurs des principaux métiers et le comité ad hoc du Conseil d'Administration sur le statut des risques auxquels la banque est exposée
  - garantir la conformité aux réglementations bancaires en matière de risque, en liaison avec les autres fonctions concernées.

- les principes organisationnels de BNP Paribas :
  - '*Single integrated risk entity*', chargée des aspects du risque dans tous les métiers
  - entité indépendante de la direction des métiers
  - organisées en chaînes de reporting locales et mondiales (principe matriciel).

Le département Risque de Fortis Banque est intégré au GRM de BNP Paribas depuis novembre 2009. Le Chief Risk Officer (CRO) de Fortis Banque siège au Comité de Direction et est rattaché au responsable GRM du groupe BNP Paribas. Il n'a aucun lien hiérarchique avec les directeurs de métiers ou les directeurs pays. Les objectifs de ce positionnement sont les suivants :

- garantir un contrôle objectif du risque
- s'assurer qu'en cas de risque accru, une information rapide, objective et complète soit fournie
- disposer, pour l'ensemble de la banque, d'un seul dispositif de gestion du risque de grande qualité
- veiller à ce que les professionnels du risque mettent en œuvre et développent davantage des méthodes et procédures de la plus grande qualité, conformément aux standards appliqués par les concurrents internationaux.

Le CRO gère les différentes fonctions Risque :

- Risk Information, Modelling and Reporting est responsable du programme Bâle II, de la modélisation du risque de crédit, de la certification des modèles, de l'architecture des activités, de la performance du risque et du reporting crédit, de l'analyse de risque stratégique, du provisionnement et du risque pays
- Risk Investments & Markets est en charge de l'analyse détaillée et dynamique des risques de marché, de liquidité et de contrepartie, ainsi que du risque de crédit des institutions financières et des entités souveraines sur tous les métiers de la Banque
- Credit Risk Retail & Private Banking Belgium est responsable du risque de crédit de la banque de détail et privée sur le marché domestique
- Corporate Credit Risk est responsable de la gestion des risques de crédit liés aux activités des 'Corporates' et des sociétés publiques et commerciales en Belgique, ainsi qu'au sein du secteur d'activité Corporate & Investment Bank
- Strategy and Organisation est chargée du contrôle opérationnel permanent (qui assure la seconde ligne de contrôle du département Risque et de la continuité de l'activité), du bureau opérationnel du risque (qui coordonne les fonctions de support non stratégiques), des projets de gestion du changement et de la communication.

Hors de la Belgique, et outre les chaînes de reporting locales et mondiales existantes, les CRO des sociétés qui relèvent du périmètre de Fortis Banque restent rattachés au CRO de cette dernière afin de garantir la conformité aux règles internes et externes.

Le principe clé de la gestion globale des risques (qui englobe tous les types de risque comme le risque de crédit, de marché, de contrepartie, de liquidité, etc.) est la double protection (concept cité dans la politique de risque de Fortis Banque examinée par le Comité de Direction et l'Audit, Risk & Compliance Committee).

La principale responsabilité en matière de risque (première ligne de défense) incombe aux métiers qui sont chargés d'approuver, de surveiller et de gérer les risques découlant de leurs activités.

En tant que 'second niveau de contrôle', le département Risque s'assure que les risques supportés par la Banque sont conformes et compatibles avec ses politiques, en vertu de quoi il constitue la seconde ligne de défense dans le cadre de la mission susmentionnée. Il apporte une contribution majeure au processus décisionnel conjoint avec les métiers et renforce la priorité accordée à la surveillance et au contrôle des risques.

4.a.2 Comité des risques de Fortis Banque

Structure du Comité des risques de Fortis Banque

Comités de risque

- Audit Risk and Compliance Committee (ARCC) : Comité d'audit, des risques et de conformité : Le rôle de l'ARCC, qui relève du Conseil d'Administration, consiste à assister ce dernier dans ses tâches de supervision et de suivi du contrôle interne, au sens le plus large du terme, au sein de Fortis Banque, notamment de la stratégie en matière de risque et du contrôle interne relatif à l'information financière et au risque
- Central Credit Committee : le Comité central du crédit est le comité de crédit de plus haut niveau au sein de Fortis Banque agissant collégialement sur base de la délégation de pouvoirs de chacun de ses membres (CEO et responsables métiers, ainsi que le CRO et les autres représentants Risque seniors). Il s'assure que les décisions de crédit au niveau des clients sont prises en fonction de l'appétence souhaitée pour le risque de crédit, conformément aux politiques de crédit formulées et aux plafonds légaux de prêt de la Banque
- Capital Markets Risk Committee : le Comité des risques sur les activités de marchés définit et applique la stratégie, les politiques et méthodes en matière de risque, ainsi que les seuils d'activités et de transactions pour les activités de marché, en ce compris les portefeuilles d'investissement
- Risk Policy Committee : le Comité de la politique de risque définit l'appétence pour le risque, approuve les principales politiques et méthodologies en matière de risque et vérifie les expositions, les concentrations et le coût du risque. Il examine les risques actuels et potentiels en fonction des conditions de marché, de la stratégie de la banque et des perspectives de rentabilité, et il applique les décisions en matière de risque au niveau du portefeuille
- Bank Assets and Liabilities Committee : le Comité des actifs et passifs bancaires gère le risque de liquidité, de taux d'intérêt et de change pour le bilan et gère le financement et les fonds propres de la Banque
- Committee on Impairments and Provisions : le Comité des dépréciations et provisions décide des provisions et dépréciations

- Exceptional Transactions Committee : les Comités des transactions exceptionnelles valident et approuvent les transactions exceptionnelles
- New Activity Committee : le Comité des nouvelles activités valide et approuve les nouvelles activités et les nouveaux produits, y compris les changements importants intervenus dans les activités actuelles.

4.b Mesure des risques et leurs catégories

4.b.1 Mesure des risques

La mesure des risques est une étape clé du processus de gestion des risques

Pour évaluer et mesurer les risques, Fortis Banque emploie plusieurs méthodologies qualitatives et/ou quantitatives. Cela va du reporting régulier sur, entre autres, la concentration et l'analyse quantitative et qualitative des portefeuilles, à des modèles quantitatifs de risque plus sophistiqués pour estimer des paramètres internes de risque, et notamment la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, la valeur exposée au risque ainsi que les pertes attendues (pour le risque de crédit) et la Value at Risk (pour le risque de marché).

Le développement et la révision de ces modèles, ainsi que leur validation, répondent à des normes qui s'appliquent à toute la banque afin d'assurer l'adéquation et la cohérence.

La surveillance des paramètres de risques observés, les stress tests et les attentes fondées sur les modèles sont ensuite comparés à un cadre de limites et de directives de risque.

En fin de compte, toutes ces mesures de risque, y compris les stress tests, sont finalement regroupées dans des tableaux de bord afin de fournir une vue d'ensemble des risques à l'intention des organes de direction. Ces documents de synthèse sont destinés à étayer les prises de décision et s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue.

4.b.2 Typologie des risques

La typologie des risques ci-après évolue au rythme des travaux méthodologiques de BNP Paribas et des exigences réglementaires.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de pertes sur des créances de la Banque, existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, lié à la dégradation de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant in fine se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du recouvrement attendu en cas de défaut est l'élément essentiel de la mesure de la qualité du crédit.

Le risque de crédit au niveau d'un portefeuille intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent.

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit dans les transactions de marché, d'investissement et/ou de paiement qui peuvent exposer la Banque au risque de défaut de la contrepartie. Il s'agit d'un risque bilatéral sur une contrepartie avec laquelle une ou plusieurs opérations ont été conclues. Son montant varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions sous-jacentes.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non.

Le risque de marché provient principalement des activités de négoce (trading) menées par les équipes de 'Fixed Income' et 'Equity' au sein du pôle Corporate and Investment Banking (CIB). Ce risque comprend les différents facteurs de risques définis ci-dessous :

- Le risque de taux d'intérêt traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations de taux d'intérêt
- Le risque de change traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations des cours des monnaies
- Le risque 'equity' résulte des variations de prix de marché des actions. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des actions elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur actions
- Le risque 'matières premières' résulte des variations de prix de marché des matières premières. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des matières premières elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur matières premières
- Le risque de spread de crédit résulte de la variation de la qualité de crédit d'un émetteur et se traduit par les variations de coût d'achat de la protection sur cet émetteur
- Les produits optionnels portent intrinsèquement un risque de volatilité et de corrélation, dont les paramètres peuvent être déduits des prix observables d'options traitées dans un marché actif.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel désigne le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, ou causées par des événements externes, que ceux-ci soient intentionnels, accidentels ou provoqués par des causes naturelles. Sa gestion repose sur l'analyse de l'enchaînement cause-événement-effet.

Les processus internes donnant lieu à un risque opérationnel peuvent impliquer du personnel de l'entreprise ou des systèmes informatiques de celle-ci. Les événements externes incluent, notamment, les inondations, les tremblements de terre et les attaques terroristes. Les événements touchant le crédit et les marchés, comme les défauts et les variations de valeurs, ne constituent pas un risque opérationnel.

Le risque opérationnel inclut les risques liés à la gestion des ressources humaines, les risques juridiques, les risques fiscaux, les risques relatifs aux systèmes d'information, aux traitements erronés des données, aux informations financières publiées, ainsi que les implications financières des risques de non-conformité et de réputation.

Risque de non-conformité et de réputation

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires, assorti de pertes financières importantes si la banque faillit à se conformer aux lois, règlements, codes de conduite et normes de bonne pratique applicables aux banques et aux activités financières (y compris les instructions données par un organe exécutif, particulièrement s'il s'agit d'appliquer des directives émanant de l'organe de contrôle).

Par définition, le risque de non-conformité est un sous-ensemble du risque opérationnel. Cependant, certains impacts liés au risque de non-conformité peuvent représenter davantage qu'une pure perte de valeur économique et peuvent nuire à la réputation de l'établissement.

Le risque de réputation est le risque d'atteinte à la confiance que portent à l'entreprise ses clients, ses contreparties, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses actionnaires, ses régulateurs ou tout autre tiers dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité au jour le jour.

Le risque de réputation est essentiellement un risque contingent à tous les autres risques encourus par la Banque.

Risque de gestion actif-passif

Le risque de gestion actif-passif est le risque de perte de valeur lié aux décalages de taux, d'échéances et de nature entre les actifs et passifs. Ce risque s'analyse hors du portefeuille de négociation et recouvre essentiellement ce qui est appelé le risque global de taux d'intérêt.

Risque de liquidité et de refinancement

Le risque de liquidité et de refinancement est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses obligations à un prix acceptable en une place et une devise données.

4.c Adéquation des fonds propres

Structure

En tant qu'établissement de crédit, Fortis Banque est soumise au contrôle prudentiel.

Aux niveaux consolidés et statutaires, le contrôle de Fortis Banque est effectué par la BNB (Banque Nationale de Belgique), et était effectué, avant avril 2011, par la CBFA (Commission Bancaire Financière et des Assurances). Ses filiales peuvent également être soumises aux dispositions imposées par les autorités de contrôle des pays où elles sont implantées.

Les régulateurs exigent des banques qu'elles maintiennent un niveau minimum de fonds propres (8% des actifs pondérés par les risques). Depuis 2008, Fortis Banque calcule ses fonds propres règlementaires ainsi que ses actifs pondérés par les risques selon la réglementation de Bâle II.

Fortis Banque a reçu l'approbation de la CBFA pour l'utilisation des approches les plus avancées pour le calcul des risques pondérés selon la méthodologie de Bâle II : l'approche de notation interne avancée (Advanced Internal Ratings Based Approach) pour le risque crédit et de marché et l'approche de mesure avancée (Advanced Measurement Approach) pour le risque opérationnel.

Certaines filiales de Fortis Banque n'ont pas reçu cette autorisation et continuent donc à utiliser l'Approche Standard (Standard Approach) pour calculer leurs risques pondérés.

Composition des fonds propres

Au niveau consolidé, le capital minimum calculé à des fins prudentielles est déterminé sur base des règles comptables IFRS en prenant en considération les filtres prudentiels imposés par le régulateur tels que décrits dans sa Circulaire PPB 2007-1-CPB.

Le tableau ci-dessous détaille la composition des fonds propres règlementaires de Fortis Banque:

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Capitaux propres, part du groupe	**21.313**	**21.377**
Actions ordinaires, réserves et assimilés	17.650	17.806
dont paiement de dividende (*)	*(208)*	*(387)*
Titres super subordonnés et titres assimilés	3.663	3.571
Capitaux propres, part des minoritaires	**2.974**	**2.827**
Autres éléments et déductions prudentielles	**(4.794)**	**(4.541)**
Déductions des immobillisations incorporelles	(319)	(268)
dont goodwill	*(192)*	*(179)*
Autres éléments prudentiels	(4.475)	(4.273)
dont déduction des fonds propres Tier 1 Capital à 50%	*(2.265)*	*(2.142)*
FONDS PROPRES TIER 1	**19.493**	**19.663**
Total des fonds propres complémentaires (Tier 2)	**8.370**	**9.623**
dont différence positive entre les provisions et les pertes attendues sur un an	*367*	*424*
Déductions prudentielles Tier 2	**(2.320)**	**(2.322)**
Fonds propres attribués au Tier 3		
FONDS PROPRES PRUDENTIELS	**25.543**	**26.964**

(*) Dividende qui sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires

Le tableau ci-dessous montre les indicateurs clés du capital

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Fonds propres Tier 1	19.493	19.663
Fonds propres totaux	25.543	26.964
Risques pondérés		
Risque de crédit	105.551	107.188
Risque de marché	3.080	3.536
Risque opérationnel	9.360	8.619
TOTAL DES RISQUES PONDÉRÉS	**117.991**	**119.343**
Coefficient de solvabilité Tier 1	16,5%	16,5%
Coefficient de solvabilité total	21,6%	22,6%

Procédure d'évaluation de l'Adéquation du Capital Interne (ICAAP)

Le cadre établi en matière de fonds propres par le second pilier de Bâle II prescrit la manière dont les autorités de contrôle et les banques peuvent dans la pratique évaluer le niveau adéquat du capital réglementaire. L'évaluation couvre tous les risques encourus par la Banque, leur sensibilité aux scenarii de crise, et leur évolution attendue en fonction des changements intervenus dans les activités futures.

Le cadre ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) de Fortis Banque permet d'évaluer si le niveau de capital est de nature à atténuer le profil de risque de la Banque. Cette évaluation interne est régulièrement intégrée dans les processus de gestion et de prise de décision de la Banque, et étayée, au besoin, par des analyses d'impacts ou des simulations.

4.d Risque de crédit et de contrepartie

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actifs financiers de Fortis Banque, y compris les titres à revenu fixe, exposés au risque de crédit. Cette exposition ne tient pas compte des garanties et sûretés obtenues par Fortis Banque dans le cadre de son activité de crédit, ni des achats de protection.

Expositions relatives au risque de crédit par classe d'exposition bâloise

	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
En millions d'euros	IRBA	Approche standard	Total	IRBA	Approche standard	Total
Gouvernements et banques centrales	50.465	8.667	59.132	60.080	6.595	66.676
Entreprises	83.966	21.335	105.301	91.857	18.895	110.752
Établissements institutionnels (*)	40.628	16.554	57.182	59.793	9.097	68.890
Clientèle de détail	63.145	8.115	71.260	58.713	8.614	67.327
Positions de titrisation	21.982		21.982	31.336		31.336
Autres Actifs Risqués (**)		2.702	2.702		2.549	2.549
TOTAL DES EXPOSITIONS	260.186	57.373	317.559	301.779	45.750	347.530

(*) La classe d'exposition Établissements institutionnels en Bâle II correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus par des pays tiers. En outre, cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

(**) Les Autres Actifs Risqués recouvrent les immobilisations et les comptes de régularisation et autres actifs.

Le tableau ci-dessus représente le périmètre prudentiel complet suivant les catégories définies par l'article VI.2 de la réglementation du 17 octobre 2006 de la CBFA (Commission bancaire, financière et des assurances) sur les exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et sociétés d'investissement.

L'exposition totale au risque de crédit a diminué de 8% comparé au 31 décembre 2010. Cette évolution s'est davantage marquée dans les portefeuilles 'Établissements institutionnels' et 'Positions de titrisation', et d'une manière plus réduite dans le portefeuille des 'Gouvernements' et 'Entreprises'. Ces diminutions ont été partiellement compensées par une augmentation de 6% dans le portefeuille 'clientèle de détail'.

L'exposition aux 'Établissements institutionnels' s'est réduite de 17% principalement en raison de la cessation du financement de la succursale de BNP Paribas New York par BGL BNP Paribas. L'exposition aux 'Positions de titrisation' a diminué de 30% en raison entre autres de l'échéance et de la liquidation de certaines positions titrisées.

Le tableau ci-dessous présente, par classe d'exposition bâloise, l'exposition au risque de contrepartie (mesurée par l'exposition au moment du défaut) des contrats sur instruments dérivés et des opérations de prêts/emprunts, compte tenu d'éventuels accords de compensation.

Valeur exposée au risque de contrepartie par classe d'exposition bâloise

En millions d'euros	31 décembre 2011 IRBA	31 décembre 2011 Approche standard	31 décembre 2011 Total	31 décembre 2010 IRBA	31 décembre 2010 Approche standard	31 décembre 2010 Total
Gouvernements et banques centrales	374		374	621	6	627
Entreprises	2.654	1.128	3.782	1.998	1.078	3.076
Établissements institutionnels (*)	20.268	520	20.788	14.421	95	14.516
Clientèle de détail		2	2		9	9
TOTAL DES EXPOSITIONS	23.296	1.650	24.946	17.040	1.188	18.228

(*) La classe d'exposition Établissements institutionnels en Bâle II correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus par des pays tiers. En outre, cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

L'augmentation de 37% du risque de contrepartie est principalement due à l'augmentation graduelle de transactions avec les entités du groupe BNP Paribas sur les opérations de pension.

4.d.1 Risque de crédit

4.d.1.1 Politique générale de crédit et procédures de contrôle et de provisionnement

L'activité de crédit de Fortis Banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale du crédit applicable à toutes les entités du groupe BNP Paribas. Elle est approuvée par le Comité de risque du groupe BNP Paribas présidé par son CEO, et avalisée par le Comité de Direction de Fortis Banque présidé par son CEO. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités (Métiers et département Risque), d'existence et de respect des procédures et des exigences de rigueur dans l'analyse du risque. Cette politique générale est déclinée en politiques spécifiques adaptées à la nature des activités ou des contreparties. Le cadre de gouvernance des risques de crédit au sein de la banque est détaillé dans une approche transversale spécifique qui définit les principes d'acheminement du crédit, les règles régissant l'attribution de délégations et le rôle du *Central Credit Committee* qui est le comité le plus haut placé dans ce domaine au sein de la Banque. Il réaffirme et renforce également le principe clé selon lequel le département de Risque est indépendant des métiers.

4.d.1.2 Le cycle de vie du crédit

Procédures de décision

Une gestion efficace du risque de crédit suppose l'identification des risques de crédit existants et potentiels qui sont inhérents à tout produit ou activité. Ce processus inclut la collecte de toutes les informations pertinentes qui concernent les produits proposés, les contreparties impliquées et tous les paramètres susceptibles d'influer sur le risque de crédit. En particulier, avant tout engagement, Fortis Banque procède à une évaluation approfondie de tous les projets de développement connus de l'emprunteur, et s'assure qu'elle possède une connaissance complète de tous les aspects structurels des activités de l'emprunteur et qu'un suivi adéquat sera possible.

L'évaluation du risque de crédit afférent à une transaction envisagée se décompose en plusieurs étapes :

- analyse de la probabilité que le client manque à ses obligations, ce qui se traduit par une classification sur l'échelle de notation de la Banque (Fortis Banque Master Scale)
- analyse de la possibilité que les obligations du client soient satisfaites par d'autres moyens dans le cas où elle ne s'en acquitterait pas par elle-même
- formulation d'une proposition de crédit qui attire l'attention des décideurs sur tous ces aspects.

Composés de représentants désignés des métiers et du département Risque, le personnel et les comités autorisés prennent ensemble une décision de crédit fondée sur la proposition. Les propositions de crédit doivent être conformes à la Politique globale de crédit de la Banque et avec toutes les politiques spécifiques, et dans tous les cas, elles doivent respecter les lois et réglementations applicables.

Un dispositif de décision s'appliquant aux limites de crédit repose sur un ensemble de délégations et conditionne toute décision de crédit à l'approbation formelle de représentants nommément désignés des métiers et du département Risque. Elles sont sous-tendues par le principe selon lequel il est nécessaire de trouver un équilibre (sous l'angle de la rentabilité globale) qui soit un compromis entre deux préoccupations contraires : maximiser l'autonomie des métiers en matière de prise de décision et réduire le risque de contrepartie.

L'accord est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un document d'approbation dûment signé ou des procès verbaux de réunions formelles d'un Comité de crédit. Les délégations se déclinent en montant de risques par groupes d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des métiers. Dans certains secteurs, il peut également être nécessaire qu'un expert du secteur ou un spécialiste désigné valide la demande de prêt. Dans la banque de détail, des procédures simplifiées s'appliquent, à l'aide d'outils statistiques d'aide à la prise de décision, dans le cas de produits standard ou de montants limités.

Procédures de suivi

Un dispositif de surveillance et de reporting s'applique à l'ensemble des entités de Fortis Banque. Il repose sur les équipes de Control et Reporting dont la responsabilité est de garantir la conformité des décisions de crédit, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques acceptés par la banque. La production de rapports sur les situations irrégulières de crédit (à intervalles variables en fonction des métiers) et l'utilisation de diverses techniques d'alertes facilitent l'identification précoce des dégradations de crédit. Les différents niveaux de surveillance, généralement induits de l'organisation des délégations de pouvoirs, s'exercent sous le contrôle du département Risque. Les équipes de suivi sont étroitement impliquées dans l'organisation des Comités de liste de surveillance et de dépréciation (Watchlist and Impairment Committees) qui se réunissent chaque mois pour examiner tous les prêts plus risqués, sensibles ou problématiques supérieurs à un certain montant. Parmi leurs responsabilités figurent la formulation des orientations stratégiques et des avis sur les éventuels ajustements des provisions pour dépréciation, à partir de recommandations des métiers et du département Risque.

Procédures de dépréciation

Tous les encours accordés aux entreprises, banques ou pays souverains en défaut font l'objet, sous la responsabilité du département Risque, d'un examen mensuel visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer. Cette analyse porte sur toutes les décisions importantes prises aux niveaux décisionnels appropriés tels que définis dans les politiques correspondantes. La réduction de valeur est établie à partir de l'évaluation actualisée des flux nets probables de recouvrement tenant compte de la possible réalisation des garanties détenues.

Une dépréciation collective sur base statistique est également constituée pour chaque secteur d'activité. Le Committee on Impairments and Provisions (Comité de détermination des dépréciations et des provisions) de Fortis Banque se rassemble chaque trimestre pour approuver le montant de la dépréciation collective à constituer sur base de simulations de pertes encourues à l'échéance sur les portefeuilles de crédits dont la qualité de crédit est considérée comme détériorée, sans pour autant que les clients soient identifiés comme en défaut (c'est-à-dire des prêts qui devraient être couverts par des provisions spécifiques). Les simulations faites par le département Risque s'appuient sur les paramètres du dispositif de notation interne décrit ci-dessous.

C'est au comité susmentionné que revient la décision finale sur tous les éléments de coût du risque, y compris les provisions spécifiques pour dépréciation et les dépréciations collectives. Le Comité prend également les décisions concernant le portefeuille de crédits structurés.

4.d.1.3 Dispositif de notation interne

Fortis Banque a choisi d'appliquer l'approche la plus sophistiquée, appelée AIRBA (Advanced Internal Ratings Based Approach, approche de notation interne avancée) telle que décrite dans les accords Bâle II, et a obtenu l'approbation de la CBFA le 3 mars 2008 concernant l'utilisation de cette méthode en vue du calcul de ses besoins en fonds propres selon Bâle II. Cette approche a été mise en œuvre de manière cohérente à l'échelle du groupe bancaire. Des projets de convergence sont actuellement en cours au sein du groupe BNP Paribas, afin d'harmoniser les méthodes, processus et systèmes, tout en assurant la conformité avec les obligations réglementaires.

En ce qui concerne la détermination des actifs pondérés par les risques utilisés pour vérifier l'adéquation des fonds propres, la banque a défini un système de notation complet, en ligne avec les exigences des superviseurs bancaires. Son caractère approprié et l'adéquation de sa mise en œuvre sont évalués et vérifiés périodiquement par la Banque. En ce qui concerne les crédits aux entreprises, il prend en compte trois paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note, de la perte en cas de défaut qui est attachée à la structure des transactions, et du facteur de conversion (CCF, Credit Conversion Factor) qui estime la part exposée au risque des engagements hors bilan.

L'échelle des notes de contrepartie comprend vingt niveaux : dix-sept niveaux pour les clients sains qui couvrent tous les niveaux de qualité de crédit de 'excellent' à 'très préoccupant', et trois niveaux pour les clients considérés comme en défaut selon la définition du superviseur bancaire.

Cette évaluation intervient au moins une fois l'an dans le cadre de l'évaluation annuelle de l'exposition au risque totale du client. Elle repose avant tout sur l'expertise des collaborateurs du métier et en dernier ressort des Senior Credit Officers du département Risque. Elle peut aussi s'appuyer sur des outils de haute qualité, que ce soient des aides à l'analyse ou des systèmes de scores, le choix des techniques et leur caractère automatique au niveau de la décision variant selon la nature des risques considérés.

Diverses méthodes, dont certaines purement quantitatives, sont mises en œuvre pour vérifier la cohérence et la solidité du dispositif. Une approche adaptée, reposant sur la définition de classes homogènes de risque et faisant une large part aux analyses statistiques, est mise en œuvre pour les crédits aux particuliers et aux très petites entreprises. Le département Risque est globalement responsable de la qualité d'ensemble du dispositif, soit en le définissant lui-même, soit en le validant, soit en en contrôlant la performance.

La détermination de la perte en cas de défaut est réalisée soit par mise en œuvre de méthodes statistiques pour les portefeuilles dont la granularité est la plus fine, soit à l'aide d'un jugement expert sur la base de valeurs comparées. La perte en cas de défaut est définie par Bâle II comme la perte que subirait la Banque en cas de défaut de la contrepartie dans un moment de récession économique, conformément aux dispositions de la réglementation.

Elle est évaluée, pour chaque opération, à partir du taux de recouvrement d'une transaction senior unsecured sur la contrepartie concernée, corrigée, d'une part, des effets relatifs à la structure de la transaction (subordination par exemple) et, d'autre part, des effets des techniques de réduction des risques de crédit (garanties et sûretés réelles). Les recouvrements sur les garanties et sûretés sont estimées chaque année sur la base de valorisations prudentes et de décotes prenant en compte la réalisation desdites sûretés en période de stress.

Le montant de l'exposition au risque en cas de défaut a été modélisé par la Banque, soit par exploitation des données historiques internes de défaut, soit par d'autres techniques lorsque l'historique n'est pas suffisant. Les facteurs de conversion sont utilisés pour mesurer la quote-part des engagements hors bilan de la banque qui seraient exposés au risque en cas de défaillance des emprunteurs.

Chacun des trois paramètres de risque de crédit fait l'objet chaque année de tests de vérification à posteriori (backtesting) destinés à contrôler la performance du dispositif sur chacun des métiers d'activité de la Banque. Le backtesting consiste à comparer les paramètres estimés et leur réalisation.

Pour la notation, dans le cadre des travaux de backtesting, le taux de défaillance des populations classées dans chacune des notes, ou dans chaque classe homogène de risque pour l'activité de détail, est annuellement comparé au taux de défaut constaté. Une analyse par politique de notation, par note, par zone géographique, par filière de notation, etc., est réalisée afin d'identifier de possibles zones de sous-performance des modèles. La stabilité de la notation et de la population est vérifiée. Le groupe a par ailleurs développé des techniques de backtesting adaptées aux portefeuilles présentant de faibles pertes (low default portfolios) qui permettent de qualifier la pertinence du dispositif, même lorsque le nombre de défauts constatés est très faible.

En ce qui concerne le taux de recouvrement global, l'exercice de backtesting porte pour l'essentiel sur l'analyse des recouvrements sur les opérations en défaut. Lorsqu'un risque a été amorti, chacun des flux de recouvrement est actualisé à la date d'entrée en défaut et rapporté au montant de l'exposition. Lorsqu'un risque n'a pas encore été amorti, le montant des provisions est pris comme approximation des recouvrements futurs. Le taux de recouvrement ainsi mesuré est comparé au taux de recouvrement prévu initialement. À l'identique de ce qui est pratiqué pour la notation, des analyses globales sont pratiquées selon les politiques de notation et les sites géographiques. Les différences ligne à ligne et en moyenne sont analysées en tenant compte de la distribution bimodale de ce paramètre. Les résultats de ces analyses prouvent que ces estimations sont valables en période de creux conjoncturel et qu'elles sont prudentes en moyenne.

Le facteur de conversion fait lui aussi l'objet d'un backtesting annuel.

Les résultats de ce travail de backtesting sont est présentés chaque année aux organes de pilotage du dispositif de notation et aux praticiens du risque à travers le monde. L'analyse des résultats de ces études, et les échanges qui s'en suivent, contribuent à définir les priorités en matière de développement méthodologique et de déploiement d'outils.

Les estimations internes des paramètres de risque sont utilisées dans la gestion quotidienne de la Banque conformément aux recommandations de la réglementation Bâle II. Ainsi, au-delà du calcul des exigences en fonds propres, ils sont utilisés, par exemple, pour l'octroi des crédits ou lors de leur renouvellement, pour les mesures de rentabilité, pour déterminer les dépréciations collectives, pour suivre et appliquer une gestion active des risques et pour les comptes rendus internes et externes.

4.d.1.4 Politique de gestion d'ensemble des portefeuilles

La sélection et l'évaluation précise des risques individuels sont complétées d'une politique de gestion d'ensemble des portefeuilles visant à diversifier les risques en termes de débiteurs, de secteurs et de pays. Dans ce cadre, Fortis Banque utilise éventuellement des instruments de transfert du risque de crédit, comme les opérations de titrisation et les dérivés de crédit, pour couvrir les risques pris individuellement, réduire la concentration du portefeuille ou limiter les pertes maximales en cas de crise.

4.d.1.5 Technique de réduction des risques

Garanties et sûretés

L'atténuation du risque de crédit est la technique consistant à réduire le risque de crédit par la mise en place de couvertures ou l'obtention de sûretés. La couverture désigne toute technique financière visant à réduire ou à éliminer le risque financier engendré par des produits et/ou des activités. Une sûreté (garantie) est tout engagement contracté ou tout privilège consenti par une contrepartie ou un tiers dont Fortis Banque peut se prévaloir en cas de défaillance de la contrepartie de manière à diminuer les pertes sur le prêt, ou tout autre arrangement ou accord ayant un effet similaire. Un crédit ne peut jamais être accordé sur la base des seules sûretés ou couvertures. Les facteurs d'atténuation du risque sont toujours considérés comme une solution de second plan.

La politique générale de crédit de BNP Paribas, qui s'applique également à la Banque, détermine la manière dont les opérations doivent être structurées pour réduire le risque. Les garanties et sûretés sont prises en compte pour leur valeur économique et ne sont acceptées en tant que source principale de remboursement que par exception, dans le contexte de financement de matières premières par exemple, la capacité de remboursement de l'emprunteur devant être avant tout constituée de ses flux opérationnels. Les garants sont soumis aux mêmes exigences d'analyse préalable que les débiteurs primaires.

La réglementation prudentielle relative à la mise en place des approches avancées pour le calcul du ratio de solvabilité Bâle II définit un cadre précis d'évaluation des garanties et des sûretés. Du fait de la diversité de ses activités, la Banque évalue un très large éventail de garanties et de sûretés en particulier pour son activité de financement d'actifs (stocks, créances, biens immobiliers par exemple). En outre, l'appréciation du risque tient compte des garanties personnelles consenties par la maison mère de la contrepartie ou par d'autres entités telles que des institutions financières. Les couvertures par dérivés de crédit, le recours à des assureurs crédit publics pour le financement export ou à des assureurs crédit privés constituent d'autres exemples de garanties évaluées par la Banque. Une garantie ne peut en effet être éligible pour améliorer les paramètres de risque d'une transaction que si le garant est mieux noté que la contrepartie concernée. Pour pouvoir être prise en compte dans l'estimation des paramètres de risque, la valeur d'une sûreté ne doit pas présenter un caractère de corrélation forte avec le risque du débiteur primaire.

Achats de protection

Optimiser la gestion d'un portefeuille crédits impose de recourir à des techniques de couverture efficaces destinées à éviter toute concentration ou exposition non désirée dans le portefeuille de prêts ou de titres. À cette fin, Fortis Banque utilise essentiellement des CDS portant sur un seul débiteur (single-name Credit Default Swaps). Les contreparties des CDS sont sélectionnées avec attention et quasiment tous les contrats bénéficient d'accords de garantie.

Titrisation

La titrisation est la technique qui consiste à créer un instrument financier négociable adossé à la valeur ou aux flux de trésorerie d'actifs financiers spécifiques. Au cours du processus de titrisation, les actifs (par exemple des crédits à la consommation, des créances ou des prêts hypothécaires) sont sélectionnés et regroupés dans une entité ad hoc (special purpose vehicle ou SPV) qui émet des titres pouvant être placés auprès d'investisseurs. De plus amples informations sur la titrisation d'actifs sont disponibles au paragraphe 4.d.3 de ce chapitre relatif la Titrisation et à la note 8.g 'Instruments de crédit structurés'.

Diversification de l'exposition au risque de crédit

La concentration du risque de crédit est l'exposition à une contrepartie ou l'exposition totale à un certain nombre de contreparties positivement corrélées (c'est-à-dire dont la défaillance tend à se produire dans des circonstances similaires) qui risquent d'occasionner des pertes significatives en cas de faillite ou de défaut de paiement. De ce fait, le refus de concentration excessive des risques est un élément essentiel de la stratégie de Fortis Banque en matière de risque de crédit afin de maintenir des portefeuilles homogènes, liquides et diversifiés.

Pour identifier les liens potentiels entre les expositions à chaque contrepartie, Fortis Banque applique le concept d''engagement total du débiteur' (total one obligor). Cela signifie que les contreparties liées appartenant à un même groupe sont considérées comme une seule et même entité pour la gestion du risque de crédit.

Pour gérer la diversité des risques de crédit, la politique de gestion des risques de Fortis Banque vise un étalement du risque de crédit sur plusieurs secteurs et pays. Le tableau ci-dessous présente la concentration sectorielle du portefeuille de crédit à la clientèle au 31 décembre 2011.

Répartition du portefeuille de risque de crédit par secteur d'activité au 31 décembre 2011

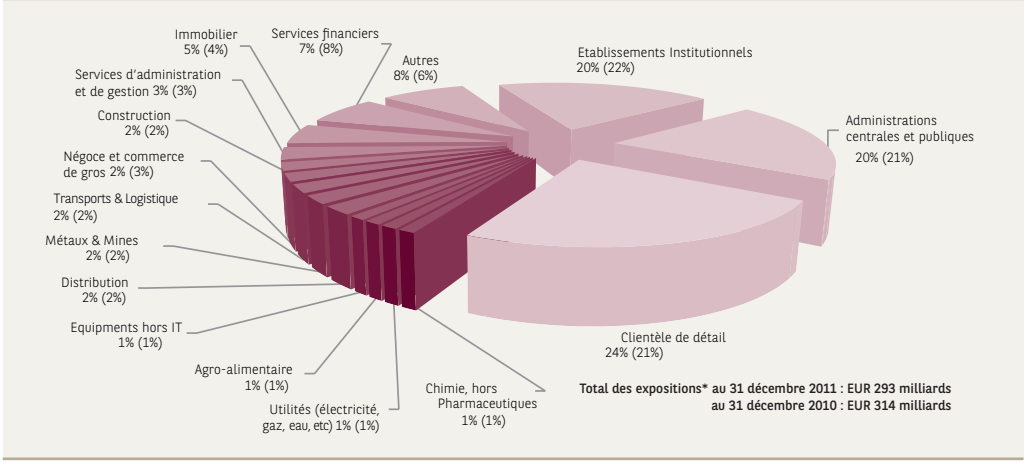

(*) Expositions totales hors risque de contrepartie, actions, autres actifs non risqués et hors positions de titrisation.

Les pourcentages entre parenthèses traduisent la répartition au 31 décembre 2010.

Le risque de concentration géographique se définit comme la somme des risques portés sur les débiteurs opérant dans le pays considéré. Le tableau ci-dessous présente la concentration géographique du portefeuille de crédit à la clientèle au 31 décembre 2011.

Répartition géographique du portefeuille de risque de crédit au 31 décembre 2011 sur la base du pays où la contrepartie exerce son activité principale.

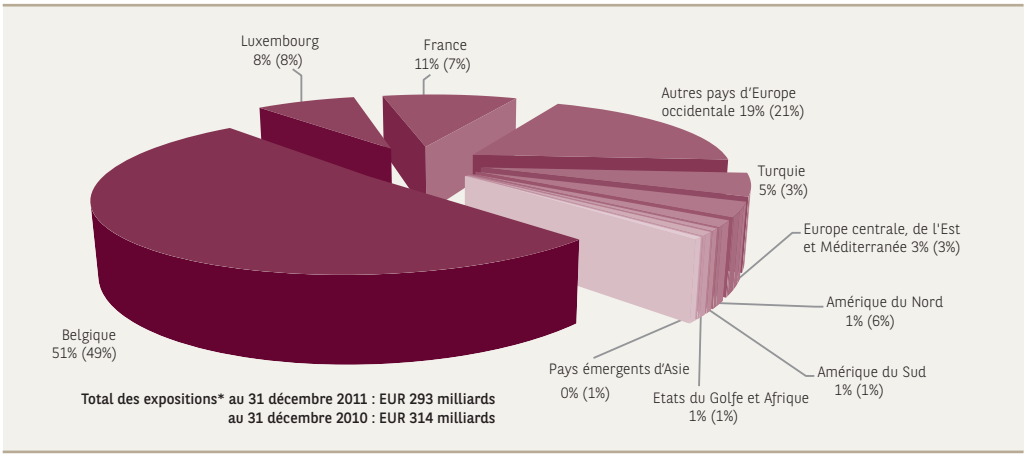

(*) Expositions totales hors risque de contrepartie, actions, autres actifs non risqués et hors positions de titrisation.

Les pourcentages entre parenthèses traduisent la répartition au 31 décembre 2010.

4.d.1.6 Notation du risque de crédit

La notation du risque de crédit est une classification résultant du processus d'attribution d'une note de crédit, lequel est fondé sur une évaluation formelle effectuée par des personnes qualifiées. Cette classification résulte de l'analyse des antécédents financiers de chaque débiteur et de l'estimation de son aptitude à rembourser ses dettes à l'avenir.

C'est dans cette optique que Fortis Banque a élaboré une échelle de notation (Master scale) graduée de 1 à 20, qui indique la probabilité qu'une contrepartie manque à ses engagements dans l'année. Les notes de 1 à 6 correspondent à l'investment grade, celles de 7 à 17 sont relatives au sub-investment grade et celles de 18 à 20 concernent les prêts dépréciés (impaired).

Exposition aux entreprises par note de crédit (approche de notation interne avancée - IRBA)

Le graphique ci-dessous présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de type 'Corporate' (classes d'exposition Entreprises, Administrations et Banques centrales, Établissements institutionnels) pour tous les métiers de Fortis Banque, utilisant l'approche de notation interne avancée. Cette exposition représente EUR 78,2 milliards du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2011, contre EUR 86,4 milliards au 31 décembre 2010.

Répartition des expositions 'Corporate' par notation du risque de crédit - IRBA

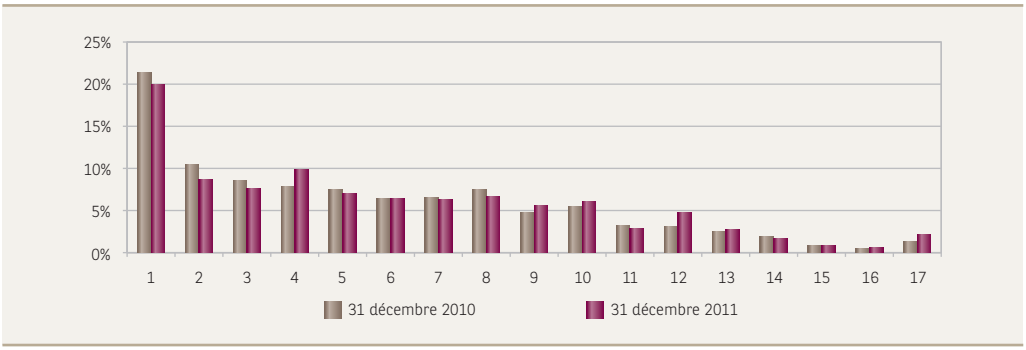

Opérations de banque de détail

Les opérations de la banque de détail sont exercées au sein des succursales de Fortis Banque et de la filiale Alpha Credit. Le champ d'application belge est encadré par des processus de crédit structurés et automatisés, conformément à l'approche de notation interne avancée de Bâle II en vigueur depuis mars 2008.

Toutes les estimations avancées de paramètres Bâle II (PD, EAD, LGD) sont révisées annuellement et/ou mises à jour. Les variables explicatives pour la partie Retail du portefeuille reposent sur des données comportementales internes. Ces paramètres sont calculés chaque mois à partir des dernières informations disponibles et publiés sans intervention manuelle.

Des techniques classiques de construction et de suivi des scores sont utilisées pour évaluer les clients au moment de la demande de crédit, afin de toujours rester en conformité avec les paramètres de Bâle II.

Le graphique ci-dessous présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers de Fortis Banque, utilisant l'approche de notation interne avancée. Cette exposition représente EUR 62,5 milliards du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2011, contre EUR 57,3 milliards au 31 décembre 2010.

Répartition des expositions retail par notation du risque de crédit – IRBA

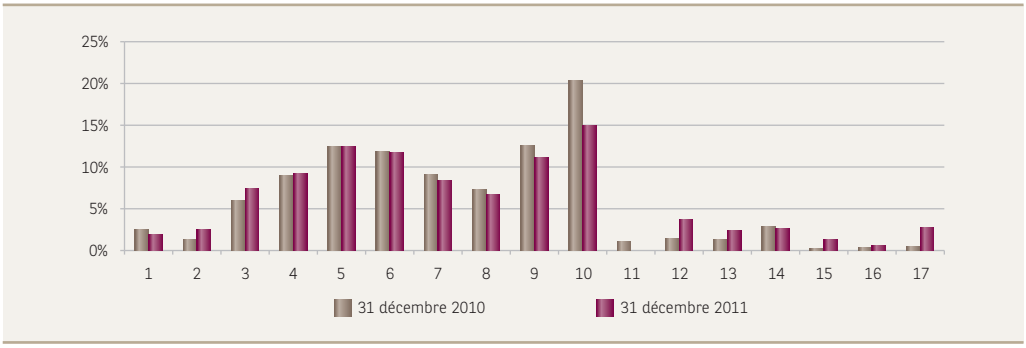

L'accroissement relatif des positions moins bien notées (12 et plus) a été principalement causé par une pondération plus prudente des crédits hypothécaires résidentiels, ainsi que par une révision des modèles s'appliquant aux crédits octroyés aux PME.

Approche Standardisée

Fortis applique aussi l'approche standardisée Unrated Standardised Approach (USTA) pour les personnes morales ou les unités opérationnelles, entre autres celles classées sous la catégorie 'Exemptions permanentes'.

Les entités de la catégorie 'Exemptions permanentes' sont les personnes morales ou des unités opérationnelles identifiées comme non significatives d'après les critères d'éligibilité ou les processus définis par Fortis Banque. Les exemptions permanentes demeureront aussi longtemps que les entités non significatives continueront de satisfaire aux critères d'éligibilité.

Le graphique ci-dessous présente les expositions aux contreparties de type 'Corporate' utilisant l'approche standardisée et réparties par classe de pondération des risques.

Répartition des expositions Corporate (*) par taux de pondération effectif – Approche Standard

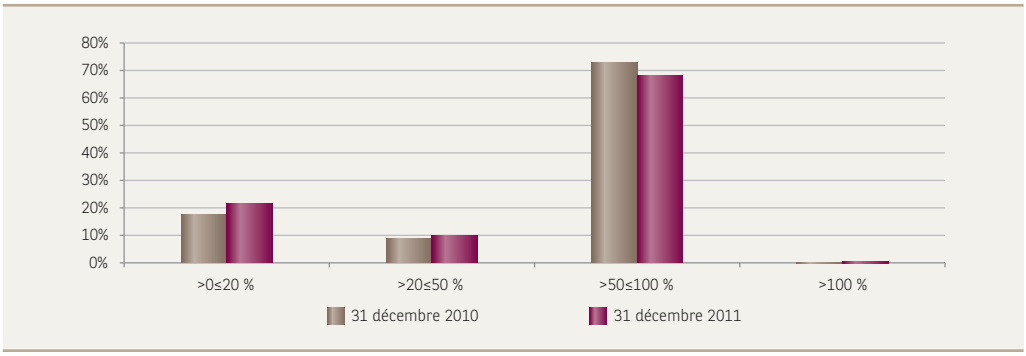

(*) Le périmètre 'Corporate' présenté dans le graphique ci-dessus inclut les classes d'exposition entreprises, administrations centrales et banques centrales et établissements institutionnels.

L'exposition totale aux clients 'Corporate' pondérée face au risque dans l'Approche Standard, a augmenté de 35%. Le métier 'Corporate and Transaction Banking Europe' (CTBE) fut le principal contributeur de cette évolution.

4.d.1.7 Encours (dépréciés ou non) présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des encours non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ce tableau des provisions de portefeuille éventuellement constituées.

									31 décembre 2011
	Echéancement des encours non dépréciés présentant des impayés								
En millions d'euros	Total	Moins de 90 jours	Entre 90 jours et 180 jours	Entre 180 jours et 1 an	Plus d'un an	Encours douteux (actifs et engagements dépréciés et provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre des encours non dépréciés et présentant des impayés	Garanties reçues au titre des encours douteux
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)									
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)						13	13		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	203	203				382	585	132	88
Prêts et créances sur la clientèle	2.924	2.708	150	65	2	3.458	6.382	1.793	2.296
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance						44	44		
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	**3.127**	**2.911**	**150**	**65**	**2**	**3.897**	**7.024**	**1.925**	**2.383**
Engagements de financements donnés						284	284		102
Engagements de garantie financière donnés						184	184		120
Total des engagements douteux hors-bilan net des provisions						**468**	**468**		**222**
TOTAL DES EXPOSITIONS	3.127	2.911	150	65	2	4.364	7.492	1.925	2.605

									31 décembre 2010
	Echéancement des encours non dépréciés présentant des impayés								
En millions d'euros	Total	Moins de 90 jours	Entre 90 jours et 180 jours	Entre 180 jours et 1 an	Plus d'un an	Encours douteux (actifs et engagements dépréciés et provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre des encours non dépréciés et présentant des impayés	Garanties reçues au titre des encours douteux
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)									
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)						29	29		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	134	134				310	445	105	267
Prêts et créances sur la clientèle	3.146	3.140	7			3.644	6.791	2.180	2.596
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	**3.281**	**3.274**	**7**			**3.983**	**7.264**	**2.285**	**2.863**
Engagements de financements donnés						361	361		123
Engagements de garantie financière donnés						388	388		335
Total des engagements douteux hors-bilan net des provisions						**749**	**749**		**458**
TOTAL DES EXPOSITIONS	3.281	3.274	7			4.733	8.014	2.285	3.321

4.d.2 Risque de contrepartie

Les transactions effectuées dans le cadre des activités de marché exposent Fortis Banque au risque d'un défaut potentiel de ses contreparties. Fortis Banque gère ce risque de contrepartie par la généralisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral), et par une politique de couverture dynamique, et tient compte de la variation de valeur de ce risque dans l'évaluation des instruments financiers négociés de gré-à-gré en procédant à des ajustements de crédit.

Accords de compensation

La compensation est une technique utilisée par la Banque afin d'atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les instruments dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les transactions à leur valeur de marché du jour, et la somme de toutes les valeurs positives et négatives donne un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (close-out netting) peut faire l'objet d'une garantie (collatéralisation) consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La Banque a également recours à la compensation pour atténuer le risque de contrepartie qui découle du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent avoir lieu le même jour entre la banque et une même contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique (dans chaque monnaie) à payer, soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords-cadres, bipartites ou multipartites, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accords bipartites utilisées sont celles de la Banque Nationale de Belgique (BNB) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

Mesure de l'exposition

La valeur exposée au risque (Exposure at default – EAD) pour le risque de contrepartie est mesurée sur la base d'un système interne d'évaluation de l'exposition, intégré par la suite au dispositif de mesure du risque de crédit. Cette mesure est continuellement mise à jour et s'appuie sur des simulations de type 'Monte Carlo' permettant aux analystes d'apprécier les mouvements probables de la valeur des expositions. Les processus stochastiques utilisés sont sensibles à des paramètres comme les volatilités et les corrélations, et sont calibrés sur des données de marché historiques. Les expositions futures potentielles au risque de contrepartie sont mesurées à l'aide d'un modèle interne (ValRisk) qui permet de simuler plusieurs milliers de scenarios potentiels d'évolution des marchés et de réévaluer le portefeuille de transaction de chacune des contreparties sur une multitude de points dans le futur (de 1 jour à plus de 30 ans pour les transactions les plus longues). Les variations dans les montants d'exposition sont calculées jusqu'à l'échéance des transactions.

Pour l'agrégation des expositions, le système prend en compte l'environnement juridique dans lequel a lieu chaque transaction avec chaque contrepartie, et par conséquent les éventuels accords de compensation et d'appel de marge.

Les expositions au risque de contrepartie se caractérisent par une forte variabilité au cours du temps en raison de l'évolution constante des paramètres de marché affectant la valeur des transactions sous-jacentes. Il est donc essentiel de ne pas se limiter au suivi des valeurs actuelles des transactions mais d'analyser leurs variations potentielles dans le futur.

Pour les calculs prudentiels, Fortis Banque n'utilise pas la VAR calculée à partir du modèle interne décrit ci-dessus car la BNB n'a pas encore validé l'utilisation de ce modèle. Une décision est attendue courant 1er trimestre 2012.

Surveillance et contrôle du risque de contrepartie

Les expositions futures potentielles calculées par ValRisk sont quotidiennement comparées aux limites allouées à chaque contrepartie. En outre, ValRisk va simuler de nouvelles transactions et mesurer leur impact sur le risque de contrepartie du portefeuille. Il représente de ce fait un outil essentiel dans le processus d'approbation du risque. Les Comités suivants (par échelle croissante d'autorité) fixent les limites selon leur niveau de délégation : Comité de crédit régional, Comité de crédit global, Comité de Crédit Direction Générale (CCDG).

Ajustements de crédit sur instruments financiers négociés de gré à gré

Le calcul de la juste valeur des instruments financiers négociés de gré à gré par Fortis Banque dans le cadre de ses activités Fixed Income et Global Equity & Commodity Derivatives intègre des ajustements de crédit. Un ajustement de crédit (ou CVA, Credit Value Adjustment) est un ajustement de valorisation du portefeuille de transaction (trading book) pour tenir compte du risque de contrepartie. Il reflète la perte attendue en juste valeur de l'exposition existant sur une contrepartie du fait de la valeur potentielle positive du contrat, de la probabilité de défaut de la contrepartie, de la détérioration de la qualité de crédit et de l'estimation du taux de recouvrement.

Gestion dynamique du risque de contrepartie

L'ajustement de crédit effectué est fonction des variations de l'exposition existante et de celles du niveau de cotation du risque de crédit de la contrepartie concernée, qui peuvent résulter de variations du spread de Credit Default Swaps (CDS) utilisé dans le calcul des probabilités de défaut.

Pour les clients Corporate and Investment Banking (CIB), le niveau de l'ajustement de crédit effectué change en fonction des variations de l'exposition existante et du niveau de cotation du risque de crédit de la contrepartie concernée ainsi que son taux global de recouvrement, qui peuvent résulter en particulier de variations du spread de Credit Default Swaps (CDS) utilisé dans le calcul des probabilités de défaut.

Pour les clients Corporate and Public Banking Belgium (CPBB), le niveau de l'ajustement de crédit effectué change en fonction des variations de l'exposition existante, de la note interne et du taux global de recouvrement utilisés pour calculer la probabilité de défaut.

Afin de réduire le risque associé à la dégradation de la qualité de crédit inhérente à un portefeuille d'instruments financiers, Fortis Banque peut avoir recours à une stratégie de couverture dynamique, consistant en l'achat d'instruments de marché, tels que les instruments dérivés de crédit.

4.d.3 Titrisation

La titrisation est la technique qui consiste à créer un instrument financier négociable adossé à la valeur ou aux flux de trésorerie d'actifs financiers spécifiques. Au cours du processus de titrisation, les actifs (par exemple des crédits à la consommation, des créances ou des prêts hypothécaires) sont sélectionnés et regroupés dans une entité ad hoc (special purpose vehicle ou SPV) qui émet des titres pouvant être placés auprès d'investisseurs.

Activité en matière de titrisation pour compte propre (originateur au sens Bâle II)

Pour assurer le développement de son activité tout en respectant ses obligations réglementaires en matière de fonds propres, Fortis Banque a lancé des programmes de titrisation. La titrisation de ses propres actifs peut offrir un financement à long terme, des liquidités ou un outil de gestion du capital selon les dispositions de la réglementation. Les véhicules de titrisation qui y sont apparentés sont entièrement consolidés et leurs actifs apparaissent donc au bilan dans les états financiers consolidés.

Fortis Banque a également constitué une structure d'accueil ad hoc (SPV – special purpose vehicle) dénommée Bass Master Issuer NV/SA afin de titriser des prêts hypothécaires initialement accordés par Fortis Banque et une SPV Esmée Master Issuer NV/SA destinée à titriser les prêts octroyés à des travailleurs indépendants et à de petites et moyennes entreprises, lesquels étaient à l'origine concédés par Fortis Banque. Les expositions de Bass Master Issuer NV/SA et de Esmée Master Issuer NV/SA ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessous, car les titres émis sous ces programmes n'ont pas été vendus à des tiers à ce jour, et ne peuvent donc être traités comme positions de titrisation effectives sous Bâle 2.5. Des informations supplémentaires sur ces deux opérations de titrisation figurent dans la rubrique 'Autres informations' des États financiers consolidés de Fortis Banque.

Activité en matière de titrisation pour compte de la clientèle en tant qu'arrangeur

En 2011, les techniques de titrisation ont constitué une source alternative de financement pour les clients de la banque. Ainsi, Fortis Banque a sponsorisé la société Scaldis Capital Limited ('Scaldis'), un véhicule d'ABCP (entité ad hoc émettrice de billets de trésorerie adossés à des actifs - Asset-Backed Commercial Papers), dont les financements structurés procurent aux clients du département institutionnels et corporate de Fortis Banque une source alternative de financement provenant des marchés de capitaux. Au 31 décembre 2011, la valeur nominale globale des billets de trésorerie émis par Scaldis était d'USD 6,23 milliards (soit EUR 4,81 milliards). Le produit issu de l'émission de ces billets de trésorerie a été investi à hauteur d'USD 3,55 milliards (soit EUR 2,74 milliards) dans des titres éligibles très bien notés à hauteur d'USD 1,88 milliard (soit EUR 1,45 milliard) dans des titres éligibles de clients de Fortis Banque et de la Banque elle-même et à hauteur d'USD 0,79 milliard (soit EUR 0,61 milliard) en caisse et dépôts.

Les achats d'actifs éligibles de Scaldis sont structurés afin de justifier un niveau de notation A-1+/F1+/P1. En 2011, les titres négociables de Scaldis ont obtenu la meilleure note (pour le risque à court terme) de Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings: A-1+/ F1+/P1.

Activité en matière de titrisation en tant qu'investisseur

Fortis Banque a investi dans un grand nombre d'actifs 'ABS/MBS' (asset-backed securities/mortgage-backed securities) différentes, avec une attention particulière à la granularité (en termes de taille de participation) et à la diversification (en termes de types d'actifs et de distribution géographique). Ils comprennent entre autres les European Prime RMBS (titres adossés à des prêts hypothécaires européens de qualité), les prêts étudiants aux États-Unis (US Student Loans), les cartes de crédit, les prêts hypothécaires commerciaux (Commercial Mortgage Backed Securities), les CLO (Collateralised Loan Obligations), les ABS (Assets Backed Securities) adossés à des crédits à la consommation (Consumer ABS), les prêts aux PME et les RMBS aux États-Unis. Les fonds provenant du remboursement de ces actifs n'ont plus été réinvestis dans le portefeuille ABS/MBS.

Les crédits structurés de Fortis Banque sont en grande majorité basés sur des notations investment grade (94% du portefeuille est classé investment grade). L'exposition au risque de crédit de Fortis Banque émanant des transactions mentionnées ci-dessus à fin 2011 et les méthodes d'évaluation utilisées sont décrites dans la note 8.g sur les Instruments de crédit structurés.

Les activités de la Banque dans chacun de ces domaines sont décrites ci-après :

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Rôle de Fortis Banque		
Originateur		639
Arrangeur	4.916	5.340
Investisseur	17.066	25.478
TOTAL DES EXPOSITIONS	21.982	31.457

Dispositif de gestion des risques en matière de titrisation

Compte tenu de leur spécificité et de la technicité requise pour leur analyse, les transactions de titrisation arrangées par Fortis Banque pour compte de clients font l'objet d'un dispositif spécifique de gestion du risque :

- examen et suivi indépendants par des équipes dédiées du département Risque
- processus spécifique (avec des comités, procédures d'approbation, politiques de crédit et de notation dédiés) pour un suivi adapté et cohérent.

4.e Risque de marché

4.e.1 Risque de marché relatif aux activités de transaction sur instruments financiers

4.e.1.1 Introduction

Les risques de marché surviennent principalement dans le cadre des activités de transactions des portefeuilles de négociation menées par les métiers Fixed Income et Equity du secteur d'activité Corporate and Investment Banking. Ils comprennent les facteurs de risque suivants :

- Le risque de taux d'intérêt traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations de taux d'intérêt
- Le risque de change traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations des cours des monnaies
- Le risque 'action' résulte des variations de prix de marché des actions. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des actions elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur actions
- Le risque 'matières premières' résulte des variations de prix de marché des matières premières. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des matières premières elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur matières premières
- Le risque de spread de crédit résulte de la variation de la qualité de crédit d'un émetteur et se traduit par les variations de coût d'achat de la protection sur cet émetteur
- Les produits optionnels portent intrinsèquement un risque de volatilité et de corrélation, dont les paramètres peuvent être déduits des prix observables d'options traitées dans un marché actif.

4.e.1.2 Principe d'organisation

Gouvernance

L'organisation du contrôle des risques de marché vise à définir les dispositifs de suivi de ces risques tout en garantissant l'indépendance des fonctions de contrôle par rapport aux métiers.

Le contrôle des risques de marché est structuré autour de plusieurs instances au sein de Fortis Banque :

- Le Capital Markets Risk Committee (CMRC) est le principal comité qui régit les risques liés aux activités sur les marchés des capitaux. Il est responsable de la gestion cohérente des problématiques liées aux risques de marché et de contrepartie. Le CMRC met en place les limites pour le négoce (*trading*), expose les procédures d'approbation du niveau de risque et contrôle les rapports de pertes et de pertes potentielles basées sur les stress tests. Ce comité siège tous les mois (à l'exception des vacances d'été) et est présidé par le CEO ou le responsable du Pôle Corporate and Investment Banking (et membre du comité exécutif)
- Au niveau des métiers, un Valuation Review Committee (VRC) siège tous les mois afin d'examiner et d'approuver les résultats de la révision des paramètres de marché et les éventuels changements dans les calculs de réserves. Le VRC agit aussi en tant qu'arbitre dans tout désaccord entre le métier et les fonctions de contrôle. Le comité est présidé par le responsable de l'activité de négoce (*trading)* et inclut des représentants de cette activité ainsi que de Risk-IM (Investments & Markets), de Valuation & Risk Control (V&RC) et Finance.

Organisation de la gestion des risques et mise en place/ surveillance des limites

Le Groupe utilise un système intégré appelé Market Risk eXplorer (MRX) pour suivre les positions de trading de manière journalière et gérer les calculs de la VaR. MRX ne surveille pas uniquement la VaR, mais détaille aussi les positions et leur sensibilité aux paramètres de marché sur plusieurs critères (devises, type de produit, contrepartie, etc.). MRX est aussi configuré pour inclure des limites de trading, des réserves ainsi que des stress tests. Ce système est déjà déployé au sein de Fortis Banque et a coexisté avec l'ancien outil utilisé (Market Risk MrMa) jusqu'à fin juin 2011. Dés le 1er juillet 2011, l'utilisation de MRX sur tout le périmètre de Fortis Banque a été approuvé par les régulateurs (ACP et BNB).

La responsabilité de Risk-IM en termes de gestion de risques de marché est de définir, de surveiller et d'analyser la sensibilité aux risques et les facteurs de risque et de contrôler la VaR, qui est l'indicateur global de pertes potentielles. Risk-IM s'assure que tous les métiers agissent conformément aux limites approuvées par les divers comités. A cet effet, il participe aussi au processus d'approbation de nouvelles activités et de transactions majeures, applique les modèles d'évaluation des positions de BNP Paribas et procède à une revue mensuelle des paramètres de marché (revue MAP) en association avec Valuation & Risk Control (V&RC).

La responsabilité de la mise en place et de la surveillance des limites de trading est déléguée à deux niveaux, d'abord au CMRC (sous la responsabilité de son président) et ensuite aux métiers (sous la direction du responsable opérationnel). Les limites peuvent être modifiées soit temporairement soit définitivement, conformément au niveau de délégation et aux procédures en place.

Reporting et information destinés à la Direction Générale

Risk-IM rapporte à la Direction Générale et au Senior Management opérationnel sur ses travaux d'analyse de risques (limites, VaR, analyse du risque...) à travers plusieurs rapports et analyses de risque. L'équipe de Global Risk Analysis & Reporting est responsable de l'établissement et de la distribution des principaux rapports de risque.

Les rapports de risque suivants sont établis de manière régulière :

- un rapport hebdomadaire, des positions principales, pour les responsables des métiers. Ces rapports fournissent un résumé de toutes les positions ainsi que les éléments qui nécessitent une attention particulière
- les documents du CMRC utilisés en tant que base de discussion au sein de ce comité
- le tableau de bord mensuel des risques, couvrant les risques de marché et de contrepartie chez Capital Markets
- Un tableau de bord trimestriel affiche les principaux risques de marché, de crédit, de liquidité et de contrepartie couverts par Risk-Capital Markets, CIB Other et Trésorerie.

4.e.1.3 Contrôle des valorisations

Les instruments financiers faisant partie du portefeuille prudentiel de négoce (trading) sont évalués à leur juste valeur par le compte de résultat, conformément à l'IAS 39. Toutefois, il existe aussi des éléments dans le portefeuille bancaire (Banking Book) qui sont évalués de la même manière.

Le contrôle de la valorisation a été renforcé au sein de Fortis Banque grâce à la mise en place d'une Charte des responsabilités de valorisation, définissant la séparation des responsabilités et la création d'équipes dédiées de Valuation & Risk Control (V&RC) qui superviseront les processus d'évaluation et du contrôle du compte de résultat. Ces chartes et modèles de gouvernance s'appliquent à toutes les activités de marché et sont en voie d'être étendues à ALM Trésorerie. A travers le processus d'intégration, Fortis Banque bénéficie des améliorations mises en place en 2007 au niveau du Groupe sur ses contrôles de valorisation de portefeuilles, à savoir la création d'une équipe de V&RC et l'établissement de sa propre Charte des responsabilités de valorisation basée sur les principes du Groupe.

Outre cette Charte de responsabilités, les sujets relevant des contrôles de valorisation sont abordées dans des chartes spécifiques. Les processus principaux qui forment la gouvernance du contrôle de valorisation sont exposés ci-dessous.

Contrôle de la comptabilisation des transactions

Capital Markets Operations s'assure de la parfaite concordance entre la comptabilisation de la transaction et les termes contractuels de ladite transaction, sauf s'il existe des accords d'approximations, auquel cas Capital Markets Operations s'assure de l'application correcte de ces accords. Ceci exclut aussi certaines transactions complexes pour lesquelles les contrôles de premier niveau mentionnés plus haut sont de la responsabilité de Risk-IM.

Market parameter (MAP) review – Independent Price Verification (IPV)

Valuation & Risk Control (V&RC) et Risk-IM sont en charge de cette tâche de manière partagée. Une revue complète et formelle de tous les paramètres de marché est effectuée à la fin du mois. Les types de paramètres contrôlés par le V&RC sont listés précisément. Il s'agit de paramètres essentiels pour lesquels le contrôle automatiques vis-à-vis de sources externes peut être accompli, en particulier le prix de titres et les paramètres dits 'vanilla'. Cela peut inclure l'utilisation de services de prix de consensus. Risk-IM se charge de contrôler les paramètres les plus complexes et continue aussi de contrôler tous les paramètres dont la surveillance n'a pas encore été transférée à V&RC.

Le résultat de la revue des paramètres de marché est l'estimation des ajustements communiqués à Finance qui impacte le compte de résultat officiel, après en avoir discuté avec les traders concernés. Ces résultats sont communiqués au management du trading durant les Valuation Review Committees, au cours desquels des arbitrages définitifs peuvent s'effectuer. Toutefois, les désaccords peuvent être remontés au Group Product and Financial Control Committee (PFC).

Les principes généraux de la revue des paramètres de marché sont décrits dans la Charte des responsabilités de valorisation, ainsi que dans des chartes globales spécialisées telles que 'Global Marking and IPV Policy' et 'MAP Review Principles'.

Revue et approbation des modèles

Pour des opérations de nature commune à BNP Paribas et Fortis Banque, Fortis Banque utilise les modèles de BNP Paribas. Dans le cas où Fortis Banque posséderait des activités ou produits spécifiques gérés à Bruxelles, Fortis Bank Risk-IM définit les méthodes d'évaluation officielles ainsi que la politique de réserves. Dans ce cas Fortis Bank Risk-IM est aussi chargée de faire concorder les modèles et les produits. La totalité du modèle de contrôle de BNPP doit garantir une utilisation de modèles conforme aux standards IAS et IFRS relatifs à la mesure à la juste valeur des instruments financiers.

Réserves et autres ajustements de valeur

Risk-IM définit et calcule les réserves. D'un point de vue comptable, les réserves font partie des ajustements de valeur.

Les réserves couvrent principalement :

- le risque de liquidité et les spreads de 'bid/offer'
- les incertitudes liées au modèle ou aux paramètres de marché
- la prime de risque qu'un acteur du marché demandera pour des positions contenant des éléments à risque non-couvert et non-diversifiable.

Toutes les réserves sont conformes au concept réglementaire d'évaluation prudente. Quelques réserves pourraient toutefois ne pas être conformes aux principes comptables, telles que la pénalisation des positions concentrées. Dans ce cas, les réserves prises au niveau du desk doivent être retournées au niveau de la comptabilité.

Une politique générale d'ajustement des valorisations a été définie. Les méthodologies relatives aux réserves sont documentées pour chaque ligne de produit par Risk-IM et ces documentations sont régulièrement mises à jour. L'analyse des variations des réserves fait l'objet d'un rapport mensuel au VRC.

Les méthodologies relatives aux réserves sont améliorées régulièrement et tout changement constitue un événement du modèle de valorisation. Les améliorations apportées aux réserves sont généralement le fruit de la revue ou du calibrage d'un modèle en fonction des informations issues du marché durant le processus de Revue des paramètres du marché.

'Day-one-profit or loss' et niveaux de juste valeur

Certaines transactions sont évaluées à l'aide de paramètres considérées comme 'non observables'. Ce traitement est aussi appelé de 'Niveau 3' et la juste valeur est associée à ce niveau. La norme IAS 39 exige de différer tout profit ou perte initial sur des transactions non observables dès lors que la juste valeur initiale doit être calibrée sur le prix de la transaction.

La gestion du résultat initial est à charge des départements de Finance, Middle-Office, Risk-IM et Trading. Ceci implique :

- de définir les types de paramètres observables ou non et documenter ces règles d'observabilité
- vérifier si une transaction est observable ou non en accord avec ces règles d'observabilité lorsqu'une vérification automatique n'est pas possible ou doit être validée.

Différer ce résultat initial a un impact sur le compte de résultat qui est calculé par le Middle-Office.

Les règles d'observabilité sont aussi utilisées and le cadre du rapport IFRS 7 sur la juste valeur.

Durant l'année 2011, aucune transaction au sein de Fortis Banque n'a été sujette au profit initial.

4.e.1.4 Surveillance du risque de marché

La surveillance du risque de marché est basée sur l'analyse de trois types d'indicateurs (paramètres de sensibilité au risque de marché, la VaR et les stress tests).

Analyse de la sensibilité au risque de marché

Le risque des activités de marché est analysé en premier lieu par une mesure systématique des sensibilités des portefeuilles par rapport aux différents paramètres de marché. L'information obtenue permet une mesure par borne de maturité ou de prix d'exercice pour les options. Ces mesures de sensibilité faites avec différents niveaux d'agrégation de positions sont comparées aux limites.

Surveillance du risque de marché en conditions normales

Value at Risk (VaR)

La Var est calculée en utilisant un modèle interne. La VaR sert à estimer les pertes potentielles, avec un intervalle de confiance de 99%, sur 1 journée pour un portefeuille de trading en des conditions de marché normales, sur base des changements qu'a subi le marché durant les 260 jours ouvrables précédents. Le modèle a été approuvé par le régulateur bancaire et prend en compte tous les facteurs de risque usuels (taux d'intérêt, spreads de crédit, taux de change, prix des actions, prix des matières premières et les volatilités associées) ainsi que la corrélation entre ces facteurs pour pouvoir inclure tous les effets de la diversification. Il prend aussi en compte les risques de crédit spécifiques.

L'ensemble des indicateurs, les algorithmes et la méthodologie sont revus et améliorés régulièrement afin de prendre en compte la complexité grandissante du marché et la sophistication des produits.

En décembre 2010, Fortis Banque a soumis une requête aux régulateurs français (ACP) et belges (BNB) pour une extension du modèle interne de BNP Paribas au périmètre de l'entité légale Fortis Banque SA.

Cette extension de périmètre a été accordée et depuis juillet 2011, les exigences en capital pour le risque de marché sur le portefeuille de trading de Fortis Banque sont calculées en se basant sur les chiffres de la VaR générés par le modèle interne de BNP Paribas.

Historique de la VaR (10 jours, 99%) en 2011

Les valeurs de la VaR présentées ci-dessous sont calculées sur la base d'un modèle interne qui utilise des paramètres conformes aux recommandations du comité de Bâle pour la détermination de la valeur à risque estimée ('Supplement to the Capital Accord to Incorporate Market Risks'). Ils sont basés sur un horizon de 10 jours et un intervalle de confiance de 99%.

En 2011, la moyenne totale de VaR à 10 jours était d'EUR 23,1 millions (avec un minimum d'EUR 9,4 millions et un maximum d'EUR 56,6 millions) après prise en compte de l'effet de compensation entre les différents types de risques (EUR (9,2) millions). Ces montants peuvent être répartis comme suit :

	Exercice 2011				Exercice 2010			
Nature du risque	**Moyenne**	**Minimum**	**Maximum**	**Fin d'exercice**	**Moyenne**	**Minimum**	**Maximum**	**Fin d'exercice**
Risque de taux	19,2	6,7	57,9	9,8	27,4	10,3	44,3	29,2
Risque de crédit	6,5	2,7	9,5	6,4				
Risque de change	2,3	0,5	7,1	2,8	4,4	0,7	10,7	4,1
Risque de prix attaché aux actions	4,3	0,4	15,6	2,0	10,9	5,1	29,2	6,5
Risque de prix attaché aux matières premières					1,6	0,7	6,3	1,2
Effet des compensations	*(9,2)*	*(0,9)*	*(33,5)*	*(9,2)*	*(12,0)*	*(1,4)*	*(28,8)*	*(3,1)*
TOTAL DE LA VALEUR DU RISQUE	**23,1**	**9,4**	**56,6**	**11,8**	**32,3**	**15,4**	**61,7**	**37,9**

Exposition au risque en 2011

Historique de VaR (1 jour, 99%) en 2011

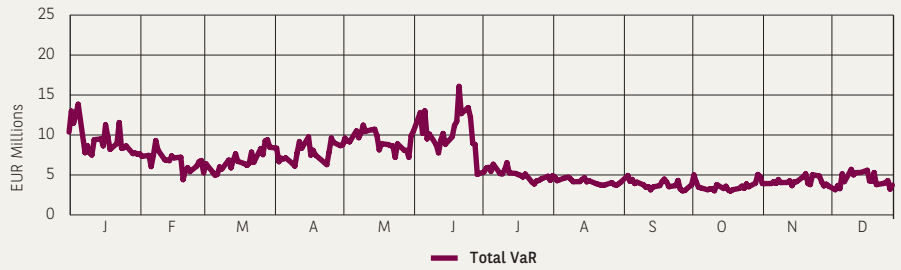

La VaR a substantiellement baissé suite à la réduction des expositions et à la migration vers le modèle interne de BNP Paribas, qui inclut maintenant une composante de risque de crédit (non-approuvée par le régulateur belge dans le modèle interne de Fortis Banque) et les portefeuilles globaux pour le trading de 'Strips' et 'Credit Flow'. Durant la seconde moitié de l'année, les positions sont restées réduites au vu de l'agitation sur les marchés, résultant en chiffres de VaR peu élevés.

Risk-IM teste continuellement la précision de son modèle interne à travers une variété de techniques, y compris via une comparaison régulière sur un horizon long-terme entre les pertes réelles du jour et les chiffres de VaR à J-1. Un intervalle de confiance de 99% signifie en théorie que la banque ne devrait pas subir des pertes supérieures à la VaR plus de 2 ou trois jours par an.

En 2011, les pertes journalières ont dépassé la VaR à une occasion. Ceci implique qu'un facteur minimum de trois pour les deux premiers trimestres (le facteur minimum pour le modèle interne de Fortis Banque) et de quatre pour les deux derniers trimestres (le facteur minimum pour le modèle interne de BNP Paribas) ont été appliqués à la VaR à 10 jours dans la formule du calcul du capital réglementaire. Pour Fortis Banque, la vérification a posteriori (backtesting) était une vérification hypothétique pour les deux premiers trimestres (modèle interne de Fortis Banque) à savoir une vérification comparant les variations théoriques des prix de marché d'un portefeuille journalier figé avec la VaR. Pour les deux derniers trimestres, on a appliqué une véritable vérification a posteriori (modèle interne de BNP Paribas), à savoir une vérification avec le compte de résultat observé au jour suivant, incluant ainsi les changements du jour, les commissions et les frais.

En Europe, les directives de Bâle sont appliquées à travers la Directive des Exigences en Capital (DEC). Cette DEC est mise en place et adoptée par la Commission Européenne et transposée ensuite par les régulateurs nationaux dans leur propre juridiction.

La DEC III (Bâle 2.5) consiste en la révision du cadre d'analyse du risque de marche (Stressed VaR, IRC, CRM et titrisation). Bâle 2.5 a commencé à être utilisé pour les exigences en capital au 31 décembre 2011.

Historique de la VaR stressée (Stressed VaR, 10 jours, 99%) au quatrième trimestre 2011

Une VaR stressée (Stressed VaR) est calculée aux fins de remplir les exigences de Bâle 2.5. Elle est calibrée sur une période fixe durant la crise et est calculée afin de maintenir un niveau minimum de VaR. Une période de 12 mois (Q1-Q4 2008) a été considérée comme la période de référence pour la calibration de cette VaR stressée. Ce choix est sujet à une revue annuelle et était motivé par l'extrême sévérité de l'agitation qui a secoué toute l'année 2008. Cette méthode est appliquée en plus de la VaR pour corriger la 'mémoire courte' de la VaR et pour renforcer le risque spécifique.

Au quatrième trimestre de 2011, la moyenne totale de la VaR stressée à 10 jours était d'EUR 23,3 millions (avec un minimum d'EUR 16,3 millions et un maximum d'EUR 35,2 millions), après la prise en compte de l'effet de compensation des différents types de risques (EUR (13,4) millions).

	4ème Trimestre 2011			
Nature du risque	**Moyenne**	**Minimum**	**Maximum**	**Exercice 2010**
Risque de taux	14,2	10,3	24,9	14,3
Risque de crédit	16,5	6,7	27,8	18,4
Risque de change	2,9	1,3	10,8	2,7
Risque de prix attaché aux actions	3,1	0,8	12,4	4,7
Risque de prix attaché aux matières premières				
Effet des compensations	*(13,4)*	*(2,8)*	*(40,7)*	*(17,0)*
TOTAL DE LA VALEUR DU RISQUE	**23,3**	**16,3**	**35,2**	**23,1**

Historique de l'IRC (Incremental Risk Charge) au quatrième trimestre de 2011

L'approche IRC mesure les pertes dues à un défaut et à la migration des notations dans un intervalle de confiance de 99,9% sur un horizon de capital d'un an, en supposant un niveau de risque constant durant cet horizon. Cette approche permettant la prise en compte des risques supplémentaires de défaut et de migration couvre toute les positions exigeant du capital associé à un risque spécifique de taux d'intérêt, y compris les obligations souveraines, mais en excluant les positions de titrisation et les 'nth-to-default credit derivatives'.

Le modèle est actuellement utilisé dans le processus de gestion du risque et une requête pour homologation a été formulée auprès de l'ACP et de la BNB en 2011. Elle a été approuvée.

Le calcul de l'IRC se fonde sur l'hypothèse d'un niveau de risque constant sur un horizon de capital d'un an, ce qui implique que les positions de négoce ou des ensembles de positions peuvent être rééquilibrés sur un horizon de capital d'un an de manière à préserver le niveau de risque initial, mesuré par la VaR ou par le profil d'exposition par notation de crédit et par niveau de concentration. Cette fréquence de rééquilibrage est appelée horizon de liquidité.

Le modèle est construit autour d'une simulation fondée sur les notations pour chaque débiteur. Le modèle rend compte à la fois du risque de défaut des débiteurs et du risque de migration des notations de ces derniers. La dépendance entre les débiteurs est fondée sur un modèle multifactoriel de rendement des actifs. Les portefeuilles font l'objet d'une valorisation dans les différents scenarii simulés. Le modèle utilise un horizon de liquidité constant d'un an.

Le modèle a été validé en interne par un service indépendant. La revue a pris en compte la cohérence des méthodologies proposées, le champ d'application des facteurs de risque et la cohérence entre la calibration des paramètres du modèle et leur utilisation au cours des simulations, ainsi que sur la production et la définition du périmètre.

Au quatrième trimestre 2011, la moyenne totale d'IRC était d'EUR 58 millions (avec un minimum d'EUR 24 millions et un maximum d'EUR 92 millions).

	4ème Trimestre 2011			
Type de risque	Moyenne	Minimum	Maximum	Exercice 2010
TOTAL IRC	57,76	23,65	92,41	47,53

'Comprehensive risk measure' (portefeuille de corrélation)
La 'comprehensive risk measure (CRM)' est une charge pour la corrélation des produits de crédit structurés. Suite à la réduction des risques effectuée dans le cadre du plan industriel, cette mesure n'est pas applicable à Fortis Banque.

Positions de titrisation dans le portefeuille de trading hors du portefeuille de corrélation
Suite à la réduction des risques effectuée dans le cadre du plan industriel, cette charge additionnelle pour la re-titrisation n'est pas applicable à Fortis Banque.

Mesures en conditions de marchés extrêmes

Des stress tests sont simulés afin d'évaluer les variations potentielles de valeur du portefeuille de négociation (trading) dans des scenarii extrêmes.

Les conditions de marché extrêmes sont définies par des scenarii de rupture, dont les hypothèses sont révisées en fonction du contexte économique. Le résultat des tests est ensuite détaillé selon les différents niveaux d'activité de Global Markets. Les stress tests ayant pour but d'attirer l'attention de la direction sur les risques de mouvements extrêmes des variables de marché (et sur leurs conséquences pour le compte de résultat), Fortis Banque a mis en place des signaux d'alerte précoce pour permettre à toutes les parties prenantes :

- d'adopter la même approche en matière d'appétence de risque
- d'être alertées simultanément et
- de prendre des mesures correctives.

Si les résultats du stress test dépassent les valeurs constituant un premier signal d'alerte, ils doivent amener la direction à réagir. Conformément à la politique du groupe, Fortis Banque utilise 15 scenarii globaux couvrant toutes les activités de marché : taux, change, dérivés actions, matières premières et trésorerie. Ces scenarii sont présentés, analysés et discutés deux fois par mois au CMRC.

Parallèlement, Risk peut définir des scenarii spécifiques visant à encadrer très précisément certains types de risques, en particulier des risques complexes nécessitant une réévaluation complète plutôt qu'une estimation fondée sur les indicateurs de sensibilité. Les résultats de ces stress tests peuvent être présentés aux responsables des lignes métier et des limites en stress-test peuvent être définies.

4.e.2 Risque de marché relatif aux activités bancaires

Le risque de marché lié aux activités bancaires comprend le risque de perte sur les participations en actions d'une part, et le risque de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaires d'autre part. Seul le risque de pertes sur les participations en actions et le risque de change donnent lieu à des calculs d'actifs pondérés sous le Pilier 1. Le risque de taux d'intérêt tombe lui sous le Pilier 2.

Les risques de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements procèdent principalement des opérations de banque de détail, des filiales de financement spécialisé et de collecte d'épargne, des opérations des Métiers de financement de CIB ainsi que des investissements réalisés par Fortis Banque. Ces risques sont gérés par le métier ALM Trésorerie.

Au niveau du groupe, le métier ALM Trésorerie est placé sous la supervision directe des métiers du groupe. L'ALM Trésorerie groupe exerce une autorité fonctionnelle sur les équipes ALM et Trésorerie de chaque filiale. Les décisions à caractère stratégique sont adoptées dans le cadre de Comités (Asset and Liability Committee - ALCO) qui supervisent l'action de l'ALM Trésorerie. Ces Comités sont déclinés au niveau du groupe, des métiers et des entités opérationnelles.

4.e.2.1 Risque sur actions

Les actions détenues par Fortis Banque hors portefeuille de trading sont constituées de titres détenus et conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui représentent une nature économique similaire. Il s'agit :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou convertibles en actions
- des options sur actions
- des titres super-subordonnés
- des engagements donnés et des couvertures sur titres de participation
- des titres de sociétés consolidées par mise en équivalence.

Modélisation du risque sur actions

Conformément à la Directive relatives aux fonds propres réglementaires, les banques ayant recours à l'approche de notation interne avancée sont tenues de traiter séparément leur exposition aux actions détenues dans leurs portefeuilles bancaires. Fortis Banque applique ainsi la méthode de pondération simple (hormis pour (i) l'exposition aux actions préalable à 2008 ou détenue dans des entités non significatives, auxquelles l'approche standardisée est appliquée, et (ii) les participations qui sont déduites des fonds propres).

La méthode de pondération simple est fondée sur les observations à long terme des marchés et prévoit des pondérations différentes pour couvrir les pertes inattendues :

- 190% de la valeur de l'exposition aux investissements dans des portefeuilles suffisamment diversifiés
- 290% de la valeur de l'exposition aux actions négociées en Bourse
- 370% de la valeur de l'exposition aux autres actions.

En outre, les pertes attendues pour l'exposition aux actions sont déduites de ses propres fonds. Le modèle a été validé par la CBFA pour le calcul du ratio de fonds propres par rapport au risque sur actions dans le cadre du processus d'approbation de Bâle II.

Exposition* au risque sur actions

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Méthode de pondération simple	**623**	**757**
190% pondéré	584	571
290% pondéré	5	5
370% pondéré	34	181
Approche standard	**957**	**1.099**
TOTAL	1.580	1.856

(*) Juste valeur (au bilan et au hors bilan)

4.e.2.2 Risque de change (Pilier 1)

Calculs des actifs pondérés

Le risque de change concerne l'ensemble des opérations, qu'elles appartiennent au portefeuille de négociation ou non. Le traitement est identique en Bâle I et II.

À l'exception des positions de change de Fortis Banque Belgique qui sont traitées dans le modèle interne de risque de marché de Fortis Banque, validé par la CBFA, les actifs pondérés au titre du risque de change sont aujourd'hui déterminés selon l'approche standard, en utilisant la faculté laissée par l'autorité de supervision bancaire de limiter le périmètre au seul risque de change opérationnel.

Les entités du groupe calculent leur position nette dans chaque devise, y compris l'euro. Cette position nette correspond à la somme des éléments d'actif, moins les éléments de passif, plus les éléments hors-bilan (y compris la position nette des opérations de change à terme et l'équivalent delta net des options de change), moins les actifs durables et structurels (titres de participation, immobilisations corporelles et incorporelles). Ces positions sont converties en euros au cours de clôture de l'arrêté. Elles sont alors additionnées pour former la position nette globale de Fortis Banque dans chaque devise. La position nette dans une devise est qualifiée de position longue lorsque les avoirs excèdent les dettes; elle est qualifiée de position courte lorsque les dettes excèdent les avoirs. Pour chaque entité, la position nette en devises est équilibrée dans la devise pertinente (c'est-à-dire la devise de reporting de l'entité), de sorte que la somme des positions longues égale celle des positions courtes.

L'exigence de fonds propres au titre du risque de change correspond à la somme des éléments suivants:

- Les positions compensées dans les monnaies des États participant au système monétaire européen sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 1,6% de la valeur de ces positions compensées
- Les positions en devises présentant une corrélation étroite sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 4% du montant compensé
- Les autres positions, y compris le solde des positions non compensées dans les devises mentionnées ci-dessus, sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 8% de leur montant.

Risque de change et couverture du résultat réalisé en devises

L'exposition au risque de change opérationnel de Fortis Banque provient des résultats nets dégagés dans des devises différentes de l'euro. La politique de la banque est de couvrir systématiquement la variabilité de son résultat en euros aux cours de change des monnaies étrangères. À cet effet, les résultats dégagés localement dans une devise différente de la devise fonctionnelle du site sont couverts localement. Le résultat net dégagé par les filiales et succursales étrangères et les positions liées aux dépréciations de portefeuille sont gérés de manière centralisée.

Risque de change et couverture des investissements nets en devises

La position de change de Fortis Banque liée à ses investissements en devises résulte pour l'essentiel des dotations des succursales et des titres de participations en monnaies étrangères financés par l'achat de la devise d'investissement.

La politique de Fortis Banque consiste le plus souvent à emprunter la devise d'investissement de façon à immuniser cet investissement contre le risque de change. Dans ce cas, les emprunts sont documentés en tant qu'instruments de couverture de l'investissement net dans des activités étrangères. Toutefois, le financement peut aussi être réalisé par achat des devises concernées, notamment pour la plupart des devises peu liquides.

4.e.2.3 Risque de taux (Pilier 2)

Organisation de la gestion du risque de taux

Le risque de taux lié aux opérations commerciales de la banque de détail, des filiales de financement spécialisé, des métiers de gestion d'épargne du secteur d'activité Investment Solutions et des métiers de financement du secteur d'activité CIB, est géré par le métier ALM Trésorerie dans le cadre du portefeuille des activités d'intermédiation clientèle. Le risque de taux lié aux fonds propres et aux investissements est également géré par ALM Trésorerie, dans le portefeuille des activités fonds propres et investissements.

Les opérations initiées par chaque métier de Fortis Banque sont transférées vers ALM Trésorerie, au moyen de contrats internes ou d'opérations de prêts/emprunts. L'ALM Trésorerie est chargé de gérer les risques de taux associés à ces opérations.

Les principales décisions de gestion relatives aux positions de taux issues des activités d'intermédiation bancaire sont prises lors de comités mensuels ou trimestriels par métier, au sein desquels sont représentées la Direction du Métier, ALM Trésorerie, Finance et le département Risk.

Les quatre sources principales de risque de taux d'intérêt sont les suivantes :

- le risque de 'repricing' dû à un écart entre les taux d'intérêt sur les actifs et les passifs (mismatch habituel)
- l'évolution de la structure des courbes de taux (évolution parallèle, aplatissement ou pentification)
- le risque de base qui découle d'une corrélation imparfaite entre différents taux de référence (par exemple les taux swap et les rendements des obligations d'État)
- les options : du côté des actifs, certains instruments financiers comportent des options intégrées (qu'elles soient explicites ou implicites) qui seront exercées au gré de l'évolution des taux d'intérêt.

Mesure des risques de taux

Fortis Banque évalue, analyse et contrôle le risque de taux d'intérêt au sein de son portefeuille bancaire à l'aide des indicateurs suivants :

- la duration des fonds propres (duration of equity)
- la sensibilité aux taux d'intérêt de la juste valeur des fonds propres
- les Earnings at Risk (EaR).

La duration des fonds propres - La duration mesure la durée moyenne des flux de trésorerie d'un portefeuille d'actifs ou de passifs. La duration des fonds propres est une application de l'analyse de la duration qui mesure la sensibilité consolidée de Fortis Banque aux variations des taux d'intérêt. Elle correspond à la différence entre la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs pondérés qui seront générés par les actifs et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs pondérés engendrés par les passifs. La duration des fonds propres est un indicateur global de l'écart de duration (mismatch) entre les éléments d'actif et de passif.

Sensibilité de la juste valeur des fonds propres aux taux d'intérêt - Cette approche consiste à appliquer les stress tests de plus ou moins +/- 100 pb sur la juste valeur d'un instrument ou portefeuille.

Earnings at Risk - Pour les activités de banque de détail, le risque de taux structurel est également mesuré à travers un indicateur de sensibilité des revenus, avec une logique de continuité de l'activité. En effet, du fait de l'existence de corrélations partielles ou nulles entre les taux clientèle et les taux de marché et d'une sensibilité des volumes due en particulier aux options comportementales, le renouvellement du bilan engendre une sensibilité structurelle des revenus aux variations de taux. Enfin, un indicateur spécifique aux risques de nature optionnelle est analysé lorsque des options comportementales sont présentes dans les produits vendus aux clients, afin d'affiner les stratégies de couverture.

Le choix des indicateurs, la modélisation des risques ainsi que la production des indicateurs sont contrôlés par des équipes indépendantes de Product Control et par des équipes dédiées de Group Risk Management. Les conclusions de ces contrôles sont présentées régulièrement dans des comités ad hoc et une fois par an au Conseil d'Administration.

Ces indicateurs sont systématiquement présentés aux comités ALM (ou ALCO) et servent ainsi de base aux décisions de couvertures, en fonction de la nature des risques.

Limites de risque

Sur les activités d'intermédiation clientèle, la gestion du risque de taux global des entités de la banque de détail est encadrée par une limite principale, fondée sur la sensibilité des revenus à une variation des taux nominaux sur les 12 prochains mois. Cette limite est établie en fonction du revenu annuel, ce qui permet d'encadrer l'incertitude sur le revenu futur liée aux évolutions de taux d'intérêt. Le risque de taux des métiers des filiales spécialisées, qui est très faible compte tenu de la centralisation des risques au sein d'ALM Trésorerie, est encadré par des limites techniques sur les écarts de taux qui sont surveillées par l'ALCO du métier concerné.

Au niveau de Fortis Banque, une limite a été définie par entité pour la duration des fonds propres. La duration des fonds propres doit être réduite à la différence entre la valeur des actifs et la valeur des passifs, de sorte que le total bilantaire soit insensible aux changements de taux d'intérêt. La banque a une duration des capitaux propres positive, ce qui signifie qu'une hausse des taux d'intérêt entraîne une baisse de valeur pour la banque, et vice versa. Cette limite est revue et validée chaque année par le Comité ALCO.

Sensibilité de la valeur des portefeuilles bancaires

Les portefeuilles d'instruments financiers résultant de l'activité bancaire de Fortis Banque, et qui ne sont pas destinés à être cédés, ne font pas l'objet d'une gestion sur la base de leur valeur.

La mesure de sensibilité de la valeur des portefeuilles bancaires permet de prendre en compte l'ensemble des flux futurs générés par les opérations en cours à la date d'analyse, quelle que soit leur échéance. Cette sensibilité tient compte des portefeuilles de réplication et des modèles utilisés pour générer les échéanciers conventionnels, en particulier sur les fonds propres.

La sensibilité de la valeur des portefeuilles bancaires à une variation instantanée d'un point de base des taux d'intérêt se traduit par une augmentation de valeur en cas de baisse et une réduction de valeur en cas de hausse d'environ EUR 12.839 millions au 31 décembre 2011, comparée aux EUR 11.256 millions au 31 décembre 2010.

Sensibilité de la valeur des portefeuilles bancaires aux changements des taux d'intérêt

						31 décembre 2011
En milliers d'euros	moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	au délà de 5 ans	TOTAL
EUR	71	(883)	637	1.335	(12.907)	(11.747)
USD	(4)	(30)	(89)	(482)	(24)	(629)
GBP	(2)	(21)	(15)	(2)	(1)	(41)
Autres devises	4	(12)	(57)	(97)	(260)	(422)
TOTAL	69	(946)	476	754	(13.192)	(12.839)

						31 décembre 2010
En milliers d'euros	moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	au délà de 5 ans	TOTAL
EUR	(35)	(757)	(761)	2.315	(11.653)	(10.891)
USD	41	(12)	77	100	(297)	(91)
GBP	8	(62)	(20)	(59)	(2)	(135)
Autres devises	3	(50)	(129)	139	(102)	(139)
TOTAL	17	(881)	(833)	2.495	(12.054)	(11.256)

Couverture des risques de taux et de change
Les relations de couverture initiées par Fortis Banque portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change réalisée au moyen de swaps, d'options, et d'opérations de change à terme.

En fonction de l'objectif poursuivi, les instruments financiers dérivés utilisés sont désignés en couverture de valeur, en couverture de résultats futurs ou encore en couverture d'un investissement net en devises. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif que rétrospectif.

Risque de taux d'intérêt global
La stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt global est fondée sur le pilotage de la sensibilité des revenus de la Banque aux variations de taux d'intérêt. Cela permet en particulier d'optimiser la prise en compte des compensations entre les différents risques. L'optimisation de ce pilotage nécessite une appréhension fine des différents risques, afin de déterminer la meilleure stratégie de couverture, après prise en compte des compensations.

Ces stratégies sont définies et mises en place par portefeuille et par devise.

L'évolution des actifs et passifs des clients (hors mise et prise en pension de titres) reste très stable entre décembre 2010 et la fin 2011. En raison de la vitesse différente entre la génération des actifs et celle des passifs, la structure de la stratégie de couverture des taux d'intérêt mise en place par la banque en 2011 est principalement basée sur un taux fixe préteur ; elle comprend des dérivés comptabilisés en tant que couverture à la juste valeur et des obligations gouvernementales enregistrées dans le portefeuille d' 'Instruments financiers disponibles à la vente'.

Fortis Banque atténue le risque de taux d'intérêt encouru au moyen de divers instruments, dont les plus importants sont les produits dérivés, et notamment les options et swaps de taux d'intérêt. La banque a également recours aux swaps de taux d'intérêt pour modifier le profil de risque linéaire résultant principalement des actifs et passifs longs. Les options servent à réduire le risque non linéaire qui est principalement dû aux options incorporées vendues à la clientèle, telles que les caps et l'éventuel remboursement anticipé des prêts hypothécaires.

Risque de change structurel
Les relations de couverture du risque de change initiées par ALM portent sur les investissements nets en devises et sur les revenus futurs en devises de la Banque. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'élément couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif qu'au plan rétrospectif.

Les investissements financés par emprunts de devises font l'objet d'une documentation de relation de couverture, pour conserver la symétrie dans l'enregistrement des variations de change et éviter les impacts en résultat. Dans ce cadre, les emprunts sont documentés en tant qu'instrument de couverture d'investissement.

Une relation de couverture de même nature est mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux actifs nets en devises des succursales et des filiales consolidées. Une relation de couverture de type '*Fair Value Hedge*' est mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux titres des entités non consolidées. Au cours de l'exercice 2011, aucune relation de couverture d'investissements nets n'a été déqualifiée.

Couverture de valeur des instruments financiers inscrits au bilan (Fair Value Hedge)
En matière de risque de taux, les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe identifiés, soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe. Les instruments financiers dérivés contractés permettent de réduire l'exposition de la valeur de ces instruments induite par l'évolution des taux d'intérêt. Les actifs identifiés concernent pour l'essentiel les titres disponibles à la vente. Les couvertures de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers concernent aussi bien des crédits immobiliers à taux fixe que des émissions de dette à taux fixe, les comptes de dépôt à vue et les prêts.

La désignation du montant couvert s'effectue en échéançant les encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par bande d'échéance considérée. Ces échéanciers sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle (hypothèses de remboursement anticipé, taux de défaut estimés). Au cours de l'exercice 2011, aucune relation de couverture d'investissements nets n'a été requalifiée.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité réelle est mesurée a posteriori en s'assurant que l'évolution mensuelle en juste valeur des éléments couverts depuis le début du mois n'indique pas une sur-couverture.

Couverture de résultat (Cash Flow Hedge)
En matière de risque de taux d'intérêt, la Banque utilise des instruments financiers dérivés en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable. Des transactions futures hautement probables sont également couvertes. Les éléments couverts sont positionnés dans des échéanciers, par devise et par index de taux. Après prise en compte des hypothèses de remboursement anticipé et des taux de défaut estimés, Fortis Banque couvre au moyen d'instruments financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces instruments à taux révisable. Les actifs identifiés se composent principalement en instruments financiers disponibles à la vente. Les couvertures de portefeuilles d'actifs et de passifs financiers concernent les prêts et dépôts bancaires, les dépôts à terme et les prêts futurs.

Au cours de l'exercice 2011, aucune relation de couverture de transactions futures n'a été requalifiée au motif que la réalisation de cet événement futur ne serait plus hautement probable.

4.f Risque opérationnel

Dispositif de gestion

Cadre réglementaire
Fortis Banque a opté pour une gestion unique et globale du risque opérationnel pour toute la banque et qui soit conforme aux critères de Bâle II tels qu'ils sont établis dans l'approche AMA (Advanced Measurement Approach). Cette approche soutient l'organisation en accordant une attention toujours plus étroite au risque opérationnel. Elle assure une évaluation et une surveillance effective du profil de risque opérationnel, ainsi que le niveau adéquat des besoins en fonds propres y afférents.

Acteurs et gouvernance
Une structure appropriée de gestion des risques a été mise en place selon un modèle à trois lignes de défense, qui attribue la responsabilité première de la gestion et de l'atténuation des risques opérationnels aux entités. La deuxième ligne de défense est assumée par les fonctions de gestion des risques. Leur rôle est de veiller à ce que le cadre de gestion des risques opérationnels soit correctement déployé, que les profils de risque qui sont évalués, mesurés et gérés reflètent le véritable profil de risque et que les niveaux de fonds propres soient adéquats. Dans son rôle de troisième ligne de défense, l'audit interne assure la mise en œuvre correcte des politiques et des structures de risque.

Les principaux organes de gouvernance pour le risque opérationnel et le contrôle interne sont les Internal Control Committees (ICC). Fortis Banque en compte cinq, présidés chacun par un membre du Comité exécutif. En complément, un ICC est en place au niveau du Comité exécutif.

La mission des ICC englobe la gestion du cadre de contrôle opérationnel permanent et la gestion des risques opérationnels et des risques de non-conformité. Les risques opérationnels et de non-conformité comprennent le risque de réputation, de fraude, de reporting financier, fiscal, juridique, de non-respect des lois, réglementations et politiques, les risques opérationnels liés aux humains, aux processus, aux systèmes et à l'environnement extérieur, le risque commercial. La mission des ICC consiste entre autres à :

- élaborer une opinion organisée et mondiale du cadre de contrôle opérationnel permanent et de la gestion des risques opérationnels et des risques de non-conformité de Fortis Banque SA
- analyser et prendre des décisions dans ces domaines
- constituer un niveau d'avertissement, d'alerte et de signalement des faiblesses identifiées
- démontrer l'implication du Comité de Direction et du Comité exécutif dans la gestion de ces aspects et le suivi des mesures concernées.

L'objectif des ICC est de permettre à la Banque et à ses métiers de signaler les risques opérationnels les plus significatifs, les risques de non-conformité et les faiblesses dans l'environnement de contrôle permanent, de mettre en évidence le plan d'action correspondant, et d'informer de l'avancée des mesures prises.

Un cadre qui englobe les quatre éléments nécessaires pour une approche de mesure avancée.

- Un premier élément du cadre de la gestion du risque opérationnel est la collecte de données sur les pertes. Les pertes opérationnelles qui se produisent dans l'ensemble de l'organisation sont systématiquement collectées dans une base de données centrale.

- En complément de ces données internes concernant les pertes, Fortis Banque utilise également des sources de données externes (publiques et de consortium) sur les pertes pour faciliter l'analyse des risques.

- Au centre de ce cadre se trouvent les évaluations prospectives des risques qui définissent le profil de risque de la banque et qui sont utilisées comme sources principales pour le calcul des exigences de fonds propres.
  - Les évaluations des risques combinent l'auto-évaluation des risques *bottom up* (*Risk self assessment* – RSA) et une analyse de scenarii *top down*. Le RSA *bottom up* donne un aperçu des risques opérationnels étroitement liés à l'organisation interne et à l'environnement de contrôle. Les RSA sont menés au sein de chaque secteur d'activité et fonction de support à un niveau de détail raisonnable. Cela conduit à une description des risques identifiés, à une analyse de la causalité de ces risques ainsi qu'à une description et une évaluation de l'environnement de contrôle. Enfin, l'exposition au risque résiduel est quantifiée.
  - Des analyses de scenarii *top-down* complètent ce profil de risque opérationnel par les risques plus systémiques ainsi que par les risques marginaux. Celles-ci visent les risques opérationnels auxquels l'organisation est soumise à cause du type d'activités dans lequel elle est engagée et de l'environnement industriel dans lequel elle opère. L'analyse de scenarii se fait au niveau de l'équipe dirigeante et est principalement basée sur l'analyse de données de pertes externes. La documentation des scenarii détaille le type de risque, la qualité de l'environnement de contrôle et la quantification de l'exposition au risque.

- Les indicateurs de risque clés (ou Key Risk Indicators) sont suivis afin de prévenir des changements apparents dans le profil de risque opérationnel suite à des facteurs internes ou externes.

Calcul des exigences en fonds propres

Pour ses activités significatives, Fortis Banque utilise les méthodes les plus avancées pour déterminer le niveau de son besoin en fonds propres afin de couvrir les risques opérationnels. Ces méthodes sont conformes à l'approche dite Advanced Measurement Approach (AMA). L'approche de l'indicateur de base est utilisée pour les activités non significatives de la banque.

Rapprochement avec BNP Paribas

Le groupe BNP Paribas possède un système de gestion des risques opérationnels très proche de celui de Fortis Banque. Fortis Banque est conforme à l'approche AMA et a mis en place un système qui analyse les données de pertes et les données prospectives. Le moment venu, le système du groupe BNP Paribas sera étendu pour englober Fortis Banque et BGL BNP Paribas.

Contrôle opérationnel et atténuation du risque

Fortis Banque a mis en place divers processus pour contrôler et réduire le risque opérationnel. À partir des évaluations des risques, de la collecte des données sur les sinistres ou de l'évolution des principaux indicateurs de risque, des mesures appropriées sont prises pour formaliser le contrôle des risques opérationnels. Ces mesures sont souvent relatives au contexte procédural ou organisationnel. Les techniques coordonnées de manière centrale pour atténuer le risque opérationnel sont la gestion de la continuité de l'activité, les mesures de sécurisation des informations, l'assurance et une structure de gouvernance pour décider des transactions exceptionnelles (via les Comités des activités exceptionnelles) et des nouvelles activités (via les Comités des activités nouvelles).

4.g Risque de non-conformité et de réputation

Mission du département Compliance

La mission globale du département Compliance consiste à garantir raisonnablement la cohérence et l'efficacité du système de contrôle permanent de Fortis Banque, la conformité de ses activités et la protection de la réputation de la Banque, par le biais de conseils, de supervision et de contrôles indépendants.

En qualité de seconde ligne de défense, le département Compliance a une double mission :

La première consiste à superviser la gestion effective du risque de non-conformité. Cela consiste à définir des politiques, à fournir des conseils et à sensibiliser les collaborateurs dans les domaines suivants :

- sécurité financière : lutte contre le blanchiment de capitaux, corruption et financement du terrorisme, sanctions financières et divulgation d'informations aux unités d'intelligence financières
- protection des intérêts des clients : produits et services aux clients, conflits d'intérêts, etc.
- intégrité des collaborateurs : codes de conduite, politique en matière de cadeaux, conflits d'intérêts, politique de transactions personnelles, etc.
- abus de marché : intégrité du marché, conflits d'intérêts.

Le département Compliance définit les politiques et fournit des conseils ayant force obligatoire, qui peuvent être remontés aux échelons hiérarchiques supérieurs jusqu'à ce qu'un consensus soit trouvé, afin de garantir une résolution appropriée des problèmes.

La seconde mission du département Compliance concerne la définition du cadre général de contrôle permanent. Dans ce domaine, c'est l'équipe Oversight of Operational Permanent Controls (2OPC), qui dépend du département Compliance, qui est chargée de définir et coordonner le cadre de contrôle général.

Organisation du département Compliance

Conformément à la réglementation belge, le département Compliance est une fonction de contrôle indépendante rattachée au Chief Executive Officer (CEO). Le département bénéficie d'un accès direct et indépendant à l'Audit, Risk and Compliance Committee (ARCC) du Conseil d'Administration dont il est invité permanent.

Il fait partie du département Compliance du groupe piloté depuis Paris, et il est chargé de superviser toutes les questions de conformité. Le Responsable Compliance de Fortis Banque entretient des rapports étroits avec le Directeur Compliance du groupe afin d'assurer le déploiement local du modèle opératoire du groupe. Le département Compliance a continuellement gagné en importance depuis 2004.

Principes fondamentaux

La gestion des risques de non-conformité et de réputation est fondée sur les principaux fondamentaux suivants :

- responsabilité individuelle : la conformité incombe à tous par opposition à la simple responsabilité du département Compliance.
- approche exhaustive : le périmètre du département Compliance s'étend à toutes les activités bancaires. À cet égard, le département Compliance a un accès sans restrictions à toutes les informations requises.
- indépendance : les membres du département Compliance exercent leur mission dans un contexte garantissant leur indépendance, tant en termes d'action que d'opinion.
- primauté des politiques du groupe sur les politiques locales (si la législation locale le permet).

4.h Risque de liquidité et de refinancement

Le risque de liquidité et de refinancement se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux sortants de trésorerie ou à des besoins en collatéral, attendus ou inattendus, dans le présent ou dans le futur, sans affecter ni les opérations quotidiennes ni la situation financière de la Banque.

Le risque de liquidité et de refinancement est suivi dans le cadre d'une 'politique de liquidité' globale validée par le Comité de Direction de Fortis Banque. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité. La politique de liquidité de Fortis Banque est pleinement alignée sur celle du groupe BNP Paribas. La situation de liquidité de Fortis Banque est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

4.h.1 Politique de gestion du risque de liquidité

Objectifs de la politique

Les objectifs de la politique de liquidité de Fortis Banque consistent à (i) assurer le financement équilibré de la stratégie de développement de BNP Paribas Fortis, (ii) faire en sorte que Fortis Banque soit en mesure d'honorer à tout moment ses obligations vis-à-vis de sa clientèle, (iii) satisfaire les normes imposées par les superviseurs bancaires locaux, (iv) maintenir le coût de son refinancement au niveau le plus faible possible et (v) faire face à d'éventuelles crises de liquidité.

Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le comité Bank ALCO définit la politique générale de gestion du risque de liquidité, à savoir les principes de mesure des risques, le niveau de risque accepté et le système de facturation interne, et il soumet ses décisions au visa final du Comité de Direction. Il délègue le suivi et la mise en œuvre au métier ALM Trésorerie. Le Comité de Direction est informé des principes de la politique de liquidité ainsi que de la situation de la Banque, via l'Audit Risk and Compliance Committee.

Le comité Bank ALCO suit régulièrement les résultats des indicateurs et est informé des résultats des stress tests, ainsi que de la réalisation des programmes de financement. Enfin, il est informé de toute situation de crise ; il définit la répartition des rôles dans leur pilotage et valide les plans d'urgence.

Après validation par le comité Bank ALCO, l'ALM Trésorerie est chargé de la mise en œuvre au niveau central et de chaque entité de cette politique. Il possède également les systèmes permettant de gérer le risque de liquidité.

Le métier et le comité ALCO de l'entité sont le relais local de la stratégie définie par le Comité Bank ALCO.

Group Risk Management (GRM) participe à la définition des principes de la politique de liquidité. Au titre du contrôle de second niveau, il valide les modèles, les indicateurs de risque (dont les stress tests de liquidité), les limites et les paramètres de marché utilisés. Le CRO de Fortis Banque siège au Bank ALCO et au Comité de Direction.

Centralisation de la gestion du risque de liquidité

ALM Trésorerie centralise la gestion de la liquidité, quelle que soit l'échéance et la devise considérées. ALM et Trésorerie est chargé de fournir un financement aux activités de la banque (business lines) et à investir leur surplus de trésorerie. L'unité Trésorerie est responsable du refinancement et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, billets de trésorerie...), tandis qu'ALM se charge des programmes d'émission de dette senior et subordonnée (MTN, obligations, dépôts à moyen ou long terme...), des émissions d'actions privilégiées et de la titrisation des créances des métiers de la banque de détail et des métiers de financement de Corporate and Investment Banking.

4.h.2 Dispositifs de pilotage et de surveillance du risque de liquidité

Dans la gestion courante, le pilotage de la liquidité repose sur une gamme complète d'outils d'information et de normes internes qui permettent de connaître les écarts sur flux de trésorerie aux différentes échéances et dans diverses devises.

La capacité de refinancement, nécessaire pour faire face à une évolution non prévue des besoins de liquidité, est régulièrement estimée au niveau de la Banque ; elle repose principalement sur les titres et créances disponibles éligibles au refinancement des banques centrales, les titres disponibles non éligibles pouvant être donnés en pension ou vendus rapidement dans le marché et les prêts overnight susceptibles de ne pas être renouvelés.

Des indicateurs de suivi de la diversification des ressources à moins d'un an permettent à Fortis Banque de veiller quotidiennement à ce que son financement ne dépende pas d'un nombre trop réduit de pourvoyeurs de financements.

Le pilotage de la liquidité à moyen et long terme est fondé principalement sur l'analyse des ressources à moyen et long terme disponibles pour financer les emplois de même échéance. La situation de liquidité consolidée de Fortis Banque est régulièrement mesurée par échéance, par métier et par devise.

En outre, des stress tests de liquidité, prenant en compte les facteurs généraux de marché ou spécifiques à Fortis Banque et BNP Paribas, susceptibles d'affaiblir la situation de liquidité du groupe, sont régulièrement réalisées.

Les ratios d'observation réglementaires complètent le dispositif de surveillance du risque de liquidité. Ils comprennent les coefficients de liquidité à 1 semaine et 1 mois, qui sont calculés tous les mois sur une base statutaire et consolidée. Au niveau statutaire et consolidé, Fortis Banque est en conformité avec ces ratios d'observation. Les filiales ou succursales étrangères peuvent par ailleurs être soumises à des coefficients réglementaires locaux.

4.h.3 Technique de réduction des risques

Dans le cadre de la gestion courante comme dans l'hypothèse d'une crise de liquidité ponctuelle, les actifs les plus liquides constituent une réserve de financement permettant d'ajuster la position en trésorerie de la Banque par la mise en pension d'instruments financiers dans le marché ou par leur mobilisation auprès de la banque centrale. En situation de crise prolongée, la Banque peut être amenée à réduire progressivement la taille de son bilan par cession définitive d'actifs.

Dans la gestion courante, des actifs moins liquides peuvent être transformés en titres liquides ou collatéralisables, au moyen de titrisation des crédits accordés à la clientèle de détail des réseaux bancaires ainsi que de prêts accordés aux entreprises.

Enfin, la diversification des sources de financement en termes de structures, d'investisseurs, de financements collatéralisés ou non contribue à la réduction du risque de liquidité.

Stratégies de couverture

La banque a continué sa politique de diversification de ses sources de financement tant en termes d'investisseurs, de devises, et de financement avec collatéral. En 2010, la banque a créé la 'deposit product line', une équipe de vente au sein du département de Trésorerie qui a contribué à diversifier la base des investissements provenant des entreprises et des contreparties institutionnelles. La banque continue d'attirer du financement à travers plusieurs programmes d'émission de certificats de dépôts et de billets de trésorerie dans divers pays.

D'un point de vue structurel la banque dispose toujours d'un solide ratio prêts/dépôts de 101,4% fin 2011.

Émissions de dette senior

En 2011, la clientèle particulière de Fortis Banque a acheté un total d'EUR 1,1 milliard d'émissions de dette de premier rang dans diverses devises.

5 Notes relatives au bilan au 31 décembre 2011

5.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés à la juste valeur par résultat

Les actifs et passifs financiers enregistrés à la juste valeur ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transactions et de certains actifs et passifs que le groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

Actifs financiers

Les actifs financiers du portefeuille de transaction comportent notamment les opérations sur titres que le groupe effectue pour son propre compte, les opérations de prise en pension ainsi que les instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de position du groupe.

Les actifs valorisés sur option à la juste valeur ou de modèle par résultat comprennent les actifs avec dérivés incorporés qui n'ont pas été séparés du contrat hôte ainsi que les actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat pour éviter une incohérence comptable.

Passifs financiers

Au passif, le portefeuille de transaction se compose des emprunts de titres et opérations de vente à découvert, d'opérations de mise en pension et des instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de positions du groupe.

Les passifs financiers valorisés sur option à la juste valeur ou de modèle par résultat comprennent principalement les émissions structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et leur couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de juste valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture économiques.

En millions d'euros	31 décembre 2011 Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué à la juste valeur par résultat	TOTAL	31 décembre 2010 Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué à la juste valeur par résultat	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT						
Titres de créance négociables	**68**		**68**	**499**		**499**
Bons du Trésor et autres effets mobilisables						
auprès des banques centrales	68		68	14		14
Autres titres de créance négociables				485		485
Obligations	**3.740**	**118**	**3.858**	**2.482**	**604**	**3.086**
Obligations d'État	1.532		1.532	1.913		1.913
Autres Obligations	2.208	118	2.326	569	604	1.173
Actions et autres titres à revenu variable	**335**	**706**	**1.041**	**426**	**769**	**1.195**
Opérations de pension	**18.917**		**18.917**	**22.169**		**22.169**
Prêts	**27**	**1.804**	**1.831**		**2.031**	**2.031**
Instruments financiers dérivés de transaction	**65.526**		**65.526**	**49.259**		**49.259**
Instruments dérivés de cours de change	909		909	635		635
Instruments dérivés de taux d'intérêt	63.723		63.723	46.987		46.987
Instruments dérivés sur actions	382		382	1.013		1.013
Instruments dérivés de crédit	450		450	604		604
Autres instruments dérivés	62		62	20		20
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	88.613	2.628	91.241	74.835	3.404	78.239
dont titres prêtés	*4.142*	*823*	*4.965*	*3.407*	*1.372*	*4.779*
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert	**1.235**		**1.235**	**921**		**921**
Opérations de pension	**23.623**		**23.623**	**29.396**		**29.396**
Emprunts	**47**	**841**	**888**	**11**	**1.039**	**1.050**
Dettes représentées par un titre		**3.916**	**3.916**		**3.675**	**3.675**
Dettes subordonnées		**3.153**	**3.153**		**3.881**	**3.881**
Instruments financiers dérivés de transaction	**66.544**		**66.544**	**50.385**		**50.385**
Instruments dérivés de cours de change	845		845	594		594
Instruments dérivés de taux d'intérêt	65.025		65.025	48.442		48.442
Instruments dérivés sur actions	319		319	970		970
Instruments dérivés de crédit	285		285	351		351
Autres instruments dérivés	70		70	28		28
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	91.449	7.910	99.359	80.713	8.595	89.308

Prêts

Dans le secteur d'activité CPBB (Commercial and Public Banking Belgium), Fortis Banque a comptabilisé certains des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Certains contrats de crédits liés à l'inflation et conclus avec les pouvoirs publics sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, éliminant ainsi un mismatch comptable entre les swaps de taux d'intérêt, les autres dérivés impliqués et les crédits comptabilisés par ailleurs au coût amorti.

L'évolution de la juste valeur des prêts détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat a été affectée par quelques remboursements, par l'évolution des taux d'intérêts ainsi que par l'élargissement global des spreads de crédit lié à la crise de la dette souveraine.

D'autres prêts structurés et contrats, incluant des produits dérivés, sont également désignés comme détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat, éliminant ainsi un mismatch comptable.

Le coût amorti des prêts détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'élève à EUR 1.723 millions au 31 décembre 2011 (2010 : EUR 2.097 millions).

Emprunts

Fortis Banque a désigné des passifs financiers inclus dans les emprunts auprès de la clientèle comme détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Dans le cadre des stratégies d'investissement définies, des actifs financiers et des passifs financiers, comprenant des dérivés, ont été regroupés dans des portefeuilles spécifiques qui sont gérés et évalués à leur juste valeur.

Le montant contractuel à rembourser sur **les emprunts auprès de la clientèle** à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'élève à EUR 712 millions (2010 : EUR 934 millions). La différence entre la valeur comptable de ces emprunts détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat et leur valeur nominale n'est pas significative.

Le montant contractuel de remboursement sur **les emprunts auprès des établissements de crédit** à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'élève à EUR 155 millions (2010 : EUR 106 millions). Il n'y a donc pas de différence significative entre la valeur comptable et la valeur nominale des emprunts à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre évaluées à la juste valeur par résultat

Fortis Banque a désigné certains certificats de dépôt associés à des dérivés incorporés et les placements correspondants comme détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat, éliminant ainsi un mismatch comptable potentiel.

La valeur nominale des certificats d'endettement détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat au 31 décembre 2011 s'élève à EUR 4.142 millions suite à de nouvelles émissions (2010 : EUR 3.910 millions).

La juste valeur des passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat tient compte de l'évolution des taux d'intérêt ainsi que de tout changement du risque crédit émetteur de Fortis Banque elle-même, celui-ci ayant été affecté par l'élargissement global des spreads de crédit lié à la crise de la dette souveraine.

La modification de la juste valeur des titres de créance résultant de son propre risque de crédit s'élevait à EUR (147) millions en valeur cumulée depuis le début.

Dettes subordonnées évaluées à la juste valeur par résultat

Titres obligataires convertibles subordonnés : CASHES

Le 19 décembre 2007, Fortis Banque SA a procédé à l'émission des titres à taux flottant et sans échéance 'Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities' ('CASHES') d'une valeur nominale d'EUR 250.000 chacun et pour un montant total d'EUR 3 milliards. Les intérêts sur ces titres, rémunérés au taux Euribor 3 mois majoré de 2,0%, sont payés trimestriellement à terme échu.

Pour des raisons d'ordre règlementaire, les CASHES sont assimilés à des éléments de fonds propres Tier 1. Les CASHES sont des obligations directes et subordonnées émises conjointement et solidairement par Fortis Banque SA, Ageas SA/NV et Ageas N.V. en tant que codébiteurs.

Les CASHES sont subordonnés à tous les autres prêts, prêts subordonnés et actions privilégiées, mais ils sont prioritaires par rapport aux actions ordinaires. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES vis-à-vis de l'un des codébiteurs est limité aux 125.313.283 actions Ageas que Fortis Banque SA a nanties au profit de ces titulaires.

À partir du 19 décembre 2014, les obligations seront automatiquement échangées contre des actions Ageas si le cours de l'action Ageas est supérieur ou égal à EUR 35,91 pendant vingt séances de bourse consécutives. Les CASHES n'ont pas d'échéance mais peuvent être échangés à la discrétion de leur titulaire contre des actions Ageas au prix d'EUR 23,94 par action.

À la date de l'émission des instruments CASHES, Ageas SA/NV et Fortis Banque se sont entendus sur des Relative Performance Notes ('RPN') dont la juste valeur doit neutraliser l'impact sur Fortis Banque des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas qui apparaissent au bilan de Fortis Banque et affectent par ailleurs son compte de résultat.

En 2009, en vertu de l'Avenant n°3 au Protocole d'Accord initial entre Ageas Holding, l'État belge et BNP Paribas, plusieurs stipulations de l'accord initial ont été révisées. Il a été convenu de laisser les RPN en place et de mettre en place un mécanisme de paiement des intérêts entre Ageas et Fortis Banque qui repose sur le montant de référence des RPN, les intérêts trimestriels étant payés à partir du troisième trimestre de 2009. L'État belge a émis une garantie d'État sur les intérêts au titre des RPN payés par Ageas à Fortis Banque SA. Si Ageas n'honorait pas les intérêts dont il est redevable au titre des RPN (et si l'État belge décidait de ne pas payer ces intérêts à la place de Ageas), Fortis Banque aurait la faculté de mettre fin aux RPN. Dans ce cas, Ageas serait tenu de payer à Fortis Banque le montant dû au titre des RPN (dans la limite d'un plafond d'EUR 2,35 milliards).

Selon l'évolution de la juste valeur des CASHES et des actions Ageas, Ageas ou Fortis Banque devra une certaine somme à l'autre partie en vertu des RPN. La partie devant ce montant de référence sera tenue de payer à l'autre partie des intérêts sur cette somme au taux Euribor 3 mois majoré de 20 points de base selon une fréquence trimestrielle.

À la fin de l'exercice 2011, la base de calcul des intérêts au titre des RPN résulte en un montant dû par Ageas à Fortis Banque. Cette base de calcul évoluera au fil du temps en fonction de l'évolution de la juste valeur des instruments CASHES et de celle des actions Ageas y ayant trait.

Dès le début de la transaction, Fortis Banque a désigné la dette correspondant aux instruments CASHES incluant un produit dérivé incorporé comme un instrument financier comptabilisé à la juste valeur dont la variation est constatée par le biais du compte de résultat, ce qui évite de dissocier le produit dérivé intégré du contrat hôte.

Afin d'éviter que l'évolution du compte de résultat ne devienne trop volatile à cause d'un mismatch comptable, il a aussi été décidé en 2007 de comptabiliser les actions Ageas et les RPN à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

La juste valeur des CASHES (dette) et celle des actions Ageas y afférentes sont déterminées au prix du marché à la date de la clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2011, Fortis Banque a calculé la valeur des RPN selon les mêmes modalités que l'année précédente en se fondant sur la différence entre la variation de la juste valeur des CASHES depuis leur création et celle des actions Ageas y afférentes depuis leur création.

L'évaluation des CASHES, des actions Ageas y afférentes et des RPN repose sur les hypothèses initiales de la transaction, à savoir que le principal des CASHES ne sera pas remboursé en espèces et que le seul recours dont disposent leurs titulaires est limité aux 125 millions d'actions Ageas que Fortis Banque a nanties en leur faveur. Au 31 décembre 2011, la composante 'passifs' des CASHES était valorisée à EUR 1.028 millions, les actions Ageas à EUR 150 millions et les RPN à EUR 227 millions.

Le 26 janvier 2012, Ageas et Fortis Banque ont annoncé un accord sur un règlement partiel des RPN et sur le rachat total des instruments Tier 1 émis par Fortis Banque en 2001 et détenus pour 95% par Ageas depuis septembre 2011. Une information complémentaire peut être trouvée dans la note 8.I 'Événements survenus après la période sous revue'.

Prêts hybrides non innovateurs Tier 1 conclus par Fortis Banque (liés à Nitsh I et II).

En 2006, Ageas a constitué une société ad hoc, appelée 'Ageas Hybrid Financing S.A.', sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois. Celle-ci a pour seul objet de fournir un véhicule permettant de lever au profit de Ageas SA/NV et de Ageas N.V. ainsi que des sociétés d'exploitation du groupe Ageas les capitaux nécessaires pour répondre aux exigences de fonds propres et d'en investir le produit dans des instruments (autres que des actions ordinaires) émis par toute société d'exploitation du groupe Ageas (dans la banque ou l'assurance) et qui remplissent les critères requis pour être inclus dans les fonds propres de cette société.

Du fait de l'organisation à ce moment et dans le sillage de l'émission de titres hybrides Tier 1 par Ageas Hybrid Financing en 2008, Fortis Banque a conclu deux accords de prêts hybrides subordonnés Tier 1 avec Ageas Hybrid Financing:

- un prêt perpétuel d'une valeur nominale d'USD 750 millions datant du 27 février 2008 et portant le taux d'intérêt à 8,28% (prêt de Nitsh I accordé le 27 février 2008 par Ageas Hybrid Financing). Fortis Banque a la faculté de mettre fin à ce prêt à sa discrétion à partir du 27 août 2013.
- un prêt perpétuel d'une valeur nominale d'EUR 375 millions datant du 2 juin 2008 et portant le taux d'intérêt à 8,03% (prêt de Nitsh II accordé le 2 juin 2008 par Ageas Hybrid Financing). Fortis Banque a la faculté de mettre fin à sa discrétion à partir du 2 juin 2013.

Fortis Banque a désigné ces deux prêts perpétuels subordonnés comme des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat de manière à éviter un mismatch comptable. Le risque de taux d'intérêt inhérent au taux fixe qui doit être payé pour ces prêts et le risque que l'émetteur fasse usage de la possibilité de racheter ces prêts par anticipation, au plus tôt après 5 ans, sont couverts par la conclusion de contrats sur produits dérivés évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Ces prêts perpétuels subordonnés sont des prêts entre Ageas Hybrid Financing et Fortis Banque et ne doivent pas être confondus avec les prêts Nitsh I et Nitsh II qui ont été émis par Ageas Hybrid Financing. En tant que tels, les prêts entre Fortis Banque et Ageas Hybrid Financing et les prêts Nitsh I et Nitsh II n'ont pas le même profil de risque en raison de différences entre le profil de risque des débiteurs selon qu'il s'agit de Fortis Banque ou de Ageas Hybrid Financing.

La juste valeur des prêts perpétuels subordonnés conclus entre Fortis Banque et Ageas Hybrid Financing est déterminée en fonction d'un modèle d'évaluation mark-to-model basé sur les éléments suivants :

- la structure du risque de taux d'intérêt, liée à la possibilité de rembourser les créances à taux fixe
- l'évolution de prix liée à celle des spreads de crédit sur les instruments de crédit subordonnés en tenant compte du risque de crédit propre à l'émetteur.

Autres dettes subordonnées

Le poste Autres dettes subordonnées comprend :

- des obligations en différentes devises
- des emprunts perpétuels en différentes devises.

Fortis Banque a désigné certaines dettes subordonnées associées à des dérivés et les placements correspondants comme détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat, éliminant ainsi un mismatch comptable potentiel.

La valeur nominale totale des dettes subordonnées détenues à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'élevait à EUR 5.396 millions à fin 2011 (2010 : EUR 5.627 millions).

La juste valeur des passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat tient compte de l'évolution des taux d'intérêt ainsi que de tout changement de risque émetteur de Fortis Banque elle-même, celui-ci ayant été affecté par l'élargissement global des spreads de crédit lié à la crise de la dette souveraine.

La variation de la juste valeur de ces dettes subordonnées (excluant les CASHES) qui a résulté de son propre risque de crédit, s'est élevée à EUR (417) millions en valeur cumulée depuis le début.

Instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de gestion de positions. D'un autre coté, Fortis Banque est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments 'élémentaires' (tels que les 'swaps de taux d'intérêt') soit en structurant des profils de risque complexe dans le cadre de ses activités vis-à-vis de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

Des instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent également d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que Fortis Banque n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts de Fortis Banque.

La juste valeur positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité de Fortis Banque sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Instruments financiers dérivés de transaction	**2.643.240**	**3.030.033**
Instruments dérivés de cours de change	113.899	95.297
Instruments dérivés de taux d'intérêt	2.520.766	2.918.212
Instruments dérivés sur actions	5.040	13.285
Instruments dérivés de crédit	3.209	2.905
Autres instruments dérivés	326	334

Les opérations sur instruments financiers dérivés réalisés sur des marchés organisés représentent 1% des opérations portant sur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2011 de Fortis Banque (1% au 31 décembre 2010).

5.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture

Les produits dérivés détenus à des fins de couverture sont liés à la couverture de juste valeur et de flux de trésorerie. Fortis Banque utilise des dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, dans la gestion de ses propres actifs et passifs ainsi que de ses positions structurelles. Ce qui permet à Fortis Banque de limiter le risque de marché qui serait engendré par les déséquilibres structurels de maturités ou d'autres positions de ses actifs et passifs.

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE DE VALEUR D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	2.235	698	1.298	390
Instruments dérivés de cours de change	8	4	1	1
Instruments dérivés de taux d'intérêt	2.227	694	1.297	389
Autres instruments dérivés				
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE DE RÉSULTATS FUTURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	47	237	23	113
Instruments dérivés de cours de change				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	47	237	23	113
Autres instruments dérivés				
COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS EN DEVISES				
Instruments dérivés de cours de change				
DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE	2.282	935	1.321	503

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à EUR 41.632 millions au 31 décembre 2011 contre EUR 34.902 millions au 31 décembre 2010.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont pour l'essentiel conclues de gré à gré.

5.c Actifs financiers disponibles à la vente

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Titres à revenu fixe	**41.431**	**52.530**
Bon du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	38	411
Autres titres de créance négociables	355	3
Obligations d'État	35.276	43.468
Autres obligations	5.762	8.648
Titres à revenu variable	**1.257**	**609**
Titres cotés	37	167
Titres non cotés	1.220	442
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	42.688	53.138
dont titres prêtés	*21.724*	*157*
dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres :		
titres à revenu fixe	*(1.499)*	*(884)*
titres à revenu variable	*89*	*34*
dont dépréciations comptabilisées par résultat :		
titres à revenu fixe	*(37)*	*(429)*
titres à revenu variable	*(1.320)*	*(151)*

Fortis Banque utilise des stratégies d'investissement pour lesquelles une (micro) couverture de juste valeur est appliquée. En règle générale, l'objectif de ces stratégies est de prendre une position d'investissement à moyen ou à long terme sur l'écart de crédit entre une obligation et la courbe des taux d'intérêt de swaps sur une certaine période. Le swap de taux d'intérêt associé à l'obligation est désigné comme instrument de couverture de l'obligation sous-jacente permettant de couvrir les évolutions défavorables du risque de taux d'intérêt. Le risque couvert est un risque de taux d'intérêt; le risque de crédit n'est pas couvert. Les principaux éléments couverts sont les obligations d'État, les obligations d'entreprises et les instruments de crédit structurés.

Les variations de la juste valeur des obligations attribuables au risque de taux d'intérêt couvert sont incluses dans les lignes 'Obligations d'État' et 'Autres obligations'.

Comme requis par les principes de comptabilité de couverture, les variations de fair value des swaps de taux d'intérêt et des obligations couvertes sont comptabilisées à la juste valeur dans le compte de résultat.

La différence entre la juste valeur et la valeur comptable des obligations couvertes au moment de la désignation de la couverture est amortie sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert.

Fortis Banque applique aussi des micro couvertures de flux de trésorerie pour couvrir l'exposition aux fluctuations des flux de trésorerie résultant des obligations à taux variable comptabilisées comme disponibles à la vente. Des swaps de taux d'intérêt sont utilisés par Fortis Banque comme instruments de couverture.

Les variations de la juste valeur des instruments de couverture sont comptabilisés dans la ligne 'Variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres – dérivés utilisés à des fins de couverture' dans les capitaux propres et toute inefficacité de couverture est immédiatement portée au compte de résultat.

Fortis Banque couvre contre les fluctuations de change le coût d'acquisition ou l'actif net comptable des participations acquises et consolidées. Pour ce type de couverture, Fortis Banque utilise des contrats d'emprunt de devises comme instrument de couverture.

5.d Mesure de la juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers sont répartis en trois niveaux selon un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et des paramètres utilisés pour leur valorisation :

Niveau 1 – Instruments financiers faisant l'objet de prix de marché cotés

Ce niveau regroupe les instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif, directement utilisables.

Il comprend notamment les actions et les obligations liquides, les emprunts et ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options ...), les parts de fonds dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Niveau 2 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables

Ce niveau regroupe les instruments financiers pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

Ce niveau comprend notamment les actions et obligations de faible liquidité, les emprunts et ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les opérations de pensions de courte maturité qui ne sont pas valorisées sur la base d'un cours de cotation directement observé sur le marché dont les actifs sous-jacents font l'objet d'expertises périodiques fondées sur des données de marché observables, les parts de fonds pour lesquelles la liquidité est assurée de façon régulière, les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré dont les techniques de valorisation reposent sur des paramètres observables ainsi que les dettes structurées émises dont la valorisation ne fait appel qu'à des paramètres observables.

Niveau 3 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables

Ce niveau regroupe les instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Un instrument est classé en niveau 3 si une part significative de sa valorisation repose sur des paramètres non observables.

Ce niveau comprend notamment les actions non cotées, les obligations évaluées sur la base de modèles de valorisation utilisant au moins un paramètre non observable significatif ou sur la base d'indications de prix induites d'un marché non actif (telles que les parts de CDO, CLO, ABS), les opérations de pensions de maturité longue ou structurées, les parts de fonds en liquidation ou dont la cotation est suspendue, les dérivés complexes portant sur des sous-jacents multiples (instruments hybrides, CDO synthétiques ...) ainsi que les dettes structurées utilisées en support à ces dérivés.

Répartition par méthode de valorisation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur présentée conformément aux prescriptions de la norme ifrs 7

	31 décembre 2011				31 décembre 2010			
En millions d'euros	**Prix de marché côté (Niveau 1)**	**Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables (Niveau 2)**	**Techniques de valorisation utilisant des paramètres non-observables (Niveau 3)**	**TOTAL**	**Prix de marché côté (Niveau 1)**	**Techniques de valorisation utilisant des paramètres observables (Niveau 2)**	**Techniques de valorisation utilisant des paramètres non-observables (Niveau 3)**	**TOTAL**
ACTIFS FINANCIERS								
Instruments financiers à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	1.765	86.460	388	**88.613**	12.327	60.086	2.422	**74.835**
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option (note 5.a)	251	1.888	489	**2.628**	512	2.419	473	**3.404**
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)		935		**935**		503		**503**
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.c)	29.644	11.825	1.219	**42.688**	33.426	19.275	437	**53.138**
PASSIFS FINANCIERS								
Instruments financiers à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction (note 5.a)	429	90.858	162	**91.449**	12.848	67.045	820	**80.713**
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option (note 5.a)	339	7.537	34	**7.910**	181	7.925	489	**8.595**
Instruments financiers dérivés de couverture (note 5.b)		2.282		**2.282**		1.321		**1.321**

Tableau de variation des instruments financiers de niveau 3

Pour les instruments financiers de niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1er janvier et le 31 décembre :

	Actifs financiers				Passifs financiers		
En millions d'euros au 31 décembre 2011	**Instruments financiers à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction**	**Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option**	**Actifs financiers disponibles à la vente**	**TOTAL**	**Instruments financiers à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction**	**Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option**	**TOTAL**
Début de la période	**2.422**	**473**	**437**	**3.332**	**820**	**489**	**1.309**
achats			70	**70**			
émissions					(430)		**(430)**
ventes	(2.057)		(88)	**(2.145)**			
règlements [1]			5	**5**		(80)	**(80)**
Reclassifications [2]			(1.909)	**(1.909)**			
Transferts dans le niveau 3			2.754	**2.754**		10	**10**
Transferts hors du niveau 3			(107)	**(107)**		(398)	**(398)**
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat	23	16	(32)	**7**	(228)	13	**(215)**
Variations de la juste valeur d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres							
- variations de cours de change			(1)	**(1)**			
- variations d'actifs et de passifs comptabilisées en capitaux propres			90	**90**			
Autres							
Fin de la période	**388**	**489**	**1.219**	**2.096**	**162**	**34**	**196**
Total des gains (ou pertes) de la période comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	**2**			**2**			

En millions d'euros au 31 décembre 2010	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL	Instruments financiers à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	TOTAL
Début de la période	**761**	**1.125**	**722**	**2.608**	**1.627**	**540**	**2.167**
achats	2.069			**2.069**			
émissions					429	233	**662**
ventes	(250)			**(250)**			
règlements [1]	(1.164)		28	**(1.136)**	(1.588)	(320)	**(1.908)**
Reclassifications [2]							
Transferts dans le niveau 3		473	11	**484**		56	**56**
Transferts hors du niveau 3			(606)	**(606)**		(335)	**(335)**
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat	137		29	**166**	516	321	**837**
Variations de la juste valeur d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres							
- variations de cours de change							
- variations d'actifs et de passifs comptabilisées en capitaux propres			(17)	**(17)**	(284)		**(284)**
Autres	869	(1.125)	270	**14**	120	(6)	**114**
Fin de la période	**2.422**	**473**	**437**	**3.332**	**820**	**489**	**1.309**
Total des gains (ou pertes) de la période comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	**137**		(384)	**(247)**	516	461	**977**

[1] *Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.*

[2] *Il s'agit des instruments financiers initialement comptabilisés à la juste valeur et reclassés en prêts et créances.*

Les instruments financiers de niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de niveau 1 et/ou de niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

Sensibilité des valeurs de modèle aux changements d'hypothèses raisonnablement possibles

Les instruments du portefeuille de transaction dont le modèle de gestion repose sur la couverture dynamique des risques, généralement des dérivés complexes, font l'objet d'un calcul de sensibilité global assis sur les ajustements de risques de valeur de modèle du portefeuille.

Ces ajustements de valeur de modèle permettent de tenir compte de risques qui ne sont pas appréhendés par le modèle ainsi que de l'incertitude inhérente à l'estimation des paramètres de valorisation; ils sont une composante de la juste valeur de ces portefeuilles.

Afin de mesurer la sensibilité de la juste valeur du portefeuille à un changement d'hypothèses, les deux scenarii suivants ont été considérés: un scénario favorable où toutes les valorisations se feraient sans ajustement de valeur sur les risques de niveau 3 et un scénario défavorable où toutes les valorisations se feraient avec un ajustement de valeur pour risque de modèle deux fois plus élevé. Selon cette méthode, chaque position (portefeuilles d'instruments gérés ensemble avec compensation des risques) est considérée individuellement et aucun effet de diversification entre paramètres non observables de nature différente n'est pris en compte.

La sensibilité de la juste valeur des positions sur titres, qu'elles relèvent des portefeuilles de transaction, d'actifs disponibles à la vente ou qu'elles soient désignées à la juste valeur par le résultat, est basée sur une variation de 1% de la juste valeur.

Pour les instruments dont la contrepartie est douteuse, le calcul de la sensibilité est assis sur un scénario de variation de 1% de l'hypothèse sur le taux de recouvrement.

En millions d'euros	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Instruments financiers à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par option [1]	+/- 170		+/- 138	
Actifs financiers disponibles à la vente		+/- 12		+/-4

[1] Les instruments financiers à la juste valeur par résultat, qu'ils fassent partie du portefeuille de transaction ou qu'ils aient été classés à la juste valeur par résultat sur option, sont présentés au sein de la même rubrique car la sensibilité est calculée sur les positions nettes de portefeuilles d'instruments classés en niveau 3 quelle que soit leur classification comptable.

Marge différée sur les instruments financiers valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction ('Day One Profit') couvre le seul périmètre des activités de marché éligibles au niveau 3.

Elle est déterminée après constitution des réserves de modèles pour incertitudes telles que décrites précédemment et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant restant encore à amortir est inscrit au bilan dans la rubrique 'Instruments financiers à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction', en déduction de la juste valeur des opérations complexes concernées.

La marge différée non enregistrée en résultat et contenue dans le prix des instruments financiers dérivés vendus à la clientèle et valorisés selon des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables ('Day One Profit') était inférieure à EUR 1 million au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010.

5.e Instruments financiers reclassés en prêts et créances

Fortis Banque a décidé de transférer certains actifs financiers des portefeuilles d' 'instruments financiers disponibles à la vente', d' 'instruments financiers détenus à des fins de transaction', d' 'autres instruments financiers' à celui des 'prêts et créances'. Le reclassement de ces instruments reflète un changement dans l'intention et dans la capacité de Fortis Banque à conserver ces instruments dans un avenir prévisible.

Les instruments financiers reclassés en prêts et créances sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de leur transfert, laquelle devient dés lors leur nouvelle base de coût d'acquisition à cette date. Les évaluations futures sont comptabilisées au coût amorti.

Les instruments financiers reclassés en prêts et créances sont constitués d'une part d'une portion significative des instruments de crédit structurés (voir note 8.g 'Instruments de crédit structurés') et d'autre part par le portefeuille d'obligations liées à la Grèce, l'Irlande et le Portugal (voir note 8.h 'Exposition des risques des dettes souveraines').

5.f Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit

Prêts et créances consentis sur les établissements de crédit

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Comptes à vue	1.983	625
Prêts	29.928	25.988
Opérations de pension	4.141	2.084
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AVANT DÉPRÉCIATION	36.052	28.697
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (note 2.f)	(266)	(339)
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATIONS	35.786	28.358

Les opérations de prise en pension sont partiellement gérées en trading, et ce faisant, incluses sous la colonne 'Portefeuille de transactions' (Trading book) dans la note 5.a. 'Actifs, passifs et instruments financiers dérivés à la juste valeur par résultat'. Cependant, il y a aussi une activité gérée en comptabilité d'engagement qui est enregistrée dans les lignes 'Dettes envers/Créances sur les banques' et 'Dettes envers/Créances sur la clientèle' et qui a été reprise à partir de 2011 par le département 'ALM & Trésorerie' qui a maintenant pris l'entière responsabilité du financement de la Banque.

Dans le cadre de la politique monétaire, les entités bancaires sont tenues de déposer certains montants auprès des banques centrales des pays où Fortis Banque mène des activités bancaires. Les avoirs déposés auprès des banques centrales au cours de l'exercice 2011 s'élève à EUR 7.694 millions (2010 : EUR 2.489 millions).

Fortis Banque a utilisé des stratégies d'investissement où la comptabilité de micro couverture de juste valeur est appliquée. L'objectif général de cette stratégie est de couvrir les variations de juste valeur de certains prêts en USD conclus avec des parties liées.

Divers swaps de devises sont mis en place pour couvrir les opérations concernées contre les fluctuations adverses des taux d'intérêt et/ou des taux de change USD/EURO.

Comme requis par les principes de comptabilité de couverture, les variations de fair value des swaps de devises et des opérations couvertes, qui sont attribuables au taux d'intérêt/ou risque de change couvert, sont toutes deux comptabilisées dans la ligne 'Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat' du compte de résultat.

D'autre part, Fortis Banque a développé des stratégies d'investissement auxquelles est appliquée une macro couverture de flux de trésorerie. Ces stratégies consistent à couvrir l'intérêt futur à recevoir sur le cash (excédentaire) que la Banque a placé auprès de la Banque Nationale de Belgique.

Les instruments de couverture sont les swaps de taux d'intérêt au taux du marché au jour de la transaction avec les contreparties externes.

Les variations de fair value des instruments de couverture sont comptabilisées dans la ligne 'Variations de la juste valeur d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres – dérivés utilisés à des fins de couverture' dans les capitaux propres. Toute inefficacité de couverture est immédiatement portée au compte de résultat.

Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Comptes à vue	8.553	7.594
Emprunts	23.952	19.098
Opérations de pension	6.413	5.442
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	38.918	32.134

Les opérations de prise en pension sont partiellement gérées en trading, et ce faisant, incluses sous la colonne 'Portefeuille de transactions' (Trading book) dans la note 5.a. 'Actifs, passifs et instruments financiers dérivés à la juste valeur par résultat'. Cependant, il y a aussi une activité gérée en comptabilité d'engagement qui est enregistrée dans les lignes 'Dettes envers/Créances sur les banques' et 'Dettes envers/Créances sur la clientèle' et qui a été reprise à partir de 2011 par le département 'ALM & Trésorerie' qui est devenu le seul métier qui gère le financement de la Banque.

Fortis Banque a développé des stratégies d'investissement auxquelles est appliquée une macro couverture de flux de trésorerie. Ces stratégies consistent à couvrir l'intérêt fixe futur à payer sur les dépôts effectués par les institutions de crédit. Les instruments de couverture sont les swaps de taux d'intérêt au taux marché au jour de la transaction avec les contreparties externes.

Les variations de fair value des instruments de couverture sont comptabilisées dans la ligne 'Variations de la juste valeur d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres – dérivés utilisés à des fins de couverture' dans les capitaux propres. Toute inefficacité de couverture est immédiatement portée au compte de résultat.

5.g Prêts, créances et dettes sur la clientèle

Prêts et créances consentis sur la clientèle

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Comptes ordinaires débiteurs	1.533	1.329
Prêts consentis à la clientèle	146.367	144.697
Opérations de pension	1.071	9.541
Opérations de location-financement	428	2
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	149.399	155.569
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (note 2.f)	(3.642)	(3.462)
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	145.757	152.107

Les opérations de prise en pension sont partiellement gérées en trading, et ce faisant, incluses sous la colonne 'Portefeuille de transactions' (Trading book) dans la note 5.a. 'Actifs, passifs et instruments financiers dérivés à la juste valeur par résultat '. Cependant, il y a aussi une activité gérée en comptabilité d'engagement qui est enregistrée dans les lignes 'Dettes envers/Créances sur les banques' et 'Dettes envers/Créances sur la clientèle' et qui a été reprise à partir de 2011 par le département 'ALM & Trésorerie' qui est devenu le seul métier qui a maintenant pris l'entière responsabilité du financement de la Banque.

En outre, Fortis Banque couvre l'exposition au risque de taux d'intérêt des prêts hypothécaires sur base de l'ensemble du portefeuille (couverture de juste valeur), en utilisant des instruments financiers dérivés, essentiellement des swaps de taux d'intérêt.

Compte tenu de cette couverture, l'impact économique des variations de la valeur nette actualisée de l'élément couvert, suite à l'évolution du taux d'intérêt de référence, sera réduit par la compensation des variations de la valeur nette actualisée de l'instrument financier de couverture.

Les instruments de couverture sont des swaps de taux d'intérêt 'plain vanilla' contractés avec des contre-parties externes aux taux prévalant sur le marché au moment de la transaction et leurs variations de valeur sont comptabilisées à la juste valeur dans le compte de résultat.

Les variations de la juste valeur des prêts hypothécaires attribuables au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées au poste 'Ajustements de juste valeur résultant de la comptabilité de couverture' afin d'ajuster la valeur comptable du prêt.

La différence entre la juste valeur et la valeur comptable des prêts hypothécaires au moment de la désignation de la couverture est amortie sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert et est également comptabilisée sous la rubrique 'Ajustements de juste valeur résultant de la comptabilité de couverture' dans le bilan.

Fortis Banque couvre aussi au niveau du portefeuille les flux de trésorerie découlant de la future production des crédits commerciaux à taux fixe, en utilisant un swap de maturité constante. Un swap de maturité constante est un swap qui permet à l'acheteur de fixer la durée des flux à recevoir sur un swap.

Les swaps de maturité constante sont achetés au taux du marché le jour de la transaction avec les contreparties externes.

Détail des opérations de location financement

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Investissement brut	427	
À recevoir dans moins d'1 an	99	
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	175	
À recevoir au delà de 5 ans	153	
Produits financiers non acquis	**1**	**2**
Investissement net avant dépréciation	428	2
À recevoir dans moins d'1 an	99	
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	176	2
À recevoir au delà de 5 ans	153	
Dépréciations	**(36)**	
Investissement net après dépréciation	392	2

En 2011, BNP Paribas Leasing Solutions (consolidée via mise en équivalence) a vendu sa participation dans Fortis Lease Polska Sp.z.o.o. à BNP Paribas Bank Polska SA (consolidée intégralement). De fait, Fortis Lease Polska Sp.z.o.o qui était consolidée en 2010 par mise en équivalence est maintenant consolidée intégralement. L'augmentation des opérations de location financement de 2 millions d'euros en 2010 à EUR 392 millions en 2011 est due à ce changement de méthode de consolidation.

Dettes envers la clientèle

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Comptes ordinaires créditeurs	45.210	47.831
Comptes à terme et bons de caisse	41.026	39.119
Dépôts d'épargne belge réglementés	56.455	56.345
Opérations de pension	11.823	9.526
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	154.514	152.821

Les opérations de mise et de prise en pension sont partiellement gérées en trading, et ce faisant, incluses sous la colonne 'Portefeuille de transactions' (Trading book) dans la note 5.a. 'Actifs, passifs et instruments financiers dérivés à la juste valeur par résultat'. Cependant, il y a aussi une activité gérée en comptabilité d'engagement qui est enregistrée dans les lignes 'Dettes envers/Créances sur les banques' et 'Dettes envers/Créances sur la clientèle' et qui a été reprise à partir de 2011 par le département 'ALM & Trésorerie' qui est devenu le seul métier qui gère le financement de la Banque.

Fortis Banque a développé des stratégies d'investissement auxquelles est appliquée une macro couverture de flux de trésorerie. La stratégie de la Banque consiste à couvrir l'exposition au taux d'intérêt flottant des dépôts à terme en achetant et en vendant des options sur taux d'intérêt (caps). Il en résulte qu'une fluctuation du taux d'intérêt dans une marge déterminée est couverte. La Banque achète les options sur taux d'intérêt qui la couvre contre une hausse des taux d'intérêt. Si le taux d'intérêt dépasse le prix d'exercice, les paiements reçus grâce à l'option sont utilisés pour régler les intérêts du dépôt durant la période. La Banque vend aussi des options (caps) à un prix d'exercice plus élevé.

Les variations de valeur intrinsèque des options (caps) désignées comme instrument de couverture sont comptabilisées dans la ligne 'Variations de la juste valeur d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres – dérivés utilisés à des fins de couverture' dans les capitaux propres. Toute inefficacité de couverture est immédiatement portée au compte de résultat.

En outre, Fortis Banque a aussi décidé d'appliquer une macro couverture de juste valeur sur les demandes de dépôts émanant sur le marché belge par les clients Retail et Private Banking de BNP Paribas Fortis. L'objectif est de couvrir le risque de taux d'intérêt sur les demandes de dépôt en achetant des swaps de taux d'intérêt. Le portefeuille constitué par les demandes de dépôts est désigné comme instrument couvert. La relation de couverture consiste en une macro couverture de juste valeur.

Comme requis par les principes de comptabilité de couverture, les variations de fair value des swaps de taux d'intérêt et des demandes de dépôts couvertes sont comptabilisées à la juste valeur dans le compte de résultat.

5.h Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti. Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées évaluées à la juste valeur par résultat sont présentées en note 5.a 'Actifs, passifs et instruments financiers dérivés à la juste valeur par résultat'.

Dettes représentées par un titre comptabilisées au coût amorti

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Titres de créance négociables	10.257	22.793
Emprunts obligataires	4.303	4.532
TOTAL DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	14.560	27.325

Dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dettes subordonnées remboursables	7.350	8.489
Dettes subordonnées perpétuelles	2.141	2.137
TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES ÉVALUÉES AU COÛT AMORTI	9.491	10.626

Titres hybrides Tier 1 innovateurs émis directement par Fortis Banque

En 2001 et 2004, Fortis Banque a émis directement des titres de dette perpétuels hybrides pour une valeur nominale d'EUR 1 milliard dans un cas comme dans l'autre.

- titres de dette perpétuels remboursables à coupon cumulatif d'une valeur totale d'EUR 1 milliard émis par Fortis Banque en 2001 qui portent intérêt au taux de 6,50% jusqu'au 26 septembre 2011 et au taux de référence sur l'euro à 3 mois majoré de 2,37% par la suite.
- titres de dette perpétuels émis en direct, d'une valeur totale d'EUR 1 milliard, émis par Fortis Banque en 2004 et qui portent intérêt au taux de 4,625% jusqu'au 27 octobre 2014 et au taux de référence sur l'euro à 3 mois majoré de 1,70% par la suite.

Les deux émissions présentent des caractéristiques similaires. Elles sont remboursables entièrement et non en partie sur décision de l'émetteur après 10 ans. Les titres bénéficient de la Convention de Support conclue entre Ageas SA/NV et Ageas N.V.

Cette Convention de Support confère aux détenteurs de Titres, dans l'éventualité où Fortis Banque SA ne rembourserait pas l'instrument, la possibilité de demander à Ageas SA/NV et Ageas N.V. d'échanger les titres contre des actions Ageas nouvellement émises. Les 27 et 28 avril 2011, les assemblées générales des actionnaires d'Ageas n'ont pas approuvé un montant de capital autorisé suffisant pour permettre l'échange. Dés lors, Ageas SA/NV et Ageas N.V. devront régler l'échange en numéraire, sous réserve de l'approbation des autorités de contrôle, comme le prévoient les conditions de l'émission des titres.

Fortis Banque SA a décidé de ne pas exercer au 26 septembre 2011 – première date de remboursement – son droit de remboursement sur les EUR 1 milliard de Titres de dette perpétuels remboursables à coupon cumulatif. Suite à cette décision, et conformément aux conditions générales régissant ces Titres, Ageas a demandé à la Banque Nationale de Belgique (BNB) l'autorisation pour acquérir les Titres en numéraire et au pair comptable au 26 septembre 2011. Le 19 août 2011, la BNB a informé Ageas de son accord pour cet échange. En outre, Ageas a été informé que des détenteurs de Titres, représentant 95% du montant total, ont décidé d'opter pour l'échange.

Au 26 janvier 2012, Ageas et Fortis Banque se sont accordés sur le remboursement complet de cet instrument de Tier1. Cet accord demeurait tributaire d'un succès, à 50% au moins, de l'offre de rachat sur les CASHES lancée par BNP Paribas le 26 janvier 2012 et clôturée avec succès le 30 janvier 2012. Cette transaction est plus longuement exposée au paragraphe '8.l. Événements survenus après la période sous revue'.

Autres dettes subordonnées

Fortis Banque couvre l'exposition au risque de taux d'intérêt lié aux dettes subordonnées sur base d'une approche portefeuille (couverture de juste valeur), en utilisant des *swaps* de taux d'intérêt.

Les dettes subordonnées qui présentent ces caractéristiques constituent le portefeuille de dettes et sont considérés comme l'élément couvert. Les dettes subordonnées qui font partie d'un portefeuille de couverture contre le risque de taux d'intérêt partagent le risque couvert. Les flux de trésorerie sont affectés à des tranches de temps mensuelles sur la base de dates de maturité contractuelles.

Les instruments de couverture sont des swaps de taux d'intérêt 'plain vanilla' contractés avec des contre-parties externes aux taux prévalant sur le marché au moment de la transaction et leurs variations sont imputées à la juste valeur au compte de résultat.

Les variations de la juste valeur des dettes subordonnées attribuables au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées sous la rubrique 'Ajustements de juste valeur résultant de la comptabilité de couverture', afin de régulariser la valeur comptable de la dette subordonnée.

La différence entre la juste valeur et la valeur comptable des prêts subordonnés au moment de la désignation de la couverture est amortie sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert et est également comptabilisée sous la rubrique 'Ajustements de juste valeur résultant de la comptabilité de couverture'.

5.i Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Titres de créance négociables	**5**	**57**
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	5	57
Autres titres de créance négociables		
Obligations	**2.182**	**3.016**
Obligations d'Etat	1.781	2.712
Autres Obligations	401	304
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE	2.187	3.073

Au 31 décembre 2011, les dépréciations sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance relatives aux titres grecs s'élèvent à EUR 116 millions, tandis qu'au 31 décembre 2010, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Les ventes durant l'année 2011 de dettes souveraines classifiées comme détenus jusqu'à l'échéance sont décrites dans la note 8.h 'Exposition aux risques des dettes souveraines'.

5.j Impôts courants et différés

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Impôts courants	80	91
Impôts différés	4.118	3.807
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	4.198	3.898
Impôts courants	110	103
Impôts différés	148	187
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	258	290

Variation des impôts différés au cours de la période:

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN DÉBUT DE PÉRIODE	3.620	3.344
Produit (charge) d'impôt différé (note 2.g)	47	(109)
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat de éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	158	279
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture	(27)	(36)
Variation des parités monétaires et divers	172	142
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN FIN DE PÉRIODE	3.970	3.620

Ventilation des impôts différés par origine:

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Actifs financiers disponibles à la vente	964	452
Instruments financiers dérivés de couverture	483	306
Réserve latente de location-financement		42
Provisions pour engagements sociaux	59	23
Provisions pour risque de crédit	572	735
Autres éléments	5	7
Déficits fiscaux reportables	1.887	2.055
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	3.970	3.620
dont		
Impôts différés actifs	*4.118*	*3.807*
Impôts différés passifs	*(148)*	*(187)*

En vue de déterminer le niveau des déficits fiscaux reportables activés, Fortis Banque procède chaque année à une étude spécifique pour chaque entité concernée, tenant compte du régime fiscal applicable – et notamment des éventuelles règles de péremption – ainsi que d'une projection réaliste des revenus et des charges conforme au plan de développement de leur activité. Les déficits fiscaux reportables non activés à l'issue de cet exercice, s'élèvent à EUR 1.364 millions au 31 décembre 2011 contre EUR 1.445 millions au 31 décembre 2010.

Les impôts différés nets actifs au 31 décembre 2011, la durée légale de report en avant et la période prévisionnelle de recouvrabilité sont indiqués ci-dessous pour les entités principales.

En millions d'euros	31 décembre 2011	Durée légale de report en avant	Période prévisionnelle de recouvrabilité
Fortis Banque (Belgique)	3.601	illimité	14 ans
Esmée	125	illimité	14 ans
BASS	112	illimité	14 ans
Succursale des Etats-Unis	71	20 ans	13 ans
Autres	209		
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS	4.118		

Les impôts différés nets actifs sont égaux à EUR 3.601 millions pour Fortis Banque Belgique et sont composés de EUR 1.848 millions de pertes fiscales reportées, EUR 837 millions de différences temporaires relatives à la variation de la juste valeur comptabilisée en capitaux propres (et principalement liées au portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente) et de EUR 916 millions d'autres différences temporaires (principalement liées à des provisions).

Bass et Esmée sont des véhicules de titrisation de Fortis Banque pour lesquels les variations de juste valeur relatives à des dérivés couvrant le risque de taux d'intérêt sont reflétées complètement chez Fortis Banque Belgique. Le stock d'impôts différés actifs dans ces entités comprend des différences temporaires considérées comme étant pleinement couvertes par le business plan de Fortis Banque Belgique.

5.k Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	41	16
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	730	2.038
Comptes d'encaissement	18	107
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	170	87
Autres débiteurs et actifs divers	7.322	5.828
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	8.281	8.076
Dépôts de garantie reçus	14	
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	696	526
Comptes d'encaissement	84	189
Charges à payer et produits constatés d'avance	159	41
Autres créditeurs et passifs divers	2.529	266
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	3.482	1.022

La ligne 'Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres' contient des montants enregistrés temporairement liés à la différence entre la date de négociation et la date de règlement pour les achats et ventes d'actifs financiers requérant une livraison dans les délais établis par réglementation ou par convention du marché qui sont comptabilisés à la date de négociation, à savoir la date à laquelle Fortis Banque devient engagée aux dispositions contractuelles de l'instrument. Toutefois, les cessions temporaires de titres ainsi que les ventes de titres empruntés sont initialement comptabilisées à la date de règlement.

5.l Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les participations de Fortis Banque dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2011 sont présentées dans le tableau qui suit :

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
AG insurance	1.102	1.431
BNP Paribas Investment Partners S.A.	1.921	1.873
BNP Paribas Lease group	786	784
Cardif Luxembourg Vie	54	
Fortis Commercial Finance Gmbh	20	
Fortis Commercial Finance Ltd	25	
Stradios FCP FIS		99
Textainer Marine Containers LTD		57
Trip Rail Holdings LLC		26
TAP Ltd	87	
Fortis Luxembourg - Vie SA BNPP		50
Belgolaise		29
Fortis Bank Malta Ltd	43	
FORTIS YATIRIM MENKUL DEGERLER A.S		22
Immob Sauvenière SA	19	19
Crédit pour habitations sociales - Krediet voor sociale woningen		11
Cronos Holding Company Ltd	48	28
Autres entreprises associées et coentreprises	36	25
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	4.141	4.454

Le tableau ci-dessous reprend les données financières statutaires des sociétés holding des mises en équivalence de Fortis Banque :

En millions d'euros	Pays	Total Actif	Produit net Bancaire	Résultat net
BNP Paribas Investment Partners S.A. [1]	France	4.072	(148)	(138)
AG Insurance [2]	Belgique	57.910	6.659	176
BNP Paribas Lease Group [1]	Luxembourg	6.231	169	162

[1] *Données au 31 décembre 2011*

[2] *Données au 31 décembre 2010*

A propos des changements de propriétés pouvant impacter les participations dans les sociétés mises en équivalence et coentreprises, des informations plus détaillées sont disponibles dans les rubriques 8.a 'Périmètre de Consolidation' et 8.b 'Regroupement d'entreprises'.

Selon les normes IFRS, il est nécessaire d'évaluer à chaque fin d'arrêté, s'il existe des évidences objectives pour qu'une participation dans les capitaux propres d'une entreprise associée soit dépréciée ou non. Il y a une évidence objective de dépréciation si des événements ayant des impacts négatifs sur les flux de trésorerie futurs estimés de la participation se sont produits après l'acquisition de l'actif.

Si des évidences objectives d'une dépréciation existent, la valeur comptable totale de la participation est testée pour dépréciation conformément à la norme IAS 36, en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable.

Au 31 décembre 2011, il a été considéré qu'aucun élément susceptible de déclencher un test de dépréciation n'était présent pour les participations dans les sociétés mises en équivalence et coentreprises à l'exception des participations dans BNP Paribas Investment Partners (BNPP-IP) et dans AG Insurance (AGI).

Les conditions générales d'incertitudes qui prévalaient dans les marchés financiers et en particulier dans le secteur bancaire et des assurances ont donné lieu à une relative tension sur la profitabilité de la gestion d'actif et des activités d'assurance, notamment par le risque lié à la crise des dettes souveraines de la zone euro. Ces conditions pouvaient être considérées comme des déclencheurs ou des indicateurs indiquant que le coût des participations dans BNPP-IP et dans AGI pourrait ne plus être totalement recouvrable.

Dans ces conditions les participations dans BNPP-IP et AGI ont été testées pour dépréciation.

La méthode appliquée pour déterminer la valeur d'utilité de la participation dans BNPP-IP se base sur un certain nombre d'hypothèse en termes de revenus futurs, dépenses et provisions pour risque de crédit par entités. Ces paramètres sont issus pour le moyen terme d'un plan financier pour les trois premières années extrapolés ensuite à une période de croissance durable de sept années et ensuite extrapolés à perpétuité, en se basant sur une croissance durable de l'inflation et des taux à dix ans.

Les tests prennent en compte un coût du capital basé sur un taux sans risque plus une prime de risque spécifique au business. Les paramètres clés qui sont sensibles aux hypothèses émises sont par conséquent le ratio coût/revenu, le taux de croissance durable et le coût du capital. Ces paramètres sont spécifiques à chaque business.

Les capitaux propres notionnels sont établis à 7% des actifs à risques pondérés et les taux de croissance au-delà de 10 ans sont établis à 2%. Le pourcentage de capital utilisé répond aux exigences réglementaires et le taux croissance utilisé au-delà de 10 ans est prudent en prévision des taux d'intérêts en vigueur dans la plupart des pays où opèrent les différentes entités.

Le coût du capital utilisé pour l'actualisation des bénéfices futurs est spécifique à chaque entité et est basé sur le taux sans risque, son beta et la prime de risque de marché escomptée.

À moyen et à long terme, Fortis Banque estime que BNP-IP devrait être en mesure de tirer profit de marchés stabilisés et de réaliser une croissance nette (nouveau flux de trésorerie net entrant) au-dessus d'une performance normale du marché. Du côté des coûts, l'amélioration du ratio coût / revenu est réalisable, compte tenu des restructurations en-cours et des mesures de restructuration. L'évaluation faite sur base de ces hypothèses, conduit à un montant recouvrable au-dessus de la valeur comptable de la participation dans BNPP IP.

La méthode d'évaluation suivie pour la participation dans AGI, consiste à calculer un montant recouvrable fondée sur la détermination d'une valeur d'utilité de la participation et prend en compte les spécificités du secteur et des activités d'assurance.

Une méthode d'évaluation spécifique au secteur de l'assurance pour déterminer la valeur d'utilité est fondée sur la valeur d'estimation du portefeuille d'assurance et est composée de :

- l'embebbed value, qui est la valeur intrinsèque actuelle de l'actif net attribué à l'activité d'assurance, augmenté de la valeur du business en cours, qui est déterminé par la valeur actualisée des bénéfices distribuables générés par le portefeuille d'assurance considéré
- la valeur des nouvelles activités futures, qui est la valeur actualisée des futurs gains distribuables prévus, générée par les nouvelles activités futures.

La valeur intrinsèque actuelle de l'actif net et la rentabilité future du business en cours sont des méthodes d'évaluation spécifiques à ce type d'industrie, qui sont conformes avec les principes de l'approche des gains actualisés en tant que valeur du business en cours, qui résulte de la projection du résultat distribuable. La valeur de la nouvelle activité future est calculée sur base de multiples d'une année de contribution des nouvelles activités.

L'évaluation faite pour l'AGI conduit à un montant recouvrable en dessous de la valeur comptable de la participation et donne lieu à une dépréciation d'EUR (240) millions d'euros, comptabilisée pour EUR (167) millions d'euros via le compte de résultat et EUR (73) millions via les capitaux propres.

5.m Immeubles de placement, immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	31 décembre 2011 Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	31 décembre 2010 Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMEUBLES DE PLACEMENT	110	(52)	58	117	(49)	68
Terrains et constructions	1.944	(919)	1.025	1.780	(750)	1.030
Équipement, Mobilier, Installations	1.300	(928)	372	1.254	(850)	404
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations corporelles	181	(69)	112	50	(42)	8
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.425	(1.916)	1.509	3.084	(1.642)	1.442
Logiciels informatiques acquis	176	(141)	35	208	(177)	31
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	296	(286)	10	320	(301)	19
Autres immobilisations incorporelles	156	(74)	82	86	(50)	36
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	628	(501)	127	614	(528)	86

Immeubles de placement

La juste valeur estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à EUR 65 millions au 31 décembre 2011 contre EUR 88 millions au 31 décembre 2010.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par Fortis Banque.

En général, les logiciels sont amortis sur 5 ans maximum et la durée de vie économique des autres immobilisations incorporelles n'excède pas 10 ans.

À l'exception du goodwill (voir note 5.n 'Goodwill') et des immobilisations incorporelles liées au transfert d'activités par BNP Paribas à Fortis Banque, Fortis Banque n'a pas d'autres immobilisations incorporelles d'une durée de vie économique illimitée. Les compensations payées par Fortis Banque à BNP Paribas pour le transfert des activités CTBE par les succursales portugaises, allemandes, britanniques et espagnoles de BNP Paribas aux succursales de Fortis Banque dans ces pays, sont considérées comme autres immobilisations incorporelles ayant une durée de vie illimitée (EUR 32 millions). Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie illimitée ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation en comparant leur valeur comptable à leur valeur recouvrable. Au 31 décembre 2011, aucune dépréciation sur immobilisations incorporelles n'a été reconnue.

Amortissements et dépréciations

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2011 s'établit à EUR 227 millions contre EUR 303 millions au titre de l'exercice 2010.

Le montant des reprises de provision pour dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à EUR 0,3 million pour l'exercice 2011 contre une dotation nette d'EUR 1 million pour l'exercice 2010.

5.n Goodwill

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
VALEUR NETTE COMPTABLE EN DÉBUT DE PÉRIODE	24	292
Opérations abandonnées		246
VALEUR NETTE COMPTABLE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES EN DÉBUT DE PÉRIODE	24	46
Acquisitions	198	6
Cessions		(14)
Dépréciations comptabilisées pendant la période		(13)
Écarts de conversion	(30)	
Autres mouvements		
VALEUR NETTE COMPTABLE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES EN FIN DE PÉRIODE	192	24
dont		
Valeur brute comptable	*571*	*408*
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	*(379)*	*(383)*

Le goodwill par secteurs d'activités au 31 décembre 2011 se présente comme suit :

En millions d'euros	Valeur comptable		Montant brut		Dépréciations constituées		Dépréciations accumulées	
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Fortis Banque Belgique	**24**	**22**	**24**	**22**				
Alpha Crédit	22	22	22	22				
Fortis Commercial Finance	2		2					
Fortis Banque Luxembourg			**40**	**40**		**(10)**	**(40)**	**(40)**
SADE			12	12		(10)	(12)	(12)
Fundamentum Asset Management			28	28			(28)	(28)
Autres pays	**169**	**2**	**508**	**345**		**(4)**	**(339)**	**(343)**
Dominet			206	206			(206)	(206)
Margaret Inc.			102	102			(102)	(102)
Von Essen KG Bank			28	28			(28)	(28)
TEB Bank	167		167					
Autres	2	2	5	9		(4)	(3)	(7)
TOTAL	192	24	572	407		(14)	(379)	(383)

Les activités de Fortis Banque sont divisées en unités génératrices de trésorerie, représentant les différentes entités de Fortis Banque. Cette répartition est en adéquation avec la structure organisationnelle de Fortis Banque et les méthodes de gestion, et reflète l'indépendance de chaque entité en termes de résultats et de style de gestion. Cette répartition est revue sur une base régulière afin de tenir compte des événements susceptibles d'affecter la composition des unités génératrices de trésorerie, telles que les acquisitions, cessions et réorganisations majeures.

Le goodwill affecté aux unités génératrices de trésorerie est testé pour dépréciation annuellement et à chaque fois qu'il y a un risque qu'une entité soit dépréciée, en comparant la valeur comptable de l'entité à sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur irréversible est comptabilisée, et le goodwill est déprécié à concurrence de l'excédent de la valeur comptable de l'entité sur sa valeur recouvrable.

Le montant recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie peut être basé sur trois méthodes différentes : des multiples de transactions d'activités comparables, des données de prix d' actions de sociétés cotées exerçant le même type d'activité, et l'actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF).

Si l'une des deux méthodes basées sur des comparables indique la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour valider les résultats et déterminer le niveau requis de dépréciation. La méthode DCF est également appliquée si aucun multiple de transactions d'activités comparables ou aucune donnée de prix d'actions de sociétés cotées exerçant le même type d'activité n'est disponible.

La méthode DCF est basée sur un certain nombre d'hypothèses en termes de revenus futurs, de dépenses et provisions pour risques de crédit pour chaque entité. Ces paramètres sont tirés d'un plan financier établi à moyen terme pour les trois premières années, puis extrapolés sur une période de croissance durable de sept ans et enfin extrapolés sur un horizon indéfini, basé sur des taux de croissance durables jusqu'à dix ans avec un taux d'inflation y afférent.

Les tests prennent en compte le coût du capital basé sur un taux sans risque majoré d'une prime de risque spécifique du secteur d'activité. Les paramètres clés, qui sont sensibles aux hypothèses émises, sont par conséquent le ratio coût / revenu, le taux de croissance durable et le coût du capital. Ces paramètres sont spécifiques à chaque secteur d'activité.

Les capitaux propres notionnels sont établis à 7% des actifs à risques pondérés et les taux de croissance au-delà de 10 ans sont établis à 2% pour l'ensemble des activités. Le pourcentage des capitaux employés est conforme aux exigences réglementaires et le taux de croissance choisi au-delà de 10 ans est prudent eu égard aux taux d'inflation en vigueur dans la plupart des pays dans lesquels les entités opèrent. Le coût du capital utilisé pour l'actualisation des flux de trésorerie est spécifique à chaque entité et basé sur le taux sans risque, le beta et la prime de risque de marché escomptée.

L'expansion continue d'Alpha Crédit est basée sur la croissance des prêts aux particuliers, le développement de l'activité de financement direct et le renforcement de la position de leader du marché dans l'activité de financement automobile.

Dans un marché turc en pleine expansion, TEB Banque, suite à l'intégration, a consolidé sa position grâce à une croissance remarquable des dépôts et des prêts.

Les évaluations faites pour Alpha Crédit et TEB Banque mènent à un montant recouvrable bien supérieur à leurs valeurs comptables et par conséquent aucune dépréciation du goodwill n'est nécessaire.

La comptabilisation initiale de l'acquisition de Fortis Commercial Finance est toujours en cours et sera finalisée durant le premier semestre de 2012.

5.0 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges enregistrent des provisions constituées pour couvrir les engagements sociaux (note 7.b 'Engagements sociaux'), les dépréciations afférentes au risque de crédit (note 2.f 'Coût du risque') pour les risques sur produits réglementés et les litiges en rapport avec les transactions bancaires.

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	3.821	3.916
Opérations abandonnées		66
TOTAL DES PROVISIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES EN DÉBUT DE PÉRIODE	3.821	3.850
Dotations aux provisions	360	648
Reprises de provisions	(573)	(182)
Utilisation des provisions	(248)	(236)
Variation des parités monétaires et divers	24	(259)
TOTAL DES PROVISIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES EN FIN DE PÉRIODE	3.384	3.821

6 Engagements de financement et de garantie

6.a Engagements de financement donnés ou reçus

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par Fortis Banque :

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Engagements de financements donnés :		
- aux établissements de crédit	2.230	21.217
- à la clientèle :	38.086	47.375
Ouverture de crédits confirmés	*37.332*	*46.750*
Autres engagements en faveur de la clientèle	*754*	*625*
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	40.316	68.592
Engagements de financements reçus :		
- des établissements de crédit	30.421	27.759
- de la clientèle	21	718
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS	30.442	28.477

6.b Engagements de garantie donnés par signature

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Engagements de garantie donnés :		
- d'ordre des établissements de crédit	15.176	1.426
- d'ordre de la clientèle	14.229	12.701
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	29.405	14.127

L'augmentation des engagements de garantie donnés aux institutions de crédit est imputable aux garanties données par les branches de Fortis Banque envers les branches de BNP Paribas. En 2010, Fortis Banque a acquis de BNP Paribas ses activités de Corporate & Transaction Groupe. Pour les actifs acquis qui n'ont pas encore été transférés, Fortis Banque a donné une garantie envers BNP Paribas.

6.c Autres engagements de garantie

Instruments financiers donnés en garantie :

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement	**19.999**	**11.635**
- Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	8.814	
- Disponibles pour des opérations de refinancement	11.185	11.635
Titres donnés en pension	**37.391**	**42.026**
Autres actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière	**27.281**	**10.537**

La part des instruments financiers donnés par Fortis Banque en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à EUR 80.572 millions au 31 décembre 2011 (contre EUR 44.179 millions au 31 décembre 2010).

Instruments financiers reçus en garantie :

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	**9.536**	**10.550**
dont instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie	*1.219*	*1.272*
Titres reçus en pension	**20.000**	**33.224**

Les instruments financiers reçus en garantie ou en pension que Fortis Banque a effectivement vendus ou redonnés en garantie s'élèvent à EUR 18.723 millions au 31 décembre 2011 (EUR 28.036 millions au 31 décembre 2010).

7 Rémunération et avantages consentis au personnel

7.a Frais de personnel

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation aux bénéfices	(1.678)	(1.601)
Indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales	(595)	(740)
TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	(2.273)	(2.341)

7.b Engagements sociaux

7.b.1 Avantages postérieurs à l'emploi

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations –ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même, si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et à l'évolution future des prestations.

Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite

Fortis Banque a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Fortis Banque cotise à plusieurs régimes de retraite à prestations définies ayant été fermés pour la quasi-totalité en Belgique, en Turquie et au Luxembourg. Les nouveaux collaborateurs se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies belges et étrangers sont de l'ordre d'EUR 23 millions pour l'exercice 2011 contre EUR 11 millions pour l'exercice 2010.

1) Régimes de retraite à prestations définies des entités Fortis Banque

En Belgique, Fortis Banque finance un régime de pension pour ses employés et cadres moyens, entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de la banque au 1er janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Ces engagements sont principalement préfinancés auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle Fortis Banque possède une participation de 25%. Pour les cadres supérieurs de Fortis Banque, un régime de retraite offrant un capital, fonction des années de service et du salaire final, est principalement préfinancé auprès des compagnies d'assurance AXA Belgium et AG Insurance.

En Belgique, la loi fait supporter à l'employeur une garantie de rendement minimum sur les régimes à cotisations définies. Du fait de cette obligation, ces plans entrent dans le cadre des régimes à prestations définies.

Dans certains pays subsistent des plans de retraite à prestations définies, généralement fermés aux nouveaux entrants, qui reposent, sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (Turquie, Luxembourg et Royaume-Uni).

Au 31 décembre 2011, la Belgique représente 86% du total des régimes de retraite de Fortis Banque. La juste valeur des actifs des régimes de retraite de Fortis Banque se répartit à hauteur de 77% en obligations, 10% en cash, 9% en contrats d'assurance, 3% en actions et 1% en immobilier.

La contribution pour les régimes de retraite, attendue en 2012, s'élève à EUR 157 millions dont EUR 145 millions pour les engagements Belges.

2) Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

En Belgique, Fortis Banque possède un régime de couverture médicale pour ses employés et cadres moyens retraités.

3) Engagements relatifs aux régimes à prestations définies

Réconciliation des actifs et passifs comptabilisés au bilan relatifs aux régimes à prestations définies

En millions d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi		Aide médicale postérieure à l'emploi	
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Valeur actualisée des obligations	**3.301**	**3.000**	**59**	**58**
Valeur actualisée des obligations				
pour tout ou partie financées par des actifs	3.271	2.980		
Valeur actualisée des obligations non financées	30	20	59	58
Juste valeur des actifs des régimes	**(462)**	**(128)**		
Juste valeur des droits au remboursement	**(2.410)**	**(2.356)**		
Coûts non encore comptabilisés en application				
des dispositions de la norme IAS 19	**(462)**	**(514)**	**(3)**	**(4)**
Coût des services passés				
Pertes ou gains nets actuariels	(462)	(514)	(3)	(4)
Limitation d'actif	**76**			
OBLIGATION NETTE COMPTABILISÉE AU BILAN POUR LES				
RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES	43	2	56	54
Actif comptabilisé pour les régimes à prestations définies	(2.430)	(2.373)		
dont actif net des régimes à prestations définies	*(20)*	*(17)*		
dont juste valeur des droits au remboursement	*(2.410)*	*(2.356)*		
Obligation comptabilisée au bilan				
pour les régimes à prestations définies	2.473	2.375	56	54

Variation de la valeur actualisée des obligations à prestations définies

En millions d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi		Aide médicale postérieure à l'emploi	
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN DÉBUT DE PÉRIODE	3.000	3.819	58	55
Activités abandonnées		556		4
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS				
DES ACTIVITÉS POURSUIVIES EN DÉBUT DE PÉRIODE	3.000	3.263	58	51
Coût des services rendus au cours de l'exercice	134	130	1	1
Charge liée à l'actualisation des engagements	130	107	3	2
Coût des modifications de régime de la période	6			
Effets des réductions ou liquidations de régime	(2)	(250)		
Pertes ou (gains) actuariels de la période	(1)	(113)	(1)	5
Cotisations des membres des régimes	13	8		
Prestations versées aux bénéficiaires				
directement payées par l'employeur	(22)	(17)	(1)	(1)
Prestations versées aux beneficiares de prestations financées	(171)	(158)		
Effets des variations de change	(10)	3		
Effets des variations de périmètre	224	26		
Autres variations		1	(1)	
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS				
DES ACTIVITÉS POURSUIVIES EN FIN DE PÉRIODE	3.301	3.000	59	58

Variation de la juste valeur des actifs de régime

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
JUSTE VALEUR DES ACTIFS EN DÉBUT DE PÉRIODE	128	784
Activités abandonnées		667
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES EN DÉBUT DE PÉRIODE	128	117
Rendement attendu des actifs de régime	35	6
Effets des réductions ou liquidations de régime		
Gains actuariels de la période	(12)	4
Cotisations des membres des régimes	4	
Cotisations versées par l'employeur aux actifs de régimes	13	2
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(12)	(6)
Effets des variations de change	(13)	2
Effets des variations de périmètre	320	1
Autres variations	(1)	2
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES EN FIN DE PÉRIODE	462	128

Variation de la juste valeur des droits au remboursement

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
JUSTE VALEUR DES ACTIFS EN DÉBUT DE PÉRIODE	2.356	2.548
Activités abandonnées		5
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES EN DÉBUT DE PÉRIODE	2.356	2.543
Rendement attendu des actifs de régime	92	95
Effets des réductions ou liquidations de régime		(198)
Gains actuariels de la période	1	(58)
Cotisations des membres des régimes	9	8
Cotisations versées par l'employeur aux actifs de régimes	109	106
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(159)	(153)
Effets des variations de change		
Effets des variations de périmètre	1	12
Autres variations	1	1
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES EN FIN DE PÉRIODE	2.410	2.356

Dans la mesure où Fortis Banque gère des régimes de retraite à prestations définies financés par des compagnies d'assurance liées, les actifs y afférents ne sont pas éligibles par ces plans et doivent être considérés comme des ''droits à remboursement'' selon la norme IAS 19. Cela signifie que ces actifs ne peuvent être déduits des obligations des prestations définies pour déterminer le passif au titre des prestations définies, mais qu'ils apparaissent comme des actifs distincts appelés 'droits au remboursement', et qui permettent le remboursement des dépenses (nécessaire pour régler les obligations au titre des prestations définies) par la partie liée.

Composantes de la charge relative aux plans à prestations définies

En millions d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi		Aide médicale postérieure à l'emploi	
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Coût des services rendus au cours de l'exercice	134	130	1	1
Charge liée à l'actualisation des engagements	130	107	3	2
Rendement attendu des actifs de régime	(35)	(6)		
Rendement attendu des droits au remboursement	(92)	(95)		
Amortissement des écarts actuariels	63	35		
Amortissement des services passés	6			
Effets des réductions ou liquidations de régime	(1)	13		
Effets des limitations d'actif	(28)			
TOTAL PORTÉ EN 'FRAIS DE PERSONNEL'	177	184	4	3

Modalités d'évaluation des engagements

Les régimes à prestations définies subsistant en Belgique et à l'étranger font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société de Fortis Banque.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité spécifiques à chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements en fin de période (hors aide médicale postérieure à l'emploi)

Pour chaque zone monétaire, Fortis Banque actualise ses engagements sur la base des obligations privées de première catégorie dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués. Lorsque le marché de telles obligations n'est pas suffisamment liquide, l'actualisation est prise par référence aux obligations d'état.

Les taux ainsi déterminés sont les suivants :

En %	31 décembre 2011			31 décembre 2010	
	Zone Euro	Royaume-Uni	Turquie	Zone Euro	Royaume-Uni
Taux d'actualisation	3,30%-4,70%	3,50%	9,15%-9,55%	3,80%-4,50%	4,70%
Taux d'augmentation future (*)	3,50%-4,27%	2,00%	7,00%	3,90%-4,35%	3,25%

(*) Inflation incluse

Rendement des actifs de régime et droits au remboursement au cours de la période

Les taux de rendement attendus des actifs de régime et des droits au remboursement sont déterminés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs :

	31 décembre 2011			31 décembre 2010	
En %	Zone Euro	Royaume-Uni	Turquie	Zone Euro	Royaume-Uni
Rendement attendu des actifs de régime et des droits aux remboursements [1]	3,25%-4,65%	6,24%	9,15%	3,25%-4,54%	6,80%
Rendement effectif des actifs de régime et des droits aux remboursements [1]	(3,43)%-7,33%	2,80%	6,91%-7,79%	(1,64)%-8,18%	7,80%

[1] Fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs régimes au sein du même pays ou d'une même zone géographique ou monétaire

Écarts actuariels

Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur actuelle d'une obligation d'un régime à prestations définies proviennent d'une part des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et la réalité observée) et d'autre part des effets de changements d'hypothèses actuarielles.

Fortis Banque applique la méthode du 'corridor' autorisée par la norme IAS 19, qui prescrit de différer la comptabilisation des écarts actuariels lorsqu'ils n'excèdent pas la limite de 10% du montant le plus élevé entre l'engagement et les actifs de couverture. Le calcul du 'corridor' est effectué séparément pour chaque plan à prestations définies. Lorsque cette limite est franchie, la fraction des écarts actuariels excédant cette limite est constatée en résultat par étalement sur la durée résiduelle du plan.

Le tableau ci-dessous détaille les gains et pertes actuariels :

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
GAINS/(PERTES) ACTUARIELS NETS DIFFÉRÉS	(462)	(514)
GAINS/(PERTES) NETS ACTUARIELS GÉNÉRÉS AU COURS DE L'EXERCICE	(10)	59
dont gains et (pertes) actuariels sur actifs de régime et droits au remboursement	*(11)*	*(54)*
dont gains et (pertes) actuariels d'hypothèses sur la valeur actualisée sur les obligations	*1*	*109*
dont gains et (pertes) actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations		*4*

7.b.2 Autres avantages à long terme

Fortis Banque consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congés, et certaines protections en cas d'incapacité de travail.

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du groupe, des plans annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, secteurs d'activité et du groupe.

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Provisions nettes pour les autres avantages à long terme	90	96

7.b.3 Indemnités de fin de contrat de travail

Fortis Banque a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire font l'objet de provisions au titre des personnes en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Provisions pour départs volontaires et plan de retraite anticipés	217	275

8 Informations complémentaires

8.a Périmètre de consolidation

Les États financiers consolidés sont établis suivant les dispositions de l'Arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels non consolidés et consolidés des institutions de crédit, modifié par l'Arrêté royal du 5 décembre 2004. Cet arrêté précise que, pour les sociétés dont l'exercice social débute le (ou après) premier janvier 2006, les comptes annuels consolidés doivent être établis selon les standards internationaux (IAS/IFRS), tels qu'adoptés au sein de l'Union européenne.

Les États financiers consolidés de Fortis Banque incluent ceux de Fortis Banque SA et ceux de ses filiales. Par filiales, il faut entendre les sociétés dans lesquelles Fortis Banque, directement ou indirectement, peut exercer une influence décisive sur la gestion financière et opérationnelle afin de retirer un avantage de ces activités ('contrôle'). Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle effectif est transféré à Fortis Banque et sont exclues de la consolidation à partir de la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les États financiers consolidés sont établis conformément aux prescriptions de l'IAS 27, États financiers consolidés et individuels, l'IAS 28, Participations dans des entreprises associées, l'IAS 31, Participation dans des coentreprises, ainsi que SIC 12, Consolidation – Entités ad hoc. Une entité ad hoc (SPE) doit être consolidée lorsque la réalité économique de la relation indique que Fortis Banque a le contrôle de l'entité ad hoc (SPE) et détient un intérêt significatif dans les activités de l'entité ad hoc.

Les participations dans des coentreprises sont consolidées sur base de la méthode proportionnelle. Les coentreprises sont des accords contractuels par lesquels Fortis Banque et d'autres parties poursuivent une activité économique sur laquelle ils ont un contrôle conjoint et proportionnel.

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées sur base de la méthode de mise en équivalence. Ces dernières sont des participations dans lesquelles Fortis Banque à une influence importante, mais pas de contrôle, et en général détient un intérêt compris entre 20% et 50% des droits de vote.

Les seuils de consolidation sont détaillés dans la section 1.c.1 Périmètre de consolidation de la note 1 : 'Résumé des principes comptables appliqués par Fortis Banque'.

Les tableaux ci-dessous incluent les changements de périmètre au cours de l'année 2010 ainsi que 2011.

Dénomination	Pays		Mouvement de périmètre	Méthode		Fortis Banque droit de vote (%)	Fortis Banque intérêt financier (%)
Société consolidante							
Fortis Banque SA / Fortis Bank NV	Belgique			IG		100,00%	100,00%
Belgique							
Ace Equipment Leasing	Belgique	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%
Ace Leasing	Belgique	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%
Ag Insurance-Groupe	Belgique			ME		25,00%	25,00%
Alpha Card Scrl (Groupe)	Belgique			ME		50,00%	50,00%
Alpha Crédit SA	Belgique			IG		100,00%	100,00%
Banking Funding Company SA	Belgique	2010	< seuils				
Banque De La Poste S.A. - Bank Van De Post N.V.	Belgique			IP		50,00%	50,00%
Bcc Corporate	Belgique			ME		50,00%	50,00%
Belgolaise SA	Belgique	2011	< seuils				
		2010		ME	1	100,00%	100,00%
Bnp Paribas Fortis Factor	Belgique			IG		99,99%	99,99%
Bnp Paribas Investment Partners Be Holding	Belgique	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME		33,33%	30,78%
Bnp Paribas Investment Partners Belgium	Belgique	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME		33,33%	30,78%
Bancontact-MisterCash BC-MC	Belgique	2011	Précédemment 'Brand & Licence Company SA'				
		2010	< seuils				
Certifimmo V SA	Belgique	2010	< seuils				
Comptoir Agricole De Wallonie	Belgique	2010	< seuils				
Continuing Care Retirement Community NV	Belgique	2011	< seuils				
		2010		IG		99,00%	99,00%
Credissimo	Belgique	2010	< seuils				
Credissimo Hainaut SA	Belgique	2010	< seuils				
Crédit Pour Habitations Sociales	Belgique	2011	< seuils				
		2010		ME	1	81,66%	81,66%
Demetris N.V.	Belgique			ME	1	99,99%	99,99%
Eos Aremas Belgium S.A./N.V.	Belgique			ME		49,97%	49,97%
Es-Finance	Belgique	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%
Euro Fashion Center SA	Belgique	2010	Cession				
Europay Belgium	Belgique			ME		40,02%	40,02%
F.L. Zeebrugge	Belgique	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	12,50%
Finalia	Belgique			IG		51,00%	51,00%
Fintrimo SA	Belgique	2010	< seuils				
Fortis Commercial Finance Nv	Belgique	2011	Acquisition	IG		100,00%	100,00%
Fortis Film Fund SA	Belgique	2010	< seuils				
Fortis Finance Belgium S.C.R.L.	Belgique			IG		100,00%	100,00%
Fortis Lease	Belgique	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%

1 - Consolidation simplifiée par mise en équivalence (entités d'importance négligeable)

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel

3 - Entités consolidées par mise en équivalence à des fins prudentielles

IG – Intégration globale

IP – Intégration proportionnelle

ME – Mise en équivalence

Dénomination	Pays		Mouvement de périmètre	Méthode		Fortis Banque droit de vote (%)	Fortis Banque intérêt financier (%)
Fortis Lease Car & Truck	Belgique	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%
Fortis Lease Group Services	Belgique	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%
Fortis Private Equity Asia Fund SA	Belgique	2010	< seuils				
Fortis Private Equity Belgium N.V.	Belgique			IG		100,00%	100,00%
Fortis Private Equity Expansion Belgium N.V.	Belgique			IG		100,00%	100,00%
Fortis Private Equity Management NV	Belgique	2010	< seuils				
Fortis Private Equity Venture Belgium S.A.	Belgique			IG		100,00%	100,00%
Fpre Management (Belgium) SA	Belgique	2011	< seuils				
		2010		IG		100,00%	100,00%
Fpre Second Residences SA	Belgique	2010	Fusion				
Fpre Second Residences Sca	Belgique	2010	Fusion				
Frynaco	Belgique	2011	< seuils				
		2010		IG		99,00%	99,00%
Fund Administration Services & Technology Network Belgium	Belgique	2011	Cession				
		2010		ME		47,80%	23,90%
Fv Holding NV	Belgique			ME		40,00%	40,00%
Genfinance International SA	Belgique	2010	< seuils				
Het Werkmanshuis NV	Belgique	2010	< seuils				
Immobiliere Sauveniere S.A.	Belgique			ME	1	99,99%	99,99%
Isabel SA	Belgique	2010	< seuils				
La Propriété Sociale De Binche-Morlanwelz SA	Belgique	2010	< seuils				
Landbouwkantoor Van Vlaanderen NV	Belgique	2010	< seuils				
Mees Pierson Private Belgian Offices NV	Belgique	2011	< seuils				
		2010		IG		99,00%	99,00%
Nieuwe Maatschappij Rond Den Heerd NV	Belgique	2010	Liquidation				
Nissan Finance Belgium N.V.	Belgique			IG		100,00%	79,17%
Prestibel Left Village	Belgique	2010	< seuils				
Sowo Investment SA	Belgique	2010	< seuils				
Visa Belgium Srcl	Belgique	2010	< seuils				
Structures Ad Hoc							
Bass Master Issuer NV	Belgique			IG			
Esmee Master Issuer	Belgique			IG			
Luxembourg							
Alleray	Luxembourg	2011	< seuils				
		2010		IG		100,00%	50,00%
Argance	Luxembourg	2010	Cession				
Bgl Bnp Paribas	Luxembourg			IG		50,00%	50,00%
Bnp Paribas Fortis Funding	Luxembourg			IG		100,00%	100,00%
Bnp Paribas Lease Group Luxembourg	Luxembourg	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%
Bnp Paribas Leasing Solutions	Luxembourg	2011		ME		33,33%	16,67%
		2010	Acquisition	ME		33,33%	16,67%
Bnp Paribas Luxembourg SA	Luxembourg	2010	Acquisition & fusion				
Cardif Lux Vie	Luxembourg	2011	Acquisition	ME		33,33%	16,67%
Cofhylux S.A.	Luxembourg			IG		100,00%	50,00%
Compagnie Financière De La Porte Neuve SA	Luxembourg	2011	< seuils				
		2010	Acquisition	IG			
Dalgarno	Luxembourg	2010	< seuils				
Delvino	Luxembourg	2010	< seuils				

1 - Consolidation simplifiée par mise en équivalence (entités d'importance négligeable)

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel

3 - Entités consolidées par mise en équivalence à des fins prudentielles

IG – Intégration globale

IP – Intégration proportionnelle

ME – Mise en équivalence

Dénomination	Pays		Mouvement de périmètre	Méthode		Fortis Banque droit de vote (%)	Fortis Banque intérêt financier (%)
Elfa Auto	Luxembourg	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		34,00%	17,00%
Eris Investissements	Luxembourg	2010	< seuils				
F.A.M. Fund Advisory	Luxembourg	2010	Dissolution				
Fb Energy Trading S.A R.L.	Luxembourg	2011	< seuils				
		2010		IG		100,00%	100,00%
Flexifund Associates	Luxembourg	2010	Dissolution				
Fortis Bank Reinsurance S.A.	Luxembourg	2011	Cession				
		2010		IG	3	100,00%	100,00%
Fortis Direct Real Estate Management	Luxembourg	2010	Cession				
Fortis International Finance Luxembourg Sarl	Luxembourg	2010	Cession				
Fortis Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	2010	Fusion				
Fortis Luxembourg - Vie S.A.	Luxembourg	2011	Fusion				
		2010		ME		50,00%	25,00%
Fortis Private Real Estate Holding	Luxembourg	2011	< seuils				
		2010		IG		100,00%	100,00%
Fund Administration Services & Technology Network Luxembourg	Luxembourg	2010	Cession				
Fundamentum Asset Management	Luxembourg			IG		100,00%	50,00%
Generalcorp 10	Luxembourg	2011	Cession				
		2010		IG	3	100,00%	100,00%
Immoparibas Royale-Neuve SA	Luxembourg	2011	< seuils				
		2010	Acquisition	IG		100,00%	50,00%
Internaxx Bank	Luxembourg	2010	Cession				
Marie Lease Sarl	Luxembourg	2010	< seuils				
Paribas Trust Luxembourg SA	Luxembourg			IG		100,00%	50,00%
Pattison	Luxembourg	2010	< seuils				
Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding S.A.	Luxembourg			IG		100,00%	50,00%
Quainton Funding Sarl.	Luxembourg	2010	< seuils				
Tabor Funding	Luxembourg	2010	< seuils				
Structures Ad Hoc							
Aura Capital Investment SA	Luxembourg			IG			
Delphinus Titri 2010 SA	Luxembourg			IG			
Royale Neuve Finance S.A.R.L.	Luxembourg			IG			
Royale Neuve Investments Sarl	Luxembourg			IG			
Stradios Fcp Fis	Luxembourg	2011	Cession				
		2010		ME			
Reste du monde							
3D Güvenlik Sistemleri Ve Org Tic. As	Turquie	2010	Dissolution				
Abn Amro Asset Management Investments (Asia) Ltd.	Iles Cayman	2010	Dissolution				
Abn Amro Asset Management Real Estate (Asia)	Iles Cayman	2010	< seuils				
Abn Amro Asset Management Real Estate, Korea (Cayman)	Iles Cayman	2010	< seuils				
Abn Amro Emerging Europe Private Equity (Curaçao)	Antilles Néerlandaises	2010	< seuils				
Abn Amro Investment Trust Company	Etats-Unis	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME		33,33%	30,78%
Abn Amro Teda Fund Management Co. Ltd	Chine	2010	Cession				
Ace Leasing BV	Pays-Bas	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%
Acg Capital Partners LLC	Etats-Unis	2010	Cession				
Acg Investment Capital Partners LLC	Etats-Unis	2010	Cession				

1 - Consolidation simplifiée par mise en équivalence (entités d'importance négligeable)

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel

3 - Entités consolidées par mise en équivalence à des fins prudentielles

IG – Intégration globale

IP – Intégration proportionnelle

ME – Mise en équivalence

Dénomination	Pays		Mouvement de périmètre	Méthode	Fortis Banque droit de vote (%)	Fortis Banque intérêt financier (%)
Afl Lease BV	Pays-Bas	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME	33,33%	16,67%
Agrilease BV	Pays-Bas	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME	33,33%	16,67%
Alfred Berg Administration A/S	Danemark	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME	33,33%	30,78%
Alfred Berg Asset Management Ab	Suède	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME	33,33%	30,78%
Alfred Berg Asset Management Services	Suède	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME	33,33%	30,78%
Alfred Berg Fonder Ab	Suède	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME	33,33%	30,78%
Alfred Berg Fondsmaeglerselskab A/S	Danemark	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME	33,33%	30,78%
Alfred Berg Forvaltning As	Norvège	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME	33,33%	30,78%
Alfred Berg Funds	Finlande	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME	33,33%	30,78%
Alfred Berg Kapitalförvaltning Ab	Suède	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME	33,33%	30,78%
Alfred Berg Kapitalforvaltning As	Norvège	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME	33,33%	30,78%
Alfred Berg Kapitalforvaltning Finland Ab	Finlande	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME	33,33%	30,78%
Alsabail	France	2011	Cession			
		2010		ME	40,68%	20,34%
Aramea Asset Management Ag	Allemagne	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME	10,00%	9,23%
Arnhem Investment Management Pty Ltd	Australie	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME	13,33%	12,31%
Artemis Asset Management Ltd.	Royaume-Uni	2010	Cession			
Artemis Fund Managers Ltd.	Royaume-Uni	2010	Cession			
Artemis Investment Management Ltd.	Royaume-Uni	2010	Cession			
Artemis Ocean Racing 2 Ltd.	Royaume-Uni	2010	Cession			
Artemis Ocean Racing Ltd.	Royaume-Uni	2010	Cession			
Artemis Strategic Asset Management Ltd.	Royaume-Uni	2010	Cession			
Artemis Unit Trust Managers Ltd.	Royaume-Uni	2010	Cession			
Athymis Gestion SA	France	2010	< seuils			
Bnp Paribas Asset Management India Private Limited	Inde	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME	33,33%	30,78%

1 - Consolidation simplifiée par mise en équivalence (entités d'importance négligeable)

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel

3 - Entités consolidées par mise en équivalence à des fins prudentielles

IG – Intégration globale

IP – Intégration proportionnelle

ME – Mise en équivalence

Dénomination	Pays		Mouvement de périmètre	Méthode	Fortis Banque droit de vote (%)	Fortis Banque intérêt financier (%)
Bnp Paribas Bank Polska	Pologne			IG	99,87%	99,87%
Bnp Paribas Clean Energy Partners Gp Limited	Royaume-Uni	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME	33,33%	30,78%
Bnp Paribas Energy Trading Canada Corp	Canada	2010	Cession			
Bnp Paribas Energy Trading Gp	Etats-Unis	2010	Cession			
Bnp Paribas Fortis Yatirimlar Holding Anonim Sirketi	Turquie	2011		IG	100,00%	100,00%
		2010	Création	IG	100,00%	100,00%
Bnp Paribas Investment Partners	France	2011		ME	33,33%	30,78%
		2010	Acquisition	ME	33,33%	30,78%
Bnp Paribas Investment Partners (Australia) Holdings Pty Limited	Australie	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME	33,33%	30,78%
Bnp Paribas Investment Partners (Australia) Pty Limited	Australie	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME	33,33%	30,78%
Bnp Paribas Investment Partners (Suisse) SA	Suisse	2010	< seuils			
Bnp Paribas Investment Partners Asia Limited	Hong-Kong	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME	33,33%	30,78%
Bnp Paribas Investment Partners Canada Ltd.	Canada	2010	< seuils			
Bnp Paribas Investment Partners Funds (Nederland) NV	Pays-Bas	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME	33,33%	30,78%
Bnp Paribas Investment Partners Holding N.V.	Pays-Bas	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME	33,33%	30,78%
Bnp Paribas Investment Partners Netherlands N.V.	Pays-Bas	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME	33,33%	30,78%
Bnp Paribas Investment Partners Taiwan Co. Ltd.	Taïwan	2010	< seuils			
Bnp Paribas Investment Partners Uk Holding Limited	Royaume-Uni	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME	33,33%	30,78%
Bnp Paribas Private Investment Management Ltd.	Royaume-Uni	2010	Cession			
Ca Motor Finance Ltd.	Royaume-Uni	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME	33,33%	16,67%
Camomile Alzette Investments (Uk) Ltd.	Iles Cayman	2010	Cession			
Camomile Asset Finance (N°5) Partnership	Royaume-Uni	2010	< seuils			
Camomile Canopia Trading (Uk) Ltd.	Iles Cayman	2010	Cession			
Camomile Investments Uk Ltd.	Royaume-Uni	2010	Cession			
Camomile Pearl (Uk) Ltd.	Iles Cayman	2010	Cession			
Camomile Ulster Investments (Uk) Ltd.	Iles Cayman	2010	Cession			
Captive Finance Ltd.	Hong-Kong	2010	< seuils			
Captive Finance Taiwan Co. Ltd.	Taïwan	2010	< seuils			
Cf Leasing Ltd.	Bermudes	2010	Cession partielle & intégration au Groupe Cronos	ME	30,00%	29,90%
Cronos Holding Company	Bermudes			ME	30,00%	30,00%
Dikodi BV	Pays-Bas	2010	< seuils			
Dominet Finanse SA	Pologne	2010	Cession			
Dominet S.A.	Pologne			IG	100,00%	100,00%
Dominet Spv-Ii Sp Z.O.O.	Pologne	2010	< seuils			
Dreieck One Ltd.	Iles Cayman	2010	Dissolution			
Eiser Infrastructure Capital Management Ltd.	Royaume-Uni	2010	Cession			
Euro-Scribe Sas	France	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME	16,67%	8,33%

1 - Consolidation simplifiée par mise en équivalence (entités d'importance négligeable)

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel

3 - Entités consolidées par mise en équivalence à des fins prudentielles

IG – Intégration globale

IP – Intégration proportionnelle

ME – Mise en équivalence

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre		Méthode		Fortis Banque droit de vote (%)	Fortis Banque intérêt financier (%)
Fastnet Nederland	Pays-Bas	2011	Cession				
		2010		ME		47,84%	23,92%
Fb Energy Holdings LLC	Etats-Unis	2011	< seuils				
		2010		IG		100,00%	100,00%
Bnp Paribas Holding Canada	Canada	2011	Dissolution Précédemment 'Fb Holdings Canada Corp.'				
		2010		IG		100,00%	100,00%
Fb Transportation Capital LLC	Etats-Unis			IG		100,00%	100,00%
Fbc Ltd.	Bermudes	2010	Liquidation				
Fcm Private Equity Sl	Espagne	2010	Liquidation				
Fimagen Holding SA	France	2010	Cession				
Fimapierre	France	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME		33,33%	30,78%
Fischer Francis Trees & Watts Singapore Ltd.	Singapour	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME		33,33%	30,78%
Fisher Francis Trees & Watts Uk Limited	Royaume-Uni	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME		33,33%	30,78%
Folea Grundstucksverwaltungs Und Vermietungs Gmbh & Co. Objekt Burtenbach Kg	Allemagne	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	1,51%
Folea Grundstucksverwaltungs Und Vermietungs Gmbh & Co. Objekt Leverkusen Kg	Allemagne	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		3,01%	1,51%
Folea Grundstucksverwaltungs Und Vermietungs Gmbh & Co. Objekt Thalfingen	Allemagne	2010	< seuils				
Folea Ii Verwaltungs Gmbh	Allemagne	2010	< seuils				
Folea Iii Verwaltungs Gmbh	Allemagne	2010	< seuils				
Folea Verwaltungs Gmbh	Allemagne	2010	< seuils				
Fondo Nazca I Fcr	Espagne	2010	Dissolution				
Fortis / Kfh Scof Advisor Ltd.	Iles Vierges	2010	Cession				
Fortis Asset Management Japan Co Ltd.	Japon	2010	Cession				
Fortis Bank Anonim Sirketi	Turquie	2011	Fusion				
		2010		IG		94,11%	94,11%
Fortis Bank Malta Ltd	Malte	2011	< seuils IG	ME	1	100,00%	100,00%
		2010		IG		100,00%	100,00%
Fortis Bank Suisse SA	Suisse	2010	Cession				
Fortis Banque France SA	France	2010	Cession				
Fortis Capital (Canada) Ltd.	Canada	2010	Cession				
Fortis Capital Corporation	Etats-Unis	2010	Cession				
Fortis Commercial Finance Deutschland Bv	Pays-Bas	2011	Acquisition	ME	1	100,00%	100,00%
Fortis Commercial Finance Gmbh	Allemagne	2011	Acquisition	ME	1	100,00%	100,00%
Fortis Commercial Finance Holding Bv	Pays-Bas	2011	Acquisition	IG		100,00%	100,00%
Fortis Commercial Finance Ltd	Royaume-Uni	2011	Acquisition	ME	1	100,00%	100,00%
Fortis Energy Leasing X2	Pays-Bas	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%
Fortis Energy Leasing Xi	Pays-Bas	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%
Fortis Energy Leasing X3 BV	Pays-Bas	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%

1 - Consolidation simplifiée par mise en équivalence (entités d'importance négligeable)

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel

3 - Entités consolidées par mise en équivalence à des fins prudentielles

IG – Intégration globale

IP – Intégration proportionnelle

ME – Mise en équivalence

Dénomination	Pays		Mouvement de périmètre	Méthode		Fortis Banque droit de vote (%)	Fortis Banque intérêt financier (%)
Fortis Energy Leasing Xiv BV	Pays-Bas	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%
Fortis Epargne Retraite	France	2010	Cession				
Fortis Faktoring As	Turquie	2011	Acquisition	ME	1	100,00%	100,00%
Fortis Finansal Kiralama A.S.	Turquie	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%
Fortis Funding LLC	Etats-Unis			IG		100,00%	100,00%
Fortis Gesbeta Sgiic	Espagne	2010	Cession				
Fortis Gestao De Investimentos Brasil Limitada	Brésil	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME		33,33%	30,78%
Fortis Gestion Privée	France	2010	Cession				
Fortis Holding Malta B.V.	Pays-Bas			IG		100,00%	100,00%
Fortis Holding Malta Ltd	Malte			IG		100,00%	100,00%
Fortis International Finance (Dublin)	Irlande	2011	< seuils				
		2010		IG		100,00%	100,00%
Bnp Paribas Bergere	France	2011	Précédemment 'Fortis Investment Finance'				
		2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME		33,33%	30,78%
Fortis Investment Management (Cayman) Ltd..	Iles Cayman	2010	Liquidation				
Fortis Investment Management Argentina Soc. Gerente De Fci SA	Argentine	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME		33,33%	30,78%
Fortis Investment Management Chile SA	Chili	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME		33,33%	30,78%
Fortis Investment Management France	France	2010	Cession				
Fortis Investment Management Hong Kong Ltd.	Hong-Kong	2010	Liquidation				
Fortis Investment Management Usa, Inc.	Etats-Unis	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME		33,33%	30,78%
'Bnp Paribas Leasing Solutions China Co. Ltd	Chine	2011	Précédemment 'Fortis Lease (China) Co Ltd.'				
		2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%
Fortis Lease (France)	France	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%
Fortis Lease (Malaysia) Sdn. Bhd	Malaisie	2010	< seuils				
Fortis Lease Czech	République Tchèque	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%
Fortis Lease Danmark As	Danemark	2010	< seuils				
Fortis Lease Deutschland Ag	Allemagne	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%
Fortis Lease Holding Norge As	Norvège	2010	< seuils				
Fortis Lease Holdings Uk Ltd.	Royaume-Uni	2010	< seuils				
Fortis Lease Hong Kong Ltd.	Hong-Kong	2010	< seuils				
Fortis Lease Hungaria Equipment Financing Financial Leasing Company	Hongrie	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%

1 - Consolidation simplifiée par mise en équivalence (entités d'importance négligeable)

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel

3 - Entités consolidées par mise en équivalence à des fins prudentielles

IG – Intégration globale

IP – Intégration proportionnelle

ME – Mise en équivalence

Dénomination	Pays		Mouvement de périmètre	Méthode	Fortis Banque droit de vote (%)	Fortis Banque intérêt financier (%)
Fortis Lease Hungaria Real Estate	Hongrie	2010	< seuils			
Fortis Lease Hungaria Vehicle Financing Financial Leasing Company	Hongrie	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME	33,33%	16,67%
Fortis Lease Iberia	Espagne	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME	34,49%	34,49%
Fortis Lease Immobilier Suisse	Suisse	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME	33,33%	16,67%
'Bnp Paribas Leasing Solutions N.V.	Pays-Bas	2011	Précédemment 'Fortis Lease Nederland N.V.'			
		2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME	33,33%	16,67%
Fortis Lease Norge As	Norvège	2010	Cession			
Fortis Lease Operativ Lizing Zartkoruen Mukodo Reszvenytarsasag	Hongrie	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME	33,33%	16,67%
Fortis Lease Polska Sp.Z.O.O.	Pologne	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME	33,33%	16,67%
Fortis Lease Portugal	Portugal	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME	33,33%	16,67%
Fortis Lease Romania Ifn Sa	Roumanie	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME	33,33%	16,67%
Fortis Lease S.P.A.	Italie	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME	33,33%	16,67%
Fortis Lease Singapore Pte Ltd.	Singapour	2010	< seuils			
Bnp Paribas Leasing Solutions Suisse	Suisse	2011	Précédemment 'Fortis Lease Suisse'			
		2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME	33,33%	16,67%
Fortis Lease Sweden Ab	Suède	2010	Cession			
Fortis Lease Uk (1) Ltd	Royaume-Uni	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME	33,33%	16,67%
Fortis Lease Uk (2) Ltd.	Royaume-Uni	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME	33,33%	16,67%
Fortis Lease Uk (3) Ltd.	Royaume-Uni	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME	33,33%	16,67%
Fortis Lease Uk (4) Ltd.	Royaume-Uni	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME	33,33%	16,67%
Fortis Lease Uk (5) Ltd.	Royaume-Uni	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME	33,33%	15,00%
Fortis Lease Uk Ltd	Royaume-Uni	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME	33,33%	16,67%

1 - Consolidation simplifiée par mise en équivalence (entités d'importance négligeable)

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel

3 - Entités consolidées par mise en équivalence à des fins prudentielles

IG – Intégration globale

IP – Intégration proportionnelle

ME – Mise en équivalence

Dénomination	Pays		Mouvement de périmètre	Méthode		Fortis Banque droit de vote (%)	Fortis Banque intérêt financier (%)
Fortis Lease Uk Retail Limited	Royaume-Uni	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%
Fortis Mediacom Finance	France	2010	Cession				
Fortis Money Short Term Fund	France	2010	Liquidation				
Fortis Park Lane Ireland Ltd.	Irlande	2010	< seuils				
Fortis Pf Investments (Uk) Ltd.	Royaume-Uni	2010	Cession				
Fortis Portföy Yönetimi A.S.	Turquie	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME		32,67%	30,16%
Fortis Prime Fund Solutions (Usa) LLC	Etats-Unis	2010	< seuils				
Fortis Private Equity France Fund	France			IG		99,90%	99,90%
Fortis Private Equity France Sas	France	2010	Cession				
Investment Funds management Company	Pologne	2011	Précédemment 'Fortis Private Investment Polska'				
Investment Funds management Company	Pologne	2010	< seuils				
Fortis Proprietary Capital Inc.	Etats-Unis	2010	Cession				
Fortis Proprietary Investment (Ireland) Ltd.	Irlande	2011	< seuils				
		2010		IG		100,00%	100,00%
Fortis Securities LLC	Etats-Unis	2010	Cession				
Fortis Vastgoedlease BV	Pays-Bas	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%
Fortis Wealth Management Hong Kong Ltd.	Hong-Kong	2011	Cession				
		2010		IG		100,00%	100,00%
Fortis Wealth Management Taiwan Co. Ltd.	Taïwan	2010	Liquidation				
Fortis Yatirim Menkul Degerler As	Turquie	2011	Fusion				
		2010		ME	1	100,00%	94,11%
Friedland Participation Et Gestion	France	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%
Fsi Holdings Inc.	Etats-Unis	2010	Cession				
G I Finance	Irlande	2011	Liquidation				
		2010		IG		100,00%	100,00%
Generale Belgian Finance Cy Ltd.	Hong-Kong	2010	Cession				
Geneve Credit & Leasing SA	Suisse	2011	Cession				
		2010	Franchissement de seuils	IP		51,00%	51,00%
Gesellschaft Fur Capital & Vermogensverwaltung Gmbh	Allemagne	2010	< seuils				
Gie Immobilier Groupe Fortis France	France	2010	Cession				
Gie Services Groupe Fortis France	France	2010	Cession				
Global Management Services	Roumanie	2010	< seuils				
Groeivermogen NV	Pays-Bas	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME		33,33%	30,78%
Haitong - Fortis Private Equity Fund Management Co. Ltd	Chine	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME		11,00%	10,16%
Hft Investment Management Co., Limited	Chine	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME		16,33%	15,08%
Industrifinans Forskningsparken Eiendom As	Norvège	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME		33,33%	30,78%
Inkasso Kodat Gmbh & Co. Kg	Allemagne	2010	< seuils				

1 - Consolidation simplifiée par mise en équivalence (entités d'importance négligeable)

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel

3 - Entités consolidées par mise en équivalence à des fins prudentielles

IG – Intégration globale

IP – Intégration proportionnelle

ME – Mise en équivalence

Dénomination	Pays		Mouvement de périmètre	Méthode		Fortis Banque droit de vote (%)	Fortis Banque intérêt financier (%)
Kit Fortis Investment Management	Kazakhstan	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME		16,67%	15,39%
Kota Jaya Ltd.	Hong-Kong	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%
Kota Juta Ltd.	Hong-Kong	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%
Lisia I Ltd.	Jersey	2010	Dissolution				
Margaret Inc.	Etats-Unis	2011	< seuils				
		2010		IG		100,00%	100,00%
Merconter SA	Argentine	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME		33,33%	30,78%
Merkur Beteiligungs Und Verwaltungsgesellschaft Mit Beschränkter Haftung	Allemagne	2010	< seuils				
Mermoz Jet Finance	Espagne	2010	Cession				
Money Alpha	France	2011	Dissolution				
		2010		IG		100,00%	100,00%
Money Beta	France	2011	Dissolution				
		2010		IG		100,00%	100,00%
Nazca Inversiones SA	Espagne	2010	Liquidation				
Ostara Partners Inc.	Iles Cayman	2010	< seuils				
Ostara Partners Inc. Korea	Iles Cayman	2010	< seuils				
Otis Vehicle Rentals Ltd.	Royaume-Uni	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		13,33%	6,67%
Park Mountain Sme 2007-I BV	Pays-Bas	2010	Liquidation				
Loft Beck Ltd	Irlande	2011	< seuils Précédemment 'Postbank Ireland Ltd.'				
		2010		ME		50,00%	25,00%
Pt Abn Amro Manajemen Investasi	Indonésie	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME		28,33%	26,16%
Pt. Bnp Paribas Investment Partners	Indonésie	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME		33,00%	30,47%
Rfh Ltd.	Bermudes			ME	1	100,00%	99,66%
Robin Flight Ltd.	Irlande	2011	< seuils				
		2010	Acquisition	IG			
Sci Champvernier	France	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%
Sci Flif Azur	France	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%
Sci Flif Château Landon	France	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%
Sci Flif Evry 2	France	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%

1 - Consolidation simplifiée par mise en équivalence (entités d'importance négligeable)

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel

3 - Entités consolidées par mise en équivalence à des fins prudentielles

IG – Intégration globale

IP – Intégration proportionnelle

ME – Mise en équivalence

Dénomination	Pays		Mouvement de périmètre	Méthode		Fortis Banque droit de vote (%)	Fortis Banque intérêt financier (%)
Sci Flif Le Gallo	France	2010	(a) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe Fortis Lease	ME		33,33%	16,67%
Sci Flif Le Port	France	2010	Dissolution				
Sci Flif Sainte Marie	France	2010	Dissolution				
Societe Alsacienne De Developpement Et D'Expansion	France			IG		100,00%	50,00%
Tap Ltd	Bermudes	2011	Création	ME	1	100,00%	100,00%
Tcg Fund I, L.P.	Iles Cayman			IG		99,66%	99,66%
Teb Holding As	Turquie	2011		IP		50,00%	50,00%
		2010	Acquisition	IP		50,00%	50,00%
Textainer Marine Containers Ltd.	Bermudes	2011	Cession				
		2010		ME		25,00%	24,92%
Tfunds Mutual Fund Management Company SA	Grèce	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME		15,00%	13,85%
Tkb Bnp Paribas Investment Partners LLC	Russie	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME		16,67%	15,39%
Tkb Bnp Paribas Investment Partners Holding B.V.	Pays-Bas	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME		16,67%	15,39%
Tkb Bnp Paribas Investment Partners, Jsc	Russie	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME		16,67%	15,39%
Trip Rail Holdings Inc	Etats-Unis	2011	Sans influence significative				
		2010		ME		16,33%	16,33%
Upper Hatch Securities Ltd.	Irlande	2010	< seuils				
Versiko Ag	Allemagne	2010	(b) - Dilution de Fortis Banque dans le groupe BNP Paribas IP BE Holding, qui a été acheté par BNPP Investment Partners	ME		8,33%	7,69%
Von Essen Gmbh & Co. Kg Bankgesellschaft	Allemagne			IG		100,00%	100,00%
Wa Pei Finance Company Ltd.	Hong-Kong	2010	Cession				
Wa Pei Properties Ltd.	Hong-Kong	2010	Cession				
Structures Ad Hoc							
Alandes BV	Pays-Bas			IG	2		
Astir B.V.	Pays-Bas			IG			
Black Kite Investments Limited	Irlande			IG			
Scaldis Capital LLC	Etats-Unis			IG	2		
Scaldis Capital (Ireland) Ltd	Irlande			IG	2		
Scaldis Capital Limited	Jersey			IG	2		
Swallow Flight Ltd.	Irlande	2011	< seuils				
		2010	Acquisition	IG			

1 - Consolidation simplifiée par mise en équivalence (entités d'importance négligeable)

2 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel

3 - Entités consolidées par mise en équivalence à des fins prudentielles

IG – Intégration globale

IP – Intégration proportionnelle

ME – Mise en équivalence

8.b Regroupement d'entreprises

Dans le cadre du projet d'intégration globale de Fortis Banque au sein du groupe BNP Paribas, il a été proposé de réorganiser et d'intégrer certaines activités de Fortis Banque et de BNP Paribas par le transfert et la réaffectation de certains actifs entre les différentes entités du groupe. Le projet relatif à cette réorganisation et les transactions connexes furent appelés projet 'Knight'. La mise en place de ce projet a généré la plupart des acquisitions et des cessions réalisées en 2010, et certaines de ces transactions étaient toujours en cours en 2011.

8.b.1 Restructuration des entités turques

Suite à la mise en place du projet 'Knight', l'opération 'Nectarine', dont l'objectif était de fusionner les deux banques du groupe BNP Paribas en Turquie (Türk Ekonomi Bankasi A.S. ('TEB') et Fortis Banque Turquie), a été mise sur pied. Cette opération a été réalisée en plusieurs étapes en 2010 et 2011.

Le 25 octobre 2010, Fortis Banque a acquis, par l'intermédiaire de BNP Paribas Fortis Yatirimlar, une entité à finalité spécifique (ou 'SPV', Special Purpose Vehicle) détenue à 100%, 250 millions d'actions (ou 50%) de TEB Mali Yatirimlar S.A. ('TEB Mali') détenues par BNP Paribas, pour un montant total de TRY 1.162.650.714. TEB Mali est comptabilisé dans les états financiers consolidés de Fortis Banque selon la méthode d'intégration proportionnelle. En 2011, TEB Mali a été rebaptisé 'TEB Holding'.

Le 14 février 2011 a eu lieu la fusion entre Türk Ekonomi Bankasi A.S. ('TEB') (filiale à 84% de TEB Holding) et Fortis Banque Turquie (filiale à 94,10% de Fortis Banque). Fortis Banque a reçu 1.039.356.553 actions TEB (ou 47,15%) (valeur de marché de TRY 2,16 par action), pour un montant total de TRY 2.245.010.154, en échange de ses actions Fortis Banque Turquie.

Le 30 mars 2011, TEB Holding a procédé à une augmentation de capital de 90.863.380 actions, dont 88.423.113 (ou 14,97%) furent souscrites par BNP Paribas Fortis Yatirimlar (l'entité à finalité spécifique de Fortis Banque) au prix de TRY 4,65 par action, pour un montant total de TRY 411.167.475.

Le 30 mars 2011, Fortis Banque a cédé à TEB Holding 280.364.843 actions (ou 12,72%) de la banque fusionnée TEB, pour un montant total de TRY 605.588.060 (soit TRY 2,16 par action). Suite à cette transaction, TEB Holding détient 55% de la banque fusionnée TEB.

Le 30 mars 2011, Fortis Banque a cédé à BNP Paribas 448.511.854 actions (ou 20,35%) de la banque fusionnée TEB, pour un montant total de TRY 865.440.422 (soit TRY 1,9296 par action).

Le 30 mars 2011, Fortis Banque a cédé à BNP Paribas Fortis Yatirimlar (SPV), sa filiale à 100%, 310.479.856 actions (ou 14,08%) de la banque fusionnée TEB, pour un montant total de TRY 670.636.489 (soit TRY 2,16 par action).

Le 31 mars 2011, BNP Paribas Fortis Yatirimlar a cédé à son partenaire turc - le groupe Colakoglu - 42.991.423 actions (ou 7,28%) de TEB Holding, pour un montant de TRY 200.000.000 (soit TRY 4,65 par action). Suite à cette transaction, BNP Paribas Fortis Yatirimlar et le groupe Colakoglu détiennent désormais chacun 50% des actions de TEB Holding.

Suite à la fusion intervenue le 14 février 2011, Fortis Banque a perdu le contrôle exclusif qu'elle détenait sur Fortis Banque Turquie, et ceci a généré, à la date de la transaction, une perte d'EUR 233 millions au niveau du compte de résultats, principalement liée au transfert de l'impact net de la différence de change qui était auparavant enregistrée en contrepartie des réserves de réévaluation au sein de Fortis Banque Turquie.

Dans le cadre du Pacte d'Actionnaires, BNP Paribas et Fortis Banque (sur une base de 50/50), ont accordé au groupe Colakoglu (qui détient les 50% restants des actions TEB Holding), un droit de liquidité (option 'put') sur ses actions TEB Holding. Cette option est considérée comme un dérivé et est comptabilisée à sa juste valeur via le compte de résultats. La juste valeur (négative) initiale de cette option 'put' a généré une perte d'EUR 75 millions.

Suite à l'acquisition par Fortis Banque de 50% du capital de TEB Holding le 25 octobre 2010 par l'intermédiaire de son entité à finalité spécifique (SPV), Fortis Banque a appliqué la 'méthode de la valeur comptable antérieure' pour comptabiliser cette opération. Un goodwill historique existant de TRY 212 millions avait été comptabilisé comme fonds propres négatifs à la fin de 2010 au niveau de TEB Holding, et portait sur l'acquisition de l'ancienne TEB par TEB Holding.

Le 31 mars 2011, ce goodwill de TRY 212 millions (EUR 97 millions) a été transféré au niveau de Fortis Banque. Suite à la cession par Fortis Banque à BNP Paribas d'actions TEB (448.511.854 actions ou 20,35%), une partie du goodwill (TRY 69 millions/EUR 32 millions) a été comptabilisée par BNP Paribas, ce qui a réduit à TRY 143 millions (EUR 65 millions) le montant du goodwill comptabilisé au bilan de la filiale de Fortis Banque, BNP Paribas Fortis Yatirimlar. Le goodwill s'élevait à TRY 143 millions (EUR 59 millions) au 31 décembre 2011.

Un nouveau goodwill a également été comptabilisé au bilan de Fortis Banque. Il représente l'écart entre la juste valeur des actions TEB reçues par Fortis Banque et la part proportionnelle des actifs et passifs de la nouvelle banque fusionnée TEB détenus par Fortis Banque. Ce goodwill s'élève à TRY 237 millions (EUR 98 millions).

Le 17 juin 2011, une offre d'achat obligatoire a été lancée, par laquelle Fortis Banque a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale à 100% BNP Paribas Fortis Yatirimlar, 66.103.950 actions supplémentaires (ou 3,00%) de la banque fusionnée TEB. Suite à cette acquisition, un nouveau goodwill de TRY 26 millions (EUR 11 millions) a été comptabilisé.

A l'issue de toutes les transactions de restructuration, Fortis Banque a obtenu le contrôle conjoint de la nouvelle banque fusionnée TEB, par l'intermédiaire de sa participation de 50% dans TEB Holding (TEB Holding détient 55% de la banque fusionnée), ainsi qu'une participation directe de 17,08% par l'intermédiaire de sa filiale BNP Paribas Fortis Yatirimlar. BNP Paribas détient 23,58% de la banque fusionnée TEB. Le solde du capital de la banque fusionnée TEB est flottant.

8.b.2 Acquisitions

Transactions avec BNP Paribas

Le 29 décembre 2011, Cardif Luxembourg a pris le contrôle de Fortis Luxembourg Vie SA, au sein de laquelle BGL BNP Paribas SA dispose d'une participation de 50%. BGL BNP Paribas SA est une filiale de Fortis Banque.

Suite à cette fusion, Fortis Luxembourg Vie SA a été déconsolidée de Fortis Banque et de BGL BNP Paribas SA. Cette société nouvellement fusionnée a été renommée Cardif Luxembourg Vie, au sein de laquelle BGL BNP Paribas SA dispose d'une participation de 33,33%. Cardif Luxembourg Vie est comptabilisée en utilisant la méthode de mise en équivalence. Cette opération s'est traduite par un profit de 6,2 millions d'euros sur la dilution de l'actionnariat de BGL BNP Paribas SA dans Fortis Luxembourg Vie de 50% à 33,33%, et par un badwill de 8,2 millions d'euros sur l'acquisition de 33,33 % de Cardif Vie Luxembourg.

Au cours de l'année 2010, Fortis Banque a réalisé plusieurs acquisitions dans le cadre du projet d'intégration globale de Fortis Banque au sein du groupe BNP Paribas. Les principales entités acquises de BNP Paribas sont BNP Paribas Luxembourg (BNPPL), BNP Paribas Investment Partners (BNPP IP) et TEB Mali Yatirimlar A.S. ('TEB Mali'). Les détails concernant ces transactions sont décrits dans le Rapport Annuel 2010 de Fortis Banque, note 8.b 'Regroupement d'entreprises'.

Transactions avec des parties non liées

Le 10 juin 2011, Fortis Banque et ABN AMRO ont annoncé avoir signé un accord portant sur l'acquisition par Fortis Banque du réseau international de Fortis Commercial Finance (FCF), à l'exclusion des activités néerlandaises.

FCF est un leader dans le secteur de l'affacturage qui bénéficie d'un réseau commercial étendu dans 12 pays en Europe et en Asie. La partie du réseau de FCF acquise par Fortis Banque, en Belgique et dans les autres pays, sera adossée au réseau de BNP Paribas Factoring qui, à l'issue de cette transaction, servira les clients institutionnels de BNP Paribas dans 14 pays.

Le 3 Octobre 2011, Fortis Banque a finalisé l'acquisition de FCF Holding, une société de portefeuille détentrice d'un groupe de filiales. Parmi les entités de ce groupe, Fortis Commercial Financial Holding NV (une société néerlandaise) et Fortis Commercial Finance NV (Belgique) sont comptabilisé en tant qu'entités consolidées. Fortis Commercial Finance Deutschland BV, Fortis Commercial Finance Gmbh, Fortis Commercial Finance Ltd. Et Fortis Faktoring AS sont comptabilisées en utilisant la méthode de mise en équivalence dans les états financiers consolidés de Fortis Banque. Les entités restantes sont non consolidées. Par ailleurs, Fortis Commercial Finance SAS en France a été vendue à BNP Paribas Factor le 21 décembre 2011.

En 2012, d'autres restructurations au sein du groupe BNP Paribas de sociétés d'affacturage acquises sont envisagées.

8.b.3 Cessions

Transactions avec BNP Paribas

Le 23 Décembre 2011, Fortis Banque a vendu 100% de sa filiale Fortis Bank Reinsurance à Royal Neuve VII pour une contrepartie d'EUR 149 millions, résultant en un gain net d'EUR 36,9 millions.

Fortis Banque Asie

Le 16 avril 2011, Fortis Banque a cédé les activités de ses succursales de Shanghai et de Guangzhou (Chine) à BNP Paribas China Ltd, pour un montant total d'USD 131,8 millions. Cette transaction s'est traduite par une perte nette d'EUR 2,7 millions.

Le 20 juin 2011, Fortis Banque a cédé sa filiale Fortis Wealth Management Hong Kong à Fortune Business Holding Ltd., pour un montant total de HKD 76,7 millions (EUR 6,9 millions). Cette transaction s'est traduite par un gain net d'EUR 1,7 million.

Au cours de l'année 2010, Fortis Banque a cédé au Groupe BNP Paribas certaines activités de ses succursales (à Tokyo, Taipei, Singapour, Hong Kong, New York, Londres, Paris, Milan, Athènes, Budapest et Madrid) ainsi que certaines filiales, en particulier Fortis Capital Corp., Fortis Banque Suisse et Fortis Investment Management. Ces cessions résultent de la mise en place du plan d'intégration globale. Les détails de ces transactions sont décrits dans le Rapport Annuel 2010 de Fortis Banque, note 8.b 'Regroupement d'entreprises'.

Transactions avec des parties non liées

Le 5 mai 2011, BGL BNP Paribas SA, filiale de Fortis Banque, a cédé à OSEO SA sa participation dans Alsabail, pour un montant total d'EUR 5,4 millions. Cette transaction s'est traduite par un gain net d'EUR 0,5 million.

Le 13 juillet 2011, Fortis Banque a cédé son bâtiment 'Chambon' pour un montant total d'EUR 35 millions. Cette transaction s'est traduite par un gain net d'EUR 3,1 millions.

Le 30 septembre 2011, BGL BNP Paribas SA, filiale de Fortis Banque, a cédé à CACEIS BANK LUXEMBOURG SA sa participation de 47,80% dans Fastnet Belgique, pour un montant total d'EUR 8,3 millions. Cette transaction s'est traduite par un gain net d'EUR 2,9 millions.

Les cessions à des parties non liées en 2010 concernaient essentiellement Artemis Asset Management Ltd, Internaxx Bank, Teda, Infrastructure Capital Management Limited (ICM), et Captive Finance en Norvège et en Suède. Les détails de ces transactions sont décrits dans le Rapport Annuel 2010 de Fortis Banque, note 8.b 'Regroupement d'entreprises'.

Le tableau ci-dessous donne les détails des regroupements d'entreprise durant l'exercice 2011.

			En millions d'euros						
Filiales acquises	Pays	Acquise à	Prix d'acquisition	Goodwill (Badwill)	Trésorerie reçue	Chiffres clés à la date d'acquisition			
						Actif		Passif	
Fortis Commercial Finance-Holding N.V.	Pays-Bas	100,00%	48	2	(34)	Prêts et créances sur clientèle	1.458	Dettes envers les établissements de crédit	867
								Dettes envers la clientèle	463
Cardif Luxembourg Vie	Luxembourg	16,66%	82	(8)		Instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.506	Provisions techniques des sociétés d'assurance	2.126
						Actifs financiers disponibles à la vente	2.351	Dettes envers la clientèle	2.579

8.c Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Activités abandonnées

Les 12 et 13 mai 2009, BNP Paribas a pris le contrôle de Fortis Banque SA en rachetant 74,93% des parts de Fortis Banque SA et 15,96% des parts de BGL BNP Paribas SA ('BGL'). Suite à cette acquisition, un projet d'intégration globale a été lancé afin d'organiser l'intégration de Fortis Banque et du groupe BNP Paribas. Ce projet d'intégration globale avait pour principal objet de consolider et d'intégrer les deux groupes, de rationaliser et de simplifier la structure du nouveau groupe, de réaliser des synergies entre les différentes activités de chaque groupe et d'identifier les opportunités de création de valeur. Plusieurs transactions entre diverses entités affiliées de BNP Paribas S.A. ('BNP Paribas') et Fortis Banque SA ont eu lieu dans le contexte d'intégration de certaines des activités de Fortis Banque SA à certaines activités de BNP Paribas.

Les informations relatives à l'article 524 du Code belge des sociétés concernant les opérations d'intégration décidées en 2009 et exécutées en 2010 et 2011 sont décrites dans le Rapport annuel 2009, section 'Fortis Banque Rapport annuel 2009 (non consolidés)'.

Les informations relatives à l'article 524 du Code belge des sociétés concernant les opérations d'intégration additionnelles décidées en 2010 et exécutées en 2011 sont décrites dans le Rapport annuel 2010, section 'Fortis Banque Rapport annuel 2010 (non consolidés)'.

La majeure partie des transactions liées à l'intégration approuvées en 2009 et 2010 ont été exécutées en 2010 et 2011. Les actifs et passifs encore classifiés comme 'détenus en vue de la vente' à la fin de 2011 sont relatifs à des contrats pour lesquels la vente n'a pas encore eu lieu et ce, pour des contraintes légales.

Dans le bilan consolidé au 31 décembre 2011, les actifs et passifs des entités qui ont la qualité d'éléments destinés à la vente et d'activités abandonnées ont été reclassés et sont respectivement présentés sous les rubriques 'Actifs détenus en vue de la vente' et 'Passifs détenus en vue de la vente'.

Dans le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2011, les produits et charges liés à ces entités ont été reclassés et présentés sur une ligne distincte 'Bénéfice (perte) net sur activités abandonnées'.

Dans les sections suivantes, une analyse des principaux postes de l'actif, du passif et du résultat net des entités qui présentent une activité abandonnée est incluse.

Principales catégories d'actifs et de passifs classés comme détenus en vue de la vente

Les actifs et passifs classés comme détenus à des fins de vente au 31 décembre 2011 et 2010 sont présentés ci-dessous :

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
ACTIF		
Caisse, banques centrales, CCP		358
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	125	505
Instruments financiers dérivés de couverture		
Actifs financiers disponibles à la vente		516
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5	4.426
Prêts et créances sur la clientèle	(12)	4.490
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		88
Actifs d'impôts courants et différés		116
Comptes de régularisation et actifs divers		206
Participations dans les entreprises mises en équivalence		14
Immeubles de placement		
Immobilisations corporelles		98
Immobilisations incorporelles		4
Goodwill		154
TOTAL ACTIF	**118**	**10.975**
DETTES		
Banques centrales, CCP		
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	114	226
Instruments financiers dérivés de couverture		
Dettes envers les établissements de crédit		882
Dettes envers la clientèle	23	4.513
Dettes représentées par un titre		2.998
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôts courants et différés		22
Comptes de régularisation et passifs divers		577
Provisions pour risques et charges		47
Dettes subordonnées		
TOTAL DETTES	**137**	**9.265**

Les transactions avec BNP Paribas

Les tableaux présentés ci-dessous montrent la composition des actifs et des passifs détenus en vue de la vente pour les entités concernées par les opérations d'intégration avec BNP Paribas et qui ont été décidées mais non encore complètement exécutées au 31 décembre 2011 :

	31 décembre 2011	
	Fortis Banque	Fortis Banque
En millions d'euros	Royaume-Uni	Grèce
ACTIF		
Caisse, banques centrales, CCP		
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	125	
Instruments financiers dérivés de couverture		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances sur les établissements de crédit		5
Prêts et créances sur la clientèle	(12)	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Actifs d'impôts courants et différés		
Comptes de régularisation et actifs divers		
Participations dans les entreprises mises en équivalence		
Immeubles de placement		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations incorporelles		
Goodwill		
TOTAL ACTIF	**113**	**5**
DETTES		
Banques centrales, CCP		
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	114	
Instruments financiers dérivés de couverture		
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle	23	
Dettes représentées par un titre		
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôts courants et différés		
Comptes de régularisation et passifs divers		
Provisions pour risques et charges		
Dettes subordonnées		
TOTAL DETTES	**137**	

				31 décembre 2010
En millions d'euros	Fortis Banque Asie	Fortis Banque Amérique du nord	Fortis Banque Royaume-Uni	Gestion d'actifs
ACTIF				
Caisse, banques centrales, CCP	31			
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	2	3	115	
Instruments financiers dérivés de couverture				
Actifs financiers disponibles à la vente	36			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	259	3.464	9	309
Prêts et créances sur la clientèle	385	111	46	25
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Actifs d'impôts courants et différés	14	81		
Comptes de régularisation et actifs divers	35	7		2
Participations dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement				
Immobilisations corporelles		2		
Immobilisations incorporelles				
Goodwill				
TOTAL ACTIF	**762**	**3.668**	**170**	**336**
DETTES				
Banques centrales, CCP				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	2	54	138	
Instruments financiers dérivés de couverture				
Dettes envers les établissements de crédit	267	162	1	68
Dettes envers la clientèle	168	900	286	261
Dettes représentées par un titre		3.000	(2)	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				
Passifs d'impôts courants et différés	20			
Comptes de régularisation et passifs divers	63	164		8
Provisions pour risques et charges				
Dettes subordonnées				
TOTAL DETTES	**520**	**4.280**	**423**	**337**

					31 décembre 2010
En millions d'euros	Fortis Banque Grèce	Fortis Banque Hongrie	Fortis Banque Turquie	Fortis Banque Italie	Fortis Banque Suisse
ACTIF					
Caisse, banques centrales, CCP			327		
Instruments financiers à la juste valeur par résultat			385		
Instruments financiers dérivés de couverture					
Actifs financiers disponibles à la vente			480		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	1	373	7	
Prêts et créances sur la clientèle			3.923		
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			88		
Actifs d'impôts courants et différés			21		
Comptes de régularisation et actifs divers	8		70	84	
Participations dans les entreprises mises en équivalence					
Immeubles de placement					
Immobilisations corporelles			66		
Immobilisations incorporelles			4		
Goodwill			154		
TOTAL ACTIF	**12**	**1**	**5.891**	**91**	
DETTES					
Banques centrales, CCP					
Instruments financiers à la juste valeur par résultat			32		
Instruments financiers dérivés de couverture					
Dettes envers les établissements de crédit			384		
Dettes envers la clientèle			2.898		
Dettes représentées par un titre					
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					
Passifs d'impôts courants et différés	4		(3)	1	
Comptes de régularisation et passifs divers	25		237	78	2
Provisions pour risques et charges			47		
Dettes subordonnées					
TOTAL DETTES	**29**		**3.595**	**79**	**2**

Transactions avec les parties non liées

Le tableau ci-dessous montre la composition des actifs détenus en vue de la vente et des passifs détenus en vue de la vente pour les entités qui seront cédées à des parties non liées :

En millions d'euros	31 décembre 2011 Autres entités	31 décembre 2010 Autres entités
ACTIF		
Caisse, banques centrales, CCP		
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments financiers dérivés de couverture		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Prêts et créances sur la clientèle		
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Actifs d'impôts courants et différés		
Comptes de régularisation et actifs divers		
Participations dans les entreprises mises en équivalence		14
Immeubles de placement		
Immobilisations corporelles		30
Immobilisations incorporelles		
Goodwill		
TOTAL ACTIF		**44**
DETTES		
Banques centrales, CCP		
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments financiers dérivés de couverture		
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle		
Dettes représentées par un titre		
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôts courants et différés		
Comptes de régularisation et passifs divers		
Provisions pour risques et charges		
Dettes subordonnées		
TOTAL DETTES		

Résultat net des activités abandonnées

Le résultat relatif aux actifs et passifs détenus en vue de la vente est reporté au compte de résultat sous la rubrique résultat net des activités abandonnées. Le résultat des cessions qui ont eu lieu au cours de l'exercice est également porté au compte de résultat sous cette rubrique. Le résultat total net des activités abandonnées est détaillé dans les tableaux présentés ci-dessous :

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Intérêts et produits assimilés	60	1.059
Intérêts et charges assimilées	(27)	(478)
Commissions (produits)	9	474
Commissions (charges)	(6)	(253)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1	(25)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non mesurés à la juste valeur	3	5
Produits des autres activités	3	60
Charges des autres activités	(1)	(42)
PRODUIT NET BANCAIRE	**42**	**800**
Charges générales d'exploitation	(39)	(596)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	(3)	(48)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**156**
Coût du risque	(3)	(113)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(3)**	**43**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		(3)
Gains nets sur autres actifs immobilisés		(6)
Goodwill		(102)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	**(3)**	**(68)**
Impôt sur les bénéfices	(2)	35
RÉSULTAT NET AVANT ACTIVITÉS ABANDONNÉES	**(5)**	**(33)**
Résultat net sur la cession des activités abandonnées	(309)	1.003
RÉSULTAT NET	**(314)**	**970**

Transactions avec BNP Paribas

Le résultat total net des activités abandonnées des entités concernées par les opérations d'intégration avec BNP Paribas est détaillé dans le tableau ci-dessous :

				Exercice 2011
En millions d'euros	Fortis Banque Asie	Fortis Banque Turquie	Fortis Banque Royaume-Uni	Fortis Banque Espagne
Intérêts et produits assimilés	5	55		
Intérêts et charges assimilées	(2)	(25)		
Commissions (produits)	1	8		
Commissions (charges)	(1)	(5)		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		1		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non mesurés à la juste valeur		3		
Produits des autres activités		3		
Charges des autres activités		(1)		
PRODUIT NET BANCAIRE	3	39		
Charges générales d'exploitation	(1)	(38)		
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles		(3)		
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2	(2)		
Coût du risque		(3)		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2	(5)		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence				
Gains nets sur autres actifs immobilisés				
Goodwill				
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	2	(5)		
Impôt sur les bénéfices	(1)	(1)		
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	1	(6)		
Résultat net des activités abandonnées		(308)	(6)	2
RÉSULTAT NET	1	(314)	(6)	2

En millions d'euros	Fortis Banque Asie	Fortis Banque Amérique du nord	Fortis Banque Royaume-Uni	Exercice 2010 Gestion d'actifs
Intérêts et produits assimilés	99	35	47	3
Intérêts et charges assimilées	(42)	(14)	(14)	(2)
Commissions (produits)	21	16	10	280
Commissions (charges)	(6)	(2)	10	(192)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(8)	25	3	9
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non mesurés à la juste valeur	(10)	(10)		(1)
Produits des autres activités	6			
Charges des autres activités		(6)		
PRODUIT NET BANCAIRE	60	44	56	97
Charges générales d'exploitation	(57)	(47)	(26)	(66)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	(5)	(7)	(1)	(7)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(2)	(10)	29	24
Coût du risque	24	35	(78)	4
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	22	25	(49)	28
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence				5
Gains nets sur autres actifs immobilisés	(2)			
Goodwill				
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	20	25	(49)	33
Impôt sur les bénéfices	(7)	65	10	(12)
RÉSULTAT NET AVANT ACTIVITÉS ABANDONNÉES	13	90	(39)	21
Résultat net des activités abandonnées	509	23	122	195
RÉSULTAT NET	522	113	83	216

En millions d'euros	Fortis Banque France	Fortis Banque Italie	Fortis Banque Suisse	Exercice 2010 Fortis Lease
Intérêts et produits assimilés	16	7	9	252
Intérêts et charges assimilées		(2)	(4)	(173)
Commissions (produits)	6	2	13	1
Commissions (charges)	(23)	(1)	(2)	(1)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2		3	7
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non mesurés à la juste valeur				5
Produits des autres activités		1		32
Charges des autres activités	(3)			(15)
PRODUIT NET BANCAIRE	(2)	7	19	108
Charges générales d'exploitation	(1)	(5)	(14)	(51)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles			(2)	(1)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(3)	2	3	56
Coût du risque	(9)	(10)	(4)	(77)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(12)	(8)	(1)	(21)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence				(8)
Gains nets sur autres actifs immobilisés				(3)
Goodwill				
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	(12)	(8)	(1)	(32)
Impôt sur les bénéfices	5	(8)		
RÉSULTAT NET AVANT ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(7)	(16)	(1)	(32)
Résultat net des activités abandonnées	13	3	65	97
RÉSULTAT NET	6	(13)	64	65

En millions d'euros	Exercice 2010 Fortis Banque Grèce	Fortis Banque Hongrie	Fortis Banque Turquie	Fortis Banque Espagne
Intérêts et produits assimilés	13	3	572	2
Intérêts et charges assimilées	(1)	(1)	(223)	
Commissions (produits)	1		95	4
Commissions (charges)	(1)		(26)	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat			(66)	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non mesurés à la juste valeur			21	
Produits des autres activités			14	
Charges des autres activités			(13)	
PRODUIT NET BANCAIRE	12	2	374	6
Charges générales d'exploitation	(3)	(2)	(303)	(11)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles			(25)	
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	9		46	(5)
Coût du risque	23	1	16	1
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	32	1	62	(4)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence				
Gains nets sur autres actifs immobilisés				(1)
Goodwill			(102)	
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	32	1	(40)	(5)
Impôt sur les bénéfices	(9)		(19)	
RÉSULTAT NET AVANT ACTIVITÉS ABANDONNÉES	23	1	(59)	(5)
Résultat net des activités abandonnées	(22)	(1)		(1)
RÉSULTAT NET	1		(59)	(6)

En millions d'euros	Exercice 2011 Autres entités	Exercice 2010 Autres entités
Intérêts et produits assimilés		1
Intérêts et charges assimilées		(1)
Commissions (produits)		1
Commissions (charges)		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non mesurés à la juste valeur		
Produits des autres activités		
Charges des autres activités		
PRODUIT NET BANCAIRE		1
Charges générales d'exploitation		
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles		
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1
Coût du risque		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Gains nets sur autres actifs immobilisés		
Goodwill		
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		1
Impôt sur les bénéfices		
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		1
Résultat net des activités abandonnées		10
RÉSULTAT NET		11

Transactions avec les parties non liées

Le résultat total net des activités abandonnées des entités vendues à des parties non liées est détaillé dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Entités de gestion d'actifs non stratégiques	Autres entités	Entités de gestion d'actifs non stratégiques	Autres entités
Intérêts et produits assimilés				
Intérêts et charges assimilées				(1)
Commissions (produits)			24	
Commissions (charges)			(9)	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat				
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non mesurés à la juste valeur				
Produits des autres activités				7
Charges des autres activités				(5)
PRODUIT NET BANCAIRE			**15**	**1**
Charges générales d'exploitation			(9)	(1)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles				
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION			**6**	
Coût du risque				(39)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**6**	**(39)**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence				
Gains nets sur autres actifs immobilisés				
Goodwill				
RÉSULTAT AVANT IMPÔT			**6**	**(39)**
Impôt sur les bénéfices			(2)	12
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE			**4**	**(27)**
Résultat net des activités abandonnées		3	(9)	(1)
RÉSULTAT NET		**3**	**(5)**	**(28)**

8.d Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux de Fortis Banque

Rémunération et avantages des membres du conseil d'administration et de l'executive committee de Fortis Banque

8.d.1 Politique de rémunération

La politique de rémunération du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee n'a pas évolué de manière significative en 2011.

Catégorie 1 : le Chief Executive Officer

Durant l'exercice 2011, la position de Chief Executive Officer (CEO) et président du Comité de Direction a été occupée, du 1er janvier 2011 au 28 février 2011 par M. Jean-Laurent Bonnafé, remplacé depuis le 1er mars 2011 par M. Maxime Jadot. Cette fonction au statut de travailleur indépendant donne le droit de percevoir une rémunération aux composantes suivantes : rémunération mensuelle fixe, rémunération annuelle variable basée sur la réalisation de critères de performance clairs et la surveillance du risque, la possibilité d'une prime à long terme (actions gratuites ou stock-options) et des avantages en nature (voiture de société, téléphone mobile et internet). Le président du Conseil d'Administration soumet la portion variable de cette rémunération au Governance, Nomination and Remuneration Committee (GNRC), et celle-ci est approuvée par le Conseil d'Administration. La partie variable de la rémunération est soumise aux principes de report qui sont détaillés au paragraphe 'Principes généraux' mentionné ci-après, et pourra être sujette à des mesures supplémentaires proposées par le gouvernement.

En ce qui concerne les programmes de couverture (assurances plan de pension et protection sociale), M. Maxime Jadot bénéficie d'un programme de couverture sociale qui comprend un régime de prévoyance, une assurance hospitalisation, et une assurance vie et invalidité. Durant sa période au poste de CEO de Fortis Banque, M. Bonnafé n'a pas bénéficié de plans d'assurance supplémentaires à ceux existant au niveau de BNP Paribas S.A. en France et liés aux diverses positions qu'il occupe au sein du Groupe BNP Paribas.

Catégorie 2 : les membres non exécutifs du Conseil d'Administration

Les membres non-exécutifs du Conseil d'Administration perçoivent uniquement une rémunération basée sur les principes suivants, approuvés lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 avril 2011, et durant laquelle il a été approuvé également de maintenir la totalité de la rémunération du Conseil d'Administration à un maximum d'EUR 1,5 million par an.

Salaire annuel fixe Président du Conseil d'Administration	EUR	50.000	(brut)
Salaire annuel fixe Membres du Conseil d'Administration	EUR	25.000	(brut)
Jeton de présence Président des Comités du Conseil	EUR	4.000	(brut)
Jeton de présence Membres du Conseil d'Administration / Comités du Conseil	EUR	2.000	(brut)

Les membres non exécutifs du Conseil d'Administration ne bénéficient d'aucune rémunération variable, ni d'un régime de prévoyance ou couverture sociale, ni de tout autre avantage[1].

Le détail de la rémunération des membres non exécutifs du Conseil d'Administration est fourni plus loin sous cette note.

[1] *A l'exception du Président qui bénéficie d'une voiture de société, d'un téléphone et d'une connexion internet à la maison*

Catégorie 3 : les membres exécutifs du Conseil d'Administration (composant, avec le CEO, le Comité de Direction)

Les membres exécutifs du Conseil d'Administration ont le statut de travailleurs indépendants et perçoivent une rémunération fondée sur les mêmes règles que les membres non exécutifs. Ils sont en outre rémunérés pour leurs fonctions au sein du Comité de Direction sur base des éléments ci-après : rémunération mensuelle fixe, rémunération annuelle variable basée sur la réalisation de critères de performance clairs et liée à des critères de performance collective et individuelle (voir ci-après), un programme d'assurance-groupe (plan de pension, assurance hospitalisation, vie et invalidité), avantages en nature (voiture de fonction, téléphone portable et connexion internet) et la possibilité d'obtenir une prime à long terme (actions gratuites ou stock-options). Leur partie variable pourra être sujette à des mesures supplémentaires proposées par le gouvernement.

La partie variable de la rémunération est soumise aux principes de report qui sont détaillés au paragraphe 'Principes généraux' mentionné ci-après et peut-être sujette à de futures réglementations proposées par le Gouvernement.

Catégorie 4 : les membres de l'Executive Committee

Les membres de l'Executive Committee, ayant appartenu à un conseil consultatif, disposent d'un contrat d'employé et leur rémunération comporte les éléments suivants : rémunération mensuelle fixe, rémunération annuelle variable basée sur la réalisation de critères de performance clairs et liée à des critères de performance collective et individuelle comme mentionné ci-après. En outre, un programme de couverture sociale (un plan de pension (régime de prévoyance pour tous, et additionnel pour certains), assurance hospitalisation, vie et invalidité), avantages en nature (voiture de fonction, téléphone portable et connexion internet) et la possibilité d'obtenir une prime à long terme (actions gratuites ou stock-options).

La partie variable de la rémunération est soumise aux principes de report qui sont détaillés au paragraphe 'Principes généraux' mentionné ci-après.

Principes généraux

La grille et les niveaux de rémunération sont déterminés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Governance, Nomination and Remuneration Committee (GNRC) en prenant en compte les pratiques habituelles et appropriées ainsi que des références de marché pour les rémunérations des membres exécutifs de direction, et en se faisant aider par des cabinets spécialisés. La politique relative à la rémunération a suivi un processus et des principes identiques à ceux de l'année précédente et devrait se poursuivre dans les années à venir.

Compte tenu de la politique de rémunération et des pratiques applicables, la portion variable de la rémunération suivra les principes suivants, selon lesquels la partie différée dépendra des performances futures et de la gestion saine des risques de la société :

Catégorie 1 – le Chief Executive Officer, Catégorie 3 – Les membres exécutifs du Conseil d'Administration

À la date de publication de ce rapport, le Governance, Nomination and Remuneration Committee (GNRC) n'a pas encore pris de décision au sujet de la rémunération variable et des primes à long terme.

Catégorie 4 – les membres de l'Executive Committee

Application des règles suivant le plan DCP2012 comme approuvé par le GNRC et par le Conseil d'Administration du 9 février 2012.

Après application des règles différées applicables, elle est divisée comme suit :

- la partie en amont :
  - 50% payés effectivement en avril 2012
  - 50% payés dans l'année après prise en charge de la partie variable

- la partie différée :
  - Parties payées en 2013, 2014 et 2015
  - Partie indexée (min. 50%)
    - Partie du Plan Global d'Intéressement en Actions (GSIP) : acquisition en 2016
    - Partie indexée après déduction de la partie GSIP : paiement en 2013, 2014 et 2015

Vue d'ensemble des conditions d'emploi des dirigeants exécutifs

Membres exécutifs du Conseil d'Administration et membres de l'Executive Committee	Contrat de travail	
	oui	non
Conseil d'administration		
M. Jean-Laurent Bonnafé (jusqu'au 28/2/2011)		x
M. Maxime Jadot (à partir du 1/3/2011)		x
M. Filip Dierckx		x
M. Jean-Yves Fillion (à partir du 1/2/2011)		x
M. Camille Fohl		x
M. Thomas Mennicken		x
M. Peter Vandekerckhove (à partir du 1/5/2011)		x
Executive Committee		
M. Olivier de Broqueville (à partir du 1/3/2011)	x	
M. Yvan De Cock (à partir du 1/3/2011)	x	
M. Jacques Godet	x	
M. Luc Haegemans	x	
M. Maxime Jadot (jusqu'au 28/2/2011)	x	
M. Lars Machenil	x	
M. Frédéric Van Gheluwe	x	
M. Peter Vandekerckhove (jusqu'au 30/4/2011)	x	
M. Bert Van Rompaey	x	

Critères de performance utilisés pour déterminer la rémunération variable

Trois critères de performance servent à déterminer la portion variable de la rémunération des administrateurs exécutifs et membres de l'Executive Committee :

- leurs performances individuelles et la surveillance du risque
- les performances de leur activité, et
- les performances de la société.

A. Performances individuelles

Une auto-évaluation est préparée par chaque membre du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee et est ensuite soumis au Chief Executive Officer (CEO) qui décide des scores en étroite consultation avec le Président du Conseil d'Administration. Les Fonctions de Contrôle procèdent aussi à une évaluation globale.

Les performances individuelles désignent la réalisation des objectifs personnels ainsi que les performances managériales, telles qu'évaluées par le Conseil d'Administration selon les quatre principes suivants :

- focus Client : inspirer aux collaborateurs la volonté d'innover au service du client, ce dernier étant toujours cœur de l'action menée
- entreprendre en pleine conscience des risques : prendre des initiatives pour promouvoir le développement et l'efficacité opérationnelle, ce qui suppose :
  - agir de manière interdépendante et coopérative avec les autres entités au service de l'intérêt général du groupe et de ses clients
  - être en permanence attentif aux risques liés à nos activités et en encourageant les collaborateurs à en faire de même

- valoriser les personnes : être attentif aux collaborateurs, les respecter, développer leurs compétences et promouvoir la diversité des talents
- exemplarité : montrer l'exemple dans le comportement et l'éthique, en respectant les lois et le cadre réglementaire, en appliquant les règles de conformité et en adoptant un comportement socialement responsable.

B. Performances des activités fondées sur des indicateurs clés de performance (KPI)

Les performances des activités sont mesurées à partir d'indicateurs clés de performance (KPI). Chaque année, toutes les activités (business) élaborent un plan stratégique à partir duquel sont tirés des indicateurs permettant à leur équipe dirigeante de mesurer et d'évaluer les performances réalisées. Les critères mesurés pour chaque business sont : les résultats financiers, la gestion des coûts, la gestion des risques/Mifid, l'évolution à long terme et la responsabilité sociale de l'entreprise (gestion du capital humain, politique sociale et responsable, développement durable, etc.). Chaque année, le Comité de Direction et l'Executive Committee attribuent une note sur les performances de chaque activité (business).

C. Performances de la société

Le Comité de Direction et l'Executive Committee attribuent une note sur les performances de Fortis Banque à partir des critères suivants :

- les résultats financiers de Fortis Banque
- la mise en œuvre de l'intégration et la réalisation du Plan industriel
- la gestion des risques, la conformité (*compliance*) et le contrôle permanent
- le repositionnement de la société dans une perspective à long terme (augmentation de la satisfaction clientèle, amélioration de l'engagement des collaborateurs, responsabilité sociale de l'entreprise, etc.).

La période d'évaluation à ces trois niveaux s'étend de janvier à décembre de chaque année. Les performances sont mesurées d'après des objectifs à la fois qualitatifs (satisfaction clientèle, gestion saine des risques, résultats des enquêtes globales des collaborateurs, gestion du capital humain, etc.) et quantitatifs (résultat opérationnel courant, résultat brut, évolution des parts de marché, etc.).

8.d.2 Rémunération de l'année

REMUNERATION DE BASE

Rémunération du Conseil d'Administration

Le tableau ci-dessous montre la rémunération brute versée en 2011 à chaque membre du Conseil d'Administration.

NOM	PRÉNOM	JETONS DE PRÉSENCE	RÉMUNÉRATION FIXE	TOTAL 2011
DAEMS	Herman	82.000	50.000	132.000
CHODRON de COURCEL	Georges	18.000	25.000	43.000
BONNAFÉ	Jean-Laurent	22.000	25.000	47.000
BOOGMANS	Dirk	60.000	25.000	85.000
COUMANS	Wim	8.000	4.167	12.167
DIERCKX	Filip	24.000	25.000	49.000
DUTORDOIR	Sophie	32.000	25.000	57.000
FILLION	Jean-Yves	16.000	18.750	34.750
FOHL	Camille	18.000	25.000	43.000
GEENS	Koenraad	16.000	18.750	34.750
JADOT	Maxime	22.000	25.000	47.000
LAVENIR	Frédéric	20.000	25.000	45.000
MENNICKEN	Thomas	22.000	25.000	47.000
PAPIASSE	Alain	6.000	25.000	31.000
PRUVOT	Jean-Paul	24.000	25.000	49.000
STÉPHENNE	Jean	42.000	25.000	67.000
VANDEKERCKHOVE	Peter	14.000	18.750	32.750
VARÈNE	Thierry	18.000	25.000	43.000
WIBAUT	Serge	38.000	25.000	63.000
TOTAL		502.000	460.417	962.417

Rémunération du CEO

Le tableau ci-après reprend la rémunération brute versée ou à verser au CEO et président du Comité de Direction pour l'année 2011, dont les avantages en nature et jetons de présence.

Rémunération payée en 2011	Rémunération			GSIP 2012	Jetons	Avantages	Pensions,	Total des
En euros	Fixe	Variable en 2011	Variable différée 2011	à la valeur de marché	de présence 2011	en nature	assurances-vie et pensions d'orphelins	Rémunérations
M. Jean-Laurent Bonnafé (jusqu'au 28/2/2011)	33.333				12.250			**45.583**
M. Maxime Jadot (à partir du 1/3/2011)	466.729				47.000	2.283	142.667	**658.679**

Rémunération des membres du Comité de Direction et de l'Executive Committee

Le tableau ci-dessous présente de manière globale la rémunération brute versée ou à verser aux membres exécutifs du Conseil d'Administration et aux membres de l'Executive Committee, à l'exception du CEO, pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 (dont avantages en nature et jetons de présence).

Rémunération payée en 2011 (1)	Rémunération			GSIP 2012	Jetons	Avantages	Pensions,	Total des
En euros	Fixe (5)	Variable en 2011 (6)	Variable différée 2011 (6)	à la valeur de marché (6)	de présence 2011	en nature (2)(4)	assurances-vie et pensions d'orphelins (3)	Rémunérations
Membres du Comité de Direction et de l'Executive Committee	5.717.530	299.081	334.215	363.638	206.500	212.209	579.522	**7.712.695**

(1) Seule la rémunération de la période de participation au Comité de Direction et à l'Executive Committee est prise en considération.

(2) Les membres du Comité de Direction ont chacun une voiture de fonction et un téléphone portable.

(3) Pour les régimes de retraite à cotisations définies : somme des cotisations de l'employeur. Pour les régimes de retraite à prestations définies, il s'agit de la somme des coûts de prestations.

(4) En 2011, 7.350 actions soumises à restriction du plan 2008 ont été accordées à un administrateur exécutif qui a décidé d'un lock-up additionnel de 3.675 actions. La charge fiscale en découlant était de EUR 8.489,25 et les impôts y afférents ont été payés en novembre 2011.

(5) Le pécule de vacances, les indemnités brutes de location et de déménagement sont inclus dans la partie fixe rapportée ci-dessus.

(6) Seulement pour les membres de l'Executive Committee.

À la date de publication de ce rapport, le Governance, Nomination and Remuneration Committee (GNRC) n'a pas encore pris de décision au sujet de la rémunération variable et des primes à long terme pour les membres du Comité de Direction.

Il a été décidé, lors du Governance, Nomination and Remuneration Committee du 15 mars 2012, d'allouer individuellement aux membres de l'Executive Committee un bonus représentant un montant total d'EUR 633.296 (EUR 299.081 directement et EUR 334.215 en différé).

Plans d'options de souscription d 'action

Durant l'exercice 2011, tous les collaborateurs et dirigeants de BNP Paribas Fortis ont eu la possibilité – comme en 2010 – de participer au programme d'achat d'actions au niveau du groupe, consistant à acheter des actions BNP Paribas à un cours préférentiel. Les mêmes conditions s'appliquent à toutes les catégories de personnel, à l'exception des personnes ayant le statut de travailleur indépendant.

Paiements en actions

2011

Le tableau ci-après indique, de manière individuelle, le nombre et les principales caractéristiques des actions, stock-options et autres droits octroyés en 2011 et en 2012 aux membres exécutifs du Conseil d'Administration et membres de l'Executive Committee, ainsi que ceux qui ont été exercés ou sont arrivés à maturité en 2011. Ces éléments ont été inclus dans le rapport annuel 2010 dans la partie variable différée.

Options de souscription d'actions consenties et/ou levées par les Membres du Comité de Direction ou de l'Executive Committee	Nombre d'options ou d'actions consenties/levées	Prix d'exercice en EUR	Date d'attribution	Date d'échéance du plan
OPTIONS ATTRIBUÉES EN 2011				
M. Filip Dierckx	7.485	56,45	04/03/2011	05/03/2019
Révisés sur la base de conditions de performance 2011	2.495	62,10	04/03/2011	05/03/2019
M. Camille Fohl	3.720	56,45	04/03/2011	05/03/2019
Révisés sur la base de conditions de performance 2011	1.240	62,10	04/03/2011	05/03/2019
M. Thomas Mennicken	2.565	56,45	04/03/2011	05/03/2019
Révisés sur la base de conditions de performance 2011	135	62,10	04/03/2011	05/03/2019
Membres de l'Executive Committee	28.389	56,45	04/03/2011	05/03/2019
Révisés sur la base de conditions de performance 2011	7.591	62,10	04/03/2011	05/03/2019
ACTIONS CONSENTIES EN 2011				
M. Filip Dierckx	2.505	n/a	04/03/2011	05/03/2015
M. Camille Fohl	1.260	n/a	04/03/2011	05/03/2015
M. Thomas Mennicken	675	n/a	04/03/2011	05/03/2015
Membres de l'Executive Committee	9.000	n/a	04/03/2011	05/03/2015

Comme stipulé dans les Conditions Générales du Stock Options Plan (programme d'attribution d'options sur actions) de 2011, l'octroi d'une partie de ces options est soumis à des conditions de performance basées sur la comparaison entre la performance de l'action de BNP Paribas et celle de l'Indice. Cette condition de performance sera évaluée quatre fois, respectivement pour chaque année calendrier de 2011, 2012, 2013 et 2014. Chaque évaluation s'appliquera à un quart des options sujettes aux conditions de performance. À chaque évaluation, le prix d'exercice pour les options évaluées sera dépendant du résultat de l'évaluation de la performance et sera fixé à EUR 56,45 si l'action BNP Paribas est plus performante que l'Indice, à EUR 59,28 si l'action BNP Paribas est moins performante que l'Indice pour moins de 5 points, à EUR 62,10 si l'action BNP Paribas sous-performe l'Indice de 5 à 10 points et à EUR 67,74 si l'action BNP Paribas sous-performe l'Indice de 10 à 20 points. Si l'action BNP Paribas sous-performe l'Indice de plus de 20 points, les options correspondantes deviennent nulles et non avenues et ne peuvent plus être exercées.

Par ailleurs et comme stipulé dans les Conditions Générales du Free Shares Plan (programme d'attribution d'actions gratuites) de 2011, l'octroi d'une partie des actions gratuites est sujet à des conditions de performance liées au Revenu par Action (Earnings per Share – EPS) de BNP Paribas. Cette condition de performance sera évaluée trois fois, respectivement pour chaque année calendrier de 2011, 2012 et 2013 et chaque évaluation s'appliquera à un tiers des actions. Si les conditions de performance ne sont pas remplies à l'une des dates précitées, une évaluation supplémentaire sera menée en 2013. A chaque évaluation, si l'augmentation de l'EPS est supérieure ou égale à 5%, les actions gratuites correspondantes peuvent être octroyées aux dates définies. Si l'augmentation de l'EPS est inférieure à 5%, les actions gratuites correspondantes sont irrémédiablement perdues, sauf si l'évaluation supplémentaire de 2013 relève une augmentation de l'EPS d'au moins 15% durant ces trois années. La première évaluation de 2011 est exprimée comme pourcentage, où l'EPS de l'année calendrier 2011 est divisée par l'EPS de l'année calendrier 2010.

2012
À la date de publication de ce rapport, le Governance, Nomination and Remuneration Committee (GNRC) n'a pas encore pris de décision au sujet des primes à long terme accordées aux membres du Comité de Direction.

Les membres de l'Executive Committee ont reçu 12.700 actions gratuites suite au 'Group Stock Incentive Plan 2012' sans condition de performance à EUR 32,36 et avec condition de performance à EUR 27,46.

En 2009, aucune option n'a été accordée ni exercée par les membres du Comité de Direction et de l'Executive Committee. En 2010 et 2011, aucune option n'a été exercée par l'un d'eux.

Informations sur les indemnités de départ
Les contrats de tous les membres exécutifs du Conseil d'Administration sont en parfaite conformité avec les dispositions d'indemnités de départ édictées dans le Code belge de gouvernance d'entreprise datant de 2009.

En 2011, aucune indemnité de départ n'a été versée aux membres du Conseil d'Administration ou de l'Executive Committee de Fortis Banque.

8.e Relations avec les parties liées

Parties liées à Fortis Banque
Au 31 décembre 2011, les parties liées à Fortis Banque sont les suivantes :

- les parties qui contrôlent ou détiennent une participation qui leur permettent d'exercer une influence notable sur Fortis Banque
- les parties contrôlées par Fortis Banque
- les différentes entreprises associées et coentreprises
- les autres entités liées, telles que les filiales non consolidées et les fonds de pension
- les membres du Conseil d'Administration et de l'*Executive Committee* de Fortis Banque
- les proches parents des personnes susmentionnées et
- les entités contrôlées ou influencées notablement par toute personne susmentionnée.

Par conséquent, au 31 décembre 2011, les parties suivantes étaient considérées liées à Fortis Banque :

- les sociétés consolidées, y compris les entités consolidées par intégration proportionnelle et par mise en équivalence
- BNP Paribas (et l'ensemble de ses filiales), du fait du contrôle sur Fortis Banque
- la SFPI (Société Fédérale de Participations et d'Investissement), du fait de l'influence notable exercée sur Fortis Banque
- l'État belge, du fait de l'influence notable indirectement exercée sur Fortis Banque
- les entreprises contrôlées par l'État belge sous contrôle commun (à l'exception des organisations locales, régionales et supranationales et des collectivités locales et communales).

Les transactions entre Fortis Banque et ses filiales consolidées par intégration globale, qui sont des parties liées, ont été éliminées lors du processus de consolidation et ne sont pas couvertes par la présente note.

Relations avec l'État belge, la Banque nationale de Belgique (BNB), la SFPI et les autres organes liés à l'État belge

Selon l'IAS 24, 'Information relative aux parties liées', aucune publication des transactions entre les entités contrôlées, conjointement contrôlées par un même État ou dans lesquelles un même État a une influence notable ('entreprises contrôlées par l'État'), n'est requise.

Il n'y a pas eu de changement significatif dans les transactions entre Fortis Banque et l'État belge, la SFPI, la Banque nationale de Belgique et les autres entités contrôlées par l'État belge par rapport à la situation décrite à la note 8.e 'Relations avec les parties liées' du Rapport annuel 2010.

Relations avec les autres parties liées

Dans l'exercice habituel de ses activités, Fortis Banque réalise des transactions avec diverses parties liées. Ces transactions sont conduites selon les mêmes conditions commerciales et de marché que celles appliquées aux parties non liées.

La liste des sociétés consolidées du groupe BNP Paribas est présentée dans la note 8.a 'Périmètre de consolidation'. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés consolidées par intégration globale étant totalement éliminés durant le processus consolidation, seules sont reprises dans les tableaux suivants les données relatives aux opérations réciproques lorsqu'elles concernent (i) les sociétés sur lesquelles Fortis Banque exerce un contrôle conjoint (consolidées par la méthode d'intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et (ii) celles sur lesquelles Fortis Banque exerce une influence notable (consolidées par la méthode de mise en équivalence).

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :

	Exercice 2011			Exercice 2010		
En millions d'euros	Entités du Groupe BNP Paribas	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entités du Groupe BNP Paribas	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
Intérêts et produits assimilés	321	8	333	212	3	286
Intérêts et charges assimilés	(276)		(51)	(217)	(5)	(7)
Commissions (produits)	135	1	440	95	1	244
Commissions (charges)	(34)		(22)	(154)		(8)
Prestations de services rendues	109	2	17	29	2	5
Prestations de services reçues	(62)		(25)	(13)	1	1
Loyers perçus						
TOTAL	193	11	692	(48)	2	521

Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Entités du Groupe BNP Paribas	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entités du Groupe BNP Paribas	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
ACTIF						
Prêts, avances et titres						
Comptes ordinaires	1.156	1	298	298	1	19
Prêts	23.693	492	10.257	11.947	221	9.225
Titres	522	74	19	658		56
Opérations de location-financement						
Titres détenus en portefeuille autre que négoce	5	1	2	6		850
Actifs divers	**252**	**4**	**133**	**435**		**28**
TOTAL	25.628	572	10.709	13.344	222	10.178
DETTES						
Dépôts						
Comptes ordinaires	1.963	29	2.610	2.062	85	2.478
Autres emprunts	15.480	1	47	11.394		11
Dettes représentées par un titre	**7.193**	**62**	**3**	**2.464**	**188**	**20**
Passifs divers	**65**		**2**	**910**		
TOTAL	24.701	92	2.662	16.830	273	2.509
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE						
Engagements de financement donnés	27.564	1	1.111	12.929	4	2.807
Engagements de garantie donnés	707	88	141	547		271
TOTAL	28.271	89	1.252	13.476	4	3.078

Fortis Banque effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...). Les montants au 31 décembre 2010 pour les postes du bilan et de l'exercice 2010 pour les postes du compte de résultat ont été retraités afin d'exclure ces opérations.

Le 12 mars 2009, un accord avait été conclu, portant sur la vente de 25% + 1 action d'AG Insurance à Fortis Banque, pour un montant d'EUR 1.375 millions. À l'occasion de cette transaction, Ageas a accordé à Fortis Banque une option de vente l'autorisant à revendre à Ageas la participation ainsi acquise dans AG Insurance au cours des six mois suivant le 1er janvier 2018, à la juste valeur.

Relation avec les principaux dirigeants

Au 31 décembre 2011, le total des encours des prêts accordés directement ou indirectement aux membres du Conseil d'Administration et aux membres de l'Executive Committee s'élève à EUR 4,7 millions. Il représente le montant total des prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee de Fortis Banque et les membres de la famille proche. Ces prêts représentent des transactions normales qui ont été effectuées dans des conditions normales de marché.

8.f Échéancier par maturité

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et des passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat relevant du portefeuille de transactions est considérée 'non déterminée' dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle. Les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente, les instruments de dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance 'non déterminée'.

31 décembre 2011	Non déterminé	JJ et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
En millions d'euros								
Caisse, Banques centrales et CCP		8.287						8.287
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	91.241							91.241
Instruments financiers dérivés de couverture	935							935
Actifs financiers disponibles à la vente	1.256		1.390	1.065	7.359	15.259	16.359	42.688
Prêts et créances sur établissements de crédit	71	5.126	3.017	16.683	2.482	6.394	2.013	35.786
Prêts et créances sur la clientèle		5.764	15.310	14.220	13.900	29.221	67.342	145.757
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	674							674
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			10	60	631	961	525	2.187
ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	**94.177**	**19.177**	**19.727**	**32.028**	**24.372**	**51.835**	**86.239**	**327.555**
Banques centrales et CCP		41						41
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	99.359							99.359
Instruments financiers dérivés de couverture	2.282							2.282
Dettes envers les établissements de crédit		9.872	5.751	12.180	2.035	8.128	952	38.918
Dettes envers la clientèle		103.841	23.568	7.244	5.378	10.803	3.680	154.514
Dettes représentées par un titre			3.972	4.315	1.891	2.281	2.101	14.560
Dettes subordonnées	2.140		27	259	337	2.933	3.795	9.491
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	472							472
PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	**104.253**	**113.754**	**33.318**	**23.998**	**9.641**	**24.145**	**10.528**	**319.637**

31 décembre 2010	Non déterminé	JJ et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
En millions d'euros								
Caisse, Banques centrales et CCP		2.989						2.989
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	78.239							78.239
Instruments financiers dérivés de couverture	503							503
Actifs financiers disponibles à la vente	611		1.157	2.034	5.453	22.366	21.517	53.138
Prêts et créances sur établissements de crédit		1.698	4.950	3.602	3.469	4.460	10.179	28.358
Prêts et créances sur la clientèle		15.067	10.455	13.318	17.950	29.427	65.890	152.107
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	537							537
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			30	43	242	2.068	690	3.073
ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	**79.890**	**19.754**	**16.592**	**18.997**	**27.114**	**58.321**	**98.276**	**318.944**
Banques centrales et CCP		25						25
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	89.308							89.308
Instruments financiers dérivés de couverture	1.321							1.321
Dettes envers les établissements de crédit		13.961	10.080	2.809	2.418	3.207	(341)	32.134
Dettes envers la clientèle		115.145	9.954	7.575	4.574	5.571	10.002	152.821
Dettes représentées par un titre			8.023	7.789	4.583	4.607	2.323	27.325
Dettes subordonnées	2.137		20	93	178	3.019	5.179	10.626
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	359							359
PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	**93.125**	**129.131**	**28.077**	**18.266**	**11.753**	**16.404**	**17.163**	**313.919**

Les engagements de financement et de garantie donnés qui s'élèvent respectivement à EUR 40.316 millions et EUR 15.543 millions au 31 décembre 2011 (EUR 68.592 millions et EUR 14.127 millions au 31 décembre 2010) ont pour l'essentiel une date de tirage à vue.

8.g Instruments de crédit structurés

Fortis Banque détient au sein de son portefeuille d'investissement des instruments appelés instruments de crédit structurés (ICS). Il s'agit de titres créés en transformant les flux de trésorerie des produits financiers, et qui comprennent les titres adossés à des actifs (Asset-Backed Securities – ABS), les titres adossés à des crédits hypothécaires (Mortgage Backed Securities – MBS) et des emprunts obligataires (Collateralised Loans Obligations – CLO). L'exposition aux instruments de crédit structurés est présentée par catégorie dans les États financiers consolidés et incluse sous les rubriques actifs financiers disponibles à la vente, placements reclassés en prêts et créances et instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Au 31 décembre, l'exposition nette totale aux instruments de crédit structurés se détaille comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
ICS présentés sous la rubrique Actifs financiers disponibles à la vente	3	152
ICS présentés sous la rubrique Instruments financiers à la juste valeur par résultat	128	394
ICS présentés sous la rubrique Prêts et créances	18.501	20.785
TOTAL	18.632	21.331

Au 31 décembre, l'exposition nette totale aux instruments de crédit structurés détaillée par catégorie d'instrument financier se présente comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010
RMBS	10.511	11.744
CMBS	766	828
CLOs	2.577	3.200
Autres ABS	4.779	5.559
TOTAL	18.633	21.331

Le 12 mai 2009, une part importante du portefeuille d'ICS conservé a été transférée aux Placements reclassés en prêts et créances, conformément aux amendements apportés à l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, et à l'IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir, (voir note 5.e 'Reclassement des instruments financiers en prêts et créances' dans le Rapport annuel 2010). Ce reclassement concerne les actifs financiers préalablement considérés comme disponibles à la vente, détenus à des fins de transaction et autres actifs.

Une partie du portefeuille comporte une garantie émise par l'État belge sur la seconde tranche de perte. En effet, au-delà d'une première tranche de perte à l'échéance (d'EUR 3,5 milliards), l'État belge accordera une garantie couvrant une deuxième tranche de perte sur le portefeuille, plafonnée à EUR 1,5 milliard.

Les instruments financiers reclassés en prêts et créances sont les suivants :

En millions d'euros	Valeur comptable au moment de la date de reclassification	31 décembre 2011 Valeur au bilan	31 décembre 2011 Valeur de marché ou de modèle	31 décembre 2010 Valeur au bilan	31 décembre 2010 Valeur de marché ou de modèle
Actifs financiers extraits du portefeuille de transaction et reclassés	**108**	**251**	**238**	**376**	**397**
- En prêts et créances sur la clientèle	108	251	238	376	397
Actifs financiers extraits du portefeuille des actifs disponibles à la vente et reclassés	**21.312**	**12.917**	**12.854**	**14.871**	**14.613**
- En prêts et créances sur la clientèle	21.312	12.917	12.854	14.871	14.613
Actifs financiers extraits du portefeuille des autres actifs et reclassés	**2.030**	**1.434**	**1.313**	**1.638**	**1.582**
- En prêts et créances sur la clientèle	2.030	1.434	1.313	1.638	1.582
PORTEFEUILLE TOTAL RECLASSÉ EN PRÊTS ET CRÉANCES	**23.450**	**14.602**	**14.405**	**16.885**	**16.592**

À compter de la date de reclassement, le taux moyen pondéré d'intérêt effectif sur les actifs financiers reclassés en prêts et créances était de 7,157% et les flux de trésorerie attendus récupérables s'élèvent à EUR 18.531 millions.

En septembre 2010, des titres adossés à des crédits hypothécaires néerlandais (Dolphin notes) ont été remboursés par l'émetteur à leur valeur nominale pour un montant d'EUR 4,1 milliards. Ces titres étaient précédemment comptabilisés comme des actifs financiers reclassés du portefeuille d'actifs disponibles à la vente en prêts et créances. Les revenus de ce remboursement ont été réinvestis pour un montant d'EUR 3,9 milliards dans d'autres titres adossés à des crédits hypothécaires néerlandais (Goldfish notes), également comptabilisés en tant que ICS présentés sous la rubrique Prêts et créances.

D'autres ventes et remboursements survenus depuis la date du reclassement expliquent la nouvelle baisse du portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente les éléments de résultats afférents à ces actifs reclassés tels que comptabilisés sur la période, ainsi que ceux qui auraient été comptabilisés si ces actifs n'avaient pas été reclassés :

En millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Éléments de résultats et de capitaux propres (avant impôts) afférents aux actifs reclassés	**(1.014)**	**(1.481)**
En résultat	**342**	**241**
- en produits d'intérêts	277	191
- en gains ou pertes sur instruments financiers	12	(33)
- en coût du risque	39	73
- en autres produits	14	10
En capitaux propres	**(1.356)**	**(1.722)**
Résultat et capitaux propres (avant impôts) des actifs si le reclassement n'avait pas été éffectué	**372**	**(2.739)**
En résultat	**(125)**	**271**
En capitaux propres	**497**	**(3.010)**

8.h Exposition aux risques des dettes souveraines

La gestion de la liquidité de Fortis Banque et du Groupe BNP Paribas conduit à optimiser les actifs disponibles pour une capacité de refinancement, nécessaire pour faire face à une évolution non prévue des besoins de liquidité. Cette stratégie repose en particulier sur la détention de titres disponibles éligibles au refinancement des banques centrales et comprend une proportion importante de titres de dettes émis par les états présentant une notation de qualité, représentative d'un niveau de risque faible. Dans le cadre de la politique d'adossement du bilan et de gestion du risque de taux d'intérêt structurel, le Groupe détient également un portefeuille d'actifs qui comprend des titres de créances souveraines dont les caractéristiques de taux participent à ses stratégies de couverture.

Le portefeuille de Fortis Banque est présenté dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31 décembre 2011
	Portefeuille bancaire
Zone euro	
Allemagne	2.226
Autriche	539
Belgique	17.007
Chypre	23
Espagne	578
Finlande	293
France	2.761
Italie	1.111
Luxembourg	31
Pays-Bas	7.467
Slovaquie	29
Slovenie	41
Pays soutenus	
Grèce	290
Irlande	169
Portugal	1.182
Total zone euro	**33.747**

Contexte particulier du risque de crédit souverain sur trois pays de la zone euro, la Grèce, l'Irlande et le Portugal faisant l'objet d'un plan de soutien européen

Trois pays européens, la Grèce, l'Irlande et le Portugal, ont connu une notable dégradation de leurs comptes publics dans le contexte de la crise économique et financière. Ceci a conduit les marchés à se détourner progressivement des titres de dette publique de ces pays, ne leur permettant plus de lever les ressources nécessaires au financement de leurs déficits publics.

La politique de solidarité européenne a conduit les pays membres de la zone euro, en concertation avec le Fonds Monétaire International (FMI), à élaborer un dispositif de soutien. Ceci s'est traduit par la définition et la mise en œuvre de plusieurs plans au bénéfice de la Grèce, puis de l'Irlande et du Portugal.

Dès mai 2010, les gouvernements de la zone euro et le FMI se sont engagés auprès de la Grèce, avec un plan de soutien d'EUR 110 milliards, en échange d'une réduction de son déficit budgétaire. Le 21 juillet 2011, les représentants des 17 pays membres de la zone euro ont arrêté un deuxième plan d'aide à la Grèce, d'un montant global de près d'EUR 160 milliards, sous réserve que soit conclu un accord entre la Grèce et les représentants des investisseurs privés. Ceux-ci devaient consentir à un abandon de 50% de la valeur nominale des titres émis par la Grèce qu'ils détiennent, moyennant le remboursement sous une forme à déterminer représentant environ 15% des titres détenus simultanément à l'émission de nouveaux titres remis en échange des anciens et représentant 35% de leur valeur nominale. Le 21 février 2012, un accord subséquent fût conclu entre le gouvernement grec et les ministres des finances européens (l'Eurogroupe) sur les conditions d'un plan d'aide financière additionnelle à la Grèce.

Le plan de soutien consacré à l'Irlande, adopté en novembre 2010, portait sur un montant d'aide publique d'EUR 85 milliards, tandis que celui consacré au Portugal, adopté en mai 2011, portait sur un montant d'aide publique d'EUR 78 milliards.

Chacun de ces plans s'accompagne de mesures de forte réduction des déficits publics.

Traitement comptable des titres de dettes de la Grèce, de l'Irlande et du Portugal

Reclassification des titres au 30 juin 2011

L'absence de liquidité observée sur les marchés pour les titres de dette publique émis par la Grèce, l'Irlande et le Portugal au cours du premier semestre 2011, a conduit Fortis Banque et le Groupe BNP Paribas à considérer que la classification comptable de ces titres en actifs disponible à la vente ne pouvait pas être maintenue.

L'extinction du marché primaire, la raréfaction des transactions sur le marché secondaire, leur faible volume, et l'écartement des fourchettes de cotation (bid/offer spread), traduisent l'aversion au risque des investisseurs pour ces trois pays et l'assèchement du marché. A titre d'illustration, les transactions mensuelles sur les titres souverains grecs ne représentaient plus, au premier semestre 2011, que 2 % de la moyenne mensuelle des transactions observées au cours des dix dernières années. La courbe de taux implicite de la dette publique de ces pays présentait un profil inversé – les taux courts étant très sensiblement plus élevés que les taux longs – qui confirmait la dislocation de ce marché. Les pertes implicites que suggérait le niveau très élevé des taux court terme ne traduisaient pas les résultats attendus des plans de soutien mis en œuvre pour donner à ces pays la capacité à restaurer la situation de leurs finances publiques et à honorer leurs engagements.

Conformément à ce que permet le paragraphe 50E de la norme IAS 39 en pareilles circonstances exceptionnelles, et compte tenu de la durée que la banque estime nécessaire pour que ces trois pays restaurent pleinement leur situation financière, Fortis Banque et le Groupe BNP Paribas ont procédé à un reclassement – avec effet au 30 juin 2011 – des titres de dette publique de ces trois pays de la catégorie des 'Actifs disponibles à la vente' à la catégorie 'Prêts et Créances'.

Les titres de dette souveraine grecque dont l'échéance est antérieure au 31 décembre 2020, faisaient l'objet de dispositions au titre du deuxième plan de soutien en faveur de la Grèce, initié en juin 2011 et finalisé le 21 juillet 2011, qui matérialisaient l'engagement de soutien des banques. Ce plan prévoyait plusieurs options dont l'échange volontaire, contre des titres au pair de maturité 30 ans garantis au principal par un zéro coupon bénéficiant d'une notation AAA et dont les conditions financières devaient conduire à constater une décote initiale de 21%. Fortis Banque et le Groupe BNP Paribas entendaient souscrire à cette option d'échange au titre de l'engagement collectif pris par le secteur financier. Dès lors, les titres inscrits au bilan du Groupe et destinés à faire l'objet de cet échange ont été valorisés en constatant ce niveau de décote de 21% considérée comme une concession que consent le prêteur en raison des difficultés rencontrées par l'emprunteur. Cette décote a fait l'objet d'une dépréciation en compte de résultat au premier semestre 2011.

Pour les titres souverains grecs ne faisant pas l'objet de l'échange, ainsi que pour les titres souverains irlandais et portugais, après prise en considération des différents aspects du plan de soutien européen, la plupart des investisseurs ont considéré qu'il n'y avait pas d'évidence objective à ce que le recouvrement des flux de trésorerie futurs associés à ces titres soit compromis. D'autant que le Conseil européen avait souligné le caractère unique et non reproductible de la participation du secteur privé à une telle opération. En conséquence, la banque a jugé qu'il n'y avait pas lieu de déprécier ces titres.

Modalités d'évaluation des titres au 31 décembre 2011

L'identification au cours du deuxième semestre 2011 des difficultés de la Grèce à respecter les objectifs économiques sur lesquels était fondé le plan du 21 juillet, en particulier s'agissant de la soutenabilité de sa dette, a conduit à un nouvel accord de principe en date du 26 octobre fondé sur un abandon de créance de 50% de la part du secteur privé. Initialement, la banque avait déterminé la perte de valeur de l'ensemble des titres qu'elle détenait sur base de la dernière proposition d'octobre 2011 du secteur privé représenté par l'Institut de la Finance Internationale (IIF).

Les conditions de l'accord de principe daté du 26 Octobre 2011 incluait (1) un abandon de créance de 50%, (2) le remboursement immédiat de 15% de la créance par des titres du Fonds Européen de Stabilité Financière – FESF – à deux ans et à taux de marché, (3) le paiement des intérêts courus par des titres FESF à six mois et au taux du marché, (4) un coupon de 3% jusqu'à 2020 et de 3,75% au-delà sur les titres amortissables de 2023 à 2042 à recevoir lors de l'échange des anciens et (5) un taux d'actualisation des flux futurs de 12%. Sur cette base, la banque a estimé à 75% le risque de perte sur les titres détenus, taux quasiment identique à l'appréciation par le marché de la décote moyenne des titres au 31 décembre 2011.

Le 21 février 2012, un accord subséquent a été conclu entre le gouvernement grec, les ministres européens des Finances et les investisseurs du secteur privé sur les conditions d'un programme d'aide financière supplémentaire pour la Grèce. L'Eurogroupe a déclaré que le ratio dette-PIB de la Grèce devrait passer d'environ 160% en 2011 pour retomber à 120,5% en 2020, et que les mesures prises permettront de préserver la stabilité financière de la Grèce.

Il a également été annoncé qu'un accord sur les modalités et les conditions d'émission des nouvelles obligations grecques indexées sur le PIB en échange des obligations du gouvernement grec détenues par le secteur privé avait été conclu entre le gouvernement grec, appuyé par l'Eurogroupe, la troïka (composée de représentations de la Commission européenne, le FMI et la Banque Centrale Européenne – BCE), et le comité de pilotage des investisseurs et créanciers privés du Comité pour la Grèce.

L'offre implique une réduction de 53,5% de la valeur nominale de la dette grecque détenue par des investisseurs du secteur privé et implique le soutien officiel du secteur à concurrence d'EUR 30 milliards par le Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF).

La Grèce a conclu un vaste ensemble d'accords avec ses créanciers institutionnels et privés dans lequel l'échange de dette est partie intégrante. Si l'accord est conclu avec succès, l'échange de dette se traduira par une réduction du volume de la dette d'environ EUR 107 milliards pour la Grèce.

Les principales caractéristiques de l'offre d'échange qui sera présentée par la Grèce sont les suivantes :

- Pour chaque obligation grecque éligible par le secteur privé 53,5% du montant en principal sera annulé, les autres 31,5% du montant en principal seront échangés contre 20 nouvelles obligations du gouvernement grec avec des échéances de 11 à 30 ans, et les 15% restants seront échangés en titres à court terme émis par le Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF).
- Le coupon sur les nouvelles obligations grecques sera structuré de sorte qu'il sera de 2% pour la période de trois ans courant de février 2012 à février 2015 ; puis de 3% pour les cinq années suivantes de février 2015 à février 2020 ; de 3,65% pour l'année 2021 et de 4,3% pour la période allant de février 2022 à février 2042.
- Des intérêts courus sur les obligations grecques éligibles existantes seront fournis sur des titres FESF à courte échéance.
- Des titres distincts liés à la croissance future du PIB de l'économie grecque seront offerts aux investisseurs qui peuvent garantir une augmentation du rendement dans le cas où la croissance dépasserait le niveau des prévisions actuelles.

Sur base des conditions de la nouvelle offre d'échange relative aux titres obligataires du gouvernement grec, la banque considère toujours que la valeur actuelle nette des titres à recevoir est d'environ 25%, basé sur un taux d'actualisation de 12%. Leur valeur finale sera déterminée, sur base des conditions définitives de l'offre et sur les conditions de marché qui auront cours au moment de l'échange.

Ainsi, les titres grecs détenus ont donc été dépréciés à hauteur de 75%, la perte constatée au titre de l'exercice 2011 a ainsi été portée à EUR 866 millions en coût du risque (voir note 2.f) et à EUR 185 millions sous la rubrique Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et relatifs à AG Insurance.

Le 9 mars 2012, la République Hellénique a annoncé que les détenteurs d'environ EUR 172 milliards (en montant principal) d'obligations émises ou garanties par la République Hellénique ont présenté leurs obligations pour l'échange ou consentis aux modifications proposées en réponse aux demandes et sollicitations annoncées par la République Hellénique le 24 février 2012. Fortis Banque a également présenté ses obligations gouvernementales grecques à l'échange.

Les titres émis par le Portugal et l'Irlande détenus par Fortis Banque et reclassés en 'Prêts et Créances' ont été évalués en valeur de marché pour les besoins de la note 5.e Instruments financiers reclassés en 'Prêts et Créances', et ont été considérés comme instruments financiers de niveau 2 compte tenu de l'illiquidité du marché.

Exposition de Fortis Banque au risque de crédit souverain sur les trois pays de la zone euro faisant l'objet d'un plan de soutien européen : la Grèce, l'Irlande et le Portugal

Les tableaux suivants présentent l'exposition de Fortis Banque au 31 décembre 2011 au risque de crédit sur ces trois États souverains sous forme de titres après la dépréciation enregistrée sur les titres grecs.

Les encours recensés en catégorie 'Prêts et Créances' sont issus du reclassement opéré le 30 juin 2011 de titres auparavant enregistrés en 'Actifs disponibles à la vente'.

Portefeuille des activités bancaires, réparti par échéance de durée résiduelle :

En millions d'euros	Durée résiduelle au 31 décembre 2011						
	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans	> 10 ans	Total
Grèce							
Prêts et créances							
Exposition au risque et valeur au bilan	22	34	114	25		52	248
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							
Exposition au risque et valeur au bilan	37	6					42
Irlande							
Prêts et créances							
Exposition au risque			3	20	187		210
Valeur au bilan			3	17	150		169
Portugal							
Prêts et créances							
Exposition au risque	113	140	401	478	30	100	1.262
Valeur au bilan	115	129	353	367	21	95	1.080
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							
Exposition au risque et valeur au bilan après provision	72	10			19		102

Reclassification d'instruments financiers initialement comptabilisés en actifs disponibles à la vente

Les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 permettent de reclasser les instruments initialement détenus en tant que disponibles à la vente vers le portefeuille de prêts à la clientèle.

Les actifs financiers liés aux obligations souveraines reclassés en 'Prêts et créances' sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros		Actifs reclassés en prêts et créances		
	Date de reclassification	Valeur comptable	Trésorerie estimée jugée recouvrable	Taux d'intérêt moyen effectif
Titres souverains du portefeuille 'Actifs détenus en vue de la vente'		1.903	3.897	
dont les titres de la dette grecque	*30 juin 2011*	*687*	*2.168*	*9,0%*
dont les titres de la dette portugaise	*30 juin 2011*	*1.020*	*1.446*	*8,8%*
dont les titres de la dette irlandaise	*30 juin 2011*	*196*	*283*	*6,1%*

Valorisation au 31 décembre 2011 des actifs reclassés

Les tableaux ci-dessous présentent les éléments afférents aux actifs reclassés, à la fois représentés sur la période et dans le cas où ces actifs n'auraient pas été reclassés :

Au bilan

En millions d'euros	31 décembre 2011	
	Valeur comptable	Valeur de marché ou de modèle
Titres souverains reclassés		
en prêts et créances sur clientèle	1.497	1.331
dont les titres de la dette grecque	*248*	*248*
dont les titres de la dette portugaise	*1.080*	*907*
dont les titres de la dette irlandaise	*169*	*176*

En résultat et en variation directe de capitaux propres

En millions d'euros	31 décembre 2011			
	Réalisé			Montant proforma pour la période
	avant reclassification	après reclassification	Total	
Dans le compte de résultat	(115)	(477)	(592)	(592)
dans les produits	**29**	**131**	**160**	**161**
dont les titres de la dette grecque	*9*	*65*	*74*	*75*
dont les titres de la dette portugaise	*14*	*61*	*75*	*75*
dont les titres de la dette irlandaise	*6*	*5*	*11*	*11*
dans le coût du risque	**(144)**	**(608)**	**(752)**	**(753)**
dont les titres de la dette grecque	*(144)*	*(608)*	*(752)*	*(753)*
dans les réserves (avant taxes)	16	124	139	(32)
dont les titres de la dette grecque	*173*	*95*	*268*	*268*
dont les titres de la dette portugaise	*(158)*	*26*	*(132)*	*(308)*
dont les titres de la dette irlandaise	*1*	*3*	*3*	*8*
Total de l'impact dans le compte de résultat et dans les réserves suite à la reclassification	(99)	(353)	(453)	(624)

Cessions de titres classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance intervenues en 2011

BGL BNP Paribas a, en 2011, cédé d'EUR 550 millions de titres souverains émis par l'Italie et l'Espagne, classés jusqu'à la date de cession en 'Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance'.

La cession des titres italiens et espagnols a été provoquée par l'aggravation de la situation économique des pays émetteurs, telle que manifestée par la détérioration de leurs notations par différentes agences de notation en septembre et octobre 2011 et par la baisse de la valeur de marché de ses titres.

La dégradation de la notation de certains émetteurs menaçant de se traduire par une hausse des actifs pondérés correspondant aux prêts consentis, la banque a dû réduire son exposition aux positions les plus exposées à cette évolution, quelle qu'ait été leur classification comptable.

Le Groupe a donc fait application des dispositions prévues par IAS 39 dans ses paragraphes AG 22 (a) et (e) pour justifier que ces cessions ne remettent pas en cause son intention de conserver jusqu'à leur échéance les autres actifs classés dans cette catégorie, ni sa capacité à les financer. Les autres actifs détenus ont donc été maintenus dans cette catégorie.

8.i Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2011. Elles peuvent fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette juste valeur réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de Fortis Banque.
- La plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas prises en compte pour les besoins de la gestion des activités de la banque commerciale.
- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.
- Enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Fortis Banque.

	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
En millions d'euros	**Valeur au bilan [1]**	**Juste valeur estimée**	**Valeur au bilan [1]**	**Juste valeur estimée**
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	35.786	35.912	28.358	28.693
Prêts et créances sur la clientèle	145.757	151.432	152.107	154.712
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2.187	2.306	3.073	3.188
PASSIFS FINANCIERS				
Dettes envers les établissements de crédit	38.918	39.105	32.134	32.336
Dettes envers la clientèle	154.514	155.583	152.821	153.888
Dettes représentées par un titre	14.560	15.257	27.325	28.528
Dettes subordonnées	9.491	9.221	10.626	11.090

[1] *La valeur au bilan n'inclut pas la réévaluation des portefeuilles d'instruments financiers faisant l'objet d'une relation de couverture de valeur, inscrite au 31 décembre 2011, dans le poste 'Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux' à l'actif pour EUR 674 millions et au passif pour EUR 472 millions (respectivement EUR 537 millions et EUR 359 millions au 31 décembre 2010).*

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la juste valeur des instruments financiers actifs et passifs au sein de Fortis Banque : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur. À défaut, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 'Résumé des principes comptables appliqués par Fortis Banque'. La juste valeur retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ou dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée.

8.j Actifs et passifs éventuels

Litiges

Fortis Banque (et ses filiales consolidées) est impliquée, comme partie défenderesse, dans divers litiges, réclamations et procédures judiciaires, en Belgique et dans certains pays à l'étranger, qui relèvent de l'exercice ordinaire de son activité bancaire et qui concernent notamment ses activités en tant que prêteur, employeur, investisseur et contribuable.

Fortis Banque constitue des provisions pour ces affaires si, aux yeux de ses dirigeants et après avoir consulté ses conseillers juridiques, il est probable qu'un paiement devra être effectué par Fortis Banque et si son montant peut être estimé avec un degré de fiabilité raisonnable.

En ce qui concerne certaines autres plaintes et procédures judiciaires contre Fortis Banque (et ses filiales consolidées) dont la direction a connaissance (et pour lesquelles aucune provision n'a été constituée conformément aux principes décrits ci-dessus), et bien qu'il soit souvent impossible de prédire ou déterminer l'issue de toutes les procédures judiciaires et règlementaires en cours ou dont la menace est agitée, la direction est d'avis, après avoir dûment pris en compte les conseils de professionnels appropriés, que ces procédures sont infondées, qu'il est possible de s'y opposer avec succès ou que l'issue de ces actions ne devrait pas amener Fortis Banque à constater de perte significative dans ses états financiers consolidés.

Depuis la restructuration de Fortis (en faisant référence à la fois à 'Fortis SA/NV' et 'Fortis N.V.' devenues respectivement 'Ageas SA/NV ' et 'Ageas N.V.' et dénommées toutes deux ci-après Ageas) à la fin septembre et au début octobre 2008, un certain nombre de groupes représentant des actionnaires, et des autres parties, ont intenté (ou menacé d'intenter) des actions en justice à l'encontre de diverses sociétés de l'ex-groupe Fortis et/ou de certains membres de leur Conseil d'Administration et de leur direction. Ces actions incluent notamment les suivantes :

Action en justice de détenteurs de titres MCS contre Ageas, Fortis Banque et d'autres parties

Certains détenteurs de titres à convertibilité obligatoire (Mandatory Convertible Securities, ci-après 'MCS') ont intenté deux actions devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles contre les co-émetteurs des MCS, y compris Fortis Banque, et contre Bank of New York Corporate Trustee Services Ltd en sa qualité de trustee en vue d'obtenir l'annulation de la conversion des MCS et leur restitution, ainsi que, à titre accessoire, des dommages. Après consultation de ses conseillers juridiques et sur base de la documentation de la transaction et de la loi belge, Fortis Banque estime que ces actions sont sans fondement. Un jugement est attendu courant 2012.

Plainte de l'État néerlandais contre Fortis Banque

Le 23 décembre 2010, l'État néerlandais (Ministère des Finances) a envoyé à Fortis Banque une lettre de demande d'indemnisation d'un montant d'EUR 186 millions. Cette revendication découle de la vente par Fortis Banque d'actions de Fortis Bank Nederland (Holding) N.V. à l'État néerlandais le 3 octobre 2008 et repose sur un prétendu non respect d'une garantie. Aucune procédure contre Fortis Banque n'a été entamée à ce sujet.

Assignations par l'association VEB NCVB ainsi que par la fondation 'Stichting Investor Claims against Fortis' devant les tribunaux néerlandais

Ces deux assignations sont liées à l'émission d'actions de Fortis au moment de l'acquisition d'ABN Amro et au rôle de Fortis Banque comme souscripteur.

En septembre 2007, Fortis Banque a agi aux côtés de Merrill Lynch et d'autres banques comme banque qui accompagne une émission d'actions de Fortis SA/NV et Fortis N.V. (aujourd'hui respectivement Ageas SA/NV et Ageas N.V.) pour un montant d'EUR 13,4 milliards. Cette émission d'actions était destinée à financer partiellement la participation de Fortis à l'acquisition d'ABN Amro Bank N.V.

Le 3 février 2011, Fortis Banque a reçu une assignation en justice de l'association d'actionnaires 'VEB NCVB'. Selon cette association, Fortis Banque, conjointement avec Ageas, Merrill Lynch et d'autres parties, est solidairement responsable de prétendues insuffisances du prospectus. Cette association cherche à faire acter par le tribunal que les mentions et omissions dans le prospectus de Fortis étaient de nature à induire en erreur les personnes ayant acquis des actions Fortis entre le 24 septembre 2007 et le 3 octobre 2008 et que, par conséquent, Fortis Banque est conjointement responsable, avec les autres banques et certains dirigeants de qualité, du préjudice financier subi par ces porteurs. S'agissant d'une procédure néerlandaise intentée par une association, aucune action en réparation du dommage ne peut être introduite à ce stade, mais ce litige pourrait ouvrir la perspective à d'éventuelles réclamations judiciaires individuelles ultérieures.

Le 7 juillet 2011, Fortis Banque a reçu une assignation de la part de la fondation 'Stichting Investor Claims against Fortis'. Cette ordonnance traite du même sujet et repose en grande partie sur les mêmes allégations. Ageas et Merrill Lynch sont codéfendeurs.

Alors que la probabilité que ces plaintes aient un effet négatif sur les comptes de Fortis Banque ne peut être totalement exclue, cette probabilité est considérée comme faible à ce stade.

D'autres litiges et enquêtes relatifs à la restructuration du groupe Fortis, dont Fortis Banque ne fait actuellement plus partie, sont en cours. Ceci inclut, notamment, un rapport d'enquête sur le management et le déroulement des évènements au sein de Fortis ordonnée par la chambre néerlandaise des entreprises ('Ondernemingskamer') qui a été publié en juin 2010. Après la publication de ce rapport, la VEB a demandé au tribunal de statuer sur une éventuelle faute de gestion. Il ne peut être exclu que le dénouement de ces litiges et/ou enquêtes ait une influence sur Fortis Banque.

À l'instar de nombreuses autres sociétés exerçant des activités bancaires, d'investissement, de gestion de fonds et de courtage, Fortis Banque (et ses filiales consolidées) a reçu ou est susceptible de recevoir des demandes d'information émanant des autorités réglementaires, gouvernementales ou représentatives des banques. Fortis Banque répond à ces demandes et coopère avec les régulateurs et autres organismes concernés afin de répondre à leurs préoccupations. Fortis Banque est d'avis qu'à ce stade, les préoccupations identifiées qui sont portées à sa connaissance ne causent pas de difficultés importantes et ne font pas peser de menaces systémiques sur Fortis Banque ou sur ses activités.

8.k Honoraires des Commissaires-reviseurs

Le détail des honoraires payés aux Commissaires-reviseurs pour les années 2011 et 2010 se présente comme suit :

	Exercice 2011						Exercice 2010					
En milliers d'euros	Deloitte	%	PwC	%	Total	%	Deloitte	%	PwC	%	Total	%
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :	2.377	47%	2.087	89%	4.464	60%	2.360	36%	2.412	46%	4.772	41%
- Fortis Banque	*1.348*	*26%*	*1.179*	*50%*	*2.527*	*34%*	*1.087*	*17%*	*1.140*	*22%*	*2.227*	*19%*
- Filiales consolidées	*1029,00*	*20%*	*908*	*39%*	*1.937*	*26%*	*1273,00*	*20%*	*1.272*	*24%*	*2.545*	*22%*
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont:	85	2%	256	11%	341	5%	627	10%	2.653	51%	3.280	28%
- Fortis Banque	*40*	*1%*	*233*	*10%*	*273*	*4%*	*573*	*9%*	*2.507*	*48%*	*3.080*	*26%*
- Filiales consolidées	*45*	*1%*	*23*	*1%*	*68*	*1%*	*54*	*1%*	*146*	*3%*	*200*	*2%*
Sous-total	**2.462**	**48%**	**2.343**	**100%**	**4.805**	**64%**	**2.987**	**46%**	**5.065**	**97%**	**8.052**	**69%**
Non Audit												
Missions juridiques et fiscales	4	0%		0%	4	0%	67	1%	63	1%	130	*1%*
- Fortis Banque		*0%*		*0%*		*0%*		*0%*		*0%*		*0%*
- Filiales consolidées	*4*	*0%*		*0%*	*4*	*0%*	*67*	*1%*	*63*	*1%*	*130*	*1%*
Autres	2.645	52%		0%	2.645	35%	3.461	53%	110	2%	3.571	30%
- Fortis Banque		*0%*		*0%*		*0%*						
- Filiales consolidées	*2.645*	*52%*		*0%*	*2.645*	*35%*	*3.461*	*53%*	*110*	*2%*	*3.571*	*30%*
Sous-total	**2.649**	**52%**		**0%**	**2.649**	**36%**	**3.528**	**54%**	**173**	**3%**	**3.701**	**31%**
TOTAL	**5.111**	**100%**	**2.343**	**100%**	**7.454**	**100%**	**6.515**	**100%**	**5.238**	**100%**	**11.753**	**100%**

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires-reviseurs n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et non consolidés de Fortis Banque, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à EUR 635.000 pour l'exercice 2011.

8.l Événements survenus après la période sous revue

Aucun événement important n'est intervenu après la date du bilan, qui nécessiterait l'adaptation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2011.

Au 26 Janvier 2012, Ageas et Fortis Banque ont annoncé leur accord sur le règlement partiel de la RPN (Relative Performance Note) relatif aux cashes et sur le rachat total des instruments Tier 1 émis par Fortis Banque en 2001 et détenus pour 95% par Ageas depuis septembre 2011. Le règlement et le rachat demeuraient tributaires d'un succès, à 50% au moins, de l'offre de rachat sur les CASHES lancée par BNP Paribas le 26 janvier 2012.

Les CASHES (Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities) sont des titres à taux flottant (EURIBOR à 3 mois + 200 bps) émis par Fortis Banque SA en 2007 – avec les anciennes sociétés mères de Fortis Banque, maintenant Ageas N.V. et Ageas SA/NV agissant comme codébitrices – et convertibles en 125.313.283 actions Ageas. Les CASHES sont décrits plus longuement dans la note 5.a 'Actifs, passifs et instruments financiers dérivés à la juste valeur par résultat'.

La RPN liée aux CASHES est un instrument financier détenu par Ageas SA/NV, Ageas N.V. et Fortis Banque, générant des paiements trimestriels de ou à Fortis Banque SA. Chaque paiement d'intérêts trimestriel (EURIBOR à 3 mois + 20 bps) est fondé sur un montant de référence appelé Relative Performance Note (RPN). Cette RPN a été définie pour éviter la volatilité comptable chez Fortis Banque SA par rapport aux variations de cours des CASHES et de 125.313.283 actions Ageas.

L'instrument de Tier 1 fait référence aux EUR 1 milliard d'obligations remboursables perpétuelles à coupon cumulatif émises en 2001 par Fortis Banque SA, pour un montant d'EUR 952,9 millions détenues par Ageas N.V depuis le 26 septembre 2011 suite à l'échange en numéraire avec les précédents détenteurs après que Fortis Banque ait décidé de ne pas rembourser ces titres à la première date de remboursement. Cet échange étant conforme à la Convention de Support conclue entre les anciennes maisons mères de Fortis Banque, maintenant Ageas SA/NV et Ageas N.V. Ces instruments hybrides et innovants de Tier 1 sont décrits plus longuement dans la note 5.h 'Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées'.

Au 31 janvier 2012, il a été annoncé que l'offre de rachat des CASHES lancée par BNP Paribas au 26 Janvier 2012 avait été clôturée avec succès au 30 janvier 2012. Le taux d'acceptation a atteint 63% à un prix d'offre de 47,5%.

Au 6 février 2012, BNP Paribas a converti 7.553 titres présentés sur les 12.000 CASHES en circulation (62,94%) en 78.874.241 actions Ageas existantes, disposant des droits de vote et de perception de dividendes. BNP Paribas s'est engagée à ne pas vendre ces actions pendant une période de 6 mois.

Ageas et Fortis Banque verseront une indemnité à BNP Paribas. Le mécanisme RPN cessera de s'appliquer en proportion des instruments CASHES convertis. Le remboursement des instruments de Tier 1 sera compensé par l'indemnité.

Cette transaction aura plusieurs impacts sur Fortis Banque en 2012. Le principal impact financier positif est dû au remboursement de la majorité des CASHES, évitant ainsi une charge d'intérêt relativement élevée. Cet impact est compensé par l'indemnité et les frais de transaction payés pour clôturer (en partie) ces instruments. En outre, dans le cas où BNP Paribas convertirait des CASHES additionnels pendant une période de 2 ans, elle recevra une indemnisation dans les limites définies par la récente offre.

Cette transaction aura une incidence sur la liquidité et la solvabilité de Fortis Banque, sans toutefois amener à des changements significatifs sur les ratios concernés.

8.m Informations supplémentaires relatives aux opérations de titrisation Bass et Esmée

BASS Master Issuer NV/SA, société d'investissement institutionnelle en créances de droit belge.

Description de l'opération

Bass Master Issuer NV/SA est un 'special purpose vehicle (SPV)' créé pour la titrisation des crédits hypothécaires accordés par Fortis Banque SA en Belgique. Les prêts hypothécaires sont titrisés de la manière suivante :

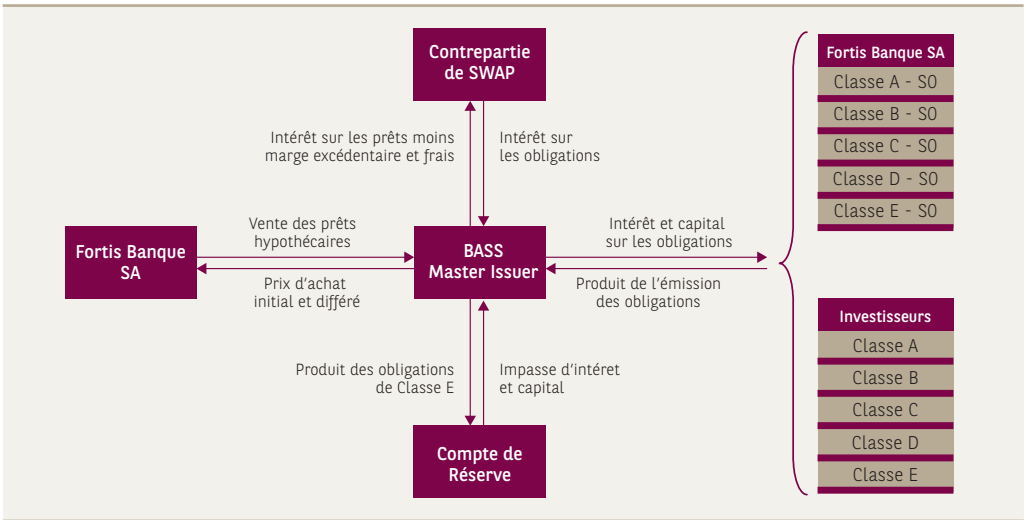

Fortis Banque SA transfère mensuellement à BASS Master Issuer NV/SA les paiements en intérêt et principal sur les prêts titrisés. Dans les limites autorisées par la documentation contractuelle du programme, BASS Master Issuer NV/SA utilise les paiements en principal pour acheter à Fortis Banque SA de nouveaux prêts hypothécaires. Les paiements d'intérêts reçus par BASS Master Issuer NV/SA sont échangés trimestriellement contre les intérêts payables sur les obligations émises, plus une marge excédentaire garantie de 0,20% par an.

Les obligations émises dans le cadre du programme BASS Master Issuer au 31 décembre 2011 sont indiquées dans le tableau suivant. BASS Master Issuer a été lancé en juin 2008. Le montant total des obligations émises a augmenté graduellement.

Tranche	ISIN	Montant notionnel d'origine en EUR	Montant notionnel au 31 décembre 2011	Date step up	Date d'échéance légale	Coupon	Coupon step up	Notation Fitch	Notation Moodys	Notation S&P
Bass 2008-1 A0	BE0002364363	15.750.000.000	23.400.000.000	15/07/2012	15/07/2052	3-m Euribor + 25	3-m Euribor + 25	AAA	Aaa	NR
Bass 2008-1 B0	BE0002365378	525.000.000	780.000.000	15/07/2012	15/07/2052	3-m Euribor + 45	3-m Euribor + 45	AA	Aa3	NR
Bass 2008-1 C0	BE0002366384	525.000.000	780.000.000	15/07/2012	15/07/2052	3-m Euribor + 60	3-m Euribor + 60	A	A2	NR
Bass 2008-1 D0	BE0002367390	700.000.000	1.040.000.000	15/07/2012	15/07/2052	3-m Euribor + 120	3-m Euribor + 120	BBB	NR	NR
Bass 2008-1 E0	BE0002368406	157.500.000	234.000.000	15/07/2012	15/07/2052	3-m Euribor + 600	3-m Euribor + 600	NR	NR	NR
Total Bass			**26.234.000.000**							

Au 31 décembre 2011 le montant des prêts hypothécaires transférés par Fortis Banque SA à BASS Master Issuer NV/SA s'élevait à EUR 25.800.721.999,90.

Aperçu des principales parties

Fortis Banque SA joue différents rôles dans la transaction, alors que d'autres rôles sont remplis par de nombreuses autres contreparties. Le tableau suivant offre un aperçu des différentes parties :

Émetteur des obligations
BASS Master Issuer NV/SA, société d'investissement en créances institutionnelle de droit belge. La société n'est pas une filiale de Fortis Banque SA et est dirigée par deux directeurs indépendants.

Vendeur des prêts
Fortis Banque SA. Les filiales directes ou indirectes de Fortis Banque SA peuvent participer au programme, sous certaines conditions, pourvu qu'un supplément au prospectus soit publié.

Originateur des prêts
Fortis Banque SA ou toute filiale ou prédécesseur

Agent recouvreur des prêts
Fortis Banque SA

Administrateur de BASS Master Issuer NV/SA
Intertrust (Nederland) B.V.

Contrepartie GIC
Fortis Banque SA

Contrepartie de swap de taux d'intérêt
Fortis Banque SA

Security Agent
Stichting Security Agent BASS, fondation de droit néerlandais. La fondation est dirigée par un directeur indépendant

Actionnaires de BASS Master Issuer
Stichting Holding BASS, fondation de droit belge, et Genfinance NV/SA. Stichting Holding BASS est dirigée par deux directeurs indépendants.

Agent Payeur
Fortis Banque SA

Agent de cotation
Fortis Banque SA

Reference Agent
Fortis Banque SA

Autres droits et obligations

Au vu de la consolidation complète du véhicule dans les comptes de Fortis Banque SA, toutes les autres relations mutuelles entre ces deux entités sont également consolidées.

Esmée Master Issuer NV/SA, société d'investissement institutionnelle en créances de droit belge

Description de l'opération

Esmée Master Issuer NV/SA est un 'special purpose vehicle (SPV)' créé en vue de la titrisation des crédits aux indépendants et petites et moyennes entreprises accordés par Fortis Banque SA en Belgique. Les prêts sont titrisés de la manière suivante :

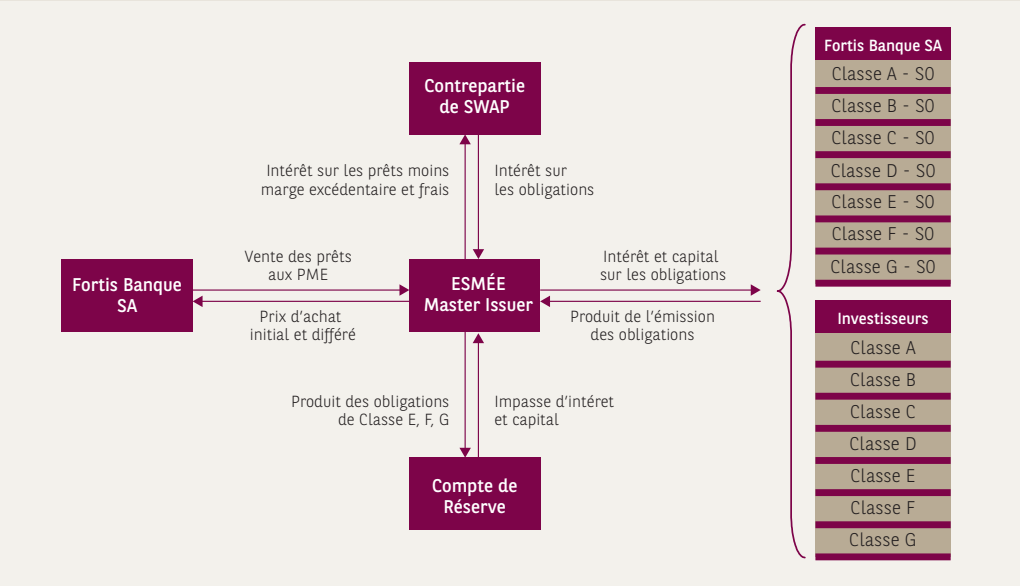

Fortis Banque SA transfère mensuellement à Esmée Master Issuer NV/SA les paiements en intérêt et principal sur les prêts titrisés. Dans les limites autorisées par la documentation contractuelle du programme, Esmée Master Issuer NV/SA utilise les paiements en principal pour acheter à Fortis Banque SA de nouveaux prêts, selon certains critères prédéterminés que les prêts doivent remplir. Les paiements d'intérêts reçus par Esmée Master Issuer NV/SA sont échangés trimestriellement contre les intérêts payables sur les obligations émises, plus une marge excédentaire garantie de 0,75% par an.

Les obligations émises dans le cadre du programme Esmée Master Issuer au 31 décembre 2011 sont indiquées dans le tableau suivant. Esmée Master Issuer a été lancé en décembre 2009.

Tranche	ISIN	Montant notionnel d'origine en EUR	Montant notionnel au 31 décembre 2011	Date step up	Date d'échéance légale	Coupon	Coupon step up	Notation Fitch	Notation Moodys	Notation S&P
Esmee 2009-1 A0	BE0002387596	6.040.000.000	6.040.000.000	25/10/2013	25/10/2045	3-m Euribor + 35	3-m Euribor + 35	AAA	Aaa	NR
Esmee 2009-1 B0	BE0002388602	1.400.000.000	1.400.000.000	25/10/2013	25/10/2045	3-m Euribor + 75	3-m Euribor + 75	NR	A2	NR
Esmee 2009-1 C0	BE0002389618	320.000.000	320.000.000	25/10/2013	25/10/2045	3-m Euribor + 100	3-m Euribor + 100	NR	Baa2	NR
Esmee 2009-1 D0	BE0002390624	240.000.000	240.000.000	25/10/2013	25/10/2045	3-m Euribor + 150	3-m Euribor + 150	NR	Ba2	NR
Esmee 2009-1 E0	BE0002391630	96.000.000	96.000.000	25/10/2013	25/10/2045	3-m Euribor + 300	3-m Euribor + 300	NR	NR	NR
Esmee 2009-1 F0	BE0002392646	96.000.000	96.000.000	25/10/2013	25/10/2045	3-m Euribor + 400	3-m Euribor + 400	NR	NR	NR
Esmee 2009-1 G0	BE0002393651	88.000.000	88.000.000	25/10/2013	25/10/2045	3-m Euribor + 500	3-m Euribor + 500	NR	NR	NR
Total Esmée			**8.280.000.000**							

Au 31 décembre 2011, le montant des prêts à des indépendants et petites et moyennes entreprises transférés par Fortis Banque SA à Esmée Master Issuer NV/SA s'élevait à EUR 7.854.189.449,02.

Aperçu des principales parties

Fortis Banque SA joue différents rôles dans la transaction, alors que d'autres rôles sont remplis par de nombreuses autres contreparties. Le tableau suivant offre un aperçu des différentes parties :

Émetteur des obligations
Esmée Master Issuer NV/SA, société d'investissement en créances institutionnelle de droit belge. La société n'est pas une filiale de Fortis Banque SA et est dirigée par deux directeurs indépendants.

Vendeur des prêts
Fortis Banque SA. Les filiales directes ou indirectes de Fortis Banque SA peuvent participer au programme, sous certaines conditions, pourvu qu'un supplément au prospectus soit publié.

Originateur des prêts
Fortis Banque SA ou toute filiale ou prédécesseur

Agent recouvreur des prêts
Fortis Banque SA

Administrateur de Esmée Master Issuer NV/SA
Intertrust (Nederland) B.V.

Contrepartie GIC
Fortis Banque SA

Contrepartie de swap de taux d'intérêt
Fortis Banque SA

Security Agent
Stichting Security Agent Esmée, fondation de droit néerlandais. La fondation est dirigée par un directeur indépendant

Actionnaires d'Esmée Master Issuer
Stichting Holding Esmée, fondation de droit belge, et Genfinance NV/SA. Stichting Holding Esmée est dirigée par deux directeurs indépendants

Agent Payeur
Fortis Banque SA

Agent de cotation
Fortis Banque SA

Reference Agent
Fortis Banque SA

Autres droits et obligations

Au vu de la consolidation complète du véhicule dans les comptes de Fortis Banque SA, toutes les autres relations mutuelles entre ces deux entités sont également consolidées.

Rapport du collège des Commissaires-reviseurs agréés

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ FORTIS BANQUE SA SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes consolidés avec paragraphe explicatif

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Fortis Banque SA (la « Société ») et de ses filiales (le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le total du bilan consolidé s'élève à EUR (000.000) 346.179 et le compte de résultat consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice (part du Groupe) d'EUR (000.000) 104.

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, en ce compris l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur au sein du Groupe lié à l'établissement et à la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Groupe, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés du Groupe les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés clos le 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note 8.j aux comptes consolidés au 31 décembre 2011, laquelle indique que suite aux événements ayant impacté le groupe Fortis en 2008, dont la Société était filiale, plusieurs parties ont initié des actions en justice à l'encontre de l'ancien groupe Fortis, de la Société et/ou de certains administrateurs et dirigeants. L'issue de ces actions ainsi que leurs conséquences potentielles pour la Société ne peuvent être déterminées à ce stade. Dès lors, la Société n'a pas constitué de provisions dans ses comptes consolidés à cet égard.

Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 23 mars 2012

Le Collège des Commissaires

PwC Reviseurs d'Entreprises sccrl
Représentée par

R. Jeanquart
Reviseur d'Entreprises

Deloitte Reviseurs d'Entreprises sc sous forme d'une scrl
Représentée par

Ph. Maeyaert
Reviseur d'Entreprises

F. Verhaegen
Reviseur d'Entreprises

Rapport annuel 2011 de Fortis Banque (non consolidé)

Rapport du Conseil d'Administration

En conformité avec le Code Belge des Sociétés (art. 119) et pour éviter la répétition, Fortis Banque a combiné le rapport non consolidé et le rapport consolidé du Conseil d'Administration. Le rapport consolidé du Conseil d'Administration peut être consulté en pages 10 à 46 incluse de ce rapport annuel.

Commentaires sur l'évolution du bilan

Le **total bilantaire** au 31 décembre 2011 s'élève à EUR 301 milliards, en augmentation d'EUR 2 milliards ou 1% par rapport au 31 décembre 2010. L'augmentation d'EUR 6 milliards chez Fortis Banque en Belgique est largement compensée par la diminution d'EUR (4) milliards dans les succursales étrangères de la banque, principalement liée au transfert d'activités à d'autres entités du groupe BNP Paribas.

Actifs

Les **Caisse et avoirs auprès des banques centrales et de l'office des chèques postaux** s'élèvent à EUR 2 milliards au 31 décembre 2011, soit une augmentation d'EUR 1,7 milliard. Cette évolution est relative aux avoirs auprès des banques centrales.

Les **créances sur les établissements de crédit** s'élèvent à EUR 44 milliards fin 2011, ce qui représente une augmentation d'EUR 3 milliard ou 7%, soit une hausse d'EUR 7 milliards en Belgique et une baisse d'EUR (4) milliards dans les succursales étrangères.

Le montant d'EUR 44 milliards se compose principalement d'opérations de prise en pension de titres (EUR 17 milliards), de comptes courants et de prêts au jour le jour (EUR 8 milliards), de placements sur le marché interbancaire (EUR 14 milliards) et d'avoirs de la réserve monétaire (EUR 4 milliards). À fin 2011, le poids relatif des créances interbancaires représente 14% du total de l'actif tout comme à la fin de l'année précédente.

En Belgique, les placements sur le marché interbancaire et les avoirs de la réserve monétaire augmentent de respectivement EUR 6 milliards et EUR 3 milliards, alors que les comptes courants et prêts au jour le jour diminuent d'EUR (2) milliards. Dans les succursales étrangères, les comptes courants et prêts au jour le jour décroissent d'EUR (3) milliards.

Les **créances sur la clientèle** atteignent EUR 82 milliards au 31 décembre 2011, ce qui représente une diminution d'EUR 9 milliards ou 10%, soit EUR 7 milliards en Belgique et EUR 2 milliards dans les succursales étrangères.

Le montant d'EUR 82 milliards consiste en des prêts à terme (EUR 52 milliards), des opérations de prise en pension (EUR 10 milliards), des prêts hypothécaires (EUR 11 milliards), des avances en comptes courants (EUR 4 milliards) et des autres créances (EUR 5 milliards). À fin 2011, elles représentent 27% du total de l'actif comparé à 31% à fin 2010.

La titrisation via des 'Special Purposed Vehicles', reste stable à EUR 33 milliards à fin 2011, soit EUR 25 milliards de prêts hypothécaires et EUR 8 milliards de prêts à terme.

L'évolution par rapport à 2010 peut être décrite comme suit. En Belgique, les opérations de prise en pension baissent d'EUR (11) milliards et les prêts hypothécaires augmentent d'EUR 3 milliards. Les prêts à terme diminuent d'EUR (2) milliards dans les succursales essentiellement en raison du transfert de certaines d'entre elles vers le groupe BNP Paribas.

Les **obligations et autres titres à revenu fixe** s'élèvent à EUR 91 milliards. Ce portefeuille baisse d'EUR (5) milliards ou 5%, principalement en Belgique.

Le montant d'EUR 91 milliards se compose pour la plus grande partie d'un portefeuille de placement incluant des emprunts d'autres émetteurs (EUR 56 milliards), des emprunts d'administrations publiques (EUR 31 milliards) et des emprunts d'établissements de crédit (EUR 2 milliards). Le portefeuille de négoce s'élève à EUR 2 milliards. Les obligations et autres titres à revenu fixe représentent 30% du total de l'actif contre 32% à fin 2010.

La diminution totale s'explique par une baisse du portefeuille de placement d'EUR (5) milliards, principalement au niveau des emprunts d'administrations publiques.

Les **immobilisations financières** s'élèvent à EUR 9 milliards au 31 décembre 2011. La diminution d'EUR (207) millions ou 2% est principalement due à la vente de participations (Fortis Bank Reinsurance et BIM) et à la réduction de valeur sur la participation AG Insurance.

Les **autres actifs** s'élèvent à EUR 5 milliards au 31 décembre 2011 et sont en baisse d'EUR (1) milliard ou 12%. Cette diminution est particulièrement concentrée en Belgique suite à un moindre payement de primes sur produits dérivés, essentiellement des options de trading.

Les **comptes de régularisation** s'élèvent à EUR 67 milliards, soit une hausse d'EUR 13 milliards ou 25% principalement en Belgique. Cette évolution concerne principalement les prorata sur produits dérivés, essentiellement sur les swaps de taux d'intérêts (EUR 11 milliards) et les options sur taux d'intérêts (EUR 4 milliards), et est liée à un effet d'évaluation provenant de l'impact de l'évolution des taux d'intérêts à long terme sur la valeur de la jambe fixe des contrats. D'un autre côté, le volume des options sur taux d'intérêts et des swaps de taux d'intérêts baissent de 15% en Belgique.

Les comptes de régularisation représentent 22% du total des actifs contre 18% à la fin de 2010.

Passif et capitaux propres

Les **dettes envers les établissements de crédit** représentent 47 milliards au 31 décembre 2011. Elles augmentent d'EUR 5 milliards ou 11% comparé à 2010, principalement en Belgique.

Le montant d'EUR 47 milliards se compose notamment d'opérations de mise en pension (EUR 27 milliards), d'emprunts interbancaires (EUR 12 milliards) et de comptes à vue des établissements de crédits (EUR 7 milliards). Fin 2011, le poids relatif des dettes interbancaires représente 16% du total du passif contre 14% à fin 2010.

Les opérations de mise en pension montrent une évolution positive d'EUR 5 milliards. Cependant, cet effet est légèrement compensé par une diminution des emprunts interbancaires d'EUR (1) milliard.

Les **dettes envers la clientèle** s'élèvent à EUR 132 milliards au 31 décembre 2011. Ceci représente une diminution d'EUR (8) milliards ou 6%, soit EUR (2) milliards en Belgique et EUR (6) milliards dans les succursales étrangères.

Le montant d'EUR 132 milliards est principalement représenté par des comptes d'épargne (EUR 54 milliards), des comptes courants (EUR 30 milliards), des opérations de mise en pension (EUR 26 milliards) et des comptes à terme (EUR 19 milliards), représentant 44% du total du passif contre 47% à fin 2010.

La baisse résulte principalement des comptes à terme (EUR (4) milliards dans les succursales étrangères, mais augmentation en Belgique d'EUR 1 milliard) et des comptes à vue (EUR (3) milliards, soit EUR (1) milliard en Belgique et EUR (2) milliards dans les succursales étrangères).

Les **dettes représentées par un titre** atteignent EUR 19 milliards au 31 décembre 2011. Au total, elles diminuent d'EUR (6) milliards ou 23% par rapport à 2010, soit EUR (2) milliards en Belgique et EUR (4) milliards dans les succursales étrangères.

Le montant d'EUR 19 milliards se compose principalement de certificats de dépôts (EUR 4 milliards), d'obligations non convertibles (EUR 8 milliards) et de bons de caisse (EUR 7 milliards), représentant 6% du total du passif contre 8% en 2010.

Ce recul est largement expliqué par la diminution des certificats de dépôts émis (EUR (7) milliards, soit EUR (3) milliards en Belgique et EUR (4) milliards dans les succursales étrangères). En revanche, les bons de caisse augmentent d'EUR 1 milliard en Belgique.

Les **autres dettes** s'élèvent à EUR 7 milliards au 31 décembre 2011, soit une baisse d'EUR (2) milliards ou 23%, en raison principalement de la diminution des primes reçues sur produits dérivés, essentiellement les options de trading (EUR (2) milliards). Cette évolution est essentiellement concentrée en Belgique.

Les **comptes de régularisation** s'élèvent à EUR 67 milliards, en hausse d'EUR 15 milliards ou 28% principalement en Belgique. Cette hausse porte essentiellement sur les prorata sur produits dérivés et est liée à un effet d'évaluation provenant de l'impact de l'évolution des taux d'intérêts à long terme sur la valeur de la jambe fixe des contrats. D'un autre côté, le volume des options sur taux d'intérêts et des swaps de taux d'intérêts baissent de 15% en Belgique.

Les comptes de régularisation représentent 22% du total du passif contre 18% à fin 2010.

Le **fonds pour risques bancaires généraux** reste inchangé à EUR 1 milliard.

Les **dettes subordonnées** s'élèvent à EUR 15 milliards et sont en régression d'EUR (1) milliard ou 7%. La diminution reflète le calendrier des échéances.

Les **capitaux propres**, après affectation du résultat, s'élèvent à EUR 12 milliards à fin 2011 et diminuent d'EUR (0,1) milliard ou 1%. Cette évolution s'explique par la distribution d'un dividende (EUR (0,2) milliard), plus élevé que le profit de l'exercice (EUR 0,1 milliard), entraînant une réduction du bénéfice réservé des années précédentes (EUR (0,1) milliard).

Commentaires sur l'évolution du compte de résultat

Le **résultat de l'exercice**, avant prélèvements sur les réserves immunisées, se clôture par un profit d'EUR 72 millions, comparé à EUR 1.875 millions en 2010.

L'année 2011 a été négativement influencée par l'impact des réductions de valeur sur la dette souveraine grecque conduisant à une provision d'EUR (670) millions, et par les réductions de valeur et résultats réalisés sur immobilisations financières à concurrence d'EUR (180) millions. L'année 2011 a aussi été impactée négativement par les coûts de l'intégration dans BNP Paribas (EUR (199) millions) et positivement par la reprise d'une provision relative aux taxes d'EUR 253 millions.

Le résultat de l'année 2010 avait été influencé par quelques éléments exceptionnels comme le résultat de la vente de participations (EUR 1.175 millions) et d'activités de succursales étrangères (EUR 156 millions), ainsi que par les coûts de l'intégration dans BNP Paribas (EUR (301) millions.

Les revenus de la banque de détail augmentent comparé à l'année précédente, alors que le profit des activités de marché décroît en raison de conditions de marché difficiles. Les coûts, en dehors des coûts d'intégration, diminuent et les réductions de valeur, hormis sur la dette souveraine grecque, sont plus basses que l'année précédente.

La **marge d'intérêt** (rubriques I et II) s'élève à EUR 2.522 millions, en diminution d'EUR (105) millions ou 4% par rapport à 2010. Cette diminution est située dans les succursales étrangères pour EUR (208) millions, expliquée principalement par l'intégration progressive de celles-ci dans d'autres entités du groupe BNP Paribas au cours de l'année 2010, et est partiellement compensée par une augmentation d'EUR 103 millions en Belgique.

La marge d'intérêt de la banque de détail a progressé en 2011. D'un côté, le volume moyen des crédits a crû de 4,3 milliards avec un taux d'intérêt moyen relativement stable. D'un autre côté, le volume moyen des dépôts d'épargne a également augmenté de 4 milliards combiné avec un taux d'intérêt moyen en légère diminution.

De plus, les produits d'intérêts augmentent aussi en raison de la hausse du taux d'intérêt moyen sur le portefeuille obligataire de placement et ce, malgré la baisse des encours. Au passif, les besoins de financement interbancaire et les émissions de titre en diminution, ainsi que le fléchissement des dépôts à terme, ont un impact à la baisse sur les charges d'intérêts.

Les **revenus de titres à revenu variable** (rubrique III) s'élèvent à EUR 453 millions en 2011, soit une augmentation d'EUR 69 millions ou 18% par rapport à 2010, qui s'explique principalement par la hausse des dividendes perçus des participations.

Les **commissions** (rubriques IV et V) s'élèvent à EUR 959 millions, une augmentation d'EUR 48 millions ou 5%.

Les commissions de la banque de détail diminuent, en particulier celles liées aux titres et produits d'assurance, à mettre en relation avec l'évolution positive de l'épargne au bilan.

Les commissions nettes sont aussi négativement influencées par la réorganisation des activités de marché financier au sein du groupe BNP Paribas.

Ces évolutions négatives sont plus que compensées par le transfert d'activités entre des succursales étrangères et d'autres entités du groupe BNP Paribas.

Le bénéfice provenant d'opérations financières (rubrique VI) s'élève à EUR 20 millions, en diminution d'EUR (244) millions. Ce recul peut s'expliquer par l'environnement économique difficile caractérisé par des turbulences dans la zone Euro et reflété par une augmentation du risque de crédit et l'exposition des banques à la crise de la dette souveraine.

Le bénéfice du change et du négoce de titres et autres instruments financiers s'élève à EUR 41 millions en 2011 contre EUR 182 millions en 2010.

La réalisation de titres de placement, tant à revenu fixe qu'à revenu variable, génère une perte d'EUR (21) millions en 2011 contre un profit d'EUR 82 millions en 2010.

Les **frais généraux administratifs** (rubrique VII) s'élèvent à EUR (2.826) millions, en baisse d'EUR 46 millions par rapport à 2010.

Les rémunérations, charges sociales et pensions diminuent d'EUR 92 millions ou 5%, principalement en raison des effectifs moyens moindres dans les succursales étrangères suite au processus d'intégration au sein de BNP Paribas. Le niveau des coûts en Belgique reste stable en regard, d'un côté, des effectifs moyens en hausse (+ 1,6%) et, d'un autre côté, de la réduction des rémunérations variables.

Les autres frais administratifs augmentent d'EUR (46) millions en 2011, principalement ceux liés aux frais d'intégration dans le groupe BNP Paribas et à la contribution en hausse au fonds de protection des dépôts.

Les **amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles** (rubrique VIII) s'élèvent à EUR (172) millions, soit une diminution d'EUR 12 millions par rapport à 2010. Cette évolution s'explique par les amortissements accélérés sur bâtiments comptabilisés en 2010, partiellement compensés par la hausse des amortissements sur actifs incorporels (EUR (14) millions) suite à l'intégration du Corporate Transaction Group et des activités de Fortis Finance Belgium.

Les **réductions de valeur sur les créances et sur le portefeuille de placement** (rubriques IX + X) s'élèvent à EUR (847) millions en 2011 contre EUR (251) millions en 2010, ce qui représente une augmentation d'EUR (596) millions. Le niveau des réductions de valeur en 2011 est principalement influencé par les réductions de valeur de la dette souveraine grecque, ce qui se traduit par une provision d'EUR (670) millions. Sans cet impact, le niveau des provisions spécifiques est plus bas en 2011 qu'en 2010.

Les **provisions pour risques et charges** (rubriques XI + XII) représentent un produit d'EUR 350 millions en 2011 contre une charge d'EUR (10) millions en 2010. Les provisions en 2011 s'expliquent, d'une part, par la reprise d'une provision relative aux taxes (EUR 253 millions) et, d'autre part, par la reprise de provisions juridiques utilisées (EUR 64 millions, à mettre en relation avec la rubrique XV Autres charges d'exploitation).

En 2010, des provisions avaient été actées dans les succursales étrangères dans le cadre d'obligations contractuelles.

Les **autres produits d'exploitation** (rubrique XIV) s'élèvent à EUR 213 millions, en progression d'EUR 13 millions par rapport à 2010. Cette évolution s'explique principalement par la refacturation de coûts au groupe BNP Paribas.

Les **autres charges d'exploitation** (rubrique XV) s'élèvent à EUR (326) millions, en augmentation d'EUR (67) millions par rapport à 2010. L'augmentation s'explique principalement par le payement de litiges juridiques provisionnés (EUR (64) millions à mettre en relation avec la rubrique XI Provisions pour risques et charges - Utilisations).

Les **produits exceptionnels** (rubrique XVII) s'élèvent à EUR 317 millions, en diminution d'EUR (1.687) millions, et concernent principalement les reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières (EUR 244 millions inclus dans la rubrique XVII B), les plus-values sur la réalisation d'immobilisations financières (EUR 35 millions, inclus dans la rubrique XVII D) et les plus-values sur la réalisation d'immobilisations corporelles (EUR 32 millions, inclus dans la rubrique XVII D). En 2010, les EUR 2.004 millions étaient principalement liés aux plus-values sur la réalisation d'immobilisations financières (EUR 1.325 millions, inclus dans la rubrique XVII D) et aux plus-values values sur la réalisation de succursales étrangères (EUR 648 millions, inclus dans la rubrique XVII E).

Les **charges exceptionnelles** (rubrique XVIII) s'élèvent à EUR (541) millions, en diminution d'EUR 479 millions, et concernent principalement les réductions de valeur sur immobilisations financières (EUR (386) millions inclus dans la rubrique XVIII B), les moins-values sur la réalisation d'immobilisations financières (EUR (73) millions, inclus dans la rubrique XVIII D) et les moins-values sur la réalisation d'immobilisations corporelles (EUR (35) millions, inclus dans la rubrique XVIII D). En 2010, les EUR (1.020) millions s'expliquent surtout par les réductions de valeur sur immobilisations financières (EUR (240) millions inclus dans la rubrique XVIII B), les provisions pour départs anticipés (EUR (118) millions, inclus dans la rubrique XVIII C), les moins-values sur la réalisation d'immobilisations financières (EUR (150) millions, inclus dans la rubrique XVIII D) et les moins-values sur la réalisation de succursales étrangères (EUR (492) millions, inclus dans la rubrique XVIII E).

Les **impôts sur le résultat** (rubriques XIXbis + XX) sont négatifs d'EUR (49) millions en 2011, alors qu'ils étaient positifs d'EUR 81 millions en 2010. Le niveau de taxation est influencé par des régularisations d'exercices antérieurs et par le traitement fiscal des provisions pour départs anticipés en Belgique, ainsi que par les régimes fiscaux dans les différentes succursales étrangères.

Les 10 **succursales étrangères** restantes sont établies à Bucarest, Cologne, Copenhague, Lisbonne, Londres, Madrid, New York, Prague, Stockholm et Vienne, et réalisent ensemble un profit d'EUR 211 millions en 2011 contre un profit d'EUR 268 millions pour les 21 succursales étrangères en 2010.

Compte tenu des prélèvements sur les réserves immunisées, le **bénéfice de l'exercice à affecter** s'élève à EUR 72 millions.

Proposition d'affectation du résultat de la période

Bénéfice de l'exercice à affecter	EUR	72,5 millions
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	EUR	1.371,6 millions
Bénéfice à affecter	EUR	1.444,1 millions
Affectation à la réserve légale	EUR	3,6 millions
Bénéfice à reporter	EUR	1.221,3 millions
Dividendes	EUR	207,8 millions
Autres allocataires	EUR	11,4 millions

Conformément à l'affectation du bénéfice de l'exercice 2011 décrite ci-dessus, le Conseil d'Administration de Fortis Banque proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires de distribuer un dividende brut d'EUR 0,43 par action, ce qui correspond à un dividende net d'EUR 0,3225. Pour les actions avec strip VVPR, le dividende net s'élève à EUR 0,3397.

Dans le cadre de la réflexion menée pour se procurer des fonds propres aux conditions les plus avantageuses, Fortis Banque a émis le 26 septembre 2001 des instruments financiers innovateurs représentatifs de dettes ('Redeemable Perpetual Cumulative Coupon Debt Securities') sur le marché international pour un montant total d'EUR 1 milliard. Cette émission avait pour but de renforcer la solvabilité de la banque et donc de soutenir le développement futur de ses activités bancaires et ce, tant dans le domaine de l'octroi de crédits aux entreprises et aux particuliers que dans celui de ses activités de marketing. Cette démarche proactive permettait également d'anticiper les nouvelles exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment celles portant sur la couverture de risques supplémentaires tels que les risques opérationnels. Étant donné que, par leur nature même, ces instruments représentatifs de dettes possèdent un caractère de subordination très prononcé, la Commission Bancaire, Financière et des Assurances a consenti à ce que ceux-ci soient assimilés à des capitaux propres au sens strict ('Tier 1 capital'). Pour ce faire, la banque a dû satisfaire à un certain nombre de conditions, relatives notamment à la conversion de ces instruments représentatifs de dettes en des parts bénéficiaires de Fortis Banque dans des cas précis. Pour que l'émission de parts bénéficiaires contre l'apport de ces instruments représentatifs de dettes soit possible, l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 23 novembre 2001 a ajouté aux statuts un nouvel article portant le numéro 5bis. L'assemblée a également procédé à l'adaptation du capital autorisé pour permettre notamment au Conseil d'Administration de payer les intérêts sur ces instruments représentatifs de dettes par l'émission de nouvelles actions de Fortis Banque, si cela devait s'avérer nécessaire. L'article 5bis des statuts précise par ailleurs les circonstances dans lesquelles les parts bénéficiaires sont émises, leurs caractéristiques, les limitations en matière de dividendes y applicables ainsi que diverses autres dispositions.

Le Conseil d'Administration a également pris l'engagement de respecter les limites réglementaires suivantes: les parts bénéficiaires, en cas d'émission effective, ne peuvent, ensemble avec les autres instruments de capital novateurs émis par Fortis Banque et qui peuvent être qualifiés de Tier 1, pas dépasser 15% du capital Tier 1 de Fortis Banque et les parts bénéficiaires, en cas d'émission effective, ne peuvent, ensemble avec d'autres parts similaires ou actions sans droit de vote émises par Fortis Banque, pas dépasser le tiers du capital social de Fortis Banque, y compris les primes d'émission.

Fortis Banque a décidé de ne pas exercer au 26 septembre 2011 – première date de remboursement – son droit de remboursement sur les EUR 1 milliard de Titres de dette perpétuels remboursables à coupon cumulatif. Suite à cette décision, et conformément aux conditions générales régissant ces Titres, Ageas a demandé à la Banque Nationale de Belgique (BNB) l'autorisation pour acquérir les Titres en numéraire et au pair comptable au 26 septembre 2011. Le 19 aout 2011, la BNB a informé Ageas de son accord pour cet échange. En outre, Ageas a été informé que des détenteurs de Titres, représentant 95% du montant total, ont décidé d'opter pour l'échange.

Fortis Banque a procédé le 27 octobre 2004 à l'émission, pour EUR 1 milliard, de dettes représentées par des titres ('Directly Issued Perpetual Securities') ayant un objectif et des caractéristiques comparables à ceux des 'Redeemable Perpetual Cumulative Coupon Debt Securities' de 2001. Les limites réglementaires décrites précédemment valent également pour cette émission. Afin de rendre possible l'émission du Directly Issued Perpetual Securities, l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires du 28 avril 2005 a modifié les statuts. Un nouvel article 5ter a été ajouté. Cet article 5ter précise les circonstances dans lesquelles les parts bénéficiaires seront émises, leurs caractéristiques, les limitations en matière de dividendes y applicables ainsi que diverses autres dispositions.

Le 19 décembre 2007, Fortis Banque a émis les 'Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities' (CASHES) d'une valeur nominale d'EUR 3 milliards et d'une valeur individuelle d'EUR 250.000. Les coupons liés à ces titres seront payés trimestriellement à un taux annuel variable équivalent à celui de l'Euribor 3 mois + 2,0%. D'un point de vue réglementaire, les titres CASHES font partie des fonds propres de base ('Tier 1'). Les coupons associés aux titres CASHES constituent des obligations directes et subordonnées dont les entités Fortis Banque SA, Ageas SA/NV (précédemment Fortis SA/NV) et Ageas N.V. (précédemment Fortis N.V.) sont débitrices. Les coupons des CASHES sont subordonnés à tous les autres emprunts, emprunts subordonnés et actions préférentielles, mais comportent un rang 'senior' par rapport aux actions ordinaires. Le montant en principal des titres ne sera pas remboursé en espèces. L'unique recours des détenteurs de titres CASHES envers chacun des débiteurs conjoints en ce qui concerne le montant en principal consiste en 125.313.283 actions que Fortis Banque a données en gage en faveur des détenteurs des CASHES. Ces actions ne comportent pas de dividende, ni de droit de vote jusqu'à la conversion. Les titres CASHES ne possèdent pas de date d'échéance finale, mais pourront être convertis en actions Ageas (ex-Fortis) au prix d'EUR 23,94 par action à la discrétion du détenteur. Au 19 décembre 2014, les titres seront automatiquement convertis en actions Ageas (ex-Fortis) si le prix de l'action Ageas (ex-Fortis) à ce moment est égal ou supérieur à EUR 35,91 pendant vingt journées de négociation successives.

Le 26 janvier 2012, Ageas et Fortis Banque ont annoncé un accord sur un règlement partiel des RPN et sur le rachat total des instruments Tier 1 émis par Fortis Banque en 2001 et détenus pour 95 % par Ageas depuis septembre 2011. Le règlement et le rachat demeuraient tributaires d'un succès, à 50% au moins, de l'offre de rachat sur les CASHES lancée par BNP Paribas lancée le 26 janvier 2012.

La RPN est un instrument financier détenu par Ageas SA/NV, Ageas N.V. et Fortis Banque générant des paiements trimestriels de ou à Fortis Banque SA.

Au 31 janvier 2012, il a été annoncé que l'offre de rachat des CASHES lancée par BNP Paribas au 26 Janvier 2012 avait été clôturée avec succès au 30 janvier 2012. Le taux d'acceptation a atteint 63% à un prix d'offre de 47,5%. Au 6 février 2012, BNP Paribas a converti 7.533 titres présentés sur les 12.000 CASHES en circulation (62,94%) en 78.874.241 actions Ageas existantes, disposant des droits de vote et de perception de dividendes. Ageas et Fortis Banque SA verseront une indemnité à BNP Paribas. Le mécanisme RPN cessera de s'appliquer en proportion des instruments CASHES convertis. Le remboursement des instruments de Tier 1 sera compensé par l'indemnité.

Information relative à l'article 523 du Code des sociétés

Indemnisation des administrateurs - Conflit d'intérêts

Réunion du 13 janvier 2011

- Lors des réunions des 21 et 27 janvier 2009, du 28 juillet 2009, du 5 novembre 2009 et du 2 décembre 2010, le Conseil d'Administration de la société a décidé d'accorder une indemnisation par la société à ses administrateurs pour les protéger de la responsabilité potentielle qu'ils encourent en tant qu'administrateur.
- Le Président explique que la société devrait également examiner l'opportunité d'accorder une indemnisation à M. Maxime JADOT pour le protéger de la responsabilité qu'il peut encourir comme administrateur de la société. Le Président rappelle les considérations qui sont à la base des décisions du Conseil des 21 et 27 janvier 2009, du 28 juillet 2009, du 5 novembre 2009 et du 2 décembre 2010, lesquelles restent toujours d'application. C'est pour cette raison que le Président propose que la société s'engage à indemniser M. M. JADOT dans tous les cas où il a agi de bonne foi et d'une manière dont il a pensé qu'elle était dans le meilleur intérêt de la société, sauf lorsque la responsabilité d'un administrateur résulte d'une fraude ou d'une faute intentionnelle ou lorsque et dans la mesure où cette responsabilité est couverte par une police d'assurance (souscrite ou non par la société) bénéficiant à cet administrateur.
- Le Président a pris note que, en conformité avec l'article 523 du Code des sociétés, M. M. JADOT a informé avant toute délibération les autres administrateurs et les réviseurs de la société qu'il doit être considéré comme ayant un conflit d'intérêts avec les décisions qui doivent être prises par le Conseil en rapport avec ce point à l'ordre du jour, et ce en raison du fait qu'il pourrait bénéficier personnellement de l'indemnisation décrite ci-dessus.
- M. JADOT a quitté la salle de réunion et n'a pas pris part aux délibérations et décisions du Conseil décrites aux paragraphes 5 et 6 ci-dessous.
- Les autres Administrateurs ont constaté que l'engagement d'indemnisation décrit ci-dessus est conforme aux pratiques du marché en Belgique considérant les particularités de la société. Cet engagement serait dans le meilleur intérêt de la société puisque cette dernière a besoin de pouvoir nommer des administrateurs, de les maintenir en fonction et de bénéficier de leur importante contribution. Par ailleurs, les autres Administrateurs bénéficient d'un engagement d'indemnisation similaire et ne pas accorder cet engagement à cet administrateur constituerait une différence de traitement injustifiée qui hypothéquerait à l'avenir la nomination et le maintien en fonction d'administrateurs. Les Administrateurs participant aux délibérations ont par ailleurs constaté qu'il n'y aurait pas de conséquences patrimoniales pour la société résultant de l'engagement d'indemnisation autre qu'un paiement de la société en exécution dudit engagement.
- Les autres Administrateurs ont ensuite délibéré. Ces Administrateurs ont discuté de l'engagement d'indemnisation et ont décidé à l'unanimité que la société indemnisera et maintiendra une clause de non-responsabilité relative à M. M. JADOT, dans la plus large mesure permise par la loi, pour toute responsabilité et pour tous dommages, dépenses et autres montants raisonnablement encourus ou supportés par lui en rapport avec toute procédure ou revendication engagée ou formulée par tout tiers (en ce compris un actionnaire de la société agissant pour son compte propre), et dirigée contre lui en sa qualité d'administrateur de la société en relation avec toute décision, action ou omission prise ou intervenue (ou qui a prétendument été prise ou qui est prétendument intervenue) avant, à la date ou après la date de la présente réunion :
  - pour autant qu'il ait agi de bonne foi et d'une manière dont il a pensé qu'elle était dans le meilleur intérêt de la société et
  - étant entendu que cet engagement d'indemnisation ne sera pas applicable (i) en relation avec toute responsabilité et tous dommages, dépenses ou autres montants résultant d'une fraude ou d'une faute intentionnelle de l'administrateur ou (ii) si, et dans la mesure où, cette responsabilité et ces dommages, dépenses ou autres montants sont couverts par une police d'assurance (souscrite ou non par la société) dont l'administrateur concerné bénéficie.

Réunion du 26 mai 2011

- Lors de réunions tenues en 2009, 2010 et 2011, le Conseil d'Administration de la société a décidé d'accorder une indemnisation par la société à ses administrateurs pour les protéger de la responsabilité potentielle qu'ils encourent en tant qu'administrateurs.
- Le Président explique que la société devrait également examiner l'opportunité d'accorder une indemnisation à Mr. Peter Vandekerckhove et à Mr. Koen Geens pour les protéger de la responsabilité qu'ils peuvent encourir comme administrateurs de la société. Le Président rappelle les considérations qui sont à la base des décisions du Conseil de 2009, 2010 et 2011, lesquelles restent toujours d'application. C'est pour cette raison que le Président propose que la société s'engage à indemniser Mr. P. Vandekerckhove et Mr. K. Geens dans tous les cas où ils ont agi de bonne foi et d'une manière dont ils ont pensé qu'elle était dans le meilleur intérêt de la société, sauf lorsque la responsabilité d'un administrateur résulte d'une fraude ou d'une faute intentionnelle ou lorsque et dans la mesure où cette responsabilité est couverte par une police d'assurance (souscrite ou non par la société) bénéficiant à cet administrateur.
- Le Président a pris note que, en conformité avec l'article 523 du Code des sociétés, Mr. P. Vandekerckhove et Mr. K. Geens ont informé avant toute délibération les autres administrateurs et les réviseurs de la société qu'ils doivent être considérés comme ayant un conflit d'intérêts avec les décisions qui doivent être prises par le Conseil en rapport avec ce point à l'ordre du jour, et ce en raison du fait qu'ils pourraient bénéficier personnellement de l'indemnisation décrite ci-dessus.
- Mr. P. Vandekerckhove et Mr. K. Geens ont quitté la salle de réunion et n'ont pas pris part aux délibérations et décisions du Conseil décrites aux paragraphes 5 et 6 ci-dessous.
- Les autres Administrateurs ont constaté que l'engagement d'indemnisation décrit ci-dessus est conforme aux pratiques du marché en Belgique considérant les particularités de la société. Cet engagement serait dans le meilleur intérêt de la société puisque cette dernière a besoin de pouvoir nommer des administrateurs, de les maintenir en fonction et de bénéficier de leur importante contribution. Par ailleurs, les autres Administrateurs bénéficient d'un engagement d'indemnisation similaire et ne pas accorder cet engagement à ces administrateurs constituerait une différence de traitement injustifiée qui hypothéquerait à l'avenir la nomination et le maintien en fonction d'administrateurs. Les Administrateurs participant aux délibérations ont par ailleurs constaté qu'il n'y aurait pas de conséquences patrimoniales pour la société résultant de l'engagement d'indemnisation autre qu'un paiement de la société en exécution dudit engagement.
- Les autres Administrateurs ont ensuite délibéré. Ces Administrateurs ont discuté de l'engagement d'indemnisation et ont décidé à l'unanimité que la société indemnisera et maintiendra une clause de non-responsabilité relative à Mr. P. Vandekerckhove et Mr. K. Geens, dans la plus large mesure permise par la loi, pour toute responsabilité et pour tous dommages, dépenses et autres montants raisonnablement encourus ou supportés par eux en rapport avec toute procédure ou revendication engagée ou formulée par tout tiers (en ce compris un actionnaire de la société agissant pour son compte propre), et dirigée contre eux en leur qualité d'administrateurs de la société en relation avec toute décision, action ou omission prise ou intervenue (ou qui a prétendument été prise ou qui est prétendument intervenue) avant, à la date ou après la date de la présente réunion :
  - pour autant qu'ils aient agi de bonne foi et d'une manière dont ils ont pensé qu'elle était dans le meilleur intérêt de la société et
  - étant entendu que cet engagement d'indemnisation ne sera pas applicable (i) en relation avec toute responsabilité et tous dommages, dépenses ou autres montants résultant d'une fraude ou d'une faute intentionnelle de l'administrateur ou (ii) si, et dans la mesure où, cette responsabilité et ces dommages, dépenses ou autres montants sont couverts par une police d'assurance (souscrite ou non par la société) dont l'administrateur concerné bénéficie.

États financiers 2011 de Fortis Banque (non consolidés)

Bilan après répartition

N°	BE 403.199.702	C-ét 2.1

BILAN APRES REPARTITION

		Ann .	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF					
I.	**Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux**		10100	2.057.488	351.580
II .	**Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale**		10200		19.992
III .	**Créances sur les établissements de crédit**	5.1	10300	43.635.968	40.838.054
	A . A vue		10310	8.307.011	12.412.946
	B . Autres créances (à terme ou à préavis)		10320	35.328.957	28.425.108
IV .	**Créances sur clients**	5.2	10400	81.908.899	91.241.507
V .	**Obligations et autres titres à revenu fixe**	5.3	10500	90.696.553	95.916.770
	A . D'émetteurs publics		10510	32.182.825	38.032.831
	B . D'autres émetteurs		10520	58.513.728	57.883.939
VI .	**Actions, parts et autres titres à revenu variable**	5.4	10600	752.451	1.059.803
VII .	**Immobilisations financières**	5.5/5.6.1	10700	9.015.811	9.222.319
	A . Participations dans des entreprises liées		10710	6.027.852	5.910.871
	B . Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10720	2.657.688	3.002.917
	C . Autres actions et parts constituant des immobilisations financières		10730	162.565	227.090
	D . Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10740	167.706	81.441
VIII .	**Frais d'établissement et immobilisations incorporelles**	5.7	10800	62.211	82.703
IX .	**Immobilisations corporelles**	5.8	10900	1.023.703	983.518
X .	**Actions propres**		11000		
XI .	**Autres actifs**	5.9	11100	4.844.963	5.504.109
XII .	**Comptes de régularisation**	5.10	11200	66.650.093	53.253.241
TOTAL DE L'ACTIF			19900	300.648.140	298.473.596

N°	BE 403.199.702	C-ét 2.2

		Ann .	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
FONDS DE TIERS			201/208	288.871.622	286.550.386
I .	**Dettes envers des établissements de crédit**	5.11	20100	47.264.789	42.540.364
A .	A vue		20110	8.841.926	8.547.988
B .	Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20120		
C .	Autres dettes à terme ou à préavis		20130	38.422.863	33.992.376
II .	**Dettes envers la clientèle**	5.12	20200	132.283.340	140.193.353
A .	Dépôts d'épargne		20210	53.887.795	54.010.775
B .	Autres dettes		20220	78.395.545	86.182.578
1 .	A vue		20221	31.091.680	34.406.006
2 .	A terme ou à préavis		20222	47.303.865	51.776.572
3 .	Résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20223		
III .	**Dettes représentées par un titre**	5.13	20300	19.030.111	24.779.625
A .	Bons et obligations en circulation		20310	15.114.915	13.869.501
B .	Autres		20320	3.915.196	10.910.124
IV .	**Autres dettes**	5.14	20400	6.856.628	8.861.032
V .	**Comptes de régularisation**	5.15	20500	67.446.803	52.613.869
VI .	**Provisions et impôts différés**		20600	403.588	949.799
A .	Provisions pour risques et charges		20610	403.579	949.688
1 .	Pensions et obligations similaires		20611		
2 .	Impôts		20612	9.000	10.586
3 .	Autres risques et charges	5.16	20613	394.579	939.102
B .	Impôts différés		20620	9	111
VII .	**Fonds pour risques bancaires généraux**		20700	871.681	871.680
VIII .	**Dettes subordonnées**	5.17	20800	14.714.683	15.740.664
CAPITAUX PROPRES			209/213	11.776.518	11.923.210
IX .	**Capital**	5.18	20900	9.374.878	9.374.878
A.	Capital souscrit		20910	9.374.878	9.374.878
B .	Capital non appelé		20920		
X .	**Primes d'émission**		21000	230.475	230.475
XI .	**Plus-values de réévaluation**		21100		
XII .	**Réserves**		21200	949.878	946.280
A .	Réserve légale		21210	408.809	405.184
B .	Réserves indisponibles		21220	36.988	36.988
1 .	Pour actions propres		21221		
2 .	Autres		21222	36.988	36.988
C .	Réserves immunisées		21230	150.790	151.100
D .	Réserves disponibles		21240	353.291	353.008
XIII .	**Bénéfice (Perte) reporté(e)**	**(+)/(-)**	21300	1.221.287	1.371.577
TOTAL DU PASSIF			29900	**300.648.140**	**298.473.596**

Hors bilan

N°	BE 403.199.702	C-ét 2.3

		Ann .	Codes	Exercice	Exercice précédent
POSTES HORS BILAN					
I .	**Passifs éventuels**	5.22	30100	51.340.692	45.774.283
A .	Acceptations non négociées		30110	5.117	5.441
B .	Cautions à caractère de substitut de crédit		30120	16.844.532	8.946.746
C .	Autres cautions		30130	32.924.463	34.032.614
D .	Crédits documentaires		30140	1.566.580	2.789.482
E .	Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers		30150		
II .	**Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit**	5.22	30200	44.385.719	62.322.148
A .	Engagements fermes de mise à disposition de fonds		30210	2.267.958	9.037.938
B .	Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs		30220	202.898	318.838
C .	Marge disponible sur lignes de crédit confirmées		30230	41.914.863	52.962.836
D .	Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières		30240		2.536
E .	Engagements de rachat résultant de cessions rétrocessions imparfaites		30250		
III.	**Valeurs confiées à l'établissement de crédit**		30300	121.634.425	115.486.240
A .	Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie		30310		
B .	Dépôts à découvert et assimilés		30320	121.634.425	115.486.240
IV .	**A libérer sur actions et parts de sociétés**		30400	278.847	401.649

Compte de résultat

N°	BE 403.199.702	C-ét 3

COMPTE DE RESULTATS (présentation sous forme de liste)

			Ann .	Codes	Exercice	Exercice précédent
I .	**Intérêts et produits assimilés**		5.23	40100	5.679.707	5.845.202
	A . Dont : de titres à revenu fixe			40110	2.458.862	2.297.699
II .	**Intérêts et charges assimilées**			40200	3.157.114	3.217.858
III .	**Revenus de titres à revenu variable**		5.23	40300	452.818	384.074
	A . D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable			40310	64.754	60.111
	B . De participations dans des entreprises liées			40320	334.205	312.192
	C . De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation			40330	52.618	10.520
	D . D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières			40340	1.241	1.251
IV .	**Commissions perçues**		5.23	40400	1.267.156	1.247.547
	A . Courtages et commissions apparentées			40410	534.798	563.945
	B . Rémunération de services de gestion, de conseil et de conservation			40420	266.815	251.191
	C . Autres commissions perçues			40430	465.543	432.411
V .	**Commissions versées**			40500	307.743	336.379
VI .	**Bénéfice (Perte) provenant d'opérations financières**	(+)/(-)	5.23	40600	19.918	264.170
	A . Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers			40610	40.828	182.426
	B . De la réalisation de titres de placement			40620	(20.910)	81.744
VII .	**Frais généraux administratifs**			40700	2.826.157	2.872.312
	A . Rémunérations, charges sociales et pensions			40710	1.652.537	1.744.831
	B . Autres frais administratifs			40720	1.173.620	1.127.481
VIII .	**Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles**			40800	172.420	183.803
IX .	**Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : dotations (reprises)**	(+)/(-)		40900	155.112	282.660
X .	**Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable : dotations (reprises)**	(+)/(-)		41000	692.100	(31.656)
XI .	**Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : utilisations (reprises)**	(+)/(-)		41100	(379.402)	(66.211)
XII .	**Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan**			41200	29.762	76.676
XIII .	**Prélèvement sur le (Dotation au) fonds pour risques bancaires généraux**	(+)/(-)		41300		438
XIV .	**Autres produits d'exploitation**		5.23	41400	212.833	199.596
XV .	**Autres charges d'exploitation**		5.23	41500	326.278	259.439
XVI .	**Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts**	(+)/(-)		41600	345.148	809.767

N°	BE 403.199.702	C-ét 3

			Ann .	Codes	Exercice	Exercice précédent
XVII .	**Produits exceptionnels**			41700	316.653	2.003.552
	A . Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles			41710		
	B . Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières			41720	244.146	15.584
	C . Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels			41730	2.148	
	D . Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés			41740	67.513	1.332.236
	E . Autres produits exceptionnels		5.25	41750	2.846	655.732
XVIII .	**Charges exceptionnelles**			41800	540.667	1.019.853
	A . Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			41810		
	B . Réductions de valeur sur immobilisations financières			41820	386.265	240.360
	C . Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations)	(+/-)		41830	16.882	118.180
	D . Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés			41840	108.248	153.289
	E . Autres charges exceptionnelles		5.25	41850	29.272	508.024
XIX .	**Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts**	**(+/-)**		41910	121.134	1.793.466
XIXbis.	**A . Transfert aux impôts différés**			41921		
	B . Prélèvements sur les impôts différés			41922	102	113
XX .	**Impôts sur le résultat**	**(+/-)**	5.26	42000	48.784	(80.941)
	A . Impôts			42010	61.975	(36.423)
	B . Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales			42020	13.191	44.518
XXI .	**Bénéfice (Perte) de l'exercice**	**(+/-)**		42100	72.452	1.874.520
XXII .	**Transfert aux (Prélèvements sur les) réserves immunisées**	**(+/-)**		42200	(27)	(23)
XXIII .	**Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter**	**(+/-)**		42300	72.479	1.874.543

N°	BE 403.199.702	C-ét 4

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

			Codes	Exercice	Exercice précédent
A .	**Bénéfice (Perte) à affecter**	**(+)/(-)**	49100	1.444.056	(18.171.036)
	1 . Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(42300)	72.479	1.874.543
	2 . Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	(21300P)	1.371.577	(20.045.579)
B .	**Prélèvements sur les capitaux propres**		49200		20.045.579
	1 . Sur le capital et les primes d'émission		49210		20.045.579
	2 . Sur les réserves		49220		
C .	**Affectations aux capitaux propres**		49300	(3.625)	(94.000)
	1 . Au capital et aux primes d'émission		49310		
	2 . A la réserve légale		49320	(3.625)	(94.000)
	3 . Aux autres réserves		49330		
D .	**Bénéfice (Perte) à reporter**	**(+)/(-)**	49400	1.221.287	(1.371.577)
E .	**Intervention d'associés dans la perte**		49500		
F .	**Bénéfice à distribuer**		49600	(219.144)	(408.966)
	1 . Rémunération du capital		49610	(207.794)	(386.593)
	2 . Administrateurs ou gérants		49620		
	3 . Autres allocataires		49630	(11.350)	(22.373)

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.1

ANNEXE

I . ETAT DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (poste III de l'actif)

		Codes	Exercice	Exercice précédent
A .	**RELEVE GENERAL POUR LE POSTE DANS SON ENSEMBLE**	(10300)	43.635.968	40.838.054
1 .	**Créances sur les entreprises liées**	50101	18.952.824	5.448.893
2 .	**Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation**	50102		
3 .	**Créances subordonnées**	50103	19.288	
B .	**RELEVE DES AUTRES CREANCES (A TERME OU A PREAVIS)**	(10320)	35.328.957	28.425.108
1 .	**Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit**	50104	752.693	
2 .	**Ventilation des autres créances (à terme ou à préavis) selon leur durée résiduelle**			
a .	Trois mois maximum	50105	24.271.960	
b .	Plus de trois mois à un an maximum	50106	3.553.335	
c .	Plus d'un an à cinq ans maximum	50107	2.960.284	
d .	Plus de cinq ans	50108	4.543.378	
e .	A durée indéterminée	50109		

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.2

II. ETAT DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (poste IV de l'actif)

		Codes	Exercice	Exercice précédent
1 .	**Créances sur les entreprises liées**	50201	8.422.332	7.853.528
2 .	**Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation**	50202	358.898	21.423
3 .	**Créances subordonnées**	50203	19.658	
4 .	**Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit**	50204	201.626	
5 .	**Ventilation des créances sur la clientèle selon leur durée résiduelle**			
a .	Trois mois maximum	50205	19.423.309	
b .	Plus de trois mois à un an maximum	50206	12.536.849	
c .	Plus d'un an à cinq ans maximum	50207	12.453.014	
d .	Plus de cinq ans	50208	32.700.999	
e .	A durée indéterminée	50209	4.794.728	
6 .	**Ventilation des créances sur la clientèle selon la nature des débiteurs**			
a .	Créances sur les pouvoirs publics	50210	8.955.879	6.636.821
b .	Créances sur les particuliers	50211	9.755.659	7.471.344
c .	Créances sur les entreprises	50212	63.197.361	77.133.342
7 .	**Ventilation des créances sur la clientèle selon leur nature**			
a .	Effets commerciaux (y compris acceptations propres)	50213	201.626	
b .	Créances résultant de la location-financement et créances similaires	50214		
c .	Prêts à taux de chargement forfaitaire	50215	195.956	
d .	Prêts hypothécaires	50216	11.498.616	
e .	Autres prêts à terme à plus d'un an	50217	33.786.552	
f .	Autres créances	50218	36.226.149	
8 .	**Ventilation géographique des créances sur la clientèle**			
a .	Origine belge	50219	53.587.968	
b .	Origine étrangère	50220	28.320.931	
9 .	**Données analytiques relatives aux prêts hypothécaires avec reconstitution auprès de l'établissement ou assortis de contrats d'assurance-vie et de capitalisation**			
a .	Capitaux initialement prêtés	50221		
b .	Fonds de reconstitution et réserves mathématiques se rapportant à ces prêts	50222		
c .	Encours net de ces prêts (a - b)	50223		

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.3.1

III. ETAT DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE (poste V de l'actif)

		Codes	Exercice	Exercice précédent
A .	**RELEVE GENERAL**	(10500)	90.696.553	95.916.770
1 .	**Obligations et titres émis par des entreprises liées**	50301	33.380.193	33.503.791
2 .	**Obligations et titres émis par d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation**	50302		226
3 .	**Obligations et titres représentant des créances subordonnées**	50303		
4 .	**Ventilation géographique des créances**			
a .	Emetteurs publics belges	50304	15.619.877	
b .	Emetteurs publics étrangers	50305	16.562.948	
c .	Emetteurs belges autres que publics	50306	34.973.658	
d .	Emetteurs étrangers autres que publics	50307	23.540.070	
5 .	**Cotations**			
a .	Valeur comptable des titres cotés	50308	27.255.366	
b .	Valeur de marché des titres cotés	50309	26.999.504	
c .	Valeur comptable des titres non cotés	50310	63.441.187	
6 .	**Durées**			
a .	Durée résiduelle d'un an maximum	50311	14.193.630	
b .	Durée résiduelle supérieure à un an	50312	76.502.923	
7 .	**Ventilation selon que les titres font partie**			
a .	Du portefeuille commercial	50313	6.949.619	
b .	Du portefeuille de placements	50314	83.746.934	
8 .	**Pour le portefeuille commercial**			
a .	La différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition des titres évalués à la valeur de marché	50315	66.525	
b .	La différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable des titres évalués par application de l'article 35ter, § 2, alinéa 2	50316	10.719	
9 .	**Pour le portefeuille de placements**			
a .	La différence positive de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est supérieure à leur valeur comptable	50317	356.467	
b .	La différence négative de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est inférieure à leur valeur comptable	50318	482.183	

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.3.2

B. RELEVE DETAILLE DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

			Codes	Exercice	Exercice précédent
1 .	**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent**		50323P	xxxxxxxxxxxxxxx	93.953.026
2 .	**Mutations de l'exercice**		50319	(9.401.782)	
a .	Acquisitions		50320	4.619.931	
b .	Cessions		50321	14.070.165	
c .	Ajustements effectués par application de l'article 35ter, §§ 4 et 5	(+/-)	50322	48.452	
3 .	**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**		50323	84.551.244	
4 .	**Transferts entre portefeuilles**				
a .	Transferts du portefeuille de placement au portefeuille commercial		50324		
b .	Transferts du portefeuille commercial au portefeuille de placement		50325		
c .	Impact sur le résultat		50326		
5 .	**Réductions de valeur au terme de l'exercice précédent**		50332P	xxxxxxxxxxxxxxx	909.523
6 .	**Mutations de l'exercice**		50327	(105.213)	
a .	Actées		50328	718.717	
b .	Reprises car excédentaires		50329	66.351	
c .	Annulées		50330	757.579	
d .	Transférées d'une rubrique à une autre	(+/-)	50331		
7 .	**Réductions de valeur au terme de l'exercice**		50332	804.310	
8 .	**Valeur comptable nette au terme de l'exercice**		(50314)	83.746.934	

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.4.1

IV. ETAT DES ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE (poste VI de l'actif)

		Codes	Exercice	Exercice précédent
A .	**RELEVE GENERAL**	(10600)	752.451	1.059.803
1 .	**Ventilation géographique des créances**			
a .	Emetteurs belges	50401	3.206	17.509
b .	Emetteurs étrangers	50402	749.245	1.042.294
2 .	**Cotations**			
a .	Valeur comptable des titres cotés	50403	50.675	
b .	Valeur de marché des titres cotés	50404	50.675	
c .	Valeur comptable des titres non cotés	50405	701.776	
3 .	**Ventilation selon que les titres font partie**			
a .	Du portefeuille commercial	50406	46.076	
b .	Du portefeuille de placement	50407	706.375	
4 .	**Pour le portefeuille commercial**			
a .	La différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition des titres évalués à la valeur de marché	50408	7.475	
b .	La différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable des titres évalués par application de l'article 35ter, § 2, alinéa 2	50409		

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.4.2

			Codes	Exercice	Exercice précédent
B .	**RELEVE DETAILLE DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE**				
1 .	**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent**		50414P	xxxxxxxxxxxxxxx	935.061
2 .	**Mutations de l'exercice**		50410	22.428	
a .	Acquisitions		50411	139.825	
b .	Cessions		50412	124.385	
c .	Autres adaptations	(+)/(-)	50413	6.988	
3 .	**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**		50414	957.489	
4 .	**Transferts entre portefeuilles**				
a .	Transferts du portefeuille de placement au portefeuille commercial		50415		
b .	Transferts du portefeuille commercial au portefeuille de placement		50416		
c .	Impact sur le résultat		50417		
5 .	**Réductions de valeur au terme de l'exercice précédent**		50423P	xxxxxxxxxxxxxxx	238.644
6 .	**Mutations de l'exercice**		50418	12.470	
a .	Actées		50419	74.306	
b .	Reprises car excédentaires		50420	34.572	
c .	Annulées		50421	27.264	
d .	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50422		
7 .	**Réductions de valeur au terme de l'exercice**		50423	251.114	
8 .	**Valeur comptable nette au terme de l'exercice**		(50407)	706.375	

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.5.1

V. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (poste VII de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A . RELEVE GENERAL			
1 . Ventilation des immobilisations financières selon le secteur économique			
a . Participations dans des entreprises liées qui sont des établissements de crédit	50501	3.254.808	4.192.124
b . Participations dans des entreprises liées qui ne sont pas des établissements de crédit	50502	2.773.044	1.718.747
c . Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit	50503		63.248
d . Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont pas des établissements de crédit	50504	2.657.688	2.939.669
e . Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont des établissements de crédit	50505	51	57
f . Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont pas des établissements de crédit	50506	162.514	227.033
g . Créances subordonnées sur des entreprises liées qui sont des établissements de crédit	50507	167.706	81.441
h . Créances subordonnées sur des entreprises liées qui ne sont pas des établissements de crédit	50508		
i . Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit	50509		
j . Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont pas des établissements de crédit	50510		
2 . Cotations			
a . Participations dans des entreprises liées qui sont cotées	50511	310.190	
b . Participations dans des entreprises liées qui ne sont pas cotées	50512	5.717.662	
c . Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont cotées	50513		
d . Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont pas cotées	50514	2.657.688	
e . Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont cotées	50515	150.940	
f . Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont pas cotées	50516	11.625	
g . Montant des créances subordonnées représentées par des titres cotés	50517		

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.5.2

B. RELEVE DETAILLE DE LA VALEUR COMPTABLE DES PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES LIEES		Codes	Exercice	Exercice précédent
1 . Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent		50522P	xxxxxxxxxxxxxxx	7.676.644
2 . Mutations de l'exercice		50518	(175.574)	
a . Acquisitions		50519	2.155.633	
b . Cessions et désaffectations		50520	2.331.207	
c . Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50521		
3 . Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		50522	7.501.070	
4 . Plus-values au terme de l'exercice précédent		50528P	xxxxxxxxxxxxxxx	113.023
5 . Mutations de l'exercice		50523		
a . Actées		50524		
b . Acquises de tiers		50525		
c . Annulées		50526		
d . Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50527		
6 . Plus-values au terme de l'exercice		50528	113.023	
7 . Réductions de valeur au terme de l'exercice précédent		50535P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.878.796
8 . Mutations de l'exercice		50529	(292.555)	
a . Actées		50530	36.369	
b . Reprises car excédentaires		50531	244.146	
c . Acquises de tiers		50532		
d . Annulées		50533	84.778	
e . Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50534		
9 . Réductions de valeur au terme de l'exercice		50535	1.586.241	
10 . Valeur comptable nette au terme de l'exercice		10710	6.027.852	

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.5.3

C. RELEVE DETAILLE DE LA VALEUR COMPTABLE DES PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION		Codes	Exercice	Exercice précédent
1 . Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent		50540P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.045.574
2 . Mutations de l'exercice		50536	(82.001)	
a . Acquisitions		50537	7.272	
b . Cessions et désaffectations		50538	89.273	
c . Transferts d'une rubrique à une autre	(+/-)	50539		
3 . Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		50540	2.963.573	
4 . Plus-values au terme de l'exercice précédent		50546P	xxxxxxxxxxxxxxx	
5 . Mutations de l'exercice		50541		
a . Actées		50542		
b . Acquises de tiers		50543		
c . Annulées		50544		
d . Transférées d'une rubrique à une autre	(+/-)	50545		
6 . Plus-values au terme de l'exercice		50546		
7 . Réductions de valeur au terme de l'exercice précédent		50553P	xxxxxxxxxxxxxxx	42.657
8 . Mutations de l'exercice		50547	263.228	
a . Actées		50548	285.378	
b . Reprises car excédentaires		50549		
c . Acquises de tiers		50550		
d . Annulées		50551	22.150	
e . Transférées d'une rubrique à une autre	(+/-)	50552		
9 . Réductions de valeur au terme de l'exercice		50553	305.885	
10 . Valeur comptable nette au terme de l'exercice		10720	2.657.688	

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.5.4

D. RELEVE DETAILLE DE LA VALEUR COMPTABLE DES AUTRES ACTIONS ET PARTS CONSTITUANT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		Codes	Exercice	Exercice précédent
1 . Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent		50558P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.369.317
2 . Mutations de l'exercice		50554	(60)	
a . Acquisitions		50555	27	
b . Cessions et désaffectations		50556	87	
c . Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50557		
3 . Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		50558	2.369.257	
4 . Plus-values au terme de l'exercice précédent		50564P	xxxxxxxxxxxxxxx	
5 . Mutations de l'exercice		50559		
a . Actées		50560		
b . Acquises de tiers		50561		
c . Annulées		50562		
d . Transférées d'une rubrique à une autre	(+/-)	50563		
6 . Plus-values au terme de l'exercice		50564		
7 . Réductions de valeur au terme de l'exercice précédent		50571P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.142.226
8 . Mutations de l'exercice		50565	64.466	
a . Actées		50566	64.518	
b . Reprises car excédentaires		50567		
c . Acquises de tiers		50568		
d . Annulées		50569	52	
e . Transférées d'une rubrique à une autre	(+/-)	50570		
9 . Réductions de valeur au terme de l'exercice		50571	2.206.692	
10 . Valeur comptable nette au terme de l'exercice		10730	162.565	

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.5.5

E. RELEVE DETAILLE DE LA VALEUR COMPTABLE DES CREANCES SUBORDONNEES SUR DES ENTREPRISES LIEES		Codes	Exercice	Exercice précédent
1 . Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent		50579P	xxxxxxxxxxxxxxx	81.441
2 . Mutations de l'exercice		50572	86.265	
a . Additions		50573	135.000	
b . Remboursements		50574	47.000	
c . Réductions de valeur actées		50575		
d . Réductions de valeur reprises		50576		
e . Différence de change	(+)/(-)	50577	(1.735)	
f . Autres	(+)/(-)	50578		
3 . Valeur comptable nette au terme de l'exercice		50579	167.706	
4 . Réductions de valeur cumulées au terme de l'exercice		50580		

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.5.6

F . RELEVE DETAILLE DE LA VALEUR COMPTABLE DES CREANCES SUBORDONNEES SUR D'AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION		Codes	Exercice	Exercice précédent
1 . Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent		50588P	xxxxxxxxxxxxxxx	
2 . Mutations de l'exercice		50581		
a . Additions		50582		
b . Remboursements		50583		
c . Réductions de valeur actées		50584		
d . Réductions de valeur reprises		50585		
e . Différence de change	(+)/(-)	50586		
f . Autres	(+)/(-)	50587		
3 . Valeur comptable nette au terme de l'exercice		50588		
4 . Réductions de valeur cumulées au terme de l'exercice		50589		

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.6.1

VI. INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992, ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement détient des droits sociaux représentant au moins 10% du capital souscrit .

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêté au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Type	Nombre	%	%			(+) of (-) (en milliers d'unités)	
AG Insurance Bruxelles BE 404.494.849		157.822	25,00		31/12/2010	EUR	2.122.295	176.050
Alandes B.V. Amsterdam		1	50,00		31/12/2010	EUR	46	13
Alpha Card Watermael-Boitsfort BE 463.926.551		735.000	50,00		31/12/2010	EUR	11.825	2.866
Alpha Credit Bruxelles BE 445.781.316		1.146.937	100,00		31/12/2010	EUR	147.998	28.392
ASLK-CGER Services Bruxelles BE 458.523.354		89	89,00			BEF	En liquidation	
Astir B.V. Amsterdam		1	100,00		31/12/2010	EUR	20	(3.528)
Atrialis Dublin		1	100,00		30/06/2011	EUR	38	
Banking Funding Company S.A. Bruxelles BE 884.525.164		20.586	33,47		31/12/2010	EUR	801	55
Banque de La Poste S.A. Bruxelles BE 456.038.471		300.000	50,00		31/12/2010	EUR	255.368	26.566
BBOF III Investors B.V. Amsterdam		24.300	12,13		31/12/2010	EUR	36.998	4.143
Bedrijvencentrum Dendermonde N.V. Dendermonde BE 438.558.081		500	19,61		31/12/2010	EUR	1.162	21
Bedrijvencentrum Regio Aalst N.V. Erembodegem BE 428.749.502		80	14,23		31/12/2010	EUR	701	14
Bedrijvencentrum Vilvoorde N.V. Vilvoorde BE 434.222.577		400	10,20		31/12/2010	EUR	933	15
Bedrijvencentrum Waasland N.V. Sint-Niklaas BE 427.264.214		400	16,03		31/12/2010	EUR	613	(30)
Bedrijvencentrum Zaventem N.V. Zaventem Sud 8 BE 426.496.726		751	24,98		31/12/2010	EUR	254	42
Belgolaise N.V. Bruxelles BE 403.200.294	(1) (2)	449.999 119.250	100,00		31/12/2010	EUR	28.758	22

(1) Actions ordinaires

(2) Actions VVPR

BEM II Lombardstraat 34-42, 1000 Brussel BE0832115686		2.000	15,04			EUR	Phase de démarrage	
BEM-Flemish Construction & Investment Company N.V. Bruxelles BE 461 612 904		2.793	12,05		31/12/2010	EUR	3.982	(210)
BGL BNP Paribas Luxembourg		13.989.568	50,00		31/12/2010	EUR	5.618.790	290.209
BNP Paribas Fortis Funding Luxembourg		19.999	100,00		31/12/2010	EUR	59.995	30.803
BNP Paribas Fortis Yatirimlar Holding Anonim Sirketi Istanbul		49.996	99,99	0,01	31/12/2010	YTL	9.969	(31)
BNP Paribas Investment Partners Paris		406.433	28,22	2,56	31/12/2010	EUR	2.525.041	21.350
BNPP Fortis Factor Louvain BE 819.568.044		8.999	99,99		31/12/2010	EUR	7.665	(1.330)
Brand & Licence Company Bruxelles BE 884.499.250		123	20,00		31/12/2010	EUR	185	35
Certifimmo V S.A. Bruxelles BE 450.355.261		12.261	99,99	0,01	31/12/2010	EUR	5.189	1.654
China-Belgium Direct Equity investment Fund Beijing		10.000.000	10,00		31/12/2010	RMB	1.382.458	236
Coppefis Bruxelles BE 453.987.813		74	98,67	1,33	31/12/2010	EUR	627	585
Comptoir Agricole de Wallonie Nivelles BE 400.364.530		2.499	99,96	0,04	31/12/2010	EUR	2.046	156
Coöperatieve H2 Equity Partners Fund III U.A. Amsterdam		6.670.994	24,07		31/12/2010	EUR	46.963	24.624
Credissimo Seraing BE 403.977.482		124.999	100,00		31/12/2010	EUR	13.724	436
Credissimo Hainaut Tournai BE 402.495.065		465.570	99,72		31/12/2010	EUR	3.248	120
Crédit pour Habitations Sociales Watermael-Boitsfort BE 402.204.461		70.629	77,56	3,89	31/12/2010	EUR	13.724	436
Crédit Social de la Province du Brabant Wallon Nivelles BE 400.351.068		11.013	12,10	0,08	31/12/2010	EUR	287	97
Demetris Groot-Bijgaarden BE 452.211.723		9.999	99,99	0,01	31/12/2010	EUR	5.406	2.606
Dikodi Amsterdam		42	100,00		31/12/2010	EUR	(17.494)	(499)
Discontokantoor van Turnhout Turnhout BE 404.154.755		10.000	100,00		31/12/2010	EUR	22	(15)
Distri-Invest S.A. Bruxelles BE 431. 242.105		102	51,00		28/02/2011	EUR	124	1
Dominet S.A. Piaseczno		25.615	100,00		31/12/2010	PLN	286.490	11.691

Domus Flandria N.V. Antwerpen BE 436.825.642		22.500	11,22		31/12/2010	EUR	26.975	1.842
Eiser Global Infrastructure Fund LTD Londen			26,50		31/12/2010	EUR	243.448	4.328
Europay Belgium S.C. Bruxelles BE 434.197.536		13.618	39,79	0,15	31/12/2010	EUR	1.255	5.278
European Carbon Fund Luxembourg		15.000.000	10,53		31/12/2010	EUR	74.534	8.909
FB Energy Trading S.à.r.l. Luxembourg		10.434.106	100,00		31/12/2010	USD	437	(70.075)
FB Transportation Capital LLC Wilmington, USA		5.000.000	100,00		31/12/2010	USD	88.425	8.139
Finest Bruxelles BE 449.082.680		14.793	99,99		12/11/2010	EUR	(169)	(177)
Fintrimo S.A. Sint-Joost-ten-Noode BE 0874.308.807		300	50,00	12,5	31/12/2010	EUR	263	(11)
Fortis Bank Escritorio de Representacao Ltda Sao Paulo		450.000	75,00		31/12/2011	BRL	673	30
Fortis Bank Polska Warszawa		18.848.593	78,13	21,74	31/12/2010	PLN	1.251.673	21.593
FORTIS COMMERCIAL FINANCE HOLDING NV Hambakenwetering 2, 5231 DC 's-HERTOGENBOSCH NETHERLANDS		91.449	100,00		31/12/2011	EUR	51.842	4.847
Fortis Film Fund S.A. Bruxelles BE 893.587.655		99	99,00	1	31/12/2010	EUR	114	16
Fortis Finance Belgium S.C.R.L. Bruxelles BE 879.866.412		599.998	100,00		31/12/2010	EUR	701.300	50.995
Fortis Funding LLC New York		100.000	100,00		31/12/2010	USD	(3.059)	1
Fortis Holding Malta B.V. Amsterdam		55.123.082	100,00		31/12/2010	EUR	64.493	(13)
Fortis Int'l Finance Dublin Dublin		209.368.065	100,00		31/12/2010	EUR	327.616	425
Fortis Lease Iberia Barcelona		1.170.000	21,39	13,1	31/12/2010	EUR	(7.671)	(12.911)
Fortis Private Equity Asia Fund Bruxelles BE 0866.161.894		22.199	100,00		31/12/2010	EUR	5.332	1.106
Fortis Private Equity Belgium Bruxelles BE 421.883.286		557.866	100,00		31/12/2010	EUR	141.927	31.031
Fortis Private Equity France Fund Strasbourg		50.000.000	99,84		31/12/2010	EUR	12.241	(1.466)
Fortis Private Real Estate Holding Luxembourg		700	100,00		31/12/2010	EUR	20.233	17.218
Fortis Proprietary Investments Dublin, Ireland		762.506.366	100,00		31/12/2010	USD	241.002	124.017

FPRE Management (Belgium) Bruxelles BE 871.937.750		148.501	99,58	0,42	31/12/2010	EUR	630	(27)
Fscholen Sint-Joost-ten-Noode		8.925	50,00		31/12/2010	EUR	7.990	
FV Holding Etterbeek BE 810.422.825		17.504.600	40,00		31/12/2010	EUR	29.141	(4.459)
Generale Branch Nominees Ltd Londres		100	100,00		31/12/2010	GBP	117	
Genfinance International Bruxelles BE 421.429.267		19.999	100,00		31/12/2010	EUR	1.241	27
German Equity Partners III Francfort			14,49		31/12/2010	EUR	42.468	22.398
GIE Immobilier Groupe Fortis Parijs Puteaux			12,61	1,36	31/12/2009	EUR		
G I Finance Dublin 2		54.600.000	100,00		31/12/2010	GBP	54.615	(14)
Gudrun Xpert Bruxelles BE 477.315.422		5.200	26,00		31/12/2010	EUR	739	2
Heracles S.C.R.L. Charleroi BE 427.178.892		4.500	13,55		31/12/2010	EUR	221	(513)
Immo Kolonel Bourgstraat Bruxelles BE 461.139.879		1.250	50,00		31/12/2010	EUR	(9.117)	(4.337)
Immo-Beaulieu Bruxelles BE 450.193.133		500	25,00		16/06/2010	EUR	68	117
Immobilière Distri-Land N.V. Bruxelles BE 436.440.909		156	12,48		31/12/2010	EUR	234	11
Immobilière Sauvenière N.V. Bruxelles BE 403.302.739		15.741	99,99	0,01	31/12/2010	EUR	18.225	1.426
Immolouneuve S.A. Bruxelles BE 416.030.426		1.000	50,00	12,5	31/12/2010	EUR	100	13
Innovation et Développement en Brabant Wallon Tubize (Saintes) BE 460.658.938		3.500	16,32		31/12/2010	EUR	2.278	(28)
Isabel N.V. Bruxelles BE 455.530.509		253.322	25,33		31/12/2010	EUR	12.732	1.561
La Propriété Sociale de Binche - Morlanwelz Binche BE 401.198.136		23.520	20,81	0,67	31/12/2010	EUR	1.306	13
Landbouwkantoor Vlaanderen Wevelgem BE 405.460.889		499	99,80	0,2	31/12/2010	EUR	4.686	373
Le Crédit Social de Tubize Tubize BE 400.344.140		400	11,43		31/12/2010	EUR	116	(125)
Le Crédit Social et les petits Propriétaires Réunis Châtelet BE 401.609.593		3.347	12,38		31/12/2010	EUR	2.766	87
Le Petit Propriétaire Bruxelles BE 403.290.366		690	11,60		31/12/2010	EUR	696	

Margaret Inc Atlanta		500	100,00		31/12/2010	USD	176.046	33.775
MeesPierson Private Belgian Offices CV Bruxelles BE 870.419.996		126	99,56		31/12/2010	EUR	17.048	688
Microstart Saint-Gilles BE 0829.081.071 Phase de démarrage		899	89,90	0,1	31/12/2010	EUR		
Greenspring Global Partners II Owings Mills			16,24		31/12/2010	USD	115.597	26.756
Park De Haan N.V. Bruxelles BE 438.533.436		300	15,00		31/12/2010	EUR	210	(30)
Penta Fund 1 Ltd Partnership United Kingdom			12,28		31/12/2010	GBP	35.162	877
Renoir CDO Amsterdam		1	100,00		31/12/2010	EUR	18	9
Seavi Advent Equity V (Cayman) LP Grand Cayman			23,58		31/12/2010	USD	22.209	(479)
S.A. Berlaymont 2000 N.V. Bruxelles BE 441.629.617		150	14,85		31/12/2010	EUR	13.581	(352)
Secoya Private Equity Investments General Partner Luxembourg		250	100,00		30/06/2011	EUR	19.620	2.003
Secoya Private Equity Investments SCA-SICAR Luxembourg Phase de démarrage		309	99,68	0,32	0:00:00	EUR		
Shenergy Groupe Finance Company Limited Shanghai		100.000.000	10,00		31/12/2010	CNY	1.267.000	100.000
St.-Jozefs Kredietmaatschappij Beringen Beringen BE 401.349.970		522	11,93		31/12/2010	EUR	21.514	628
S.B.I. - B.M.I. Bruxelles BE 411.892.088		2.595	19,51		31/12/2010	EUR	34.949	886
SOWO Invest Bruxelles BE 877 279 282		875	87,50		31/12/2010	EUR	543	1
Tous Propriétaires SA Erquelinnes BE 401.731.339		43.425	16,82		31/12/2010	EUR	6.441	316
Via-Zaventem N.V. Bruxelles BE 892.742.765		5.100	51,00		31/12/2010	EUR	87	(14)
Visa Belgium SRCL Bruxelles BE 435.551.972		44	24,58	0,56	30/09/2011	EUR	900	2.773
Von Essen GmbH Essen		1	100,00		31/12/2010	EUR	60	2
Von Essen GmbH & Co. KG Bank Essen		1	100,00		31/12/2010	EUR	100.971	42.712

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.6.2

B. LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ETABLISSEMENT REPOND DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'établissement est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'établissement précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou C) défini ci-après .

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

A . sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;

B . sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE;

C . sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'établissement, établis, contrôlés et publiés en conformité avec l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif .

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Code éventuel
ASLK-CGER Services, rue du Fossé-aux-loups 48, 1000 Bruxelles BE 458.523.354	

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.7.1

VII. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (poste VIII de l'actif)

		Codes	Exercice	Exercice précédent
A. FRAIS D'ETABLISSEMENT				
1 . Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent		50705P	xxxxxxxxxxxxxxx	
2 . Mutations de l'exercice		50701		
a . Nouveaux frais engagés		50702		
b . Amortissements		50703		
c . Autres	(+)/(-)	50704		
3 . Valeur comptable nette au terme de l'exercice		50705		
4 . Dont				
a . Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement		50706		
b . Frais de restructuration		50707		

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.7.2

			Codes	Exercice	Exercice précédent
B. GOODWILL					
1 .	**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent**		50712P	xxxxxxxxxxxxxxx	83.924
2 .	**Mutations de l'exercice**		50708	12.000	
a .	Acquisitions, y compris la production immobilisée		50709	12.000	
b .	Cessions et désaffectations		50710		
c .	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50711		
3 .	**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**		50712	95.924	
4 .	**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent**		50719P	xxxxxxxxxxxxxxx	27.228
5 .	**Mutations de l'exercice**		50713	27.363	
a .	Actées		50714	27.363	
b .	Reprises		50715		
c .	Acquises de tiers		50716		
d .	Annulées à la suite de cessions et désaffectations		50717		
e .	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50718		
6 .	**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**		50719	54.591	
7 .	**Valeur comptable nette au terme de l'exercice**		50720	41.333	

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.7.3

			Codes	Exercice	Exercice précédent
C. COMMISSIONS PAYEES EN REMUNERATION DE L'APPORT D'OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE					
1 .	**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent**		50725P	xxxxxxxxxxxxxxx	
2 .	**Mutations de l'exercice**		50721		
a .	Acquisitions, y compris la production immobilisée		50722		
b .	Cessions et désaffectations		50710		
c .	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50724		
3 .	**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**		50725		
4 .	**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent**		50732P	xxxxxxxxxxxxxxx	
5 .	**Mutations de l'exercice**		50726		
a .	Actées		50727		
b .	Reprises		50728		
c .	Acquises de tiers		50729		
d .	Annulées à la suite de cessions et désaffectations		50730		
e .	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50731		
6 .	**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**		50732		
7 .	**Valeur comptable nette au terme de l'exercice**		50733		

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.7.4

			Codes	Exercice	Exercice précédent
D. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
1 .	**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent**		50738P	xxxxxxxxxxxxxxx	97.199
2 .	**Mutations de l'exercice**		50734	(7.165)	
a .	Acquisitions, y compris la production immobilisée		50735	6.142	
b .	Cessions et désaffectations		50736	13.307	
c .	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50737		
3 .	**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**		50738	90.034	
4 .	**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent**		50745P	xxxxxxxxxxxxxxx	71.192
5 .	**Mutations de l'exercice**		50739	(2.036)	
a .	Actées		50740	11.564	
b .	Reprises		50741		
c .	Acquises de tiers		50742		
d .	Annulées à la suite de cessions et désaffectations		50743	13.600	
e .	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50744		
6 .	**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**		50745	69.156	
7 .	**Valeur comptable nette au terme de l'exercice**		50746	20.878	

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.8.1

VIII. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (poste IX de l'actif)

			Codes	Exercice	Exercice précédent
A. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS					
1 .	**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent**		50805P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.629.560
2 .	**Mutations de l'exercice**	**(+)/(-)**	50801	(11.131)	
a .	Acquisitions, y compris la production immobilisée		50802	46.203	
b .	Cessions et désaffectations		50803	110.124	
c .	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50804	52.790	
3 .	**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**		50805	1.618.429	
4 .	**Plus-values au terme de l'exercice précédent**		50811P	xxxxxxxxxxxxxxx	258.220
5 .	**Mutations de l'exercice**	**(+)/(-)**	50806	(58.275)	
a .	Actées		50807	214	
b .	Acquises de tiers		50808		
c .	Annulées		50809	58.489	
d .	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50810		
6 .	**Plus-values au terme de l'exercice**		50811	199.945	
7 .	**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent**		50818P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.219.419
8 .	**Mutations de l'exercice**	**(+)/(-)**	50812	(38.130)	
a .	Actées		50813	53.466	
b .	Reprises		50814		
c .	Acquises de tiers		50815		
d .	Annulées à la suite de cessions et désaffectations		50816	125.868	
e .	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50817	34.272	
9 .	**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**		50818	1.181.289	
10 .	**Valeur comptable nette au terme de l'exercice**		50819	637.085	

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.8.2

			Codes	Exercice	Exercice précédent
B. INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE					
1 .	**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent**		50824P	xxxxxxxxxxxxxxx	271.405
2 .	**Mutations de l'exercice**	**(+)/(-)**	50820	36.433	
a .	Acquisitions, y compris la production immobilisée		50821	43.551	
b .	Cessions et désaffectations		50822	9.407	
c .	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50823	2.289	
3 .	**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**		50824	307.838	
4 .	**Plus-values au terme de l'exercice précédent**		50830P	xxxxxxxxxxxxxxx	
5 .	**Mutations de l'exercice**	**(+)/(-)**	50825		
a .	Actées		50826		
b .	Acquises de tiers		50827		
c .	Annulées		50828		
d .	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50829		
6 .	**Plus-values au terme de l'exercice**		50830		
7 .	**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent**		50837P	xxxxxxxxxxxxxxx	199.872
8 .	**Mutations de l'exercice**	**(+)/(-)**	50831	33.079	
a .	Actées		50832	34.592	
b .	Reprises		50833		
c .	Acquises de tiers		50834		
d .	Annulées à la suite de cessions et désaffectations		50835	2.769	
e .	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50836	1.256	
9 .	**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**		50837	232.951	
10 .	**Valeur comptable nette au terme de l'exercice**		50838	74.887	

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.8.3

			Codes	Exercice	Exercice précédent
C. MOBILIER ET MATERIEL ROULANT					
1 .	**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent**		50843P	xxxxxxxxxxxxxxx	127.426
2 .	**Mutations de l'exercice**	**(+)/(-)**	50839	16.806	
a .	Acquisitions, y compris la production immobilisée		50840	20.218	
b .	Cessions et désaffectations		50841	1.012	
c .	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50842	(2.400)	
3 .	**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**		50843	144.232	
4 .	**Plus-values au terme de l'exercice précédent**		50849P	xxxxxxxxxxxxxxx	
5 .	**Mutations de l'exercice**	**(+)/(-)**	50844		
a .	Actées		50845		
b .	Acquises de tiers		50846		
c .	Annulées		50847		
d .	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50848		
6 .	**Plus-values au terme de l'exercice**		50849		
7 .	**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent**		50856P	xxxxxxxxxxxxxxx	70.138
8 .	**Mutations de l'exercice**	**(+)/(-)**	50850	10.310	
a .	Actées		50851	12.845	
b .	Reprises		50852		
c .	Acquises de tiers		50853		
d .	Annulées à la suite de cessions et désaffectations		50854	430	
e .	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50855	(2.105)	
9 .	**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**		50856	80.448	
10 .	**Valeur comptable nette au terme de l'exercice**		50857	63.784	

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.8.4

			Codes	Exercice	Exercice précédent
D. LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES					
1 .	**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent**		50862P	xxxxxxxxxxxxxxx	
2 .	**Mutations de l'exercice**	**(+)/(-)**	50858		
a .	Acquisitions, y compris la production immobilisée		50859		
b .	Cessions et désaffectations		50860		
c .	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50861		
3 .	**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**		50862		
4 .	**Plus-values au terme de l'exercice précédent**		50868P	xxxxxxxxxxxxxxx	
5 .	**Mutations de l'exercice**	**(+)/(-)**	50863		
a .	Actées		50864		
b .	Acquises de tiers		50865		
c .	Annulées		50866		
d .	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50867		
6 .	**Plus-values au terme de l'exercice**		50868		
7 .	**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent**		50875P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8 .	**Mutations de l'exercice**	**(+)/(-)**	50869		
a .	Actées		50870		
b .	Reprises		50871		
c .	Acquises de tiers		50872		
d .	Annulées à la suite de cessions et désaffectations		50873		
e .	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50874		
9 .	**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**		50875		
10 .	**Valeur comptable nette au terme de l'exercice**		50876		
11 .	**Dont**				
a .	Terrains et constructions		50877		
b .	Installations, machines et outillage		50878		
c .	Mobilier et matériel roulant		50879		

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.8.5

			Codes	Exercice	Exercice précédent
E. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
1 .	**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent**		50884P	xxxxxxxxxxxxxxx	369.098
2 .	**Mutations de l'exercice**	**(+)/(-)**	50880	(39.981)	
a .	Acquisitions, y compris la production immobilisée		50881	20.467	
b .	Cessions et désaffectations		50882	7.635	
c .	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50883	(52.813)	
3 .	**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**		50884	329.117	
4 .	**Plus-values au terme de l'exercice précédent**		50890P	xxxxxxxxxxxxxxx	8.102
5 .	**Mutations de l'exercice**	**(+)/(-)**	50885	(251)	
a .	Actées		50886		
b .	Acquises de tiers		50887		
c .	Annulées		50888	251	
d .	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50889		
6 .	**Plus-values au terme de l'exercice**		50890	7.851	
7 .	**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent**		50897P	xxxxxxxxxxxxxxx	190.864
8 .	**Mutations de l'exercice**	**(+)/(-)**	50891	(9.405)	
a .	Actées		50892	32.590	
b .	Reprises		50893		
c .	Acquises de tiers		50894	7	
d .	Annulées à la suite de cessions et désaffectations		50895	6.722	
e .	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50896	(35.280)	
9 .	**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**		50897	181.459	
10 .	**Valeur comptable nette au terme de l'exercice**		50898	155.509	

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.8.6

			Codes	Exercice	Exercice précédent
F. IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSES					
1 .	**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent**		50903P	xxxxxxxxxxxxxxx	
2 .	**Mutations de l'exercice**	**(+)/(-)**	50899	92.438	
a .	Acquisitions, y compris la production immobilisée		50900	92.438	
b .	Cessions et désaffectations		50901		
c .	Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50902		
3 .	**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**		50903	92.438	
4 .	**Plus-values au terme de l'exercice précédent**		50909P	xxxxxxxxxxxxxxx	
5 .	**Mutations de l'exercice**	**(+)/(-)**	50904		
a .	Actées		50905		
b .	Acquises de tiers		50906		
c .	Annulées		50907		
d .	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50908		
6 .	**Plus-values au terme de l'exercice**		50909		
7 .	**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent**		50916P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8 .	**Mutations de l'exercice**	**(+)/(-)**	50910		
a .	Actées		50911		
b .	Reprises		50912		
c .	Acquises de tiers		50913		
d .	Annulées à la suite de cessions et désaffectations		50914		
e .	Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	50915		
9 .	**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**		50916		
10 .	**Valeur comptable nette au terme de l'exercice**		50917	92.438	

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.9

IX. AUTRES ACTIFS (poste XI de l'actif)

	Exercice
Ventilation du poste XI de l'actif si celui-ci représente un montant important	
Primes payées d'avance sur produits dérivés & forex	3.674.339
Comptes de suspens	926.559
Réclamation sur des factures	172.297
Récupération d'impôt	50.936
Créance sociale	11.194
Biens immobiliers détenus pour la revente	5.433
Caution en cash	4.205

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.10

X . COMPTES DE REGULARISATION (poste XII de l'actif)

	Codes	Exercice
1 . Charges à reporter	51001	100.424
2 . Produits acquis	51002	66.549.669

X.bis REMPLOI DES FONDS DE CLIENTS SEGREGES

	Codes	Exercice
Total	51003	

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.11

XI. ETAT DES DETTES ENVERS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (poste I du passif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1 . Dettes envers des entreprises liées	51101	13.181.069	7.432.765
2 . Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	51102		
3 . Ventilation des dettes autres qu'à vue selon leur durée résiduelle			
a . De trois mois maximum	51103	34.217.856	
b . De plus de trois mois à un an maximum	51104	2.231.679	
c . De plus d'un an à cinq ans maximum	51105	1.298.186	
d . De plus de cinq ans	51106	675.142	
e . A durée indéterminée	51107		

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.12

XII. ETAT DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE (poste II du passif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1 . Dettes envers des entreprises liées	51201	4.555.249	3.683.804
2 . Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	51202	2.366.733	1.452.699
3 . Ventilation des dettes envers la clientèle selon leur durée résiduelle			
a . A vue	51203	29.965.920	
b . De trois mois maximum	51204	35.136.843	
c . De plus de trois mois à un an maximum	51205	2.881.281	
d . De plus d'un an à cinq ans maximum	51206	5.620.839	
e . De plus de cinq ans	51207	4.636.412	
f . A durée indéterminée	51208	54.042.045	
4 . Ventilation des dettes envers la clientèle selon la nature des débiteurs			
a . Dettes envers les pouvoirs publics	51209	6.929.803	6.481.420
b . Dettes envers les particuliers	51210	58.144.927	58.687.939
c . Dettes envers les entreprises	51211	67.208.610	75.023.994
5 . Ventilation géographique des dettes envers la clientèle			
a . Origine belge	51212	94.020.031	
b . Origine étrangère	51213	38.263.309	

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.13

XIII. ETAT DES DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE (poste III du passif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1 . Dettes représentées par un titre qui, à la connaissance de l'établissement, constituent des dettes envers des entreprises liées	51301	2.000.814	2.901.752
2 . Dettes représentées par un titre qui, à la connaissance de l'établissement, constituent des dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	51302		
3 . Ventilation des dettes représentées par un titre selon leur durée résiduelle			
a . De trois mois maximum	51303	4.952.308	
b . De plus de trois mois à un an maximum	51304	3.424.852	
c . De plus d'un an à cinq ans maximum	51305	9.109.259	
d . De plus de cinq ans	51306	1.458.724	
e . A durée indéterminée	51307	84.968	

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.14

XIV. ETAT DES AUTRES DETTES (poste IV du passif)

	Codes	Exercice
1 . Dettes fiscales, salariales et sociales envers des administrations fiscales	51401	68.187
a . Dettes échues	51402	
b . Dettes non échues	51403	68.187
2 . Dettes fiscales, salariales et sociales envers l'Office national de sécurité sociale	51404	
a . Dettes échues	51405	
b . Dettes non échues	51406	128.777
3 . Impôts		
a . Impôts à payer	51407	
b . Dettes fiscales estimées	51408	8.679
4 . Autres dettes		
Ventilation si ce sous-poste représente un montant important		
Primes reçues sur instrument dérivés		4.137.785
Comptes suspens		1.592.261
Dettes - fournisseurs		203.829
Dettes résultant de l'affectation du résultat		211.653
Réévaluation sur le financement des participations en devises		38.517
Dettes salariales		466.940

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.15

XV. COMPTES DE REGULARISATION (poste V du passif)

		Codes	Exercice
1 .	**Charges à imputer**	51501	67.324.851
2 .	**Produits à reporter**	51502	121.952

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.16

XVI. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (poste VI.A.3 du passif)

	Exercice
Ventilation du poste VI.A.3 du passif si ce poste représente un montant important	
Provision pour sinistres non réglés	192.903
Provision pour engagements	94.132
Provision pour frais de personnel	107.544

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.17

XVII. ETAT DES DETTES SUBORDONNEES (poste VIII du passif)

		Codes	Exercice	Exercice précédent
1 .	**Dettes subordonnées envers des entreprises liées**	51701	2.132.936	2.069.291
2 .	**Dettes subordonnées envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation**	51702		

		Codes	Exercice
3 .	**Charges afférentes aux dettes subordonnées et imputables à l'exercice**	51703	637.922

4 . **Pour chaque emprunt subordonné, les indications suivantes : le numéro de référence, le code ISO de la devise, le montant de l'emprunt dans la monnaie de l'emprunt, les modalités de rémunération, l'échéance et, à défaut d'échéance déterminée, les modalités de durée, le cas échéant les circonstances dans lesquelles l'établissement est tenu de le rembourser anticipativement, les conditions de la subordination, et le cas échéant les conditions de convertibilité en capital ou en une autre forme de passif**

Numéro de référence	Devise	Montant (en 000)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	a) conditions dans lesquelles l'établissement est tenu de rembourser b) Conditions de la subordination c) Conditions de convertibilité en capital
BE2121879040	EUR	2.547	4,70	1/01/2012	-
BE2122114454	EUR	5.057	5,00	1/01/2012	-
BE2130116939	EUR	7.262	3,70	1/01/2012	-
BE2130234179	EUR	12.135	3,50	1/01/2012	-
XS0208412063	EUR	100.000	4,20	2/01/2012	-
BE2122229633	EUR	6.881	5,00	1/02/2012	-
BE2130351379	EUR	13.454	3,50	1/02/2012	-
BE2122346833	EUR	2.270	5,00	1/03/2012	-
BE2122581272	EUR	3.408	5,20	1/03/2012	-
BE2130468579	EUR	5.154	3,50	1/03/2012	-
BE2130586784	EUR	2.670	3,35	1/03/2012	-
BE2130780783	EUR	3.530	3,25	1/03/2012	-
XS0186431895	EUR	150.000	4,63	19/03/2012	-
BE2122464073	EUR	10	5,00	1/04/2012	-
BE2122697466	EUR	13.365	5,20	1/04/2012	-
BE2122932871	EUR	5.264	5,35	1/04/2012	-
BE2130664599	EUR	328	3,35	1/04/2012	-
BE2130782805	EUR	16.905	3,25	1/04/2012	-
XS0110854071	EUR	14.413	6,16	27/04/2012	-
XS0110854071	EUR	7.206	6,16	27/04/2012	-
BE2122815670	EUR	43	5,20	1/05/2012	-
BE2123048099	EUR	6.398	5,35	1/05/2012	-
BE2130785832	EUR	333	3,25	1/05/2012	-
BE2131132422	EUR	28.937	3,55	1/05/2012	-
BE2131253665	EUR	4.402	3,30	1/05/2012	-
XS0147076037	EUR	1.990	5,72	3/05/2012	-
BE0932894455	USD	700.000	0,49	22/05/2012	a) 22/05/2012
XS0190917160	EUR	100.000	4,64	25/05/2012	-
BE2123166305	EUR	5.440	5,35	1/06/2012	-
BE2131135458	EUR	157	3,55	1/06/2012	-
BE2131370865	EUR	13.953	3,30	1/06/2012	-
BE2123282490	EUR	6.764	5,35	1/07/2012	-
BE2131488105	EUR	13.118	3,30	1/07/2012	-
BE2131606318	EUR	9.314	3,05	1/07/2012	-
BE2123398684	EUR	1.888	5,35	1/08/2012	-
BE2123515881	EUR	5.372	5,05	1/08/2012	-
BE2123749316	EUR	202	4,90	1/08/2012	-
BE2131724525	EUR	9.114	3,05	1/08/2012	-
BE2123632116	EUR	120	5,05	1/09/2012	-
BE2123865500	EUR	911	4,90	1/09/2012	-
BE2123983717	EUR	2.403	4,75	1/09/2012	-
BE2131841725	EUR	10.792	3,05	1/09/2012	-
BE2124100915	EUR	4.730	4,75	1/10/2012	-
BE2124333334	EUR	1.083	4,60	1/10/2012	-
BE2131958925	EUR	12.904	3,05	1/10/2012	-
BE2124216133	EUR	73	4,75	1/11/2012	-
BE2124449528	EUR	3.789	4,60	1/11/2012	-
BE2132075158	EUR	2.247	3,05	1/11/2012	-
BE2132193365	EUR	8.194	3,15	1/11/2012	-
BE2124566727	EUR	5.379	4,60	1/12/2012	-

BE2132273191	EUR	1.965	3,15	1/12/2012	-
BE2132391407	EUR	15.659	3,45	1/12/2012	-
BE2124682912	EUR	7.398	4,60	1/01/2013	-
BE2132509610	EUR	26.561	3,45	1/01/2013	-
BE2124798130	EUR	4.898	4,60	1/02/2013	-
BE2125145695	EUR	2.347	4,40	1/02/2013	-
BE2132626810	EUR	20.129	3,45	1/02/2013	-
XS0055748544	USD	22.330	0,46	19/02/2013	a) 17/02/2013
BE2125261880	EUR	2.242	4,40	1/03/2013	-
BE2125379120	EUR	3.540	4,15	1/03/2013	-
BE2132743045	EUR	11.753	3,45	1/03/2013	-
BE2125495314	EUR	2.426	4,15	1/04/2013	-
BE2125612512	EUR	10.369	4,05	1/04/2013	-
BE2132860245	EUR	2.306	3,45	1/04/2013	-
BE2132978450	EUR	17.632	3,55	1/04/2013	-
BE2125729712	EUR	1.524	4,05	1/05/2013	-
BE2125846912	EUR	4.104	4,30	1/05/2013	-
BE2133096666	EUR	590	3,55	1/05/2013	-
BE2133214871	EUR	20.782	3,95	1/05/2013	-
XS0166164789	EUR	100.000	5,25	16/05/2013	-
BE2125962131	EUR	5.487	4,30	1/06/2013	-
BE2126079331	EUR	1.690	3,95	1/06/2013	-
BE2133332111	EUR	21.635	3,95	1/06/2013	-
XS0362491291	EUR	375.000	8,03	3/06/2013	a) 3/06/2013
BE2126195525	EUR	545	3,95	1/07/2013	-
BE2126313730	EUR	6.235	3,70	1/07/2013	-
BE2126546156	EUR	477	3,50	1/07/2013	-
BE2133449311	EUR	20.994	3,95	1/07/2013	-
BE2126429924	EUR	210	3,70	1/08/2013	-
BE2126662342	EUR	1.313	3,50	1/08/2013	-
BE2126782579	EUR	2.096	3,80	1/08/2013	-
BE2133566510	EUR	77	3,95	1/08/2013	-
BE2133684727	EUR	35.555	4,20	1/08/2013	-
XS0346793713	USD	750.000	8,28	27/08/2013	a) 27/08/2013
BE2126899779	EUR	46	3,80	1/09/2013	-
BE2127014956	EUR	29.821	4,40	1/09/2013	-
BE2127251418	EUR	13.574	4,50	1/09/2013	-
BE2133802931	EUR	65.111	4,20	1/09/2013	-
BE2127136239	EUR	136	4,40	1/10/2013	-
BE2127252424	EUR	88.800	4,50	1/10/2013	-
BE2133919164	EUR	5.667	4,20	1/10/2013	-
BE2134035358	EUR	20.511	3,95	1/10/2013	-
BE2127255450	EUR	39.013	4,50	1/11/2013	-
BE2127370630	EUR	9.287	4,15	1/11/2013	-
BE2127491873	EUR	12.954	4,40	1/11/2013	-
BE2134155586	EUR	15.716	3,95	1/11/2013	-
BE2127373667	EUR	65	4,15	1/12/2013	-
BE2127608104	EUR	19.435	4,40	1/12/2013	-
BE2134272787	EUR	21.805	3,95	1/12/2013	-
XS0234938024	EUR	14.000	3,82	6/12/2013	-

BE2127726310	EUR	38.851	4,40	1/01/2014	-
BE2134389011	EUR	17.270	3,95	1/01/2014	-
XS0236744321	EUR	13.000	3,78	6/01/2014	-
BE2127843511	EUR	1.923	4,40	1/02/2014	-
BE2127959705	EUR	8.637	4,10	1/02/2014	-
BE2128080949	EUR	2.944	4,00	1/02/2014	-
BE2134506218	EUR	11.668	3,95	1/02/2014	-
BE2134923504	EUR	10.196	4,25	1/02/2014	-
XS0238588353	EUR	10.000	3,63	6/02/2014	-
BE2127962733	EUR	34	4,10	1/03/2014	-
BE2128197172	EUR	6.592	4,00	1/03/2014	-
BE2134805297	EUR	31	3,95	1/03/2014	-
BE2135040704	EUR	25.838	4,25	1/03/2014	-
BE2128315386	EUR	2.825	4,00	1/04/2014	-
BE2128433593	EUR	5.586	3,90	1/04/2014	-
BE2135158910	EUR	16.790	4,25	1/04/2014	-
BE2135274139	EUR	16.960	4,10	1/04/2014	-
BE2128551808	EUR	3.621	3,90	1/05/2014	-
BE2135277165	EUR	12.316	4,10	1/05/2014	-
BE2128668032	EUR	26	3,90	1/06/2014	-
BE2128786248	EUR	9.690	4,20	1/06/2014	-
BE2135394366	EUR	5.025	4,10	1/06/2014	-
BE2135629779	EUR	10.540	4,30	1/06/2014	-
BE2128904452	EUR	5.492	4,20	1/07/2014	-
BE2129139868	EUR	8.976	4,40	1/07/2014	-
BE2135511563	EUR	41	4,10	1/07/2014	-
BE2135746979	EUR	5.066	4,30	1/07/2014	-
BE2135865225	EUR	15.990	4,50	1/07/2014	-
BE2129256092	EUR	8.652	4,40	1/08/2014	-
BE2129375314	EUR	4.087	4,20	1/08/2014	-
BE2135984448	EUR	3.960	4,50	1/08/2014	-
BE2136102651	EUR	14.880	4,70	1/08/2014	-
BE2129492515	EUR	7.762	4,20	1/09/2014	-
BE2136222889	EUR	12.766	4,70	1/09/2014	-
BE2136457329	EUR	8.733	4,55	1/09/2014	-
XS0196988587	EUR	200.000	4,92	3/09/2014	-
BE2136460356	EUR	100.000	4,76	1/10/2014	-
BE2129610728	EUR	16.267	4,20	1/10/2014	-
BE2136460356	EUR	17.305	4,55	1/10/2014	-
BE0119806116	EUR	1.000.000	4,63	27/10/2014	a) 27/10/2014
BE2129727928	EUR	3.140	4,20	1/11/2014	-
BE2129843147	EUR	8.154	4,05	1/11/2014	-
BE2136809933	EUR	18.331	4,55	1/11/2014	-
BE2129956303	EUR	11.925	4,05	1/12/2014	-
BE2136926166	EUR	28.137	4,55	1/12/2014	-
BE2137275746	EUR	1.253	4,85	1/12/2014	-
BE2137509177	EUR	159	4,85	1/12/2014	-
BE2130117945	EUR	5.705	4,05	1/01/2015	-
BE2130235184	EUR	8.411	3,85	1/01/2015	-
BE2137158546	EUR	220	4,55	1/01/2015	-

BE2137392947	EUR	15.003	4,85	1/01/2015	-
BE2137624356	EUR	618	4,70	1/01/2015	-
BE2130352385	EUR	6.078	3,85	1/02/2015	-
BE2137645567	EUR	20.150	4,70	1/02/2015	-
BE2137687015	EUR	777	4,50	1/02/2015	-
BE2130469585	EUR	4.098	3,85	1/03/2015	-
BE2130587790	EUR	2.056	3,60	1/03/2015	-
BE2130781799	EUR	1.366	3,50	1/03/2015	-
BE2137666779	EUR	56	4,70	1/03/2015	-
BE2137708225	EUR	7.015	4,50	1/03/2015	-
XS0213287070	EUR	25.000	4,02	31/03/2015	-
BE2130665604	EUR	188	3,60	1/04/2015	-
BE2130783811	EUR	6.652	3,50	1/04/2015	-
BE2137729437	EUR	13.942	4,50	1/04/2015	-
XS0214846874	EUR	50.000	4,12	11/04/2015	-
XS0247259871	EUR	50.000	1,58	20/04/2015	-
BE2130786848	EUR	109	3,50	1/05/2015	-
BE2131133438	EUR	14.124	3,85	1/05/2015	-
BE2131254671	EUR	2.271	3,60	1/05/2015	-
BE2137750649	EUR	4.039	4,50	1/05/2015	-
BE2137798150	EUR	61	4,50	1/05/2015	-
BE2137993165	EUR	2	4,95	1/05/2015	-
BE2131136464	EUR	42	3,85	1/06/2015	-
BE2131371871	EUR	6.238	3,60	1/06/2015	-
BE2137771850	EUR	13	4,50	1/06/2015	-
BE2137819360	EUR	250	4,50	1/06/2015	-
BE2137840572	EUR	4.039	4,95	1/06/2015	-
BE2137899198	EUR	24	4,95	1/06/2015	-
BE2137951718	EUR	176	4,95	1/06/2015	-
BE2138003261	EUR	1.869	4,95	1/06/2015	-
BE2138045684	EUR	20	4,95	1/06/2015	-
BE2138087132	EUR	20	4,95	1/06/2015	-
XS0168668498	EUR	50.000	5,12	17/06/2015	-
BE2131489111	EUR	6.599	3,60	1/07/2015	-
BE2131607324	EUR	4.896	3,35	1/07/2015	-
BE2137859762	EUR	303	4,95	1/07/2015	-
BE2137972920	EUR	23	4,95	1/07/2015	-
BE2138024473	EUR	839	4,95	1/07/2015	-
BE2138066896	EUR	412	4,95	1/07/2015	-
BE2138089153	EUR	250	4,95	1/07/2015	-
BE2138114407	EUR	380	4,95	1/07/2015	-
XS0221564544	EUR	10.000	3,58	1/07/2015	-
XS0221564544	EUR	10.000	3,71	1/07/2015	-
XS0223235390	EUR	22.000	3,74	29/07/2015	-
BE2131725530	EUR	5.335	3,35	1/08/2015	-
BE2138135618	EUR	144	4,95	1/08/2015	-
XS0059603802	EUR	22.890	1,74	21/08/2015	a) 21/08/2015
BE2131842731	EUR	5.256	3,35	1/09/2015	-
BE2138165912	EUR	112	4,95	1/09/2015	-
BE2138208373	EUR	1	4,80	1/09/2015	-

XS0058107102	USD	61.637	0,54	8/09/2015	a) 8/09/2015
BE2131959931	EUR	7.292	3,35	1/10/2015	-
BE2138220493	EUR	366	4,80	1/10/2015	-
XS0061894316	JPY	5.000.000	4,82	26/10/2015	a) 26/10/2015
XS0061263082	JPY	20.000.000	4,85	26/10/2015	a) 26/10/2015
BE2132076164	EUR	4.667	3,35	1/11/2015	-
BE2138232613	EUR	18	4,80	1/11/2015	-
BE2138255846	EUR	240	4,80	1/11/2015	-
BE2132274207	EUR	1.150	3,35	1/12/2015	-
BE2132392413	EUR	5.032	3,65	1/12/2015	-
BE2138276081	EUR	327	4,80	1/12/2015	-
BE2138297293	EUR	23	4,10	1/12/2015	-
BE2132510626	EUR	9.884	3,65	1/01/2016	-
BE2138318503	EUR	48	4,10	1/01/2016	-
BE2138339715	EUR	3	3,80	1/01/2016	-
BE2132627826	EUR	7.543	3,65	1/02/2016	-
BE2138381162	EUR	13	4,10	1/02/2016	-
XS0122720732	EUR	149.510	6,47	16/02/2016	-
BE2132744050	EUR	3.555	3,65	1/03/2016	-
BE2138423584	EUR	362	5,00	1/03/2016	-
BE0931376793	EUR	500.000	4,25	23/03/2016	a) 23/03/2016
BE2132861250	EUR	455	3,65	1/04/2016	-
BE2132979466	EUR	4.506	3,70	1/04/2016	-
BE2138444796	EUR	6.018	5,00	1/04/2016	-
BE2138465031	EUR	3.105	4,80	1/04/2016	-
BE2138497356	EUR	10.122	5,30	1/04/2016	-
BE2133097672	EUR	449	3,70	1/05/2016	-
BE2133215886	EUR	4.088	4,00	1/05/2016	-
BE2138474124	EUR	10	4,80	1/05/2016	-
BE2138498362	EUR	7.183	5,30	1/05/2016	-
BE2138502403	EUR	11.400	5,50	1/05/2016	-
XS0252159404	EUR	50.000	4,42	1/06/2016	-
BE2133333127	EUR	3.839	4,00	1/06/2016	-
BE2138522609	EUR	31.878	5,50	1/06/2016	-
BE2138545832	EUR	10.353	4,80	1/06/2016	-
BE2133450327	EUR	2.532	4,00	1/07/2016	-
BE2138547853	EUR	11.976	4,80	1/07/2016	-
BE2138585267	EUR	5.723	4,50	1/07/2016	-
XS0255903923	EUR	50.000	4,36	11/07/2016	-
BE2133567526	EUR	11	4,00	1/08/2016	-
BE2133685732	EUR	8.777	4,40	1/08/2016	-
BE2138607483	EUR	5.325	4,50	1/08/2016	-
BE2138634750	EUR	6.971	4,35	1/08/2016	-
BE2138678229	EUR	1.433	4,35	1/08/2016	-
XS0260531297	EUR	50.000	4,66	29/08/2016	-
BE2133803947	EUR	15.835	4,40	1/09/2016	-
BE2138656977	EUR	36	4,35	1/09/2016	-
BE2138700445	EUR	10.316	4,35	1/09/2016	-
BE2133920170	EUR	1.257	4,40	1/10/2016	-
BE2134036364	EUR	11.558	4,15	1/10/2016	-

BE2138722662	EUR	15.872	4,35	1/10/2016	-
BE2138785321	EUR	3.242	4,25	1/10/2016	-
XS0267937935	EUR	49.700	4,36	25/10/2016	-
BE2134156592	EUR	7.570	4,15	1/11/2016	-
BE2138799462	EUR	24.224	4,25	1/11/2016	-
BE2138821688	EUR	772	4,00	1/11/2016	-
XS0269358734	EUR	49.610	4,38	28/11/2016	-
BE2134273793	EUR	7.784	4,15	1/12/2016	-
BE2138835829	EUR	9.804	4,00	1/12/2016	-
BE2138857070	EUR	2.530	3,90	1/12/2016	-
XS0071344799	USD	62.383	0,57	28/12/2016	a) 24/12/2016
XS0269360045	EUR	49.950	4,24	29/12/2016	-
BE2134390027	EUR	7.884	4,15	1/01/2017	-
BE2138866162	EUR	6.721	3,90	1/01/2017	-
BE2138888380	EUR	2.015	3,70	1/01/2017	-
BE0932317507	EUR	500.000	1,57	17/01/2017	a) called
BE2134507224	EUR	6.681	4,15	1/02/2017	-
BE2134924510	EUR	4.224	4,35	1/02/2017	-
BE2138909590	EUR	3.592	3,70	1/02/2017	-
BE2138932824	EUR	1.528	3,60	1/02/2017	-
XS0280951392	EUR	49.860	4,47	21/02/2017	-
XS0284019907	EUR	49.900	4,56	27/02/2017	-
BE2134806303	EUR	97	4,15	1/03/2017	-
BE2135041710	EUR	4.707	4,35	1/03/2017	-
BE2138952053	EUR	1.287	3,60	1/03/2017	-
XS0288084881	EUR	49.960	4,64	30/03/2017	-
BE2135159926	EUR	2.000	4,35	1/04/2017	-
BE2135275144	EUR	3.481	4,20	1/04/2017	-
BE2135278171	EUR	2.889	4,20	1/05/2017	-
XS0293631296	EUR	49.950	4,44	4/05/2017	-
BE2135395371	EUR	956	4,20	1/06/2017	-
BE2135630785	EUR	2.895	4,40	1/06/2017	-
BE2135512579	EUR	5	4,20	1/07/2017	-
BE2135747019	EUR	555	4,40	1/07/2017	-
BE2135866231	EUR	4.511	4,60	1/07/2017	-
XS0301637459	EUR	74.970	4,84	3/07/2017	-
BE2135985452	EUR	735	4,60	1/08/2017	-
BE2136103667	EUR	3.295	4,80	1/08/2017	-
BE2136223895	EUR	3.155	4,80	1/09/2017	-
BE2136458335	EUR	4.109	4,70	1/09/2017	-
XS0318517009	EUR	49.950	5,04	28/09/2017	-
BE2136461362	EUR	7.798	4,70	1/10/2017	-
BE0933514839	EUR	1.000.000	5,76	4/10/2017	-
BE0933514839	EUR	225.000	5,76	4/10/2017	-
BE2136810949	EUR	5.985	4,70	1/11/2017	-
BE2136927172	EUR	8.442	4,70	1/12/2017	-
BE2137276751	EUR	263	5,05	1/12/2017	-
BE2137510183	EUR	138	5,05	1/12/2017	-
BE0933860414	EUR	251.800	1,47	5/12/2017	-
BE0933831126	EUR	178.000	5,60	28/12/2017	-

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.18

XVIII. ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A . ETAT DU CAPITAL			
1 . Capital social			
a . Capital souscrit au terme de l'exercice précédent	20910P	9.374.878	9.374.878
b . Capital souscrit au terme de l'exercice	(20910)	9.374.878	

	Codes	Montants	Nombre d'actions
c . Modifications au cours de l'exercice			
d . Représentation du capital			
e . Catégories d'actions			
Ordinaires		9.374.878	483.241.153
f . Actions nominatives	51801	xxxxxxxxxxxxxx	482.999.010
g . Actions au porteur et/ou dématérialisées	51802	xxxxxxxxxxxxxx	242.143

	Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
2 . Capital non libéré			
a . Capital non appelé	(20920)		xxxxxxxxxxxxxx
b . Capital appelé, non versé	51803	xxxxxxxxxxxxxx	
c . Actionnaires redevables de libération			

	Codes	Exercice
3 . Actions propres		
a . Détenues par l'établissement lui-même		
* Montant du capital détenu	51804	
* Nombre d'actions correspondantes	51805	
b . Détenues par ses filiales		
* Montant du capital détenu	51806	
* Nombre d'actions correspondantes	51807	
4 . Engagement d'émission d'actions		
a . Suite à l'exercice de droits de CONVERSION		
* Montant des emprunts convertibles en cours	51808	
* Montant du capital à souscrire	51809	
* Nombre maximum d'actions à émettre	51810	
b . Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION		
* Nombre de droits de souscription en circulation	51811	
* Montant du capital à souscrire	51812	
* Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	51813	
5 . Capital autorisé non souscrit	51814	9.374.000

	Codes	Exercice
6 . Parts non représentatives du capital		
a . Répartition		
* Nombre de parts	51815	
* Nombre de voix qui y sont attachées	51816	
b . Ventilation par actionnaire		
* Nombre de parts détenues par la société elle-même	51817	
* Nombre de parts détenues par les filiales	51818	

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.18

B. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ETABLISSEMENT A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ETABLISSEMENT

Le siège social de Fortis Banque SA/NV est établi à 1000 Bruxelles, Montagne du Parc 3.

Au 31 décembre 2011, le capital souscrit et libéré de Fortis Banque s'élevait à EUR 9.374.878.367.
Le capital social de Fortis Banque était composé de 483.241.153 actions, dont 74,93% sont détenus par BNP Paribas SA et 25% par la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (la société d'investissement de l'Etat belge).
Le solde des actions ou 0,07% est détenu par des actionnaires minoritaires (sur base anonyme).

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.19

XIX. VENTILATION DU BILAN, SI CELUI-CI EST SUPERIEUR A 15 MILLIONS D'EUROS, EN EUROS ET EN DEVISES ETRANGERES

	Codes	Exercice
1 . Total de l'actif		
a . En euros	51901	265.840.503
b . En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)	51902	34.807.637
2 . Total du passif		
a . En euros	51903	271.118.213
b . En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)	51904	29.529.927

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.20

XX. OPERATIONS FIDUCIAIRES VISEES A L'ARTICLE 27TER, § 1ER, ALINEA 3

	Exercice
Postes concernés de l'actif et du passif	

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.21.1

XXI. ETAT DES DETTES ET ENGAGEMENTS GARANTIS

	Exercice
A. HYPOTHEQUES (montant de l'inscription ou de la valeur comptable des immeubles grevés si celle-ci est inférieure)	
1 . Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement	
a . Postes du passif	
b . Postes hors bilan	
2 . Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers	

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.21.2

	Exercice
B. GAGES SUR FONDS DE COMMERCE (montant de l'inscription)	
1 . Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement	
a . Postes du passif	
b . Postes hors bilan	
2 . Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers	

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.21.3

	Exercice
C. GAGES SUR D'AUTRES ACTIFS (valeur comptable des actifs gagés)	
1 . Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement	
a . Postes du passif	
Dettes résultant de mobilisations et avances	38.837.710
b . Postes hors bilan	
2 . Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers	

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.21.4

	Exercice
D. SURETES CONSTITUEES SUR ACTIFS FUTURS (montant des actifs en cause)	
1 . Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement	
a . Postes du passif	
b . Postes hors bilan	
2 . Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers	

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.22

XXII. ETAT DES PASSIFS EVENTUELS ET DES ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU A UN RISQUE DE CREDIT (postes I et II du hors bilan)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1 . Total des passifs éventuels pour compte d'entreprises liées	52201		
2 . Total des passifs éventuels pour compte d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	52202		
3 . Total des engagements envers des entreprises liées, pouvant donner lieu à un risque de crédit	52203	18.536.729	2.620.635
4 . Total des engagements envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, pouvant donner lieu à un risque de crédit	52204	310.091	87.230

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.23

XXIII. RESULTATS D'EXPLOITATION (postes I à XV du compte de résultats)

		Codes	Exercice	Exercice précédent
1 .	**Ventilation des résultats d'exploitation selon leur origine**			
a .	Intérêts et produits assimilés	(40100)	5.679.707	5.845.202
*	Sièges belges	52301	5.453.112	5.350.153
*	Sièges à l'étranger	52302	226.595	495.049
b .	Revenus de titres à revenu variable : d'actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	(40310)	64.754	60.111
*	Sièges belges	52303	64.754	60.111
*	Sièges à l'étranger	52304		
c .	Revenus de titres à revenu variable : de participations dans des entreprises liées	(40320)	334.205	312.192
*	Sièges belges	52305	334.205	301.174
*	Sièges à l'étranger	52306		11.018
d .	Revenus de titres à revenu variable : de participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	(40330)	52.618	10.520
*	Sièges belges	52307	52.618	10.520
*	Sièges à l'étranger	52308		
e .	Revenus de titres à revenu variable : d'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	(40340)	1.241	1.251
*	Sièges belges	52309	1.231	1.241
*	Sièges à l'étranger	52310	10	10
f .	Commissions perçues	(40400)	1.267.156	1.247.547
*	Sièges belges	52311	1.096.166	1.163.238
*	Sièges à l'étranger	52312	170.990	84.309
g .	Bénéfice provenant d'opérations financières	(40600)	19.918	264.170
*	Sièges belges	52313	6.891	247.540
*	Sièges à l'étranger	52314	13.027	16.630
h .	Autres produits d'exploitation	(41400)	212.833	199.596
*	Sièges belges	52315	193.671	199.596
*	Sièges à l'étranger	52316	19.162	
2 .	**Travailleurs inscrits au registre du personnel**			
a .	Nombre total à la date de clôture	52317	20.453	20.510
b .	Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	52318	18.671	18.695
*	Personnel de direction	52319	1.951	1.907
*	Employés	52320	16.720	16.788
*	Ouvriers	52321		
*	Autres	52322		
c .	Nombre d'heures effectivement prestées	52323	24.910.137	24.654.913
3 .	**Frais de personnel**			
a .	Rémunérations et avantages sociaux directs	52324	1.168.398	1.259.466
b .	Cotisations patronales d'assurances sociales	52325	323.081	316.653
c .	Primes patronales pour assurances extralégales	52326	119.060	118.765
d .	Autres frais de personnel	52327	40.081	47.548
e .	Pensions de retraite et de survie	52328	1.917	2.399
4 .	**Provisions pour pensions et obligations similaires**			
a .	Dotations (+)	52329		6
b .	Utilisations et reprises (-)	52330		50

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.23

	Codes	Exercice	Exercice précédent
5 . Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important			
a. Produit de location		12.731	11.707
b. Diverses récupérations		162.287	142.232
c. Frais d'inventaire		14.170	17.812
d. Frais de port en compte		13.210	13.811
e. Rentrées sur créance		11.811	11.156
f. Autres			1.130
6 . Autres charges d'exploitation			
a . Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	52331	202.114	210.093
b . Autres	52332	124.164	49.346
c . Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important			
7 . Résultats d'exploitation relatifs aux entreprises liées	52333	1.859.144	2.394.857
8 . Charges d'exploitation relatives aux entreprises liées	52334	925.072	800.443

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.24.1

XXIV. RELEVE RELATIF AUX OPERATIONS DE HORS BILAN A TERME SUR VALEURS MOBILIERES, SUR DEVISES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS, QUI NE SONT PAS CONSTITUTIVES D'ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU A UN RISQUE DE CREDIT AU SENS DU POSTE II DU HORS BILAN

	Codes	Exercice
A. TYPES D'OPERATIONS (montant à la date de clôture des comptes)		
1 . Opérations sur valeurs mobilières		
a . Achats et ventes à terme de valeurs mobilières et de titres négociables	52401	6.530
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52402	6.530
2 . Opérations sur devises (montants à livrer)		
a . Opérations de change à terme	52403	41.603.731
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52404	41.441.552
b . Swaps de devises et de taux d'intérêt	52405	11.846.336
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52406	10.293.412
c . Futures sur devises	52407	
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52408	
d . Options sur devises	52409	6.248.985
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52410	6.248.985
e . Opérations à terme de cours de change	52411	1.843.916
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52412	1.843.916
3 . Opérations sur d'autres instruments financiers		
Opérations à terme de taux d'intérêt (montant nominal/notionnel de référence)		
a . Contrats de swaps de taux d'intérêt	52413	943.668.247
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52414	865.549.118
b . Opérations de futures sur taux d'intérêt	52415	12.729.759
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52416	12.729.759
c . Contrats de taux d'intérêts à terme	52417	408.421.501
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52418	408.421.501
d . Options sur taux d'intérêt	52419	1.224.486.923
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52420	1.221.619.373
Autres achats et ventes à terme (prix d'achat/de vente convenu entre parties)		
e . Autres opérations de change	52421	3.457.438
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52422	3.359.910
f . Autres opérations de futures	52423	
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52424	
g . Autres achats et ventes à terme	52425	317.570
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52426	317.570

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.24.2

			Codes	Exercice
B. IMPACT QUANTIFIE SUR LES RESULTATS D'UNE DEROGATION A LA REGLE D'EVALUATION PREVUE A L'ARTICLE 36BIS, § 2, QUANT AUX OPERATIONS A TERME DE TAUX D'INTERET				
1 .	**Opérations à terme de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion de trésorerie**			
a .	Montant nominal/notionnel de référence à la date de clôture des comptes		52427	15.832.483
b .	Différence entre la valeur de marché et la valeur comptable	(+)/(-)	52428	(4.674)
2 .	**Opérations à terme de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion ALM**			
a .	Montant nominal/notionnel de référence à la date de clôture des comptes		52429	37.372.178
b .	Différence entre la valeur de marché et la valeur comptable	(+)/(-)	52430	(245.656)
3 .	**Opérations à terme de taux d'intérêt sans effet de réduction du risque (LOCOM)**			
a .	Montant nominal/notionnel de référence à la date de clôture des comptes		52431	Nihil
b .	Différence entre la valeur de marché et la valeur comptable	(+)/(-)	52432	Nihil

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.25

XXV. RESULTATS EXCEPTIONNELS

		Codes	Exercice
1 .	**Plus-values réalisées sur la cession d'actifs immobilisés à des entreprises liées**	52501	30.340
2 .	**Moins-values réalisées sur la cession d'actifs immobilisés à des entreprises liées**	52502	72.653
3 .	**Ventilation des autres résultats exceptionnels si ce poste représente un montant important**		
	a. plus value sur réalisation de participation		30.340
	b. Plus value sur réalisation d'activité de succursales étrangères à des entités du groupe BNP Paribas SA		1.912
4 .	**Ventilation des autres charges exceptionnelles si ce poste représente un montant important**		
	a. Plan de restructuration		15.776
	b. Moins value sur réalisation d'activité de succursales étrangères à des entités du groupe BNP Paribas SA		13.495

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.26

XXVI. IMPOTS SUR LE RESULTAT

		Codes	Exercice
1 .	**Impôts sur le résultat de l'exercice**	52601	30.894
a .	Impôts et précomptes dus ou versés	52602	29.615
b .	Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	52603	
c .	Suppléments d'impôts estimés	52604	1.279
2 .	**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**	52605	17.890
a .	Suppléments d'impôts dus ou versés	52606	23.313
b .	Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	52607	(5.423)
3 .	**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**		143.939
	Dépenses non admises		(51.140)
	Mouvements des réserves		355.688
	Plus/Moins value sur portefeuille titres		(160.609)
4 .	**Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**		(8.987)
5 .	**Sources de latences fiscales**		
a .	Latences actives	52608	8.829.417
	* Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	52609	8.750.954
	* Autres latences actives		
	Pour le plan de restructuration en cours, des latences fiscales actives sont comptabilisées		78.463
b .	Latences passives	52610	25
	* Ventilation des latences passives		
	Pour la charge fiscale potentielle afférente aux plus-values de réévalutaion sur les immeubles ex- Crédit à l'industrie, des impôts différés sont comptabilisés		25

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.27

XXVII. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
1 .	**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**			
a .	A l'établissement (déductible)	52701	82.524	115.700
b .	Par l'établissement	52702	50.373	47.548
2 .	**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**			
a .	Précompte professionnel	52703	363.944	379.096
b .	Précompte mobilier	52704	273.517	263.762

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.28.1

XXVIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

A. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
1 . Engagements importants d'acquisition d'immobilisations		
2 . Engagements importants de cession d'immobilisations		
3 . Litiges importants et autres engagements importants		
4 . Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge		

	Code	Exercice
5 . Pensions dont le service incombe à l'établissement lui-même : montant estimé des engagements résultant, pour l'établissement, de prestations déjà effectuées	52801	
Bases et méthodes de cette estimation		

6 . Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'établissement ; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour l'établissement doivent également être mentionnées :

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.28.2

	Exercice
B. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHE	
Mention de telles transactions si elles sont significatives, y compris le montant de ces transactions, la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la situation financière de l'établissement :	

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.29

XXIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC

		Codes	Exercice
A .	**LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ETABLISSEMENT SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**		
1 .	**Créances sur les personnes précitées**	52901	4.736
a .	Conditions principales des créances		
2 .	**Garanties constituées en leur faveur**	52902	
a .	Conditions principales des garanties constituées		
3 .	**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**	52903	
a .	Conditions principales des autres engagements		
4 .	**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**		
a .	Aux administrateurs et gérants	52904	7.207
b .	Aux anciens administrateurs et anciens gérants	52905	12

		Codes	Exercice
B .	**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)**		
1 .	**Emoluments du (des) commissaire(s)**	52906	2.527
2 .	**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**		
a .	Autres missions d'attestation	52907	273
b .	Missions de conseils fiscaux	52908	
c .	Autres missions extérieures à la mission révisorale	52909	
3 .	**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**		
a .	Autres missions d'attestation	52910	
b .	Missions de conseils fiscaux	52911	
c .	Autres missions extérieures à la mission révisorale	52912	

4 . Mentions en application de l'article 133, § 6, du Code des sociétés

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.30

XXX. POSITIONS PORTANT SUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

		Codes	Exercice
1 .	**Instruments financiers à recevoir par l'établissement pour le compte de clients**	53001	1.877.572
2 .	**Instruments financiers à livrer par l'établissement à des clients**	53002	916.377
3 .	**Instruments financiers de clients reçus en dépôt par l'établissement**	53003	114.242.335
4 .	**Instruments financiers de clients donnés en dépôt par l'établissement**	53004	119.552.264
5 .	**Instruments financiers de clients reçus en garantie par l'établissement**	53005	6.271.304
6 .	**Instruments financiers de clients donnés en garantie par l'établissement**	53006	

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.31

XXXI. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON EVALUES A LA JUSTE VALEUR

Les derivés mentionnés ci-dessous sont utilisés dans le cadre d'opération de couverture. La juste valeur sur la totalité des transactions (juste valeur des transactions couvertes versus transactions qui assurant la couverture) n'a pas d'impact significatif sur le bénéfice de l'année

ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR DE CHAQUE CATEGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON EVALUES A LA JUSTE VALEUR DANS LES COMPTES, AVEC INDICATIONS SUR LA NATURE ET LE VOLUME DES INSTRUMENTS	Exercice
ALM / IRS	253.761
ALM/ CAP	13.563
(C) IRS	(929.789)
Autres dérivés	(979)

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.32.1

XXXII. DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

A. INFORMATIONS A COMPLETER PAR TOUS LES ETABLISSEMENTS

L'établissement établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

B. INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT S'IL EST UNE FILIALE OU UNE FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

BNP PARIBAS SA - Boulevard des italiens, 16 à 75009 - Paris - France

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

BANQUE NATIONALE DE FRANCE - Rue croix des petits champs, 31 à 75001 Paris - France

* Biffer la mention inutile .

** Si les comptes de l'établissement sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'établissement fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés .

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.32.2

C . RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ÉTABLISSEMENT EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS) : MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 133, § 6, DU CODE DES SOCIÉTÉS

		Codes	Exercice
D .	**RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ÉTABLISSEMENT EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS) : MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 134, §§ 4 ET 5, DU CODE DES SOCIÉTÉS**		
1 .	**Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**	53201	2.527
2 .	**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)**		
a .	Autres missions d'attestation	53202	273
b .	Missions de conseils fiscaux	53203	
c .	Autres missions extérieures à la mission révisorale	53204	
3 .	**Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**	53205	1.937
4 .	**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)**		
a .	Autres missions d'attestation	53206	68
b .	Missions de conseils fiscaux	53207	4
c .	Autres missions extérieures à la mission révisorale	53208	2.645

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.33

MONTANTS NON APPELÉS SUR PARTICIPATIONS ET ACTIONS
(en exécution de l'art. 29 § 1)

(en milliers d'EUR)

Rubrique schéma B	Nom de la société	Montant non appelé
VII. A	FORTIS PRIVATE EQUITY BELGIUM	32.438
	F SCHOLEN	3.500
	SOWO INVEST N.V	73
	FINTRIMO S.A	25
	FINTRIMO S.A	25
	FINTRIMO S.A	25
	VIA ZAVENTEM N.V.	144
	Total	**36.230**
VII. B	CREDIT SOC. DE BRABANT WALLON	16
	CREDIT SOC.P.P. REUNIS LIB 90	4
	BEM II	375
	Total	**395**
	CREDIT HYPOTH. OSCAR BRICOULT	4
VII. C	CREDIT TRAVAILLEURS LIB 50 PC	1
	LANDWAARTS SOC. WOONKR LIB 36 %	80
	ONS EIGEN HUIS LIB 95 PC	1
	EIGEN HUIS - THUIS BEST	3
	UW EIGEN HUIS VLAAN. LIB 84 PC	6
	MAISON DE L'ENTREPR. LIB 25%	6
	MAISON DE L'ENTREPR. LIB 25%	9
	Total	**110**

XXVIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN NON VISES PAR LES ETATS REPRIS DANS CETTE SECTION, NI PAR LES POSTES DE HORS BILAN

C. Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge.

I. Description succincte des régimes de pension

Quatre régimes de pension sont d'application au sein de Fortis Banque.

A. Le premier régime s'applique aux membres du personnel (catégories ex-CGER, ex-Générale de Banque et Fortis Banque) entrés en service avant le 01.01.2002 et n'ayant pas le statut de cadre de Direction Fortis Banque.
Ce régime se compose :

1) D'un plan de base de type "prestations définies" qui prévoit l'assurance :
   - d'une garantie retraite à l'âge de mise à la pension (60 ans), compte tenu de la pension légale réelle de l'assuré;
   - d'une garantie décès avant l'âge de mise à la pension et d'une garantie orphelins.

2) D'un plan complémentaire (uniquement pour la catégorie d'affiliés ex-CGER) de type "contributions définies", avec versements obligatoires des assurés, qui prévoit un capital retraite et un capital décès complémentaires.

B. Le deuxième régime s'applique aux membres du personnel entrés en service à partir du 01.01.2002 et n'ayant pas le statut de cadre de Direction Fortis Banque (uniquement pour la catégorie Fortis Banque). Ce régime, avec versements obligatoires des assurés, est de type "contributions définies" pour la garantie retraite et de type "prestations définies" pour les garanties décès et orphelins.

C. Le troisième régime s'applique aux membres du personnel de la catégorie ex-CI. Ce régime est de type "contributions définies" pour la garantie retraite et de type "prestations définies" pour les garanties décès et orphelins.

D. Le quatrième régime s'applique aux membres du personnel ayant le statut cadre de Direction Fortis Banque. Ce régime est de type "prestations définies" et prévoit l'assurance :

- d'une garantie retraite à l'âge de mise à la pension (65 ans), où le capital dépend du niveau de fonction;
- d'une garantie décès avant l'âge de mise à la pension et d'une garantie orphelins.

II. Exposé des mesures prises par l'entreprise pour couvrir la charge qui en découle

A. La charge du premier régime de pension est couverte par :

- une assurance de groupe conclue auprès de AXA Belgium et Allianz, pour les droits acquis (correspondant au financement personnel) au 31.12.2001, pour les catégories ex-Générale de Banque et Fortis Banque;
- une assurance de groupe conclue auprès de AG Insurance, pour la différence entre le prestations définies et ces droits aqcuis et pour les garanties décès et orphelins.

1) Pour les engagements relatifs à I.A.1), l'employeur verse au Fonds de Financement de l'assurance de groupe des dotations mensuelles (calculées selon un pourcentage fixe des rémunérations);

2) Pour les engagements relatifs à I.A.2), le financement est pour moitié à charge des employés et pour l'autre moitié à charge de l'employeur.

N°	BE 403.199.702	C-ét 5.34

B. Pour la charge du deuxième régime, une autre assurance de groupe a été conclue auprès de AG Insurance.
A cet effet, les travailleurs versent mensuellement une cotisation personnelle retenue de leur rémunération et l'employeur verse des dotations mensuelles au Fonds de Financement de l'assurance de groupe.

C. Pour la charge du troisième régime, une assurance de groupe a été conclue auprès AG Insurance.
A cet effet, l'employeur verse mensuellement une prime d'assurance de groupe.

D. Pour la charge du quatrième régime, une assurance de groupe a été conclue auprès de AXA Belgium. A cet effet, l'employeur verse mensuellement des primes au Fonds de Financement de l'assurance de groupe, géré par AG Insurance.

N°	BE 403.199.702	C-ét 6

BILAN SOCIAL (en euros)

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'établissement
: 310

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1.Temps plein *(exercice)*	2.Temps partiel *(exercice)*	3.Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) *(exercice)*	3P.Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) *(exercice précédent)*
Nombre moyen de travailleurs	100	14.739	5.700	18.671 (ETP)	18.455 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	101	20.625.028	4.285.109	24.910.137 (T)	24.654.913 (T)
Frais de personnel	102	1.257.871.587	324.954.117	1.582.825.704 (T)	1.586.528.000 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	xxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxx	(T)	(T)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1.Temps plein	2.Temps partiel	3.Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	14.858	5.595	18.694
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	14.632	5.591	18.465
Contrat à durée déterminée	111	226	4	229
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	8.753	1.510	9.711
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	2.047	889	2.586
de niveau supérieur non universitaire	1202	3.398	422	3.680
de niveau universitaire	1203	3.308	199	3.445
Femmes	121	6.105	4.085	8.983
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1.208	1.766	2.390
de niveau supérieur non universitaire	1212	2.600	1.577	3.745
de niveau universitaire	1213	2.297	742	2.848
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1.880	102	1.954
Employés	134	12.978	5.493	16.740
Ouvriers	132			
Autres	133			

N°	BE 403.199.702	C-ét 6

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ETABLISSEMENT

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	127	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	237.596	
Frais pour l'établissement	152	7.739.055	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	1.519	35	1.547
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	1.304	32	1.330
Contrat à durée déterminée	211	215	3	217
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	1.030	581	1.358
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	848	578	1.174
Contrat à durée déterminée	311	182	3	184
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	268	458	521
Prépension	341			
Licenciement	342	157	18	168
Autre motif	343	605	105	669
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'établissement comme indépendants	350			

N°	BE 403.199.702	C-ét 6

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801	9.688	5811	8.858
Nombre d'heures de formation suivies	5802	287.228	5812	281.322
Coût net pour l'établissement	5803	35.334.748	5813	32.307.515
dont coût brut directement lié aux formations	58031	34.999.190	58131	32.000.704
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	335.559	58132	306.810
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	76	5831	87
Nombre d'heures de formation suivies	5822	1.479	5832	2.840
Coût net pour l'entreprise	5823	98.372	5833	188.896
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'établissement	5843		5853	

Synthèse des principes comptables applicables aux états financiers non consolidés

Principes généraux

Les principes comptables de Fortis Banque sont en concordance avec les dispositions fixées par l'A.R. du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit.

Les principes comptables de Fortis Banque sont identiques à ceux de l'année passée.

Les principes comptables appliqués aux éléments les plus caractéristiques du bilan et du compte de résultat sont commentés ci-après.

Actif

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont reprises au bilan pour le montant des fonds qui ont été mis à disposition, déduction faite des remboursements effectués entre-temps et des réductions de valeur actées. Tous les frais relatifs à l'apport de créances sont pris intégralement à charge de l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

La différence éventuelle entre la valeur nominale de pareilles créances et le montant des fonds mis à disposition à l'origine est à traiter pro rata temporis comme produit ou charge d'intérêt dans le compte de résultat.

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Des corrections d'inventaire sont comptabilisées pour les créances douteuses et les créances à évolution incertaine à concurrence de la partie pour laquelle il n'y a pas de certitude de recouvrement appuyée par des données objectives. A partir du moment où une créance est classée comme à risque, les intérêts ne sont, en principe, plus pris en résultat.

Les principes comptables prévoient qu'un fonds interne de sécurité puisse être constitué afin de couvrir des risques bien définis qui pourraient se produire dans le futur mais qui ne peuvent pas encore être individualisés.

Obligations et actions

Les titres ou les créances matérialisées par des titres négociables appartiennent au portefeuille de négociation s'ils sont acquis avec l'intention de les revendre sur la base de leur rendement à un terme qui n'excède normalement pas six mois.

Les titres qui font partie du portefeuille de négociation sont évalués à leur valeur de marché si le marché est liquide. S'il n'existe pas de marché liquide, l'évaluation s'effectue au plus bas de la valeur d'acquisition (tous frais inclus, commissions perçues déduites) ou de la valeur de marché à la date du bilan.

Les titres à revenu fixe qui font partie du portefeuille de placement sont évalués sur la base de leur rendement actuariel à l'achat. L'écart entre le prix d'acquisition (tous frais inclus, commissions perçues déduites) et la valeur de remboursement est pris en résultat de manière étalée.

Les plus et moins-values réalisées lors de la vente de titres de placement à revenu fixe sont immédiatement comptabilisées en résultat. Si elles sont réalisées dans le cadre d'opérations d'arbitrage, elles peuvent être étalées en résultat conformément aux dispositions de l'article 35 ter § 5 de l'A.R. du 23 septembre 1992.

Les titres à revenu variable qui font partie du portefeuille de placement sont comptabilisés au plus bas de la valeur d'acquisition (tous frais inclus, commissions perçues déduites) ou de la valeur de réalisation. Toutes les différences sont alors imputées au compte de résultat.

Si le débiteur présente un risque de non-remboursement, des réductions de valeur sont appliquées comme pour les créances ou douteuses ou les créances à évolution incertaine.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. En cas de moins-value durable, des réductions de valeur sont constituées. De même, quand des immobilisations financières sont financées au moyen de fonds de tiers, aucune différence de conversion n'est actée en résultat pour ce financement.

Les frais d'acquisition accessoires sont immédiatement pris en compte de résultat.

Frais d'établissement et immobilisations incorporelles

Les frais de premier établissement sont activés et amortis de façon linéaire sur 5 ans.

Les frais d'augmentation de capital sont comptabilisés directement en résultat.

Les frais d'émission d'emprunts subordonnés sont amortis de façon linéaire sur la durée de l'emprunt. Les frais d'émission d'emprunts perpétuels sont amortis de façon linéaire sur 5 ans, ou durant la période qui précède la date du premier call, si celle-ci est antérieure.

Les frais relatifs aux logiciels développés par la banque même ou relatifs aux logiciels courants ou spécifiques achetés auprès de tiers sont comptabilisés directement en résultat (frais généraux). S'il est certain que la durée de vie économique d'un logiciel spécifique acheté auprès de tiers dépasse un an, la durée de vie étant essentiellement basée sur le risque de changement technologique ou d'évolutions commerciales, ce logiciel peut être activé et amorti de façon linéaire sur la période d'utilisation estimée avec un maximum de 5 ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties de façon linéaire sur maximum 10 ans.

La Banque ne fait pas usage de la faculté d'activer les commissions payées en rémunération de l'apport par des tiers d'opérations avec la clientèle dont la durée contractuelle dépasse un an.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont reprises à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition, frais accessoires et taxes indirectes non récupérables compris, diminuée des amortissements.

Les amortissements sont effectués de façon linéaire sur la durée de vie économique estimée.

La réévaluation des immobilisations corporelles n'est admise que si la valeur présente un excédent certain et durable par rapport à la valeur comptable.

Autres actifs

Cette rubrique contient entre autres les latences fiscales actives.

Des latences fiscales actives ne peuvent pas être reconnues. Cependant, sur la base d'une dérogation de la NBB, les latences fiscales actives liées aux provisions de restructuration, y compris celles couvrant les plans sociaux, sont reconnues dans les comptes statutaires.

Passif

Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle sont portées au bilan pour le montant des fonds mis à disposition de la banque, déduction faite des remboursements intervenus entre-temps. Les commissions versées pour l'apport de dépôts sont prises intégralement à charge de l'exercice au cours duquel elles sont exposées.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre à capitalisation obligatoire sont enregistrées pour leur montant initial majoré des intérêts déjà capitalisés.

Autres dettes

Cette rubrique comprend entre autres toutes les dettes salariales envers le personnel et les charges sociales correspondantes, nées au cours de l'exercice sur lequel portent les comptes annuels, mais qui ne seront payées que lors de l'exercice suivant.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour pensions et obligations sociales similaires sont constituées sur la base des prescrits légaux belges.

Fonds pour risques bancaires généraux

La constitution du fonds pour risques bancaires généraux résulte d'une méthode fixe, approuvée par le Conseil d'Administration, appliquée systématiquement et qui est basée sur le volume pondéré des risques de crédit et de marché des activités bancaires.

Compte de résultat

Produits et charges d'intérêts

Tous les produits et les charges d'intérêts sont pris en compte dès qu'ils sont acquis ou dus. Les produits dont l'encaissement est incertain ou douteux sont en principe réservés et ne sont donc pas pris en résultat. Les produits d'intérêts comprennent également les produits qui résultent de l'amortissement actuariel de l'écart entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des valeurs mobilières à revenu fixe appartenant au portefeuille de placement.

Produits de titres à revenu variable

Les produits d'actions et de participations sont comptabilisés dès que la banque a connaissance de l'attribution d'un dividende.

Produits dérivés

Les résultats sur produits dérivés sont traités d'une façon différente selon la nature de l'opération.

Opérations de couverture

Ce sont les opérations qui visent une protection contre les fluctuations de change, de taux d'intérêt ou de prix. Les gains et les pertes sont enregistrés au compte de résultat de manière symétrique aux résultats des éléments couverts afin d'en neutraliser, en tout ou en partie, leurs effets.

Pour que des opérations soient qualifiées de couverture, elles doivent répondre aux conditions ci-après:

- L'élément couvert ou l'ensemble homogène couvert doit exposer la Banque à un risque de variation de cours de change, de taux d'intérêt ou de prix.
- Les opérations de couverture doivent être spécifiquement désignées en tant que telles lors de leur conclusion, ainsi que les éléments qu'elles couvrent.
- Il doit exister une corrélation suffisante entre les variations de valeur de l'élément couvert et celles du contrat de couverture (ou de l'instrument sous-jacent).

Dès qu'une opération ne remplit plus les conditions pour être considérée comme couverture, elle est évaluée à sa valeur de marché.

Opérations de négociation

Les opérations conclues dans le cadre des activités courantes de négociation qui ne sont pas des opérations de couverture, sont évaluées au prix de marché. Aussi bien les profits que les pertes d'évaluation sont imputés au compte de résultat. Si, pour un produit, il n'y a pas de marché liquide, seules les pertes d'évaluation sont reconnues en résultat.

Une autre méthode d'évaluation est appliquée pour un certain nombre d'opérations à terme sur taux d'intérêt, sur la base d'une dérogation accordée par la NBB, conformément à l'art. 18 de l'A.R. du 23 septembre 1992 :

- les opérations qui sont conclues dans le cadre de la gestion de trésorerie et dont la durée initiale est de maximum 1 an
- les opérations conclues dans le cadre d'une gestion d'opérations de bilan et de hors bilan ayant pour but de réduire le risque de taux d'intérêt et documentées comme telles
- les opérations en euro ou dans une devise qui fait partie de l'Union Monétaire Européenne, conclues en exécution de décisions stratégiques de l'ALM.

Les résultats sont reconnus pro rata temporis pour ces trois catégories.

- les opérations conclues dans le cadre d'une gestion globale sans caractère réducteur du risque de taux d'intérêt : pour ces opérations, les résultats sont reconnus pro rata temporis, à condition que soit prise en résultat l'éventuelle perte qui découlerait de l'évaluation à la valeur de marché.

Devises

Pour l'évaluation des devises, il y a lieu de faire une distinction entre les postes monétaires et non monétaires.

Par poste monétaire, on entend les actifs et passifs, y compris les comptes de régularisation, les droits et engagements qui ont pour objet une certaine somme d'argent en devises, ainsi que les actions et autres titres non productifs d'intérêt appartenant au portefeuille de négociation. Les postes monétaires sont convertis sur la base du cours moyen des cours représentatifs acheteur et vendeur au comptant à la date de clôture. Les éléments qui, en raison de leur nature, sont liquidés à des cours spécifiques, sont convertis au cours moyen spécifique. Les écarts de conversion y afférents sont repris au compte de résultat (à l'exception des bénéfices de cours sur les devises pour lesquelles il n'existe pas de marché liquide).

Les immobilisations corporelles, incorporelles et financières sont considérées comme des postes non monétaires et sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition convertie sur la base du cours de change lors de l'acquisition. Lorsque des éléments non monétaires comportant un risque de change font l'objet d'un financement durable par des emprunts dans la monnaie correspondante, les écarts de conversion sur les emprunts ne sont pas comptabilisés en résultats.

Les charges et les produits exprimés en devises sont enregistrés en résultat à leur contre-valeur en euro, calculée au cours de change au comptant au moment de leur reconnaissance comme charges et produits.

Rapport du collège des commissaires-reviseurs agréés

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ FORTIS BANQUE SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels avec paragraphe explicatif

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de Fortis Banque SA (la « Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à EUR (000) 300.648.140 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR (000) 72.452.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, en ce compris l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la Société lié à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le rapport de gestion du conseil d'administration, lequel indique que suite aux événements ayant impacté le groupe Fortis en 2008, dont la Société était filiale, plusieurs parties ont initié des actions en justice à l'encontre de l'ancien groupe Fortis, de la Société et/ou de certains administrateurs et dirigeants. L'issue de ces actions ainsi que leurs conséquences potentielles pour la Société ne peuvent être déterminées à ce stade. Dès lors, la Société n'a pas constitué de provisions dans ses comptes annuels à cet égard.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la Société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Comme décrit dans son rapport de gestion, le conseil d'administration a, le 13 janvier 2011 et le 26 mai 2011 (a) décidé d'accorder une indemnisation aux administrateurs M. Jadot (le 13 janvier 2011), P. Vandekerckhove (26 mai 2011) et K. Geens (26 mai 2011) pour les protéger de la responsabilité qu'ils peuvent encourir en tant qu'administrateur pour autant qu'ils aient agi de bonne foi et dans le meilleur intérêt de la Société, sauf lorsque cette responsabilité résulte d'une fraude ou d'une faute intentionnelle ou est couverte par une police d'assurance et (b) appliqué les dispositions de l'article 523 du Code des sociétés à cette décision suite à un conflit d'intérêt. Compte tenu de l'existence de ce conflit d'intérêt, nous comprenons que ces administrateurs n'ont pas participé à la discussion et à la décision prise par le conseil d'administration. Compte tenu du fait que l'indemnisation est illimitée et dépend de la survenance d'événements futurs, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer les conséquences financières possibles de cette décision sur la position financière de la Société.
- Nous n'avons pas eu connaissance d'opérations conclues ou de décisions prises en violation des statuts ou du Code des sociétés.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 23 mars 2012

Le Collège des Commissaires

PwC Reviseurs d'Entreprises sccrl
Représentée par

R. Jeanquart
Reviseur d'Entreprises

Deloitte Reviseurs d'Entreprises sc sous forme d'une scrl
Représentée par

Ph. Maeyaert
Reviseur d'Entreprises

F. Verhaegen
Reviseur d'Entreprises

Autres informations

Cours mensuels extrêmes de l'action Fortis Banque en ventes publiques hebdomadaires en 2011

Les cours mensuels minimum et maximum atteints par l'action Fortis Banque aux ventes publiques hebdomadaires d'Euronext Brussels en 2011 se présentent comme suit (en EUR) :

Mois	Minimum	Maximum
Janvier	25,20	26,50
Février	26,00	29,54
Mars	32,49	39,10
Avril	35,19	39,10
Mai	28,50	32,45
Juin	28,00	28,00
Juillet	29,50	29,50
Août	23,90	29,50
Septembre	19,17	26,29
Octobre	17,40	19,14
Novembre	16,50	18,00
Décembre	14,94	18,15

Fonctions extérieures exercées par les administrateurs et dirigeants effectifs, dont la publicité est prescrite en vertu de la loi

En application de l'article 27 de la loi du 22 mars 1993 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit, ainsi que du Règlement connexe de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances concernant l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement, le Conseil d'Administration de la Banque a adopté des 'Règles internes relatives à l'exercice de fonctions extérieures par les administrateurs et dirigeants effectifs de Fortis Banque SA'.

Ces règles prévoient notamment que les fonctions extérieures exercées par les dirigeants effectifs et les administrateurs de la Banque dans des sociétés autres que celles visées à l'article 27, § 3, al. 3 de la loi du 22 mars 1993 seront mentionnées dans le rapport annuel de gestion.

Par 'dirigeants effectifs', on entend les membres du Comité de Direction, de même que les personnes dont le niveau de fonction est immédiatement inférieur à ce comité, en ce compris les dirigeants de succursales à l'étranger.

Quant aux 'fonctions extérieures' – c'est-à-dire principalement des mandats sociaux – faisant l'objet d'une mention, il s'agit de celles qui sont exercées ailleurs que dans des sociétés patrimoniales, dans des sociétés dites 'de management', dans des organismes de placement collectif ou dans des sociétés avec lesquelles la Banque a des liens étroits dans un contexte de groupe.

Prénom, Nom (Fonction) Société (Siège)	Activités (Fonction)	Cotation
Herman DAEMS *(Président du Conseil d'Administration)*		
- Barco S.A.	Technologies (Président du Conseil d'Administration)	Euronext Bruxelles
- Vanbreda Risk and Benefits S.A.	Assurances (Administrateur)	-
- Domo Chemicals S.A.	Industrie chimique (Administrateur, représentant de Crossbow BVBA)	-
- Domo Investment Group S.A.	Industrie chimique (Administrateur et Président du Conseil d'Administration, représentant de Crossbow BVBA)	-
- Uitgeverij Lannoo S.A.	Édition (Administrateur, représentant de Crossbow BVBA)	-
Georges CHODRON de COURCEL (Vice-Président du Conseil d'Administration)		
- Alstom S.A.	Transport et Énergie (Administrateur)	Euronext Paris
- Bouygues S.A.	Construction et Télécommunications (Administrateur)	Euronext Paris
- F.P.F. (Société Foncière, Financière et de Participations) S.A.	Société de portefeuille (Administrateur)	Euronext Paris
- Lagardère SCA	Médias (Membre du Conseil de Surveillance)	Euronext Paris
- Nexans S.A.	Câblages (Administrateur)	Euronext Paris
- Scor S.A.	Assurances (Censeur)	Euronext Paris
- Erbé S.A.	Investissements immobiliers (Administrateur)	-
- Scor Holding (Switzerland) AG	Holding (Administrateur)	-
- Scor Global Life Rückversicherung Schweiz AG	Réassurance (Administrateur)	-
- Scor Switzerland AG	Assurances (Administrateur)	-
- Groupe Bruxelles Lambert S.A.	Société de portefeuille (Administrateur)	Euronext Bruxelles
- CNP (Compagnie Nationale à Portefeuille) S.A.	Société de portefeuille (Administrateur)	-
Jean-Laurent BONNAFÉ (Directeur)		
- Carrefour S.A.	Distribution (Administrateur)	Euronext Paris

Prénom, Nom (Fonction) Société (Siège)	Activités (Fonction)	Cotation
Filip DIERCKX *(Vice-Président du Comité de Direction)*		
- SD Worx for Society S.C.R.L. (Anvers)	Services en gestion (Président du Conseil d'Administration)	-
- IVD S.A. (Anvers)	Services administratifs (Président du Conseil d'Administration via GINGKO Associates BVBA)	-
- SD Diensten S.A. (Anvers)	Services en formation et gestion (Président du Conseil d'Administration)	-
- ZENO S.A.	Services administratifs (Président)	-
- HAZELHEARTWOOD S.C.R.L.	Services administratifs (Administrateur)	-
Dirk BOOGMANS (Administrateur)		
- P & V Verzekeringen C.B.V.A.	Assurances (Administrateur)	-
- Vivium S.A.	Assurances (Administrateur)	-
- Caesar Real Estate Fund S.A.	Investissements immobiliers (Président du Conseil d'Administration via DAB Management)	-
- Ethias Finance S.A.	Assurances (Administrateur)	-
- Collibra S.A.	Services informatiques (Administrateur)	-
- Global Lifting Partners S.A.	Holding (Président du Conseil d'Administration)	-
- AIB Vinçotte Internationale S.A.	Inspection, contrôle et certification (Administrateur)	-
- Vinçotte Internationale S.A.	Inspection, contrôle et certification (Administrateur)	-
- THV Noriant	Construction (Président du Conseil d'Administration)	-
- GIMV N.V.	Société d'investissements (Administrateur)	Euronext Bruxelles
- Primary Resources S.P.R.L.	Investissements immobiliers (Administrateur)	-
- CFE S.A.	Investissements immobiliers (Conseiller)	-
- QAT GROUP S.A.	- (Président du conseil consultatif)	-
- ASAP HR GROUP S.A.	Ressources humaines (Administrateur)	-

Prénom, Nom (Fonction) Société (Siège)	Activités (Fonction)	Cotation
Jean-Paul PRUVOT *(Administrateur)*		
- L'Ardenne Prévoyante S.A.	Assurances (Administrateur-délégué)	-
Jean STÉPHENNE *(Administrateur)*		
- BESIX Group S.A. (Bruxelles)	Construction (Président du Conseil d'Administration)	-
- GlaxoSmithKline Biologicals S.A. (Rixensart)	Industrie pharmaceutique (Président du Conseil d'Administration et Directeur Général)	-
- GlaxoSmithKline Biologicals Manufacturing S.A. (Rixensart)	Industrie pharmaceutique (Administrateur)	-
- Groupe Bruxelles Lambert S.A. (Bruxelles)	Société de portefeuille (Administrateur)	Euronext Bruxelles
- Ion Beam Applications S.A. (Louvain-la Neuve)	Technologies (Administrateur)	Euronext Bruxelles
- Nanocyl S.A. (Namur)	Chimie (Administrateur)	-
- Vesalius Biocapital I S.A., SICAR (Luxembourg)	Capital à risque (Président du Conseil d'Administration)	-
- Vesalius Biocapital II SICAR (Luxembourg)	Capital à risque (Président du Conseil d'Administration)	-
- Innosté S.A. (Luxembourg)	Industrie pharmaceutique (Président du Conseil d'Administration et Directeur Général)	-
Serge WIBAUT *(Administrateur)*		
- ReacFin S.A.	Consultance (Administrateur)	-
- Gambit Financial Solutions	Société de Portefeuille (Président du Conseil d'Administration)	-
- Eurinvest S.A.	Gestion de fonds (Administrateur)	-
- Compagnie Européenne d'Assurances des Marchandises et des Bagages S.A.	Assurances (Administrateur)	-
- Nationale Suisse Assurance	Assurances (Administrateur)	-

Prénom, Nom (Fonction) Société (Siège)	Activités (Fonction)	Cotation
Sophie DUTORDOIR *(Administratrice)*		
- Electrabel Customer Solutions S.A.	Énergie (Présidente du Conseil d'Administration)	-
- Electrabel S.A.	Énergie (Administratrice - Directrice générale)	-
- Brussels Network Operations S.C.R.L.	Énergie (Vice-Présidente du Conseil d'Administration)	-
- Sibelga S.C.R.L.	Énergie (Administratrice)	-
- GDF Suez Energy Deutschland AG	Énergie (Membre du Conseil de Surveillance)	-
- Ores S.C.R.L.	Energie (Vice Président)	-
Maxime JADOT (Président du Comité de Direction)		
- Bekaert S.A.	Métaux (Administrateur)	Euronext Bruxelles
Koen GEENS (Administrateur)		
- Eubelius Law Firm SCRL/CVBA	Avocat (Associé fondateur)	-
Luc HAEGEMANS (Membre de l'Executive Committee)		
- Fainfood S.A.	Alimentation (Administrateur)	-
Roger RAMOS (Espagne)		
- Mermoz Jet Finance S.L. (Singapour)	Transports - Finance (Administrateur)	-

Au 31 décembre 2011, Fortis Banque ne détenait aucune participation d'au moins 5% dans l'une des sociétés mentionnées ci-dessus.

Abréviations

2OPC	Oversight of Operational Permanent Control
ABS	Asset backed security – obligation adossée à des titres
ACP	Autorité de contrôle prudentiel
AFS	Available for Sale – disponible à la vente
AGI	AG Insurance
AIRBA	Advanced Internal Ratings Based Approach
ALCO	Assets and Liabilities Committee
ALM	Asset and liability management – gestion des actifs et passifs
AMA	Advanced Measurement Approach
ARCC	Fortis Bank Audit, Risk and Compliance Committee
BGL	Banque Générale de Luxembourg
BNB	Banque nationale de la Belgique - National Bank of Belgium
BNPP-IP	BNP Paribas Investment Partners
CASHES	Convertible and subordinated hybrid equity-linked securities
CBFA	Commission bancaire, financière et des assurances
CBO	Collateralised bond obligation – titre adossé à un panier (pool) d'obligations
CDS	Credit default swap
CDO	Collateralised debt obligation – titre adossé à des obligations
CGU	Cash-generating unit – unité génératrice de trésorerie
CIB	Fortis Bank Corporate and Investment Banking
CLO	Collateralised loan obligation – titre adossé sur crédits
CMBS	Commercial mortgage-backed security - Titrisation de crédits hypothécaires commerciaux
CMS	Constant Maturity Swap
CODM	Chief Operating Decision Maker
CP	Commercial paper – titre négociable
CPBB	Corporate & Public Banking, Belgium
CRM	Central Risk Management – département de gestion des risques centralisée
CRO	Chief Risk Officer
CSR	Corporate Social Responsibility
CSO	Collateralised synthetic obligation – titre adossé à des obligations synthétiques
CTBE	Corporate and Transaction Banking Europe
CVA	Credit Value Adjustment
DCF	Discontinued cash flow
EAD	Exposure At Default – exposition en cas de défaillance
EaR	Earnings at Risk
EBA	European Banking Authority
ECB	European Central Bank – Banque centrale européenne
EFSF	European Financial Stability Facility
EL	Expected Loss – perte attendue
Euribor	Euro inter bank offered rate – taux interbancaire offert en euro
GDP	Gross Domestic Product
GRM	Group Risk Management
GSIP	Global Share-based Incentive plan
HTM	Held to maturity – détenu jusqu'à son échéance
IASB	International Accounting Standards Board
ICS	Instrument de crédit structuré
IFRIC	International Financial Reporting Interpretations Committee – Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière
IFRS	International Financial Reporting Standards – Normes internationales d'information financière
IIF	Institute of International Finance
IMF	International Monetary Fund
IRBA	Internal Ratings Based Approach
ISDA	Internation Swaps and Derivatives Association
FCF	Fortis Commercial Finance
FV	Fair Value
LGD	Loss given default – perte en cas de défaut
MBS	Mortgage-Backed Security – titre adossé à des portefeuilles de crédits hypothécaires
MCS	Mandatory Convertible Securities
MtM	Mark to Market
NPV	Net present value
OCI	Other comprehensive income
OTC	Over the counter – de gré à gré
PFC	Product and Financial Control Committee
PD	Probability of default – probabilité de défaut
RMBS	Residential Mortgage-Backed Security – Titrisation de crédits hypothécaires résidentiels
RPB	Retail & Private Banking
RPN	Relative Performance Note
RWA	Risk Weighted Assets
SFPI	Société fédérale de participations et d'Investissement
SPE	Special purpose entity – entité 'ad hoc'
SPV	Special purpose vehicle – véhicule 'ad hoc'
TEB	Türk Ekonomi Bankasi
VaR	Value at Risk
VRC	Valuation Review Committee

Glossaire

Affacturage
Forme de financement par laquelle une entité cède des créances à un établissement financier spécialisé qui, moyennant une commission, se charge de leur recouvrement en assumant le financement et les risques de pertes éventuelles.

Ajustement de crédit
Ajustement de valorisation du portefeuille de transaction pour tenir compte du risque de contrepartie.

Avantages du personnel (Employee benefits)
Toutes les formes de rétribution données par une entité en échange des services rendus par son personnel, en ce inclus leur rémunération ou salaire.

Bâle 2.5
Depuis le dernier trimestre de 2011, les banques européennes doivent se conformer à Bâle 2.5, un ensemble de mesures prudentielles publiées par le comité de Bâle en juillet 2009 afin de répondre aux enseignements de la crise financière. Bâle 2.5 vise à améliorer le cadre de Bâle II pour deux domaines principaux : le portefeuille de négoce et la titrisation, en introduisant la VaR sous crise (Stressed VaR), une charge de capital-risque supplémentaire pour un risque spécifique, une charge de capital du portefeuille bancaire pour les positions de titrisations détenues via le portefeuille de négoce et une plus grande charge de capital pour la re-titrisation.

Bid/Offer-spread
La différence entre le prix maximum que l'acheteur est prêt à payer pour un actif et le prix minimum auquel le vendeur est prêt à le vendre.

Capital-investissement (Private equity)
Actions d'entreprises non cotées sur une bourse d'échange publique. Dès lors, des investisseurs souhaitant vendre leur participation dans une entreprise privée doivent trouver un acquéreur hors marché.

Capital éligible
Éléments du passif qui sont éligibles comme capital Tier 1 (fonds propres) selon les règlementations de supervision bancaire.

Clearing
Traitement administratif des transactions sur titres, contrats à terme normalisés (futures) et options par une société de bourse et les institutions financières qui en sont membres (les adhérents compensateurs ou clearing members).

Coefficient Tier 1
Fonds propres stricto sensu d'une banque exprimés en pourcentage du total des risques pondérés.

Coentreprise
Accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint.

Contrat de location
Accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utiliser un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. La propriété, et autres droits similaires, ne sont pas cédés et les risques financiers associés au bien loué demeurent à charge du bailleur.

Contrat de location-financement
Contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Comptabilité de couverture (Hedge accounting)
La comptabilité de couverture (ou hedge accounting) reflète la compensation au niveau des profits et des pertes des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

Coût amorti
Montant auquel est évalué un actif ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé ou de l'impact d'actualisation calculé, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Couverture de flux de trésorerie
Couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue, qui sont attribuables à un changement de taux ou de prix.

Couverture de juste valeur
Couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme (ou encore d'une partie identifiée de cet actif, de ce passif ou de cet engagement ferme), qui est attribuable à un risque particulier et dont les variations auraient un effet sur le résultat net.

Couverture d'un investissement net
Couverture utilisée afin de réduire les risques financiers liés à la participation d'une entité dans l'actif net d'une entité ayant une activité à l'étranger en ayant recours à des transactions qui compensent ce risque.

Credit default swap (CDS)
Type de produit financier dérivé de crédit entre deux contre-parties. L'acheteur du CDS reçoit une protection de crédit et le vendeur du CDS donne une garantie sur la qualité de crédit d'un instrument financier sous-jacent.

Date de règlement
Date à laquelle un actif est effectivement livré à (par) une entité.

Date de transaction
Date à laquelle Fortis Banque devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier.

Dépréciation
Diminution de valeur correspondant à une situation où la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable. Dans un tel cas, la valeur comptable sera réduite à sa valeur recouvrable par le biais du compte de résultat.

Dérivé
Instrument financier, par exemple un swap, un contrat à terme normalisé (future) ou de gré à gré (forward), ou une option (émise ou achetée), dont la valeur varie en fonction de la variation d'une variable sous-jacente. Il ne requiert aucun investissement initial net ou un investissement initial net minime, et est réglé à une date future.

Dérivé de crédit au nième défaut
Dérivés de crédit qui procurent une protection vis-à-vis du nième défaut d'une exposition de référence au sein d'un groupe d'expositions de référence.

Dérivé incorporé (Embedded derivative)
Produit dérivé qui est intégré dans un autre contrat – le contrat hôte. Le contrat hôte peut être une action ou une obligation, un contrat de location-financement ou une convention de vente ou d'achat.

Duration
Mesure générale de la sensibilité du prix d'un instrument à revenu fixe (valeur du montant principal), exprimé en variation (en pourcentage) suite à une modification de taux de 100 points de base. Dans le calcul de duration des capitaux propres, le terme fait référence aux échéances moyennes pondérées des flux de trésorerie d'un portefeuille d'actifs ou de passifs. Elle est calculée sur base de la valeur actuelle nette des flux de trésorerie (montant principal et intérêts).

Earnings at Risk
Mesure de la sensibilité du résultat futur net suite à une hypothétique évolution défavorable des taux d'intérêt ou des marchés d'actions. Les Earnings at Risk évaluent l'impact d'analyses de stress sur le revenu net IFRS estimé avant impôts. Les Earnings at Risk représentent la déviation possible des revenus nets (avant impôts) suite à un événement défavorable au cours des douze prochains mois pour un intervalle de confiance déterminé. La notion d'Earnings at Risk couvre aussi bien la réalisation de pertes que l'incapacité à générer les revenus escomptés.

Écart de crédit
Différentiel de rendement entre un titre de référence sans risque de crédit (i.e. obligation d'État) et une obligation d'entreprise ou un emprunt.

Emprunt subordonné (ou obligation subordonnée)
Emprunt (ou titre) dont le remboursement est conditionné par le remboursement préalable des autres créanciers.

Entreprise associée
Entité dans laquelle Fortis Banque a une influence notable mais dont elle n'a pas le contrôle.

Exposition en cas de défaillance (Exposure at Default – EAD)
L'exposition en cas de défaillance donne une estimation du montant auquel la banque est exposée dans le cas où une contrepartie devient défaillante. L'EAD est l'un des paramètres utilisés dans le calcul de la perte attendue.

Filiale
Entité contrôlée, directement ou indirectement, par Fortis Banque qui a le pouvoir d'en diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir les avantages de ses activités (contrôle).

Fonds propres Tier 1 stricto sensu (Core Tier 1 capital)
Fonds propres disponibles au niveau du groupe sur base de la définition bancaire du capital Tier 1 et excluant les instruments de capital hybrides innovateurs.

Goodwill
Montant représentant l'excédent du coût d'achat par rapport à la participation de Fortis Banque dans la juste valeur du patrimoine d'une société acquise.

IFRS
Normes internationales d'information financière ou International Financial Reporting Standards (IFRS), incluant les Normes comptables internationales ou International Accounting Standards (IAS). Elles sont utilisées comme référentiel comptable à partir de janvier 2005 par toutes les sociétés de l'Union européenne cotées en bourse, afin d'assurer la transparence et la comparabilité des informations financières et comptables.

Immeuble de placement
Bien immobilier détenu par Fortis Banque en vue d'en retirer des loyers ou pour en valoriser le capital.

Immobilisation incorporelle
Actif non monétaire identifiable sans substance qui est comptabilisé au coût si, et seulement si, il est probable que des avantages économiques futurs seront générés et si le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable.

Instrument de crédit structuré (ICS)
Les instruments de crédit structurés (ICS) sont des titres de créance émis en réutilisant des flux de trésorerie d'instruments financiers existants. Ces instruments comprennent les titres adossés à des prêts, des créances et/ou des contrats de location-financement (Asset-Backed Securities – ABS), ceux spécifiquement adossés à des portefeuilles de crédits hypothécaires (Mortgage-Backed Securities – MBS), ceux spécifiquement adossés à des obligations (Collateralised Debt Obligations – CDO), ceux adossés à un panier (pool) d'obligations (Collateralised Bonds Obligations – CBO), à des prêts spécifiques (Collateralised Loan Obligations – CLO) ou à d'autres actifs comme les swaps (Collateralised Swap Obligations). Le paiement du principal et des intérêts est financé par les flux de trésorerie générés par les actifs sous-jacents.

Juste valeur
Montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Macro-couverture
Couverture utilisée afin d'éliminer le risque au sein d'un portefeuille d'actifs.

Marché actif
Un marché où des éléments homogènes peuvent être négociés à tout moment entre acheteurs et vendeurs consentants, et où les prix sont mis à la disposition du public.

Méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (Discounted cash flow method)
Approche qui consiste à actualiser les flux monétaires futurs à l'aide du taux d'intérêt qui intègre la valeur temps et de la prime de risque qui prend en compte le rendement supplémentaire attendu par les investisseurs pour le risque de défaut.

Mise en pension de titres (Repo)
Accord entre deux parties ou l'une des parties vend un titre à un prix spécifié avec l'engagement de racheter ce titre à une date donnée et pour un prix spécifié.

Montant notionnel
Montant d'unités monétaires, nombre d'actions ou toute autre unité de poids ou de volume spécifiée dans un contrat dérivé.

Obligation adossée à des titres (Asset-backed security)
Obligation garantie par un portefeuille d'actifs. Le terme 'ABS' est généralement utilisé en référence à des titres pour lesquels la garantie sous-jacente se constitue d'actifs, autres que prêts hypothécaires résidentiels, comme des prêts à la consommation, des contrats de location-financement ou des créances commerciales.

Opération de prêt de titres
Prêt de titres à une contrepartie, qui doit, une fois l'opération clôturée, retourner ces mêmes titres en guise de paiement. Ce type de prêt est souvent garanti. Le prêt de titres permet à une entité disposant d'un titre particulier d'en améliorer la rentabilité.

Option
Contrat, vendu par une partie à une autre, qui offre à l'acheteur le droit, mais pas l'obligation, d'acheter (option 'call') ou de vendre (option 'put') un titre à un prix déterminé pendant une certaine période ou à une date déterminée.

Périmètre de contrôle
Le périmètre de consolidation légal et réglementaire de Fortis banque.

Perte attendue (Expected loss – EL)
La perte attendue correspond au niveau annuel attendu des pertes liées au crédit dans un cycle économique. Les pertes réelles pour chaque année seront différentes de la perte attendue, mais celle-ci est le montant que la banque s'attend à perdre en moyenne dans un cycle économique. Cette valeur doit être considérée comme un coût lié à la gestion courante des affaires et non comme un risque en soi. La perte attendue ou Expected loss (EL) est calculée de la façon suivante :
EL = EAD x PD x LGD.

Perte en cas de défaillance (Loss given default – LGD)
Le montant moyen exposé au moment de défaillance d'une contrepartie. La LGD est l'un des paramètres utilisés dans le calcul de la perte anticipée.

Point de base (pb)
Centième de pourcent (0,01%).

Prise en pension de titres (Reverse repo)
Opération qui consiste à acquérir des titres avec l'engagement de les recéder à un prix plus élevé et à une date future convenue.

Probabilité de défaillance (Probability of default – PD)
Probabilité qu'une contrepartie soit défaillante sur une période d'un an. La PD est l'un des paramètres utilisés dans le calcul de la perte attendue.

Provision
Passif dont le montant et l'échéance ne sont pas encore connus avec certitude. Une provision est constituée à partir du moment où il existe une obligation certaine de transférer des avantages économiques, comme des flux de trésorerie, résultant d'un événement passé et si une estimation fiable peut être réalisée à la date de clôture.

Titre adossé à des obligations (Collateralised debt obligation – CDO)
Type de titre adossé à des obligations qui est un produit de crédit structuré fournissant une exposition à un portefeuille d'actifs à revenu fixe et qui partage le risque de crédit sur différentes tranches et avec des notations de crédit différentes. Un titre adossé à des dettes peut être adossé à des prêts spécifiques (Collateralised Loan Obligations – CLO), à un panier (pool) d'obligations (Collateralised Bonds Obligations – CBO) ou à des obligations synthétiques (Collateralised Synthetic Obligations – CSO).

Titre adossé à des obligations synthétiques (Collateralised synthetic obligation – CSO)
Type particulier de CDO dans lequel l'exposition sous-jacente est constituée par des produits dérivés de crédit (notamment des credit default swaps) au lieu d'actifs financiers.

Titres adossés sur crédits (Collateralised Loan Obligation – CLOs)
Type particulier de CDO où le portefeuille sous-jacent est composé de prêts bancaires qui sont divisés en diverses tranches en fonction d'accord de subordination.

Titrisation de crédits hypothécaires commerciaux (CMBS)
Opérations de titrisation s'appuyant sur les crédits assortis de garanties hypothécaires commerciales (commerce, hôtels, écoles, sites industriels et autres sites commerciaux).

Titrisation de crédits hypothécaires résidentiels (RMBS)
Opérations de titrisation s'appuyant sur les crédits assortis de garanties hypothécaires résidentielles plutôt que commerciales.

Value at Risk (VaR)
Technique financière utilisant l'analyse statistique des tendances historiques du marché et de la volatilité afin d'estimer la probabilité que les pertes d'un portefeuille déterminé dépasseront un montant donné. Pour l'évaluation du risque de marché relatif aux activités de la salle des marchés, Fortis Banque calcule la VaR en utilisant un intervalle de confiance de 99% sur un horizon d'un jour. Cette calibration a pour but de refléter les risques des activités de la salle des marchés sous des conditions de liquidité normales.

Fortis Banque SA, Montagne du Parc 3 - B-1000 Bruxelles